le vif

Candide

regrette que M. Gerem puisse quitter Varsovie

Aux Etats-Unis

Dans un mois Miss Liberty toute neuve

Un nouveau supplément : le Monde sans visa (pages 15 à 25)

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12863 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 7 JUIN 1986

Pretoria frappe encore

Quelles que soient les circonstances, l'Occident ne donne jamais raison à l'Afrique du Sud : M. « Pik » Botha faisait il y a quelques jours cette amère constatation. Est-ce à dire que, dans la logique du ministre sud-africain des affaires étrangères, la communauté internationale devrait approuver les dernières initiatives du gouvernement auquel il appartient ? Le fait est que le gouvernement en question, en lançant un raid jeudi contre le port angolais de Namibe, perd le bénéfice des amorces de réformes récemment annoncées.

Cette action rappelle l'attaque menée, en mai 1985, contre des installations pétrolières de l'enclave de Cabinda. Elle s'inscrit dans le contexte de l'offensive lancée depuis quelques jours par les forces de Luanda contre les maquisards de l'UNITA. Au moment où le mouvement de M. Jonas Savimbi semble essuyer des revers sur le terrain, l'Afrique du Sud entend rappeler qu'elle ne laissera pas écraser sans réagir les troupes de son protégé. Au-delà des condamnations « diplomatiques » qui ne manqueront pas de viser cette nouvelle action de guerre contre l'Angola, Washington, qui a livré des missiles Stinger à M. Savimbi, en prévision de la « grande offensive » des forces gouvernementales angolaises, ne peut pas être vraiment mécontent d'une initiative allant dans le sens de sa politique. Les Etats-Unis sont, avant tout, soucieux de contenir l'influence soviétique qui s'exerce dans la région via le régime de Luanda.

L'Afrique du Sud fait décidément preuve d'une belle constance dans sa façon de frapper ses voisins. Le mois dernier, elle lançait des raids en Zambie, au Botswana et au Zimbabwe, afin de détruire des « bases terroristes » de l'ANC. Mardi, le Swaziland était la cible d'une autre action « préventive » de Pretoria, du moins si l'on admet sa responsabilité dans l'envoi du commando de « tueurs professionnels » qui a assassiné trois militants du Congrès national africain, ce qui est fort probable tant la similitude est grande avec de précédentes opérations.

On ne peut, pour juger des intentions du gouvernement de M. Botha, séparer les attaques contre les voisins de la politique poursuivie sur le plan intérieur. Ce gouvernement, affirme M. « Pik » Botha, « étend la démocratie »... Si l'on s'en tient aux actes, il se borne à faire adopter par le Parlement une législation accentuant considérablement l'arsenal répressif, en étendant notamment de quatorze à cent quatre-vingts jours le temps de détention sans contrôle judiciaire de toute personne « susceptible de troubler l'ordre public ».

Le 16 juin, la majorité noire sud-africaine entend célébrer le dixième anniversaire des émeutes de Soweto. Le 20, la session parlementaire s'achève. L'adoption précipitée d'une législation plus dure ne doit donc rien au hasard.

On aurait pu espérer, dix ans après les émeutes les plus sanglantes de son histoire, que l'Afrique du Sud serait parvenue enfin à en tirer une leçon. Rien n'indique que ce soit le cas à l'intérieur. A l'extérieur les raids d'intimidation ne font qu'accroître la tension en Afrique australe et l'« incompréhension » internationale déplorée par Pretoria.

(Lire nos informations page 4.)

Les Blancs d'Afrique du Sud

Le peuple le plus seul au monde

Pages 15 à 17

UN SUCCÈS POUR Mme AQUINO

Les communistes philippins acceptent de négocier

Le Parti communiste philippin, qui mène une rébellion armée depuis dix-sept ans, vient d'accepter d'ouvrir des négociations en vue d'un cessez-le-feu, a annoncé Mme Aquino, le jeudi 5 juin. Cette décision constitue un succès pour la politique de réconciliation nationale engagée par la présidente, il y a plus de trois mois.

Correspondance

Manille. – Pour le centième jour de sa présidence, Mme Aquino a reçu une bonne nouvelle : répondant enfin à ses offres de paix et de réconciliation, les dirigeants de l'insurrection communiste ont exprimé, concrètement, leur désir d'entamer des négociations préliminaires avec les nouvelles autorités en vue d'un cessez-le-feu.

Une première tentative avait avorté il y a quelques semaines. La liste des émissaires proposée par le Parti communiste des Philippines (PCP) avait été refusée par Mme Aquino sous prétexte que les personnes qui y figuraient auraient *« manqué d'autorité »*. D'un autre côté, le comité central du PCP dénonçait l'*« absence de sincérité »* des militaires. Sur le terrain, la situation depuis la révolution de février a été marquée par une forte recrudescence des opérations. Selon le commandant en chef des forces armées, le général Fidel Ramos, plus de mille personnes ont été tuées lors de huit cents accrochages depuis cette époque.

C'est donc dans une ambiance fortement teintée de méfiance que la direction du PCP a nommé M. Satur Ocampo comme son représentant attitré. Cet ancien directeur de la rédaction du *Manila Times*, arrêté en 1974 pour « activités communistes », s'était évadé de façon spectaculaire en mai 1985. Le gouvernement s'est, de son côté, engagé à faire connaître le nom de son émissaire d'ici à samedi.

Cela étant, Mme Aquino reste prudente, refusant de dévoiler le moindre détail sur cet effort visant à mettre fin au schisme national que nourrit une insurrection vieille de dix-sept années et s'étendant pratiquement sur l'ensemble du territoire. L'état-major, attendant des résultats plus solides, maintient une attitude d'approbation réservée. Le général Ramos, qui naguère partageait l'opinion du ministre de la défense, M. Ponce Enrile, selon lequel *« toute entente durable avec les communistes est impossible »*, évite de se prononcer sur les chances de succès, déclarant : *« C'est une affaire politique (...), l'armée respectera les injonctions du gouvernement. »*

KIM GORDON-BATES.

(Lire la suite page 6.)

MALGRÉ LES IMPATIENCES DE SES ALLIÉS

M. Chirac affirme la cohésion de sa majorité

Le Parti républicain réunit, le 7 juin, à Toulouse, son conseil national, dix jours après que son secrétaire général, M. François Léotard, eut exprimé son ambition présidentielle. Malgré les impatiences qui se manifestent au sein de sa majorité, M. Chirac estime qu'elle est suffisamment cohérente pour durer au moins autant que la cohabitation.

M. Chirac n'a aucune inquiétude sur la solidité de sa majorité, les contacts qu'il entretient avec ses alliés le confortent chaque jour dans cette sérénité. Il le fait savoir au lendemain des appels du pied lancés par M. Lionel Jospin à « L'heure de vérité » en direction des centristes qui paraissaient éprouver quelques états d'âme, et à la veille de la réunion à Toulouse du conseil national du Parti républicain.

Pourtant, le Parti républicain est tiraillé entre son secrétaire général, M. Léotard, ministre de la culture et de la communication, qui l'invite à s'inscrire dans sa démarche présidentielle personnelle, et M. Giscard d'Estaing, qui n'a pas remisé ses ambitions et n'a cessé, depuis le début de la nouvelle législature, de pousser le gouvernement au maximalisme.

Il faut compter aussi avec les barristes encore discrets, qui attendent un retour en force de leur chef de file sur la scène politique.

M. Barre, justement, amorce une timide remontée dans l'opinion, selon le dernier baromètre SOFRES-*Figaro Magazine*, tandis que M. Chirac enregistre un recul sensible.

Le premier ministre considère que l'essentiel pour lui, le seul front pour lequel il vaille de se battre, est celui de l'emploi et de la lutte contre cette *« inégalité fondamentale »* qu'est le chômage. M. Chirac doit d'ailleurs s'exprimer sur ce thème, samedi, à Egletons, en Corrèze. Pour parvenir à des résultats, le premier ministre se dit assuré de la durée, puisque ni lui ni le président, explique-t-il, n'envisagent d'autre scénario qu'une cohabitation allant à son terme normal de mai 1988. M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a été chargé par M. Chirac de donner un large écho à cette analyse.

M. Chirac se dit personnellement réfractaire à l'usage de l'article 49-3 de la Constitution, car il altère l'image de la démocratie, mais il n'en est pas moins décidé à en faire usage, si besoin est, pour la quatrième fois, afin de mettre un terme au marathon parlementaire sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

(Lire page 7 les articles de PATRICK JARREAU et d'ANDRÉ PASSERON.)

Violences à Haïti

Les manifestations antigouvernementales se poursuivent.

PAGE 6

Un entretien avec le vice-président du Nicaragua

« Nous sommes plus près que jamais d'un accord en Amérique centrale. »

PAGE 4

Sécurité renforcée à Pasteur

Le directeur de l'Institut demande le rétablissement des « mesures de protection » dans les laboratoires.

PAGE 9

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN AUTRICHE

M. Kurt Waldheim grand favori



M. Waldheim, qui avait obtenu 49,64 % des suffrages au premier tour de l'élection présidentielle autrichienne, le 4 mai dernier, paraît assuré de la victoire au deuxième tour, le 8 juin. Loin de lui porter tort, les révélations sur ses activités dans l'armée allemande durant la seconde guerre mondiale semblent avoir accru son audience *(lire page 3)*.

UN POINT DE VUE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU RPR

« Réellement et profondément » (Charles de Gaulle, 1958)

par JACQUES TOUBON

Un paradoxe constant veut que l'histoire la plus récente soit la plus vite oubliée. Je ne m'étonne donc pas que le socialisme se peigne lui-même si beau sous le libéralisme naissant ; et je reviendrai simplement, en cinq chiffres, à l'état réel du pays au 17 mars.

Les emplois ont massivement disparu : 650 000 en cinq ans ; dans la même période, la production industrielle a baissé de 5 % ; en 1985, la croissance n'a pas dépassé 1,1 % ; un chômeur sur quatre a moins de vingt-cinq ans, et nos parts sur les marchés extérieurs ont baissé de 13 % en cinq ans. Inutile de détailler ; résumons : visible, la maladie grave du chômage, mais autour et en profondeur, la prolifération des signes de sénescence.

Nous a-t-on assez répété que le bilan n'était pas imputable aux socialistes seuls ! Que l'emploi était en décrue depuis 1974 ; que la production entre 1974 et 1981 n'avait guère augmenté que de 8 % et les prélèvements obligatoires, en revanche, progressé au-delà de 42 % du PIB.

C'est vrai, mais cela me donne argument : il y a deux manières, en politique, d'user de la notion d'« héritage ». Pour les socialistes, l'héritage justifie la continuité. Pour nous, l'héritage impose la rupture.

La gauche voulait « tout changer ». Qu'a-t-elle fait ? Elle a converti en principes d'action économique les ferments étatiques du déclin. Elle a nationalisé, taxé, contrôlé. Du passé, elle a fait la loi de l'avenir. Nous voulons établir les exigences de l'avenir comme loi du présent.

Nous travaillons pour la France du XXIe siècle. Ce n'est pas le plus facile, mais c'est le plus honnête et, pour aujourd'hui, le plus efficace. Il faut reprendre le cap du vaisseau France dévoyé, pour le mettre dans la course du prochain millénaire, guidé par l'étoile de la liberté.

Nous avons une dynamique : la liberté créatrice de richesse, et la richesse créatrice d'emplois, c'est-à-dire de travail, de joie, d'indépendance et de liberté réalisée.

Assainir, investir, créer, c'est là que nous tenons résolument la ligne sur nos trois fronts : l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale.

Qui parle de protection sociale et admet le sous-emploi et l'inflation est un imposteur. De fait, c'est au pouvoir d'achat et à l'emploi des plus faibles que le socialisme a été le plus cruel.

(Lire la suite page 7.)

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Perversions

par PIERRE DROUIN

On ne bascule jamais complètement d'un système de référence à un autre, sauf en cas de révolution. Le décor de mai 1981 ne fut pas aussi chahuté qu'on le crut d'abord sur la lancée lyrique. Les nationalisations ? De Gaulle était déjà passé par là. La relance de la demande, aux effets si cuisants ? M. Chirac avait fait la même chose en 1975. Quant à la suite de la gestion socialiste, elle ne s'améliora qu'en appliquant des remèdes que les économistes de l'autre bord auraient aussi bien pu choisir.

L'arrivée des libéraux aux affaires conduit peu à peu au même phénomène. Malgré un coup d'accélérateur, ces derniers temps, les « tables de la loi » UDF-RPR ont été ébréchées. Pour nous en tenir au domaine de l'économie, la libération des prix a été plus timide que prévu ; on hésite sur le calendrier, la forme et les sujets de la dénationalisation. Surtout, la déréglementation n'arrive pas à vraiment démarrer. Qu'il s'agisse des transports, de la banque, de l'assurance, les « pesanteurs sociologiques », le risque de remise en cause de droits acquis et le déclenchement de mouvements sociaux rendent le pouvoir très prudent.

Il est assez oiseux de reprocher à un gouvernement quel qu'il soit, de ne pas aller jusqu'au bout de « chartes » signées par les partis qui l'ont porté au pouvoir. Le phénomène est constant. Il y a une large faille entre la « morale de conviction » et la « morale de responsabilité ». Plus intéressant serait de dresser le catalogue des « effets pervers » de mesures prises dans l'idée d'améliorer une situation. Certains sont bien connus, d'autres sont plus difficiles à dénicher.

On n'a pas eu besoin d'attendre, par exemple, la courbe de l'économiste américain, M. Laffer pour savoir que, à partir d'un certain seuil, la croissance de l'impôt sur le revenu se retourne contre son rendement, et que « l'impôt tue l'impôt ».

L'expérience a prouvé depuis des lustres que les effets pervers d'une dévaluation pouvaient l'emporter sur ses résultats positifs si l'on n'y prenait garde.

(Lire la suite page 37.)

débats

GHETTOS

Les ghettos féminins sont aussi passéistes que les ghettos masculins. Mais le Parti socialiste, estiment Véronique Neiertz et Claude Estier, doit rester à la pointe du mouvement des femmes. Et les intellectuels ? Vont-ils enfin sortir de leur tour de papier après les nouvelles mesures prises par le gouvernement ? demande Paul-Henry Chombart de Lauwe.

Les unes et les autres

Il n'y aura pas de société solidaire sans transformation des mentalités à l'égard des femmes

par VÉRONIQUE NEIERTZ (*) et CLAUDE ESTIER (**)

DANS le nouveau chantier de la modernité obligée, le féminisme a peu d'atouts : tous ces mots en isme, d'abord c'est dépassé, ensuite vous avez compris, vous, en quoi le socialisme est concerné par les luttes des femmes ? Et puis tout ça, c'est fini, elles ont eu tout ce qu'elles voulaient, c'était bon pour les années 70, mais maintenant elles ont les mêmes droits, non ? Alors qu'elles la bouclent !

Certes, la nature de l'exploitation des femmes a changé depuis l'époque où ouvrière rimait forcément avec misère. Mais l'exploitation demeure sous des formes nouvelles : ne supportent-elles pas plus que leur part de chômage, de sous-qualification, d'absence de promotion ? Le sexe ne continue-t-il pas à être un critère d'orientation professionnelle, d'embauche, de déroulement de carrière, de statut ? Le nombre des femmes responsables a-t-il tellement augmenté dans la haute fonction publique, les directions générales d'entreprises, les assemblées élues, les partis politiques, les syndicats, les associations nationales ? Après quel parcours du combattant accèdent-elles aux distinctions de la création culturelle ou de la compétition sportive ? La double journée de travail n'est-elle pas toujours une réalité quand, année après année, l'INSEE confirme qu'à peine 10 % des hommes prennent leur part des tâches ménagères ? Il aura fallu attendre 1982 et que la gauche soit au pouvoir pour qu'on puisse voir à la télévision une campagne nationale d'information sur la contraception, quatorze ans après le vote de la loi Neuwirth !

Il n'y aura pas de société moderne sans mixité à tous les niveaux. Il n'y aura pas de société juste sans prise en compte des inégalités spécifiques qui s'accumulent lorsqu'on est femme. Il n'y aura pas de société solidaire sans transformation des mentalités à l'égard des femmes.

Attention à ne pas considérer le féminisme comme une idéologie, sectaire ou dogmatique, qui serait en outre dépassée, démodée, archaïque, comme le socialisme d'ailleurs, que d'aucuns voudraient à nouveau effacer du vocabulaire politique.

Etre féministe, ce n'est pas revendiquer une société dont les hommes seraient exclus, bien au contraire. Les ghettos féminins sont aussi limités, aussi passéistes, aussi générateurs d'injustices ou d'autoritarisme que les ghettos masculins. Lorsqu'une féministe s'engage dans un parti politique comme le PS, c'est évidemment qu'elle revendique une société de mixité, où la décision, la création, la construction de l'avenir, seront partagées entre hommes et femmes, où les terribles défis de l'an 2000 – mutations scientifiques et techniques, faim, sous-développement, défense des libertés, sécurité, maîtrise du nucléaire, fanatismes religieux, coexistence des peuples, vie dans les villes, – n'auront pas trop de l'apport complémentaire des imaginations, des énergies, des sensibilités des hommes et des femmes pour être conjurés.

La modernité de l'engagement féministe doit apparaître clairement, son actualité aussi. La droite au pouvoir s'est déjà distinguée depuis le 16 mars par des mesures lourdes de conséquences (suppression du ministère des droits des femmes, annulation des crédits spécifiques de formation) et l'annonce d'une politique familiale favorisant le maintien ou le retour de la femme au foyer.

Certaines précautions

C'est au Parti socialiste de réagir, qui est depuis 1965, grâce à l'action du mouvement des femmes, à la pointe de ce combat politique *et qui doit le rester*. En prenant certaines précautions :

1) De vocabulaire d'abord. Il est malheureusement encore nécessaire de préciser qu'il y a une différence entre féminin et féministe (comme entre humain et humaniste, social et socialiste...). Trop de responsables politiques utilisent l'un, qui est de caractère générique, à la place de l'autre, qui marque un engagement précis de certaines femmes (pas toutes) et de certains hommes.

2) Partir de cette précision de vocabulaire n'est pas gratuit : cela induit que ce n'est pas parce qu'il y a des femmes dans une structure politique qu'on en sera quitte avec elles et que leurs luttes y seront relayées.

Préservons et développons donc la contribution du courant féministe au socialisme français, pas seulement dans nos textes mais dans toutes nos instances de décision.

3) Affirmons notre volonté politique sans réticence afin d'éviter que beaucoup de femmes ne quittent le PS pour se replier dans des associations plus conviviales. Cela constituerait une régression politique et sociale et une menace pour l'avenir du parti dont nous paierions tous et toutes les conséquences.

4) Proposons aux femmes des actions précises, concrètes, qui répondent à leurs problèmes réels et soient aussi adaptées à leurs attentes que l'ont été entre 1981 et 1986 les stages de formation, l'ouverture de nouveaux métiers, le remboursement de l'IVG ou l'avance par l'Etat des pensions alimentaires.

Si chantier il doit y avoir, il est là, dans l'approfondissement d'une identité, d'une originalité et d'une mixité dont le souffle et la modernité crèvent les yeux. Ce n'est pas un hasard si pour la première fois il y a eu plus de femmes que d'hommes de moins de quarante-cinq ans à voter pour nous en mars. C'est en outre le chemin incontournable de ceux qui veulent rassembler 40 % de Françaises et de Français autour du Parti socialiste.

(*) Députée, membre du bureau exécutif du Parti socialiste.

(**) Président du comité directeur du Parti socialiste.

« LA GUERRE A DEUX VOIX » de Laurence Déonna

Égyptiennes et Israéliennes au-delà des combats

APRÈS plusieurs livres, notamment sur le Yémen, et des reportages roboratifs sur l'Iran islamique dans *le Journal de Genève*, Laurence Déonna s'est penchée sur une Egypte et un Israël en paix, même si c'est une *« paix froide »* et elle a fait parler les femmes de ces pays, celles qui ont particulièrement eu à pâtir de la guerre. En silence.

De l'Israélienne meurtrie à jamais par la disparition de son fils et de son mari à Sakina Sadate qui perdit ses deux frères, le benjamin tué par la guerre, l'aîné victime de la paix ; de la paysanne nilotique dans son voile sombre à Cherifa-Fadel, chanteuse endiamantée des Mille et Une Nuits cairotes, des épouses de Tel-Aviv aux filles du Sinaï, des intellectuelles aux fellahas, Laurence Déonna a su, sans mièvrerie ni larmoyance, aller au fond des sentiments et des faits avec toutes ces femmes éprouvées, fidèles et pudiques dans leur chagrin, rarement vindicatives et révélant souvent un aspect inédit des conflits israélo-arabes.

La paix, pourtant, est loin d'être totale dans tous les cœurs, tel celui de cette biologiste égyptienne, qui porte éternellement le deuil de son frère, le célèbre général Riad, mystérieusement *« mort sans blessures »* pendant les combats de la guerre de six jours (1967). Avant de recevoir l'auteur, la « sœur-veuve » s'est renseignée pour savoir si elle n'était ni juive ni américaine...

On préférera l'histoire de cette Egyptienne de la campagne dont l'armée israélienne a tué les deux frères et les deux cousins et dont le mari a péri sous le poignard des hommes de main d'un cacique rural. Au lieu de se refermer sur sa peine, de devenir méfiante à l'égard de tous, elle a choisi le combat politique, à travers un mouvement marxisant légalisé. *« Le socialisme, c'est mon combat, je suis une risque-tout. »* Et on ne pourra pas ne pas aimer cette jeune veuve israélienne, fille de rabbin, qui lance : *« Si je pouvais arrêter le train de la guerre en me jetant dessous, je n'hésiterais pas une seconde. »*

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ Laurence Déonna. Le Centurion-Labor et Fides Paris-Genève, 281 p., 30 photos. 99 F.

Qu'attendent les intellectuels ?

Les actes du nouveau gouvernement révèlent une politique dure. Il est temps de le faire savoir.

par PAUL-HENRY CHOMBART DE LAUWE (*)

LES nouvelles mesures prises par le gouvernement vont-elles faire sortir certains intellectuels de leur tour de papier ? Derrière les discours rassurants, les actes révèlent une politique dure. Prenons seulement deux exemples : les crédits de fonctionnement des laboratoires du CNRS viennent d'être amputés de 20 %, alors que le retard de la France, malgré les progrès réalisés par le précédent gouvernement, est encore loin d'être rattrapé. En même temps, les crédits de la culture sont diminués à peu près dans les mêmes proportions. Ce mépris de la recherche et de la culture a des conséquences sur l'ensemble de la vie sociale, sur les possibilités de développement, sur les réactions des jeunes, sur le dynamisme d'un pays tant dans son économie que pour son rôle sur la scène internationale.

Ces mesures, et bien d'autres, vont-elles au moins amener certains intellectuels à affirmer leurs positions ? En particulier ceux qui s'étaient abstenus de voter *« pour donner une leçon aux socialistes »*, dont ils critiquaient telle ou telle erreur, sans parler de ceux qui se laissaient confortablement glisser vers la droite après un itinéraire parti de l'extrême gauche. Les récents appels, encore timides, comme celui dit du 17 mars, juste avant les élections (1), ou ceux des scientifiques et des artistes au sujet de la recherche et de la culture (2) vont-ils être suivis et créer un véritable mouvement d'opinion, capable de faire pression sur l'Assemblée, ce qui est le jeu même de la démocratie ?

Plus largement, cette situation pose la question du rôle des intellectuels et de leur responsabilité dans la vie politique. Mais d'abord qu'est-ce qu'un intellectuel ? C'est celui dont la fonction principale est d'écrire, de parler, d'enseigner, de se consacrer à la recherche. Il y a des centaines de milliers d'intellectuels dans un pays comme la France. Ils ne sont ni supérieurs ni inférieurs aux autres citoyens. Ils ont leur place et leur utilité dans la société.

Neutralité orgueilleuse

Il en est de même pour un petit nombre d'entre eux que j'appellerai les intellectuels médiatiques, ceux qui, par leurs écrits et par un certain accueil du public, ont accès aux médias et peuvent plus facilement se faire écouter. Plutôt que d'en tirer vanité, ils ont à réfléchir sur les responsabilités supplémentaires qui leur incombent. Leurs déclarations et leurs silences ont une signification pour l'opinion publique.

Ils peuvent être dans des partis ou hors des partis, mais une neutralité orgueilleuse de ceux qui ne veulent pas se compromettre peut avoir des conséquences graves. Que disent les intellectuels médiatiques, et d'autres qui n'osent pas parler malgré leur compétence, sur les menaces atomiques, sur le terrorisme, sur les immigrés, sur les licenciements, sur le chômage des jeunes, sur le racisme, sur les menaces de l'extrême droite... ? En revanche, un exemple à retenir est celui des intellectuels musulmans qui ont condamné le terrorisme et l'intégrisme et qui s'efforcent de trouver les voies d'un renouveau de l'islam confronté à la civilisation industrielle et à la rencontre d'autres cultures. Il en est de même, au moins sur certains points, des intellectuels catholiques qui opposent la théologie de la libération à l'intégrisme qui sévit encore dans leur Eglise et qui encourage des mouvements et des gouvernements fascistes.

Sur le plan politique, les intellectuels communistes qui ont dénoncé le manque d'expression démocratique dans leur parti ont joué leur rôle de la même manière. Au parti socialiste, où la variété des tendances montre le respect des prises de position et des critiques constructives, les intellectuels peuvent accepter difficilement de s'enfermer dans un courant mais ils gardent leur liberté de choix et d'expression. Ils sont confrontés à la dure réalité de la vie d'une section où des problèmes locaux très concrets les obligent à quitter leurs écrits pour y revenir d'une façon plus engagée dans les problèmes quotidiens de leur société.

Ce qui est attendu des intellectuels, c'est de mettre à la disposition des autres une certaine compétence, des informations, des moyens d'expression que d'autres ont moins facilement, de prendre le temps de la réflexion et de faire des propositions. Ce n'est pas un repli ou une réserve qui ressemble trop souvent à une fuite. S'ils veulent que la démocratie progresse dans ce pays et dans d'autres ils ont à assumer leurs responsabilités.

(*) Professeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

(1) Appel publié dans *le Monde* en mars 1986.

(2) *Idem* mai 1986.

COURRIER DES LECTEURS

La lettre du Coran

A propos de votre article « Etre musulman en France » (*le Monde* du 10 mai), je voudrais simplement faire remarquer à tous les musulmans qui reprochent à la France sa sécularisation que c'est la condition même pour qu'ils y soient accueillis en tant qu'hommes et femmes. On ne connaît aucune religion d'Etat qui n'ait peu ou prou interdit à ceux qui n'en sont pas de participer de façon pleine et entière à la vie civile et politique : l'exemple des Etats musulmans ne peut me contredire. L'histoire de notre pays est là aussi pour le prouver.

Le drame est que Religion, Etat et Monde *(din, dawla, dunia)* sont inséparables dans la lettre même du Coran. Et qu'à ce titre les rapports civils les plus divers sont réglés très précisément, conduisant, malgré l'esprit de miséricorde qui doit les imprégner, à un totalitarisme potentiel largement illustré aujourd'hui.

Que l'école coranique doive se faire, c'est le devoir de la République d'en faciliter la réalisation. Mais pour quels hommes et quelles femmes demain ?

MARC GIZARD.
(Bordeaux.)

Se taire ? Et puis quoi encore ?

Quand je pense qu'on ose reprocher à Joëlle Kauffmann de parler, tout simplement de parler ; quand je pense qu'on ose présenter cette femme et ses amis comme des inconscients, juste assez maladroits et encombrants pour faire, vertigineusement, monter les enchères, quand je pense qu'on travaille peut-être l'opinion à les désavouer, à les oublier, quand je pense qu'on ne se gênera pas, en cas de malheur, pour soutenir que *« sans eux, tout se serait arrangé »* ; quand je pense surtout qu'un tel revirement risque de ne profiter qu'aux auteurs du crime, soudain perdus de vue, miraculeusement innocentés, comme transparents, je me dis, négligeant probablement la subtilité ou la bonne foi de certaines positions, que si la folie des auteurs du crime est sans limite, le masochisme de notre société est infini, qui nous pousse à renier notre meilleure alliée : la parole.

MARTINE SCEMAMA.
(Paris.)

Boris n'est pas un imposteur

Dans *le Monde* du 20 mai votre collaborateur JS fait la critique du « Boris Godounov » de Bondartchouk et parle de « l'histoire sanglante de deux imposteurs dont l'un était un criminel tourmenté... ». Le terme d'imposteur ne me paraît pas approprié en ce qui concerne Godounov. Du vivant d'Ivan le Terrible, il est le préféré de celui-ci. Quatre ans après sa mort, il devient le régent du fils d'Ivan-Fedor Ier et il va lui succéder le plus régulièrement du monde en 1598, élu par le Zemski Sobor.

Il aura été un tsar sans doute assez dur mais efficace, éclairé dans la mesure où il a cherché à établir des contrats avec les puissances occidentales d'alors.

Il a été en fait balayé par le mécontentement populaire engendré par une terrible famine ; son rôle dans la mort du tsarévitch Dimitri n'est pas absolument établi (ce jeune garçon semble avoir été épileptique). En tout cas, il n'est pas un imposteur puisqu'il n'a jamais prétendu être autre chose que lui-même et il n'est même pas un usurpateur.

Dr CYRILLE KOUPERNIK.
(Paris.)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 570 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

L'AFFAIRE WALDHEIM ET L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN AUTRICHE

Fin de partie à Vienne

De notre envoyé spécial

Vienne. – Un vent mauvais venu de l'ouest s'est abattu sur la capitale autrichienne. Il s'engouffre en rafales sur le Ring, le célèbre boulevard qui enserre le centre historique de la ville. Mais il n'a pas les vertus qui pourrait compenser ses désagréments, celles du souffle purificateur qui viendrait dissiper les miasmes de la plus nauséabonde campagne électorale de l'histoire de la deuxième République d'Autriche. Les métaphores fétides parsèment une presse qui commence à tirer, à la veille du second tour de l'élection présidentielle, le bilan d'une campagne interminable : *« Combat dans la boue ! »*, disent les uns, *« Puanteurs antisémites »*, répliquent les autres. Comment s'étonner alors que la réaction du rédacteur en chef de l'hebdomadaire viennois *Profil*, Peter Michael Lingens, soit de revendiquer son *« droit à vomir »*, qui, poursuit-il, *est garanti dans tous les buffets de gare autrichiens, à condition de payer les dégâts »*.

Aujourd'hui, à la veille d'une élection de M. Kurt Waldheim donnée pour certaine, on se jette à la tête les derniers arguments sortis des arrière-cours, comme cette rocambolesque histoire de l'ancien partisan grec que le Congrès juif mondial aurait tenté de soudoyer pour porter un faux témoignange contre M. Kurt Waldheim – ce qui donne l'occasion au secrétaire général du Parti populaire d'envoyer un télégramme en forme d'ultimatum à M. Edgar Bronfman, président du CJM, sommé de s'expliquer dans les vingt-quatre heures.

Et pourtant, l'ensemble du pays, y compris les deux candidats, M. Steyrer, le socialiste, et M. Waldheim, font malgré tout comme s'il s'agissait encore d'une campagne électorale normale devant se terminer, comme il convient en démocratie, par la joie d'un vainqueur comblé et le fair-play attristé mais digne d'un vaincu qui n'a pas démérité.

Même les radiations venues de Tchernobyl ont, dans cette perspective, été accueillies avec une sorte de lâche soulagement par la classe politique tout entière. Enfin, on allait parler d'un thème qui remettrait l'Autriche à l'heure présente, au lieu de l'enfoncer de plus en plus dans les sombres histoires du passé. M. Steyrer, ancien ministre de l'environnement, en a fait son affaire, observant maintenant sur ses affiches : *« L'Est aussi repense la question du nucléaire »*. Mais, sous les neutrons, ressort encore et toujours la question centrale. On ne votera pas pour des idées ou un programme, mais pour ou contre M. Waldheim, c'est-à-dire pour ou contre une certaine idée que l'Autriche se fait d'elle-même et de son passé.

« Le devoir »

Le mot-clé de la campagne a été ce vocable hier magique qui résonne comme un coup de fouet ou un claquement de bottes : *Pflicht*, le devoir. Ce devoir que M. Kurt Waldheim se glorifie d'avoir rempli sous le IIIe Reich, ce devoir qu'estime avoir l'électeur autrichien de serrer les rangs devant l'« agression » venue de l'extérieur, ce devoir électoral enfin qui, une fois accompli, vous donne la bonne conscience d'appartenir à la grande famille des démocraties, même si la plupart d'entre elles vous montrent du doigt.

Il n'y a pas, au point où en est arrivée aujourd'hui l'Autriche, d'enjeu politique à cette élection, au sens habituel de ce terme. Ce que l'on a coutume de désigner ainsi, la victoire d'un parti sur un autre, devient dérisoire au regard de l'essentiel : l'Autriche vote dimanche pour continuer à exister dans les cadres – politique et moral – qu'elle s'est donnés au sortir de la guerre. Elle vote pour garder ses illusions, pour préserver ce rêve d'être devenue l'*« île des bienheureux »*, selon l'expression d'un historien de l'Autriche d'après-guerre.

L'an passé, à la même époque, on célébrait en grande pompe le trentième anniversaire du traité d'Etat autrichien, qui garantissait, sous l'égide des grandes puissances, l'unité et la neutralité du pays. Américains, Soviétiques, Britanniques et Français étaient venus dire à Vienne combien ils appréciaient le fait même que l'Autriche existât ainsi, rappelant au monde qu'au-delà de la confrontation des blocs existait l'horizon de la coexistence. Qui pourrait penser que demain, une fois M. Waldheim installé à la présidence, on pourra renouveler cet hommage ?

L'Autriche pense, elle, n'avoir pas changé. Elle en appelle au miroir que lui tend complaisamment le candidat Waldheim : *« Si je suis un criminel, vous êtes tous des criminels ! »*, lance-t-il sous diverses formes dans ses réunions. Le Parti socialiste a, lui, depuis longtemps, jeté l'éponge, renonçant à prendre le peuple à rebrousse-poil, empêtré dans la défense malaisée de sa gestion du pays depuis seize ans.

Il laissera, presque sans combattre, arriver au pouvoir celui que l'écrivain Peter Handke désigne comme *« le dirigeant indigne d'un non-peuple »*. Mais Peter Handke est un intellectuel, et l'on s'est aperçu, hélas ! qu'à Vienne, aujourd'hui, les intellectuels sont de bien peu de poids. Quels que soient leur lucidité et leur courage – plusieurs centaines d'entre eux viennent de signer un appel pathétique à faire barrage à M. Waldheim, – ils ne sont ici que des exilés dans une province qui les tolère, à condition, bien sûr, qu'ils s'occupent de leurs affaires. Ils ont trop, du moins les meilleurs d'entre eux, exercé leurs critiques acérées contre leur propre société pour être encore entendus. En Autriche, en cette presque fin de siècle, il est mal vu d'être intelligent.

LUC ROSENZWEIG.

Un personnage qui ne fit pas l'unanimité à l'ONU

La réputation de l'Autriche n'est pas la seule à avoir souffert de l'affaire Waldheim. Le coup est rude pour l'ONU, qui a naguère porté à sa tête M. Kurt Waldheim, alors qu'elle avait dans ses propres archives un dossier le concernant. L'existence d'un tel document aurait dû au minimun le retenir de se porter candidat et inciter la communauté internationale à lui préférer quelqu'un d'autre.

Un seul pays, parmi les quinze membres du Conseil de sécurité (1), s'est opposé avec constance, à plusieurs reprises, à la candidature Waldheim au poste de secrétaire général : ce ne sont ni l'URSS, ni les Etats-Unis, mais la Chine qui, lors de la première élection de 1971, tenait le prétendant autrichien pour le candidat de Moscou, et qui ne leva son veto qu'au troisième tour de scrutin, afin qu'il soit pourvu au remplacement de U Thant.

Lorsque, à l'automne 1976, M. Kurt Waldheim annonce son intention de briguer un second mandat, l'URSS, la Grande-Bretagne et la France donnent immédiatement le feu vert. Les Etats-Unis aussi, mais en l'assortissant d'un coup de semonce public. Les prises de position de M. Kurt Waldheim au cours de son premier mandat ont été, en effet, – qu'il se soit agi du Vietnam ou du Proche-Orient – très fréquemment anti-américaines. C'est cependant sur sa politique de recrutement à l'ONU que les Américains l'attaquent : plusieurs journaux américains, citant des officiels, reprochent au secrétaire général de céder trop souvent aux *« pressions grossières »* de certains pays et de confier des postes importants à des personnes non qualifiées. Les faveurs de M. Waldheim vont, outre aux Autrichiens, aux non-alignés, notamment à la Yougoslavie – pays qui a transmis à l'ONU, en 1948, le dossier classant Kurt Waldheim parmi les criminels de guerre – où il a été reçu avec les honneurs en septembre 1972 par Tito. La Chine, après avoir opposé son veto au premier tour, se rangera aux côtés des non-alignés qui soutiennent sa candidature à un second mandat.

Gaffes

En septembre 1981, M. Kurt Waldheim annonce qu'il entend se représenter une troisième fois. Conscient apparemment de l'hostilité américaine, le secrétaire général déclare, lors de son discours d'ouverture de la session de l'Assemblée générale, qu'il tient la *« tension Est-Ouest »* pour le problème le plus grave du moment. Il ne l'avait pas même mentionnée un an plus tôt, alors que pesait déjà sur la Pologne une menace d'intervention soviétique. Pourtant, c'est à nouveau la Chine qui oppose son veto, préférant un représentant des pays du tiers-monde. Quant aux Etats-Unis, ils font barrage au Tanzanien Salim Ahmed Salim, présenté par le groupe des pays africains. Il faudra six semaines de débats et vingt jours de scrutin pour que M. Waldheim et son concurrent acceptent de se retirer, ouvrant la voie à M. Perez de Cuellar.

Que reste-t-il de ces deux mandats au secrétariat général ? Les premières années sont marquées par la montée en puissance des pays arabes au sein de l'organisation internationale et particulièrement, en novembre 1974, par l'intervention triomphale de M. Yasser Arafat devant l'Assemblée de New-York. Celle-ci accorde à l'OLP le statut d'observateur permanent et adopte une résolution sur le droit des Palestiniens à l'autodétermination qui ne mentionne pas le droit à l'existence d'Israël. Un an plus tard, elle adoptera la fameuse résolution assimilant le sionisme au racisme.

Le secrétaire général n'avait, de toute façon, pas le pouvoir, l'eût-il souhaité, de s'opposer à cette poussée anti-israélienne. Il est, en revanche, totalement responsable de ses prises de positions personnelles et d'un certain nombre de « gaffes » qui ont émaillé ses premières années à l'ONU.

En 1973, lors d'un séjour officiel à Jérusalem, M. Kurt Waldheim, visitant le mémorial de Yad Vashem, où sont rassemblées des cendres venues des camps d'extermination, repousse fermement la calotte qu'on lui tend avec insistance et écoute tête nue la prière du Kaddish. Après quoi, il parlera, dans une intervention, de Jérusalem comme de la « capitale » d'Israël. M. Simon Wiesenthal, le directeur du Centre de documentation juive de Vienne, raconte aujourd'hui que ses amis d'Israël l'avaient alors appelé pour lui dire : *« Cet hommme doit être un nazi, regarde si tu trouves quelque chose »*, tant le secrétaire général avait fait dans l'Etat hébreu une déplorable impression. M. Wiesenthal n'avait rien trouvé, et sans doute pas longuement cherché.

En juillet 1976, M. Waldheim fait une autre intervention très remarquée lorsqu'il condamne la libération des otages d'Entebbe par un commando israélien, qualifiant l'opération de *« violation flagrante* (par les Israéliens) *de la souveraineté d'un Etat membre de l'ONU »*. Il est, après cette déclaration, la cible d'une virulente campagne du Congrès juif américain qui réclame sa démission.

Ses relations avec la communauté juive et l'Etat d'Israël ne s'amélioreront pas par la suite : ni en 1977 quand, au cours d'une autre tournée au Proche-Orient, il insiste à Jérusalem sur *« le désir sincère de conciliation qu'il a trouvé chez les Arabes »* ; ni lorsqu'il invite à la conférence de Lagos contre l'apartheid un « comité pour l'exercice des droits du peuple palestinien » en refusant formellement d'inviter le CJM ; ni encore, en 1978, à l'occasion de la conférence sur le racisme à Genève, que les Etats-Unis et Israël décideront de boycotter.

Ce que l'on sait du parcours onusien de M. Waldheim permet certes de déceler ce que furent les inclinations personnelles de l'ex-secrétaire général, mais guère de tirer de conclusion quant aux éventuelles pressions – explicites ou implicites – dont il aurait pu faire l'objet de la part de ceux qui connaissaient son passé. Il apporte en tout cas de l'eau au moulin de ceux qui mettent ouvertement en doute l'utilité, voire le bien-fondé de l'organisation internationale.

CLAIRE TRÉAN.

(1) Pour qu'une candidature soit présentée au vote de l'Assemblée générale, il faut qu'elle soit agréée par neuf des quinze membres du Conseil de sécurité, où la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS et la Chine ont droit de veto.

Paris confirme la présence de M. Waldheim dans les Balkans en 1942

Les services de M. Jacques Chirac, ont rendu publique, vendredi 6 juin, la fiche militaire d'états de services de M. Kurt Waldheim. Elle confirme que celui-ci a été muté dans les Balkans en 1942, ce que l'ancien secrétaire général des Nations unies avait tout d'abord caché.

« Les autorités françaises, indique un communiqué de l'hôtel Matignon, *ont reçu le 27 mai une demande, de la fondation Simon Wiesenthal, de communication de la fiche concernant M. Waldheim qui figure dans les archives de l'Office d'information pour les victimes et les prisonniers de guerre de la Wehrmacht (WAST) placées sous tutelle française à Berlin en 1946. »*

« Cette fiche concerne la totalité des renseignements conservés au service WAST sur M. Waldheim », selon Matignon, qui précise que M. Waldheim a été informé de cette procédure. *« Compte tenu des interrogations suscitées par cette affaire*, poursuit-il, *il a été décidé de rendre publique cette fiche de renseignements. »*

Voici l'essentiel de cette fiche :

19-11-1939 : incorporé dans la Wehrmacht et affecté à l'Aufklärungabteilung 45, Reiterschwadron.

14-12-1941 : appartenant à la 1-KP/Aufklärungs-abt. 45, blessé par éclat d'obus à la cuisse droite, hospitalisé au Reservelazarett Minsk.

1-1-1942 : transféré au Reservelazarett XIII C Wien.

6-3-1942 : sorti de l'hôpital, apte au service et dirigé sur la Kavallerie-Ersatz-Abteilung 11.

14-3-1942 : muté à l'Oberkommando Heeres-Gruppe E. (NDLR : le groupe E, placé sous le commandemandement du général Alexander Loehr, opérait dans les Balkans et était stationné à Arsakli, près de Salonique).

15-1-1944 : appartenant à l'unité précitée, porté malade, troubles thyroïdiens.

2-3-1944 : hospitalisé à Heereskurlazarett Semmering.

29-3-1944 : sorti de l'hôpital, conditionnellement apte au service en campagne, et retourne à l'unité 050940.

Dans sa propre biographie, publiée en 1977, l'ancien secrétaire général des Nations unies avait affirmé avoir poursuivi des études de philosophie à Vienne après 1942.

Dix personnalités du monde littéraire (1) nous ont adressé la pétition suivante :

« L'élection de Kurt Waldheim (à la présidence de la République) serait une tache indélébile sur l'image du peuple autrichien et une insulte aux six millions de juifs exterminés et à toutes les victimes du nazisme.

» C'est pourquoi nous appelons les Autrichiens à tout entreprendre pour que Kurt Waldheim retire sa candidature. Dans le cas où celui-ci s'y refuserait et serait élu, il ne devrait en aucun cas être reçu par l'ensemble des chefs d'Etat, de gouvernement ainsi que par les responsables des organismes internationaux. »

(1) MM. Fernando Arrabal, Breyten Breytenbach, Jacques Derrida, Bernard Kouchner, Claude Lanzmann, Marek Halter, Guy Konopnicki, Michel Leiris, Philippe Sollers et Mme Françoise Sagan.

APRÈS LES « RÉVÉLATIONS » DU PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT POLONAIS

Washington se défend de l'accusation de non-assistance à Solidarité en danger

Le département d'Etat américain s'est employé à se disculper des paradoxales accusations portées contre Washington par le porte-parole du gouvernement de Varsovie, M. Jerzy Urban. Ce dernier avait en effet affirmé, dans un entretien accordé au *Washington Post*, que l'administration Reagan était parfaitement au courant, grâce à un colonel polonais travaillant pour la CIA, du plan d'imposition de l'état de guerre (qui fut proclamé le 13 décembre 1981) – mais s'abstint volontairement d'en prévenir les responsables de Solidarité (*le Monde* du 5 juin).

Sans commenter les informations concernant la défection du colonel Kuklinski, qui, selon M. Urban, serait intervenue dès le début novembre 1981 – et qui, selon le *Post*, est un fait avéré, – le département d'Etat affirme que les accusations du porte-parole polonais sont fabriquées de toutes pièces et constituent *« une tentative de mauvaise foi pour faire oublier que la responsabilité de l'imposition de la loi martiale en Pologne est portée par le gouvernement polonais »*.

Certes, reconnaît le département d'Etat, les Etats-Unis étaient *« au courant que l'instauration de l'état de guerre était possible »*, mais en ignoraient un élément essentiel : la date. *« En l'absence d'une telle information, notre objectif était de convaincre le gouvernement polonais de mettre au point une solution avec Solidarité. »*

M. Urban faisait, quant à lui, valoir que le colonel Kuklinski, et donc la CIA, savaient que la date limite pour l'application de ce plan était le 15 décembre, en raison du renouvellement prévu d'une grande partie du contingent de l'armée polonaise.

M. Urban ajoutait qu'après la disparition du colonel Kuklinski, les autorités de Varsovie s'attendirent que les Etats-Unis fassent connaître à Solidarité et au monde entier les préparatifs en cours, mais que voyant que Washington gardait le silence, elles se décidèrent à lancer l'opération prévue.

Le département d'Etat fait aussi valoir que la possibilité d'un recours à la force contre Solidarité était l'objet de nombreuses rumeurs en Pologne à l'automne 1981, et que certaines allusions y avaient même été faites par les officiels de Varsovie.

Pour sa part, M. Alexander Haig, qui était à l'époque secrétaire d'Etat, explique dans son livre de souvenirs, *Caveat*, que Washington s'attendait bien à une *« vague de répression »* en Pologne, mais ignorait sous quelle forme elle se manifesterait. *« Pendant des mois, au département d'Etat, nous avions discuté de plans d'urgence, examiné des mesures à prendre et analysé la forme que revêtirait l'intervention contre le mouvement de libéralisation. Mais quand l'inévitable s'est produit, nous avons été surpris. »*

Yougoslavie

● *Nouvelles condamnations d'Albanais du Kosovo.* – Dix militants albanais ont été condamnés, jeudi 5 mai, à Pristina, chef-lieu de la province autonome du Kosovo, à des peines allant jusqu'à onze ans de prison pour *« délit d'association en vue d'activités hostiles à la Yougoslavie »*, annonce l'agence Tanjug. Tous membres de l'organisation clandestine des marxistes-léninistes du Kosovo, les dix jeunes gens étaient notamment accusés d'agissements visant à renverser le pouvoir et à provoquer des changements anticonstitutionnels dans la fédération yougoslave (à savoir l'attribution au Kovoso d'un statut de République fédérée à part entière – (AFP.)

Turquie

● *L'attentat anti-américain.* – La Cour de sûreté de l'État s'est déclarée, jeudi 5 juin, incompétente pour juger les trois diplomates libyens – protégés par leur immunité – qui avaient été impliqués dans l'attentat anti-américain déjoué, en avril dernier, à Ankara. Elle jugera, en revanche, vendredi deux autres Libyens, Ali Ecefli Ramadan et Mohktar Rohama Tarhuni, arrêtés le 18 avril dernier, devant un cercle d'officiers américains, en possession d'une valise bourrée d'explosifs. – *(AFP.)*

URSS

Un Soviétique marié à une Française écrit à M. Gorbatchev

De notre correspondant

Moscou. – Un citoyen soviétique marié à une Française, M. Vladimir Pavlenko, est en butte depuis son mariage à toutes sortes de persécutions et s'est vu refuser, le 28 mai, un visa pour la France (*le Monde* du 30 mai). M. Pavlenko vient d'écrire à M. Gorbatchev, dans l'espoir que ce dernier interviendra personnellement afin de lui permettre de rejoindre son épouse.

Voici quelques extraits de cette lettre : *« Je suis docteur en sciences économiques. Je travaillais comme collaborateur scientifique à l'université Lomonossov de Moscou. Douze jours avant notre mariage, j'ai été contraint de quitter mon poste sous la pression de l'administration de la faculté d'économie. Plusieurs mois avant mon mariage, la faculté avait soutenu ma candidature pour l'obtention du Prix d'économie des jeunes scientifiques de l'année 1984. ce Prix correspondant à un cycle de travaux dont j'étais coauteur. Bien que ce prix de l'Académie des sciences m'ait été décerné depuis plus d'un an, je ne peux trouver de travail. La raison en est simple : j'ai épousé une citoyenne française.*

» Les autorités ont refusé à mon épouse la prolongation de son visa de séjour. Elles savaient pourtant que ma femme travaillait en URSS pour la revue Culture et vie *qui dépend des associations d'amitié avec les pays étrangers* (ma femme est membre de l'Association France-URSS). *Un deuxième refus a été opposé à la demande de prolongation de son visa, faite par l'ambassade de France elle-même. Les autorités savent maintenant que mon épouse attend un enfant, mais cela ne modifie en rien leur position. »*

M. Pavlenko rappelle que M. Gorbatchev lui-même, dans son rapport au vingt-septième congrès du PC soviétique, a invité tous les pays à résoudre, *« dans un esprit positif et humain, la question de la réunion des familles »*. *« Je ne souhaite qu'une chose*, conclut-il : *pouvoir vivre avec mon épouse (...). Je vous demande à nouveau d'intervenir personnellement pour qu'une réponse positive soit apportée à ma demande d'établissement en France. »*

D. Dh.

DIPLOMATIE

M. Mitterrand a reçu le vice-président du Nicaragua

M. Sergio Ramirez, vice-président du Nicaragua, a été reçu, ce vendredi 6 juin, à l'Elysée par M. Mitterrand, mais il ne rencontrera pas, en revanche, M. Jacques Chirac. M. Mitterrand a indiqué à son interlocuteur que la politique étrangère de la France ne s'éloignera pas du *« minimum vital »* que représente à ses yeux le soutien à la politique de paix en Amérique centrale. Le chef de l'Etat faisait référence aux efforts entrepris par le groupe de Contadora. Il a aussi encouragé le Nicaragua, en une formule diplomate, *« à poursuivre la construction de la démocratie »*.

A Panama, les ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale (Guatemala, Salvador, Honduras, Costa-Rica, Nicaragua), du groupe de Contadora (Mexique, Venezuela, Colombie, Panama) et du groupe d'appui (Brésil, Argentine, Uruguay, Pérou) devaient se réunir ce vendredi pour tenter de régler les difficultés, d'ordre militaire, qui ne permettent pas encore la signature de l'acte de paix en Amérique centrale. Le Nicaragua sandiniste paraît de plus en plus isolé face aux autres pays d'Amérique centrale, considérés comme des alliés des Etats-Unis dans la région.

« Nous sommes plus près que jamais d'un accord en Amérique centrale »

nous déclare M. Sergio Ramirez

M. Sergio Ramirez se veut optimiste, bien que la signature de l'acte de paix élaboré par le groupe de Contadora ait été une nouvelle fois différée.

« Je crois, dit-il, *que nous sommes plus près que jamais d'un accord en Amérique centrale. Les questions politiques sont réglées. Nous sommes tous pour le pluralisme. Restent des divergences d'ordre militaire. Nous avons proposé un plan de réduction de notre armement lourd, et ce plan est actuellement étudié par les experts. Nous suggérons que tous les conseillers militaires étrangers en Amérique centrale soient retirés. Et que toutes les manœuvres militaires combinées dans la région soient supprimées. Certains veulent que les manœuvres soient seulement réglementées et que le nombre des conseillers étrangers soit limité. De notre côté, nous n'acceptons pas que l'on prétende réduire nos effectifs militaires, nécessaires à notre défense pour faire face à une agression extérieure... »*

M. Ramirez, qui admet que la situation économique du Nicaragua *« est très grave »*, semble redouter une relance de la discussion sur les aspects politiques, *« ce qui pourrait conduire à un blocage réel des négociations menées par Contadora »*. S'il est normal, ajoute-t-il, que *« des mécanismes de contrôle des accords militaires soient mis en place, nous ne saurions, en revanche, accepter que l'on vienne vérifier la pureté de nos institutions démocratiques. Qui pourrait accepter une telle exigence ? Nos élections générales de novembre 1984 ont été régulières, et notre démocratie est parfaitement valable, autant que celle de nos voisins. Comment pourrions-nous admettre qu'une commission internationale, dominée par les Etats-Unis, vienne enquêter chez nous ? La nouvelle Constitution que nous préparons prévoit le respect du pluralisme politique, l'économie mixte et le non-alignement, qui sont les trois principes de base du sandinisme. »*

Après Paris, M. Sergio Ramirez se rendra à Bruxelles. Sa tournée européenne l'a déjà conduit, en particulier, à Madrid, à Oslo et à Strasbourg. Au colloque Europe-Amérique latine organisé par le Conseil de l'Europe et l'IRELA (1), il a prononcé une allocution très modérée, où il s'est gardé de toute allusion aux Etats-Unis. *« Nous avons voulu,* a-t-il déclaré, *instaurer de vraies formes de participation, construire une véritable démocratie. La guerre qui nous est imposée, nous a contraint à aller moins vite que nous l'aurions souhaité. Seule la paix peut nous permettre de relancer notre plan de réformes et de transformations. Mais il n'est pas question pour nous d'imposer notre modèle aux autres, à commencer par nos voisins... »*

MARCEL NIEDERGANG.

(1) Le colloque Europe-Amérique latine, qui a réuni du 3 au 5 juin à Strasbourg de très nombreuses personnalités (dont plusieurs anciens présidents latino-américains), a été organisé conjointement par M. Marcelino Oreja, secrétaire général du Conseil de l'Europe, et M. Wolf Grabendorf, qui dirige à Madrid l'IRELA, Institut pour les relations entre l'Europe et l'Amérique latine.

DROITS DE L'HOMME

Amnesty International a aussi ses « dissidents »

« Cette fois-ci, c'est décidé : nous quittons Amnesty International. » « Moi, je n'ai même plus la possibilité de le faire : j'en ai été exclu. » Propos qui contrastent avec le concert d'éloges et d'hommages suscités par le vingt-cinquième anniversaire de l'organisation (*le Monde* daté 18-19 mai), mais qui illustrent, en contrepoint, le malaise qu'éprouvent un certain nombre de militants devant ce qu'ils considèrent comme la face cachée de la planète Amnesty.

Ces déçus ou exclus reconnaissent spontanément qu'un tel comportement demeure très minoritaire. S'il leur est arrivé de recueillir un certain soutien électoral lors de scrutins internes récents, ils n'estiment pas à plus de quelques centaines les membres français de l'organisation qui sont prêts à les suivre (et, au secrétariat, on parlerait plutôt de quelques dizaines). *« Sur un effectif mondial de quelque 250 000 membres,* sourit l'un de ces dissidents, *il n'y a pas, en principe, de quoi faire trembler le secrétariat international. Mais pourquoi tant d'adhérents, sans faire aucun bruit, abandonnent-ils chaque année l'organisation ? »*

Il ne s'agit pas, en fait, d'une dissidence homogène, et prête à fonder un mouvement différent, voire concurrent, mais plutôt de deux démarches distinctes, et qui restent assez individuelles. La première est celle de MM. Jean-François Lambert et Teddy Follenfant. Le premier fut président de la section française d'Amnesty avant de démissionner en septembre 1982, tout en restant au sein de l'organisation. Le second en a été exclu après avoir mis en cause, dans un entretien accordé au *Quotidien de Paris*, la responsabilité d'Amnesty International dans l'affaire des deux opposants irakiens, rendus *mini militari* à Bagdad par les services de M. Joxe : pour lui, la révélation précipitée de cette « bavure » française par l'organisation a provoqué, au moins indirectement, l'assassinat présumé de Michel Seurat ; d'autant plus que l'un au moins de ces deux Irakiens a été donné pour être exécuté aussitôt, à l'époque. Hypothèse que l'on juge invraisemblable au secrétariat, tout en reconnaissant que l'affaire a troublé plus d'un militant ou sympathisant.

MM. Lambert et Follenfant, par ailleurs, se sentent proches d'une conception « libérale » des droits de l'homme. Ils considèrent par exemple avec une certaines sympathie la création d'un secrétariat d'Etat chargé de ces questions, et le profil politique et personnel de son titulaire, M. Claude Malhuret.

Faut-il dire, par contraste, que la seconde « dissidence » d'Amnesty International relève plutôt, elle, d'une critique « de gauche » de l'organisation ? *« Si l'on veut,* répond son principal animateur, M. Jean-Yves Prengel, qui milita jadis chez les trotskistes, et ne se cache pas, aujourd'hui, d'appartenir à la mouvance socialiste, *« dans le gouvernement actuel, par exemple, nous serions plutôt sensibles, nous, s'il faut se trouver une référence ministérielle, fût-ce* a contrario, *à la présence de M. Pasqua, qu'à celle, au demeurant discrète, de M. Malhuret. Mais on aurait certainement tort de réduire le problème que pose notre déception de militants d'Amnesty à une simple surenchère, l'une plutôt à droite et l'autre plutôt à gauche. »*

« Parler à un mur »

M. Prengel a tenté durant plus d'un an d'organiser à l'intérieur du mouvement un courant appelé Lumière, dans l'espoir d'obtenir un certain nombre d'améliorations de son fonctionnement et une prise de conscience de ce qu'il considère comme les carences graves du système. *« Mais nous en avons assez de parler à un mur. Nous partons. »*

Les griefs que formulent les déçus d'Amnesty sont de plusieurs ordres, outre l'affaire des deux Irakiens, qui leur semble avoir illustré au passage une réelle incompréhension des mécanismes du terrorisme et des problèmes particuliers du monde islamique. (*Lire d'autre part.*)

Le premier reproche, sans doute plus vif à droite qu'à gauche, mais qui n'est absent nulle part, concerne ce souci d'équilibre dans la critique, pour ne pas dire de symétrie, dont l'organisation paraît faire profession. *« Avoir l'air de mettre sur le même plan le sort des objecteurs de conscience suisses et le génocide au Cambodge ou l'existence du goulag, en renvoyant dos à dos les démocraties occidentales — où des abus peuvent effectivement se produire — et des régimes auxquels l'horreur et la répression féroce sont consubstantielles, n'est ni sérieux ni utile aux droits de l'homme, bien au contraire,* explique M. Follenfant. *On accrédite l'idée que, au fond, puisque personne n'est parfait, tout se vaut, et que la liberté n'est pas de ce monde. Encore suis-je indulgent en parlant du Cambodge : pendant plusieurs années, nous n'avons pas voulu en parler vraiment, à Amnesty, parce que les seuls témoignages accablants dont nous disposions alors émanaient d'opposants qui avaient fui leur pays ! »* M. Prengel est plus nuancé : *« C'est quand même bien qu'on parle aussi des atteintes aux libertés, même mineures, dans les démocraties. C'est, au fond, un hommage à leur rendre. »*

Mais les deux tendances se retrouvent pour estimer que l'action concrète d'Amnesty est, de toute façon, beaucoup moins efficace que ne le laisserait croire le battage médiatique qui l'entoure — en tout cas sans commune mesure avec les moyens mis en œuvre, y compris financiers. *« Même ce fameux rapport annuel dont il est convenu de dire tant de bien, notamment dans* le Monde, *qui le lit, en réalité ? Quelle dictature a-t-il jamais empêchée de commettre tranquillement ses forfaits, pourvu qu'ils soient discrets, et encore ? »*

Cette paralysie s'expliquerait, selon ces contestataires, non seulement par le souci de maintenir un équilibre en trompe l'œil, mais aussi par le centralisme « londonien » de l'organisation (l'appareil du secrétariat international absorbe un tiers du budget) et par le refus d'établir une véritable démocratie interne. Ce que l'on conteste absolument au secrétariat français en faisant valoir que le système de désignation des responsables est de nature élective.

L'association s'entend ainsi reprocher de ne plus produire, en réalité, que les instruments de son propre fonctionnement, de sa propre perpétuation, même si ce confort mental s'accompagne d'un langage d'écorchés vifs sur les droits de l'homme : *« Certains disent qu'il y a des taupes à Amnesty, qui bloquent toute véritable action. Ce n'est même pas nécessaire. Pour ma part, j'y ai surtout vu des marmottes... »* Situation renforcée par le fait que, selon la formule de l'un des contestataires, *« le droit » de « l'hommisme a fini par susciter sa propre langue de bois »*.

Les dissidents de Lumière, tout comme MM. Lambert et Follenfam et leurs amis, assurent regretter, et non pas savourer, le caractère inévitablement iconoclaste de leur démarche, dans un univers intellectuel où la sympathie n'est pas ménagée à l'action d'Amnesty : *« L'organisation incarne le bien, la vertu, la défense de la liberté, et la critiquer revient pour beaucoup de gens sincères à combattre ces valeurs fondamentales. »* Vont-ils pourtant essayer de fonder, ensemble, un autre mouvement ? *« Surtout pas, ce serait retomber dans une paralysante recherche d'unanimité factice. »* Mais ils n'excluent pas, au coup par coup, de tenter de concert quelques opérations. En espérant obtenir des résultats concrets, sinon...

BERNARD BRIGOULEIX.

UN DOSSIER OFFICIEL PREND M. CHIRAC A CONTRE-PIED

L'IDS en question

Le mensuel *Armées d'aujourd'hui*, qui est la revue officielle du ministère de la défense, publie, dans son dernier numéro, un dossier consacré à « la guerre de l'espace » où les rédacteurs, principalement des ingénieurs de la délégation générale pour l'armement, s'attachent à recenser les difficultés techniques et opérationnelles que ne manquera pas de rencontrer, selon eux, l'édification d'une défense spatiale antimissile, autrement appelée initiative de défense stratégique (ou IDS) aux Etats-Unis.

Cette publication, qui manifeste les doutes des experts français tant en ce qui concerne la faisabilité et l'étanchéité que l'invulnérabilité supposée d'un tel système, intervient à un moment où le chef de l'Etat et le premier ministre, chacun de leur côté, ont exprimé des avis pour le moins divergents sur ce projet.

De ce dossier copieux et abondamment illustré on retiendra plusieurs idées-forces sans, pour autant, espérer épuiser le sujet, qui est lui-même très controversé aux Etats-Unis et en Europe.

Selon les auteurs, plusieurs aspects du programme IDS, qualifiés à maintes reprises de « difficultés » majeures, sont ainsi mis en exergue sur le plan scientifique, technique et militaire.

Pour l'un, c'est la capacité quasi instantanée de pointer des armes antimissiles contre leurs cibles qui est en cause : il faut pouvoir viser à 1 000 kilomètres de distance un objectif de 10 centimètres de diamètre évoluant à 5 kilomètres à la seconde, c'est-à-dire pouvoir atteindre avec précision un cheveu à 100 mètres. Pour un autre auteur, il faut être assuré de pouvoir disposer, en état de marche permanent, d'un logiciel de plus de dix millions d'instructions fonctionnant en temps réel sur un ensemble de machines ayant globalement la capacité de traiter mille milliards d'opérations par seconde, ce qui pose le problème de la rapidité de la prise de décisions politiques et de la concertation.

Un troisième auteur souligne la question du nombre de satellites mis en œuvre et de leur masse totale : un rapide calcul montre qu'il faudrait consacrer trente-deux années et 330 milliards de dollars, à raison d'une navette lancée deux fois par semaine, pour mettre en orbite basse suffisamment d'armes à énergie dirigée (des lasers, par exemple) pour constituer un bouclier.

D'autres auteurs, enfin, de ce même dossier officiel indiquent que la vulnérabilité et la survie des systèmes spatiaux militaires (rien n'est plus déterminé à l'avance que la trajectoire d'un satellite) constituent leur talon d'Achille et qu'il existe d'ores et déjà des contre-mesures face à une défense spatiale.

L'un des signataires va jusqu'à écrire : *« La conclusion ne peut être, pour l'instant, qu'une interrogation. Malgré un principe séduisant, les armes lasers antimissiles se heurtent à d'énormes difficultés techniques, dont nul ne peut dire avec certitude si elles seront surmontées, même à long terme. »* Un autre ajoute que la France possède les moyens de concevoir des armes antisatellites et d'adapter ses missiles offensifs à une menace.

Il paraît hors de question que la publication d'un tel dossier ait été décidée sans l'agrément du cabinet du ministre de la défense, dont l'un des membres figure, au demeurant, dans le conseil de direction de la revue. On ne peut s'empêcher de constater que les réserves et les arguments avancés par *Armées d'aujourd'hui* prennent, en quelque sorte, à contre-pied le premier ministre, dont l'enthousiasme, à propos de l'IDS, avait suscité, il y a quelques jours, des remarques plus nuancées, voire une certaine distance, de la part du président de la République.

Pendant que le ministre de la défense tentait, dans ce débat entre l'Elysée et Matignon, d'adopter une voie moyenne, sans doute plus réaliste, l'ancien ministre socialiste de la défense, M. Paul Quilès, soulignait, dans une lettre mensuelle consacrée désormais aux questions stratégiques et militaires, que le premier ministre n'était pas, en la matière, à une volte-face près.

Aux Etats-Unis même, l'IDS continue de faire problème. Quarante-six sénateurs (républicains et démocrates) sur cent considèrent que les objectifs de l'IDS ne sont toujours pas clairs. Six mille cinq cents chercheurs américains (de laboratoires et d'universités) ont signé une pétition par laquelle ils refusent toute participation au projet. Enfin, le président Reagan a demandé par lettre au Congrès de soutenir ce programme de recherches, tandis que la commission de la défense du Sénat propose de ramener de 5,4 à 3,1 milliards de dollars le budget alloué à l'IDS en 1987.

JACQUES ISNARD.

● *M. Raimond devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.* — La commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a entendu, jeudi 5 juin, M. Jean-Bernard Raimond. Le ministre des affaires étrangères a notamment précisé à cette occasion qu'un secrétaire d'Etat aux affaires européennes devait être prochainement nommé, et que la procédure de ratification de l'« acte unique européen » (réformant les institutions communautaires) devait être engagée incessamment.

A propos de l'initiative de défense stratégique américaine, M. Raimond a ajouté que la position de Washington avait évolué, le concept de dissuasion nucléaire, fondamental dans la doctrine française, demeurant clairement au centre du dispositif occidental. Il a confirmé que la France souhaitait voir ses entreprises rester *« disponibles »* pour y participer, sans pour autant que Paris conclut à ce sujet un accord gouvernemental avec les Etats-Unis.

Au prochain sommet du pacte de Varsovie

M. GORBATCHEV PROPOSERAIT UNE RÉDUCTION « RADICALE » DES EFFECTIFS MILITAIRES EN EUROPE

Vienne *(AFP, Reuter)*. — En marge des négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe centrale (MBFR), qui se poursuivent dans la capitale autrichienne, certaines indications commencent à filtrer sur la nature des propositions que M. Gorbatchev pourrait faire d'ici quelques jours à l'occasion du sommet des pays du pacte de Varsovie, convoqué à Budapest. Le numéro un soviétique avait laissé entendre, le 18 avril dernier à Berlin-Est, qu'il formulerait alors des propositions précises en matière de réduction des armements.

Selon des « indiscrétions » d'origine est-européenne, il s'agirait d'une *« réduction radicale d'effectifs militaires »*, et dans une zone sensiblement plus vaste que celle qui intéresse les MBFR puisqu'elle pourrait s'étendre *« de l'Atlantique à l'Oural »*. Un diplomate d'un pays de l'Est a précisé, jeudi 5 juin, à ce sujet : *« La semaine prochaine à Budapest, ce plan deviendra une initiative du pacte de Varsovie, et non plus simplement soviétique. »*

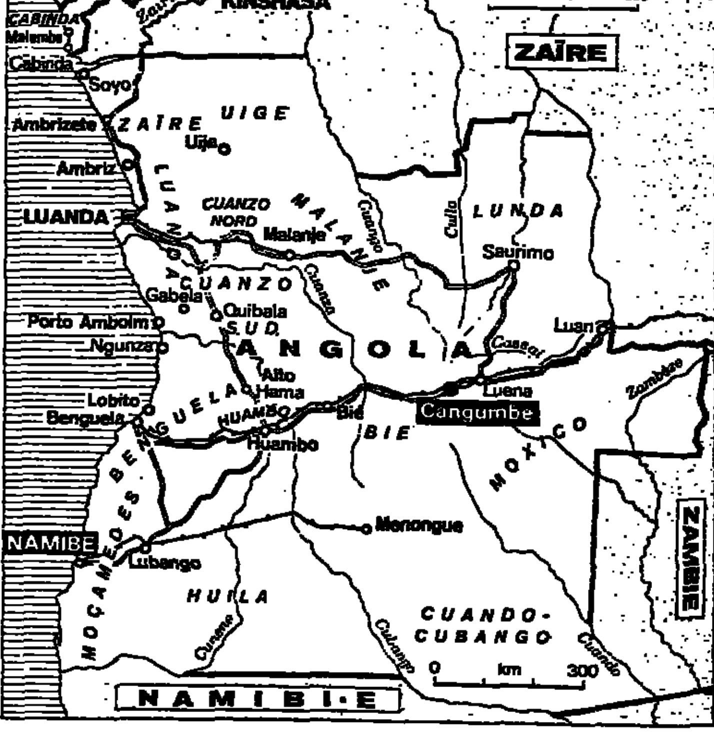
Au cours de la séance plénière hebdomadaire des MBFR, le chef de la délégation de la RFA, M. Joseph Holik, a par ailleurs insisté, au nom de l'OTAN, sur *« le caractère indispensable »* que revêtent, aux yeux de l'alliance atlantique, les mesures de vérification d'un accord éventuel de réduction des forces.

AFRIQUE

L'ATTAQUE SUD-AFRICAINE CONTRE LE PORT ANGOLAIS DE NAMIBE

Aider l'UNITA, actuellement en mauvaise posture ?

L'Afrique du Sud a attaqué, jeudi 5 juin, le port de Namibe (Moçâmedes, à l'époque portugaise) dans le sud-ouest de l'Angola, affirme-t-on de source officielle à Luanda. A Pretoria, un porte-parole militaire s'en est tenu le même jour à un laconique *« sans commentaires »*, quand il a été interrogé sur ces événements.



Selon les Angolais, un bâtiment sud-africain équipé de missiles Scorpion a ouvert le feu sur trois réservoirs de carburant : deux ont été détruits et le troisième endommagé. En même temps des hommes-grenouilles ont coulé un bateau de la marine marchande et en ont endommagé deux autres.

L'agence angolaise de presse Angop rappelle à propos de cette attaque des précédents visant notamment les installations pétrolières de Petrangol, à Luanda, en novembre 1981. En mai 1985, un commando sud-africain avait été intercepté près des installations pétrolières de Malongo, dans la province de Cabinda. Deux officiers sud-africains avaient été tués et un troisième, le capitaine Winan Petrus du Toit, fait prisonnier.

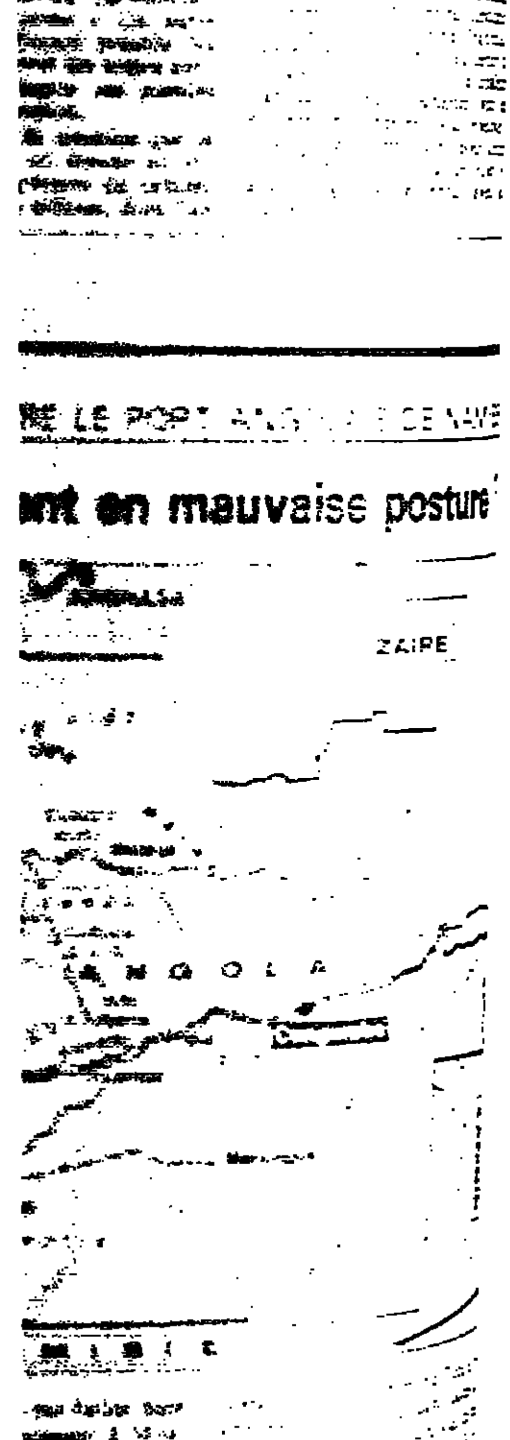
L'attaque contre Namibe paraît liée à l'offensive que les forces gouvernementales angolaises viennent de lancer, avec l'aide de troupes cubaines, contre l'UNITA, le mouvement de guérilla de M. Jonas Savimbi. Celui-ci avait reconnu, mercredi, la perte de la ville de Cangumbe, située dans la province orientale de Moxico (*le Monde* du 6 juin).

De source militaire sud-africaine, on se refuse à commenter les informations en provenance du Swaziland sur l'assassinat par des « tueurs professionnels » venus de l'étranger de trois membres du Congrès national africain (ANC). Les trois hommes ont été tués par balles dans la maison qu'ils occupaient à Mbabane, capitale du Swaziland. Lié à Pretoria par un pacte de non-agression, le royaume a expulsé des dizaines de militants de l'ANC ces trois dernières années ; c'est la première fois que des membres de l'organisation nationaliste sont abattus sur son territoire, épargné le mois dernier par l'armée sud-africaine, qui était intervenue en Zambie, au Zimbabwe et au Botswana.

En Afrique du Sud, l'interdiction des manifestations pour le dixième anniversaire de Soweto (*le Monde* du 6 juin) suscite de très vives réactions. L'évêque Desmond Tutu a invité les fidèles à prier dans toutes les églises du pays le 16 juin, jour de cet anniversaire. Il a annoncé qu'il ferait célébrer des services religieux à la mémoire des victimes de la répression policière dans toutes les églises anglicanes du pays. Il *« espère »* que les responsables des autres confessions — catholique, calviniste, méthodiste et luthérienne — agiront de même. Si tel était le cas, la journée du 16 pourrait constituer une nouvelle date dans la lutte contre l'apartheid, non plus dans la rue, mais dans les églises. — *(AFP, Reuter, UPI.)*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل



ASIE

DANS LES CAMPS DE BIHARIS AU BANGLADESH

Des naufragés de l'histoire

De notre envoyé spécial

Dacca. – Seize mille épaves, rongées par la dysenterie et les ulcères, sont échouées dans ce lac de boue des faubourgs de Dacca depuis quatorze ans. Plus de 200 000 autres partagent leur destin et pataugent ailleurs dans la misère des soixante-cinq camps dressés pour eux au Bangladesh. On les appelle les Biharis, ils se veulent « *les abandonnés du Pakistan* ».

Des naufragés de l'histoire, une peuplade d'agonisants, un chancre de plus pour cette Asie à la peau sombre et à l'œil ardent. Mères squelettiques et marmots ballonnés se fraient un espace de vie entre les rats et les étrons qui surnagent dans l'égout ouvert. La mousson, déjà, enveloppe de son haleine chaude ce triste ramassis de cabanes à lapins. Seize mille humains sur l'équivalent d'un terrain de football. Bois pourri et tôles rouillées. Les odeurs pestilentielles qui s'échappent des tas d'ordures prennent à la gorge. Bref, la vie réduite au minimum et la mort dans le regard, c'est le lot quotidien au camp Geneva de Mohammedpour.

Le martyrologe des Biharis est unique au monde. « *Nous sommes*, dit leur chef, le vieux Nasim Khan, *les seuls réfugiés de la planète à n'être pas reconnus comme tels. Car c'est notre pays qui nous a fuis, et non l'inverse.* »

Résumons. En 1947, d'un trait de plume anglaise et du ventre de l'Inde naît le Pakistan, le « pays des purs », une terre réservée aux musulmans minoritaires de l'Union indienne. Commence alors la plus grande et la plus sanglante migration des temps modernes. Huit millions de mahométans indiens abandonnent la terre des rajahs pour celle des mollahs.

Parmi eux, un million de Biharis (le Bihar est alors un Etat indien limitrophe du Bengale) se précipitent sur la partie orientale du nouveau pays islamique. Ils ne savent pas encore qu'il sera démembré et que leur cher Pakistan-Oriental deviendra, en 1972, le Bangladesh, la terre des Bangalais. Ce pays est né parce que les Bangalais ne supportaient plus la domination de leurs frères musulmans du Pakistan-Occidental, autrement dit les Pendjabis et les Sindhis. Les Biharis, eux, sont déjà dans le mauvais camp. Opposés à la création du Bangladesh, ils se battent aux côtés de l'armée régulière contre les rebelles nationalistes.

Mais, en 1971, avec l'aide de l'Inde, les rebelles gagnent, et le Pakistan, né d'une partition, est à son tour « partitionné ». Il acceptera, plus tard, de rapatrier environ 200 000 Biharis, mais pas plus.

Le rêve du lord

Par milliers, abandonnés sur place par l'armée vaincue, ils sont massacrés par les nouveaux Bangladeshis, avant que le jeune Etat ne leur offre le pardon et la possibilité d'en devenir des citoyens à part entière. Beaucoup acceptent, au moins 250 000 refusent. Ils sont Pakistanais depuis 1947, ils veulent le rester. Quatorze ans après, Nasim Khan et ses parias attendent toujours.

Il y a deux mois, deux cents gourbis du camp Geneva ont flambé. Avec des douzaines de personnes dedans. Certains, charitables, ont proposé de rebâtir les huttes. Mais les Biharis ne veulent pas qu'on les aide à rester. Ils veulent partir, rejoindre leur terre promise. « *Nous avons tout sacrifié pour le Pakistan. Nos possessions, nos terres et nos vies. Il ne peut pas nous abandonner...* » Voire...

A Islamabad, où l'on se flatte volontiers d'accueillir 3 millions de réfugiés afghans depuis une demi-douzaine d'années, on tergiverse depuis quatorze ans sur les Biharis pakistanais. « *D'accord pour les recevoir à titre humanitaire*, a fini par lâcher le général-président Zia Ul Haq, *mais nous n'avons pas les moyens de financer leur rapatriement et leur réinstallation.* » Qui irait dépenser 2 milliards de francs, coût estimé de l'opération, pour sauver 250 000 miséreux d'une lente et certaine agonie ?

La réponse, c'est un chrétien, un lord britannique, qui l'a trouvée à Jeddah, en Arabie saoudite, auprès de la Ligue musulmane mondiale. Lord Ennals, ancien ministre travailliste de Sa Majesté, est un passionné des causes perdues. Et un malin. Puisque la charia – la loi islamique – interdit la pratique des intérêts bancaires, se dit-il, pourquoi ne pas approcher les princes cousus d'or des royaumes du Golfe et leur offrir de soulager leur conscience en abandonnant les seuls dividendes de leurs immenses fortunes à la cause biharie ? Quelques années d'effort, un bon carnet d'adresses et le soutien de la Ligue musulmane ont fini par concrétiser le rêve.

« *Aujourd'hui*, annonce triomphant lord Ennals, *nous sommes en mesure de présenter au président Zia un chèque certifié de 278 millions de dollars à dépenser sur trois ans.* » La question, maintenant, est de savoir quand et comment la plus grande migration humaine de ces quarante dernières années dans le sous-continent va être entreprise ? Lord Ennals songe à demander à M. Rajiv Gandhi de mettre gracieusement des trains à la disposition de ses réfugiés. Le Pendjab pakistanais, où la plupart des Biharis seraient accueillis, est à 2 500 kilomètres de Dacca, 2 500 kilomètres de terre indienne. Mais on n'en est pas encore là.

Jusqu'à maintenant, la position d'Islamabad était : « *Confiez-nous l'argent, on s'occupe du reste.* » Il semble qu'elle ait évolué et que le président Zia ait accepté de laisser la Ligue et le lord gérer l'opération.

Reste, cependant, à prendre la décision politique du rapatriement. Rendu prudent par les déceptions des années précédentes, le vieil aristocrate anglais se veut malgré tout optimiste : « *Je ne peux pas vous dire quand exactement, mais je suis sûr que ces gens finiront par rejoindre leur terre promise.* » Au camp Geneva, quand nous l'avons quitté, une sale petite bruine tiédasse tombait en silence sur la chevelure blanche de Nasim Khan. Sale temps pour l'espoir...

PATRICE CLAUDE.

ASIE

Inde

Les extrémistes sikhs célèbrent le deuxième anniversaire de la mort du « prêtre fou »

De notre envoyé spécial

Amritsar. – Un cortège motorisé d'environ deux mille jeunes militants sikhs conduit par Baba Joginder Singh, un vieillard de quatre-vingts ans, se dirigeait, ce vendredi 6 juin, dans la matinée, vers le Temple d'or d'Amritsar pour participer au dernier jour de la « semaine du génocide » organisée par les organisations extrémistes. Disséminés dans une quarantaine de véhicules partis la veille du nord du Pendjab, sabre au clair, drapeaux safran (couleur du sacrifice) déployés et vociférations indépendantistes aux lèvres, les manifestants avaient franchi sans encombres, à 11 heures locales, deux barrages de police autour de la ville. Le chef du groupe a promis aux autorités qu'il n'y aurait pas de violences tout en conseillant à ses participants de mouiller leurs écharpes au cas où la police utiliserait les gaz lacrymogènes pour les disperser.

Le chef des forces de sécurité avait, auparavant, déclaré que ses hommes (environ trois mille) se contenteraient de s'assurer que les manifestants ne portent pas d'armes. « *S'il n'y a pas de terroristes recherchés parmi eux, nous les laisserons passer. Le gouvernement ne peut pas* [politiquement] *empêcher les sikhs de se rendre au Temple d'or* », a-t-il dit. Pour éviter toute provocation, les cent cinquante policiers en civil déployés à l'intérieur du complexe religieux depuis mercredi soir ont été retirés vendredi matin à l'aube. Cependant, plus de six cents hommes restent en faction autour du temple, pour le cas où, violant leur promesse, les activistes tenteraient à leur tour de prendre le contrôle du Temple d'or.

En principe, l'objectif du vieux « Baba » est de commémorer à son tour le « massacre de juin 1984 » au Temple d'or (mille personnes avaient été tuées au cours de l'assaut donné à l'époque par l'armée) et de saluer la mémoire des « martyrs » au premier rang desquels se trouve son propre fils, Jarnail Singh Bhindranwale. Celui que la presse indienne appelait le « prêtre fou » est mort le 6 juin à la tête de ses disciples au Temple d'or. Des affiches célébrant sa gloire ont été placardées jeudi sur les murs de la « Mecque du sikhisme », et les marchands de souvenirs – clichés et cassettes enregistrées de ses discours – ont fait leur réapparition à l'entrée du temple.

Toutes les organisations de sikhs extrémistes et toutes les factions de la nébuleuse khalistanaise (du nom du Khalistan, Etat sikh indépendant revendiqué par les séparatistes) se réclament de Bhindranwale. Elles ne sont, en fait, divisées que par des querelles de chefs. Théoriquement, seuls le *United Kali Dal*, parti créé par Jodinger Singh et une faction de la Fédération des étudiants sikhs (AISSF), participent à la manifestation du 6 juin. L'autre faction de l'AISSF – la plus puissante, dirigée par M. Khalon, un homme recherché par la police – et le Damdami Taksal, célèbre « couvent » fondamentaliste sikh autrefois administré par Bhindranwale lui-même, avaient organisé la commémoration de mercredi 4 juin.

Nouvelles victimes

Jeudi, quatre personnes, dont un policier, ont été tuées autour d'Amritsar. Ce dernier est mort après avoir tenté d'arrêter deux jeunes sikhs qui venaient de commettre un hold-up près du marché aux grains de la ville sainte. Deux autres personnes, des passants, ont été blessées au cours de l'incident. Au sud-ouest d'Amritsar, à Bhatinda, un prêtre hindou aurait également été abattu par des terroristes et une tentative d'assassinat perpétrée sur la personne d'un dirigeant local de l'Akali-Dal, le parti sikh modéré qui gouverne le Pendjab. Quatre cocktails Molotov ont également été lancés jeudi sur un temple hindou, à Gurdaspour, un district frontalier réputé « nid de terroristes », selon la police. Trois suspects ont d'ailleurs été abattus le même jour dans cette région par les forces paramilitaires au cours d'une escarmouche.

Le mois dernier, un rapport officiel commandé à un magistrat par le gouvernement – mais qui n'a jamais été publié – laissait clairement entendre que la majorité des prétendus affrontements armés au cours desquels des « terroristes » meurent quasi quotidiennement étaient en réalité « arrangés » par les forces paramilitaires, qui préfèrent les méthodes expéditives à une justice légale réputée trop lente et surtout trop molle.

P. C.

Sri-Lanka

● *Massacre de civils.* – Dix-huit personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, ont été tuées, mercredi 4 juin, par des séparatistes tamouls lors d'attaques contre des villages dans le nord-est du Sri-Lanka, ont affirmé, jeudi, des sources proches des forces de sécurité. Selon ces sources, deux civils ont été tués et huit maisons détruites lors d'un raid des séparatistes contre le village d'Andankulsm, près de la ville de Trincomalee, et seize autres personnes – pour la plupart des femmes et des enfants – ont été tuées dans d'autres attaques menées contre des villageois cinghalais. – *(AFP.)*

Les communistes philippins acceptent de négocier

(Suite de la première page.)

La volonté désormais affichée par la direction communiste de trouver une issue à l'impasse survient dans la foulée d'une profonde remise en cause qui aurait récemment secoué le PCP, compte tenu du succès et de la popularité indéniable de Mme Aquino. Le PCP et son front progressiste, « Bayan », avaient boycotté les élections de février. Les cadres du parti avouent aujourd'hui qu'ils avaient gravement sous-estimé la portée du mécontentement populaire vis-à-vis de l'ancien régime et la popularité de Mme Aquino. Des membres du comité exécutif auraient même été déchus pour cette erreur tactique. Le dernier numéro du journal clandestin du parti, *Ang Bayan*, a d'ailleurs publié un document critiquant la politique de boycottage.

Selon des extraits repris par la presse philippine, la direction du PCP aurait « *mal compris le caractère de la politique américaine aux Philippines, en surestimant le soutien que les Etats-Unis pouvaient apporter à Marcos* ». De même, l'ancienne direction communiste aurait sous-estimé la capacité de mobilisation des « *réformistes bourgeois* » et, manquant de perspicacité, n'aurait pas vu à temps que le pouvoir de M. Marcos était devenu « *extrêmement isolé* ».

Cette autocritique de l'organisation révolutionnaire laisserait entrevoir une possible réactualisation de l'ensemble de son programme. A Manille, on commente avidement les quelques indices jugés sûrs de ce débat interne. Ainsi, il apparaît que les instances du parti seraient en train de revoir leurs analyses sur la nature de la « *bourgeoisie nationale* » et sur la justesse à long terme de la « *voie armée* » vers la « *révolution* »...

A quelques jours de la saison des pluies, qui imposera une trêve de fait dans les zones de guérilla, on s'interroge à Manille sur les nombreux impondérables qui pourraient faire échouer ce nouvel espoir de réconciliation nationale. L'armée philippine s'opposera certainement à toute concession jugée trop importante, et la Nouvelle Armée du peuple, l'aile combattante du PCP, n'acceptera de déposer les armes que contre des garanties sérieuses. Mme Aquino devra non seulement convaincre les uns et les autres de sa sincérité personnelle, mais aussi tenter de démontrer qu'elle possède les moyens d'en finir avec les graves injustices sociales et économiques persistant aux Philippines.

KIM GORDON-BATES.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Le Sénat accepte de justesse une vente d'armes à l'Arabie saoudite

De notre correspondant

Washington. – Après une longue incertitude, le Sénat a finalement autorisé, jeudi 5 juin, la vente à l'Arabie saoudite d'armes de précision qu'il lui avait, de concert avec la Chambre des représentants, précédemment refusée.

Ce vote est un succès personnel pour M. Reagan, qui, jeudi matin encore, avait mis tout son poids dans la balance en en appelant directement à chacun des sénateurs pour faire valoir que toute l'influence américaine au Proche-Orient était en jeu. L'argument de la Maison Blanche était que Ryad avait besoin de ces armes pour faire face à un éventuel développement de la pression iranienne et que, surtout, les Etats-Unis se devaient de manifester un soutien entier aux pays arabes dit « modérés » (c'est-à-dire pro-occidentaux), afin de continuer à être entendus dans la région, de ne pas y ouvrir de nouvelles possibilités à l'Union soviétique et de rester capables de jouer un rôle de conciliation en faveur de la recherche d'un règlement de paix.

Ces arguments n'ont eu qu'un relatif écho puisqu'il ne s'est trouvé que trente-quatre sénateurs sur cent – c'est-à-dire exactement le nombre nécessaire mais pas un de plus – pour soutenir le point de vue du président. Ces trente-quatre voix suffisent toutefois constitutionnellement à rendre possible la vente. Mais l'alerte a été chaude et traduit cruellement, pour le monde arabe, l'effritement de ses positions à Washington.

Pas de Stinger

Rarement en effet, depuis qu'existe l'Etat d'Israël, l'Amérique aura été plus qu'en ce moment si globalement et massivement à la fois pro-israélienne et défiante vis-à-vis des pays arabes. Dans l'opinion, c'est l'assimilation du terrorisme au monde arabe qui joue. Au département d'Etat – ou en tout cas dans l'esprit du secrétaire d'Etat – les déceptions et les sanglants déboires enregistrés au Liban par les Etats-Unis conduisent à préférer s'en tenir au soutien à Jérusalem plutôt que de se risquer à de nouvelles initiatives incertaines.

Au Congrès, enfin – et particulièrement à l'approche des élections parlementaires qui renouvelleront, en novembre prochain, la totalité de la Chambre et un tiers du Sénat, – bien peu d'élus voient le moindre intérêt à braver le mécontentement d'un groupe d'électeurs constitué (l'électorat juif) au profit d'une volonté de tenir la balance vaguement égale au Proche-Orient.

Il est, à cet égard, frappant que la Maison Blanche n'ait pas obtenu, jeudi, une seule voix de plus qu'il n'était indispensable pour ne pas perdre la face, alors même que M. Reagan avait convaincu l'Arabie saoudite de renoncer à tenter d'acquérir des missiles portables Stinger grâce auxquels un individu peut détruire, du sol, un avion en vol. Cette remarquable facilité de maniement a souvent fait décrire le Stinger comme l'« *arme de rêve des terroristes* », et la crainte d'en voir tomber aux mains de groupes décidés à tout pour se faire connaître ou entendre avait pesé lourd dans les premiers votes du Congrès.

La limitation de la commande saoudienne à des missiles mer-mer Harpoon et air-air Sidewinder n'a pourtant pas profondément fait évoluer les choses, même si le veto de M. Reagan a, au bout du compte, prévalu. L'honneur du président et l'autorité de sa fontion ont été sauvés, mais ce succès de la Maison Blanche ne redonne pas pour autant à l'Amérique une politique proche-orientale. Il n'a évité qu'une déclaration de faillite en bonne et due forme et ne saurait cacher que l'Amérique est, dans la région, en panne d'idées.

BERNARD GUETTA.

Haïti

Les manifestations antigouvernementales se poursuivent à Port-au-Prince et en province

Port-au-Prince *(AFP, Reuter, UPI)*. De violentes manifestations antigouvernementales ont eu lieu le jeudi 5 juin dans la capitale et dans plusieurs villes de province. Pour le quatrième jour consécutif, des centaines de Haïtiens sont descendus dans la rue en dépit d'un appel au calme lancé mercredi par le général Namphy, président du Conseil national de gouvernement (CNG) qui a mis en garde les « *politiciens* » et les « *éléments partisans d'une déstabilisation* ». Le général a estimé que le pays était menacé par le « *chaos* ». De son côté, le colonel Regala, ministre de l'intérieur et de la défense, a annoncé dans un communiqué que l'armée haïtienne réprimerait désormais avec sévérité toute atteinte à la sécurité du pays.

Une personne a été tuée et six autres ont été blessées par balles jeudi à Carrefour, dans la banlieue sud de la capitale haïtienne, au cours d'un incident qui a opposé des manifestants à des militaires. Les manifestants ont enflammé de vieux pneus pour ériger des barricades et tenté de détruire plusieurs véhicules privés ou de transport public. L'armée est alors intervenue et a tiré. Vendredi dernier, un sous-officier avait été tué et un autre blessé alors qu'ils s'apprêtaient à démanteler des barricades.

Des membres de l'opposition ont lancé jeudi un appel au Conseil de gouvernement pour qu'il démette de leurs fonctions trois ministres et ils ont critiqué l'intervention de l'armée contre les manifestations. Dans un communiqué commun, ils ont qualifié la « *répression militaire* » de « *provocation* » et ils ont donné un délai de vingt-quatre heures au Conseil de gouvernement pour limoger le ministre de l'intérieur, le colonel Regala, le ministre des finances, M. Lesly Delatour, et le secrétaire d'Etat à l'information, M. Jolicœur. Selon les membres de l'opposition, le CNG a « *durci sa position* » en adoptant des « *méthodes dignes de Duvalier* ». Ils ont décidé de se réunir à nouveau pour définir un plan d'action si le général Namphy ne leur donnait pas satisfaction.

Le mouvement de protestation qui se développe dans le pays a gagné depuis mercredi les villes de Gonaives, de Cap-Haïtien de Jacmel et de Jérémie.

● *Manœuvres militaires américano-honduriennes à proximité du Nicaragua.* – Des soldats américains ont participé, jeudi 5 juin, à un exercice militaire au Honduras à 17 kilomètres de la frontière nicaraguayenne, lors de la seconde phase des manœuvres combinées Cabanas 86. Près de mille cinq cents soldats américains, venus de la base de Fort-Louis (Etat de Washington), ou déjà stationnés au Honduras, ont participé à une prise d'assaut fictive d'un aéroport dans la région de la Mosquitia. La piste de cet aéroport de Durzuna, construite par les Américains en avril dernier, est capable d'accueillir des avions de transport de type C-130. La seconde phase de ces manœuvres doit se prolonger jusqu'à la fin juin. Les Etats-Unis et le Honduras organisent des manœuvres militaires communes en territoire hondurien depuis 1982. *(AFP).*

A TRAVERS LE MONDE

ÉTATS-UNIS

M. Pelton reconnu coupable d'espionnage au profit de l'URSS

Baltimore *(AFP)*. – Un ancien employé de l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA), M. Ronald Pelton, a été reconnu coupable, jeudi 5 juin, à Baltimore (Maryland), d'espionnage au profit de l'URSS pour avoir vendu des informations ultra-secrètes sur la sécurité nationale des Etats-Unis. M. Pelton était accusé d'avoir fourni entre 1980 et 1985 à l'Union soviétique, pour le prix de 44 000 dollars, des informations acquises au cours de ses quatorze ans de carrière à la NSA, organisme chargé d'intercepter et de décoder les communications soviétiques. Son procès a été l'occasion d'interventions du gouvernement auprès de la presse, incitée à ne pas livrer certaines informations qu'elle détenait sur cette affaire. Reconnu coupable par un jury fédéral de quatre des cinq chefs d'accusation prononcés à son encontre, M. Pelton risque trois fois la réclusion à vie. Le juge a indiqué que la sentence serait prononcée le 28 juillet prochain.

AFGHANISTAN

Lourdes pertes de la résistance

Islamabad. – Près de cinq cents résistants et civils ont été tués et des centaines d'autres blessés en quinze jours de violents combats dans le nord de l'Afghanistan, près de la frontière soviétique, ont déclaré, jeudi 5 juin, des responsables de la guérilla au Pakistan. Ils ont précisé avoir reçu des messages de la province septentrionale de Fariab faisant état d'une importante bataille début mai entre des résistants et les forces soviéto-afghanes.

Il est assez inhabituel pour la résistance d'admettre de telles pertes. Des avions de combat, opérant à partir de leurs bases en Union soviétique, ont joué un rôle essentiel dans les combats en pilonnant des positions de la guérilla et des villages environnants. Au moins cent soixante résistants et trois cents civils ont été tués. – *(AP.)*

MALAISIE

Elargissement de la coalition gouvernementale

Le Parti Bersatu Sabah (PBS, formation à dominante chrétienne qui vient de remporter les élections dans l'Etat de Sabah) a été admis au sein du Front national, coalition au pouvoir à Kuala-Lumpur, a annoncé, jeudi 5 juin, le docteur Mahathir, premier ministre de Malaisie. Cette décision devrait permettre au PBS, au pouvoir au Sabah, de relancer l'économie de cet Etat insulaire de la fédération. En outre, elle intervient avant les élections générales, qui doivent se tenir, en Malaisie, au plus tard au printemps 1987, renforçant ainsi les chances du Front national de conserver sa majorité actuelle des deux tiers au sein du Parlement fédéral. – *(Reuter.)*

MAROC

Pétition de l'opposition en faveur de soixante détenus

Rabat. – Dans une pétition publiée le 5 juin par l'hebdomadaire en langue arabe *Anoual*, les trois principales formations d'opposition – Union socialiste des forces populaires, Istiqlal et Parti du progrès et du socialisme – ont lancé une campagne pour que le statut de prisonniers politiques soit accordé par les autorités à une soixantaine de personnes arrêtées après les trouble de janvier 1984, et incarcérées dans plusieurs prisons du royaume.

La pétition dénonce la « *pratique courante de la torture* » et demande que les détenus bénéficient de visites plus fréquentes, ainsi que du droit de recevoir des livres et des journaux. Pour les pouvoirs publics, il n'y a pas de détenus politiques au Maroc et les personnes en question ont été condamnées pour des délits de droit commun ne leur donnant droit à aucun statut spécial. – *(Reuter.)*

CHINE

Ouverture d'un consulat à Leningrad

Pékin. – La Chine et l'URSS ont décidé d'ouvrir des consulats à Leningrad pour la Chine et à Shanghai pour l'URSS, pour la première fois depuis la rupture sino-soviétique en 1960, apprend-on, ce vendredi 6 juin, de source officielle chinoise. L'accord conclu entre les deux pays fait suite à des pourparlers engagés l'an dernier. Le consulat chinois à Leningrad est déjà ouvert, indique-t-on de même source. Les pourparlers pourraient déboucher sur l'ouverture de deux autres consulats soviétiques à Shenyang et à Harbin, dans le nord-est de la Chine. Par ailleurs, la Mongolie a décidé de reprendre, ce vendredi, après une interruption de dix-neuf ans, les liaisons aériennes directes entre Oulan-Bator et Pékin, a annoncé, jeudi, l'agence Chine nouvelle. Ces liaisons entre les deux capitales avaient été interrompues en 1967, peu après le début de la révolution culturelle. Un accord sur la reprise des vols pendant la saison touristique d'été avait été signé en décembre dernier. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Liban

Un attentat interrompt les communications avec l'étranger

Les duels à l'artillerie lourde et à la roquette ont repris, jeudi 5 juin, à Beyrouth-Ouest (secteur musulman) autour des camps de réfugiés, où s'affrontent, depuis plus de deux semaines, miliciens chiites d'Amal et combattants palestiniens. Au moins sept personnes ont été tuées, ce qui porte à près de quatre-vingts le nombre de morts depuis la reprise de cette nouvelle « guerre des camps ».

La milice Amal a encerclé les camps de Bourj-Barajneh, Sabra et Chatila, afin « *d'empêcher la renaissance d'un pouvoir palestinien* » dans la capitale libanaise, d'où les fedayins avaient été chassés en 1982. Depuis quelques mois, les hommes de M. Arafat seraient revenus en force dans les camps de Beyrouth et au Liban du Sud, disposant d'armements importants et de moyens financiers substantiels. Un des plus hauts responsables de l'OLP, M. Khalil al Wazir, déclarait cette semaine au quotidien américain *Los Angeles Times* : « *Nous retournons au Liban ; tout y est comme avant, peut-être même y sommes-nous encore mieux organisés.* »

Ces affrontements sont aussi le reflet de la lutte sans merci qui oppose toujours le président syrien, M. Hafez el Assad, à M. Arafat. Dans un entretien publié par la presse koweïtienne, ce dernier accuse le chef des services secrets syriens au Liban, M. Ghazi Kanaane, de « *diriger les opérations militaires contre les camps palestiniens* ».

La plupart des communications entre le Liban et le monde extérieur ont été coupées jeudi après le sabotage des câbles et des circuits par des individus armés au centre des PTT de Beyrouth. Les lignes télex et téléphoniques devaient être rétablies ce vendredi.

La journée de jeudi a aussi été marquée par un mouvement de grève dans la plupart des écoles, des banques et des commerces à l'occasion du quatrième anniversaire de l'invasion israélienne de juin 1982. Le premier ministre, M. Rachid Karamé, a déclaré à ce propos : « *Nous insistons pour que les Israéliens se retirent totalement, et de façon inconditionnelle, du Liban du Sud.* »

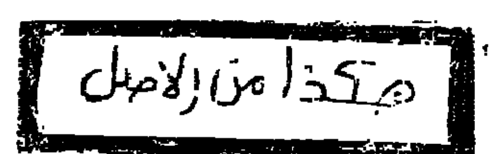
Enfin, le président Amine Gemayel commence ce vendredi une visite officielle de trois jours en Roumanie. – *(AFP, Reuter.)*

Israël

● *Attentat à Jérusalem.* – Une bombe a explosé jeudi après-midi 5 juin dans un supermarché de Jérusalem, blessant deux femmes israéliennes. L'engin avait été déposé sur l'un des rayons du magasin, dans le quartier de Nayot, à l'ouest de la ville.

La responsabilité de cet attentat a été aussitôt revendiquée par la « Force 17 », branche militaire du Fath, principale organisation de l'OLP, lors d'un coup de téléphone au bureau de l'AFP de Jérusalem.

La « Force 17 » a également revendiqué l'attentat survenu dans l'après-midi dans le centre-ville de Naplouse (nord de la Cisjordanie occupée) où un civil israélien avait été blessé par balles.



هكذا من الأصل

politique

LE GOUVERNEMENT, LA MAJORITÉ ET LA COEXISTENCE

La cohabitation doit durer
affirme M. Chirac

La morosité de la situation économique, la baisse de la Bourse de Paris, l'attentisme des chefs d'entreprise, le scepticisme d'une fraction de l'opinion, les mystères de la cohabitation, figurent sans aucun doute parmi les facteurs qui entraînent une baisse de la cote de confiance de M. Jacques Chirac, selon le dernier sondage *Figaro Magazine*-SOFRES. Après deux mois et demi d'exercice du pouvoir, le gouvernement semble ne plus bénéficier de l'état de grâce — s'il l'a jamais connu. Il est vrai que la situation au lendemain, du 16 mars 1986 n'est pas comparable à celle qui a suivi le 10 mai 1981.

M. Chirac peut toujours se consoler en se souvenant que la grâce est un état éphémère. Toutefois le président du RPR qui assurait pendant la campagne électorale que la victoire de l'opposition permettrait d'appliquer un programme qui rendrait la confiance, doit bien reconnaître qu'il n'est pas payé de retour. Le premier ministre doit donc créer de nouveau les conditions de la confiance. Pour cela il lui faut repenser la politique de communication du gouvernement, ce à quoi il s'emploie, et, dans l'immédiat, expliquer, riposter et rassurer tout à la fois.

Hitchcockien

La priorité de son action demeure plus que jamais, ainsi qu'il l'avait énoncé au Sénat le mardi 3 juin, *« la lutte contre l'inflation et le chômage pour maintenir la solidarité sociale »*. Au cours de son point de presse du jeudi 5, M. Denis Baudouin, son porte-parole, qui s'exprimait *motu-proprio* en son nom, a évoqué trois thèmes d'actualité : la durée de la cohabitation, la campagne de l'opposition et la mise en œuvre de la nouvelle politique.

Selon M. Chirac — par la voix de M. Baudouin — *« la cohabitation doit se prolonger, et nous souhaitons qu'elle dure en tout cas le plus possible »*. Et il a ajouté : *« Nous savons que, dans l'entourage de M. Mitterand, on estime que la cohabitation se déroule normalement et qu'elle doit se poursuivre »*.

Cette sorte de convergence est enregistrée avec satisfaction à l'hôtel Matignon, où l'on a également relevé les propos comparables tenus mercredi par M. Lionel Jospin à « L'heure de vérité ». Car on ne doute pas qu'il se soit exprimé en conformité de pensée avec les souhaits de l'Elysée. On admet que le premier secrétaire du Parti socialiste, en souhaitant que les échéances électorales soient respectées, ait des arrière-pensées, que l'on traduit ainsi : *« Si la cohabitation se poursuit, la majorité et le gouvernement vont se planter »*, mais on ajoute aussitôt : *« Nous, nous pensons que précisément si la cohabitation dure, nous ne nous planterons pas. »*

Ce double pari contradictoire repose ainsi sur le facteur temps qui crée, reconnaît-on dans l'entourage du premier ministre, *« un suspense hitchcockien pour certaines catégories socio-professionnelles et pour la classe politique »*. On explique : *« Le facteur temps atténue la perception de l'action du gouvernement et ne fait de bien à personne, ni à la majorité, ni au gouvernement, ni au président de la République »*. Et l'on conclut que maintenant *« tous ceux qui en sont responsables sont conscients de la nécessité de la poursuite de la cohabitation dans l'intérêt du pays »*. Ainsi le premier ministre se refuse à reprendre à son compte les soupçons de double jeu ou de double langage adressés à M. Mitterrand par les dirigeants parlementaires et notamment par M. Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée.

En conséquence de cette pétition de principes, M. Chirac s'estime désormais fondé à reprocher à l'opposition son attitude lors des débats à l'Assemblée nationale. Après M. Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, après M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Baudouin a dénoncé *« l'obstruction pratiquée par le groupe socialiste »*. Mais le porte-parole de M. Chirac a surtout insisté sur le fait qu'au niveau parlementaire, *« le gouvernement se sert de moyens parfaitement constitutionnels et fait marcher loyalement la cohabitation »*. Il rappelle ainsi qu'hormis pour la réforme électorale l'engagement de responsabilité du gouvernement en vertu de l'article 49-3 s'est toujours produit après une longue discussion des projets devant l'Assemblée nationale. Il énumère les textes en discussion et ceux déjà adoptés et il souligne que la mise en application des lois d'habilitation est pour le moment suspendue aux décisions du Conseil constitutionnel. Pour ne pas donner l'impression de bousculer ce dernier, le gouvernement n'a pas demandé l'urgence. Et si l'on se montre assez confiant quant à la signature des ordonnances de la loi électorale par M. Mitterrand, on se garde à l'hôtel Matignon de tout pronostic pour celles concernant les mesures économiques et sociales.

Pas de chasse aux sorcières

Pour réfuter, enfin, un reproche que les socialistes lui adressent, M. Chirac a chargé M. Baudouin d'affirmer que le gouvernement *« ne pratiquait pas la chasse aux sorcières et ne se conduisait pas de façon abominable, comme il est de mode de le dire pour l'opposer au comportement de la gauche en 1981 »*. Tout en reconnaissant qu'*« il était normal que quelques hauts fonctionnaires changent d'affectation à l'arrivée d'un nouveau gouvernement »*, M. Chirac a riposté à ses détracteurs *« pour rétablir la vérité »*. Le premier ministre a notamment été *« agacé »* par certains cas personnels *« qui ont été à tort montés en épingle »*. Il a donc chargé son porte-parole de faire savoir que *« M. Gaudillère, directeur général des douanes, âgé de trente-six ans, s'est vu proposer un contrôle d'Etat de première classe, ce qui est sans exemple à cet âge ; que M. Olliver, ancien directeur général des impôts, âgé de quarante-deux ans, se voit proposer une trésorerie générale de région ; que M. Naouri, ancien directeur du cabinet de M. Bérégovoy, sera nommé chef de service du Trésor, quatre ans avant le cursus normal ; que M. Schweitzer, ancien directeur du cabinet de M. Fabius, s'est vu confier un poste important à la régie Renault, avec l'accord du ministre d'Etat ; et que M. Huchon, directeur général du Crédit agricole, se voit proposer la direction générale du budget de la Communauté économique européenne »*.

On note également que pendant les trois premiers mois du gouvernement Mauroy de juin à août 1981, ont été changés les titulaires des postes de directeur général du SDECE, de PDG de la SOFIRAD, de l'agence Havas et de l'Institut national de l'audiovisuel, de TF 1, d'Antenne 2, de FR3, de Radio-France, de la SNCF, de la RATP, de Renault, d'Air France, d'Aéroports de Paris, de directeur général des télécommunications, de directeur des transports terrestres, de commissaire général au Plan, de directeur des affaires criminelles et des grâces, de l'éducation surveillée, de l'administration pénitentiaire, de procureur général auprès de la cour d'appel de Paris, de directeur central des renseignements généraux, de directeur de la police nationale, de directeur central de la sécurité publique, de président de la Caisse nationale des monuments historiques, de directeur général de l'industrie et de chancelier de la Légion d'honneur. Durant la même période, soixante-sept départements ont changé de préfet et des recteurs nouveaux ont été nommés dans treize académies.

On fait remarquer à l'hôtel Matignon que, depuis le conseil des ministres du 26 mars, les changements de hauts fonctionnaires intervenus en conseil des ministres ont concerné vingt-deux préfets, une demi-douzaine de directeurs au ministère de l'intérieur, autant au ministère de l'éducation nationale, les directeurs des impôts et des douanes et le PDG de l'agence Havas et enfin le PDG de la RATP et le directeur du Crédit agricole.

Cette liste, qui sera naturellement complétée par d'autres changements qui ne manqueront pas d'intervenir au cours des prochains conseils des ministres, autorise cependant M. Chirac à affirmer que, pour le moment, il ne s'est pas comporté en *« coupeur de têtes »*.

ANDRÉ PASSERON.

« Réellement et profondément »

(Suite de la première page.)

Il n'y a en effet que deux formules de solidarité ; le partage de la pauvreté, ou celui de la prospérité. Que chacun prenne sur son nécessaire le tribut que réclame la collectivité n'est pas, contrairement à ce qu'on prétend, un choix moral délibéré, c'est le simple résultat d'une logique d'appauvrissement.

Créer de nouvelles richesses en libérant les énergies, c'est se donner le moyen, le seul moyen, d'atteindre les trois objectifs de notre politique.

Lutter contre le chômage qui constitue l'inégalité majeure dans une société de production et de consommation et qui blesse l'espérance dans la vie que chacun d'entre nous porte en lui dans sa jeunesse.

Lutter contre l'inflation car la hausse des prix provoque le chômage en réduisant la compétitivité de nos entreprises et rogne d'abord le pouvoir d'achat des plus faibles et des plus méritants, retraités, salariés modestes, familles.

Sauvegarder la protection sociale, aspiration de tous les Français, ce qui exige plus de responsabilité de la part des assurés et des partenaires du système de sécurité sociale, plus de rigueur dans la gestion, le libre choix de la durée de la vie du travail.

Le progrès social, ça n'est pas l'addition des privilèges collectifs et individuels, l'accumulation de réglementations et de garanties qu'on ne peut plus payer. Le progrès social réel, pour le plus grand nombre, repose sur une économie plus vive, plus compétitive, plus puissante. C'est notre but, nous voulons donner à la France le moyen d'y parvenir.

Pendant cinq ans, l'opposition que nous avions choisie était d'un type neuf en période de paix institutionnelle. Nous avons fait le procès global d'habitudes invétérées. Nous affirmons que le libéralisme seul était porteur de progrès social. D'autres attitudes eussent été possibles, et politiquement moins risquées. Par exemple, « l'opposition-rustine » qui se satisfait de colmater les brèches et se propose très exactement de « boucher les trous » ; dépenser moins, imposer plus, contrôler davantage. Fausse rigueur qui reporte à d'improbables jours meilleurs le devoir d'investir et de moderniser.

Les décisions prises par la nouvelle majorité et son gouvernement depuis le 20 mars répondent à la philosophie inverse, et à l'impératif de liberté. Nous préparons, nous instituons, nous appliquons l'extraordinaire, l'innovant... Cependant, certains se plaignent : *« Ce sont toujours les mêmes fonctionnaires qui... »* Quand ce sont les mêmes, ce qui, après tout, est inhérent à la vocation du service de l'Etat, je demande à ces fonctionnaires s'ils ont vraiment le sentiment d'appliquer la même politique. Certainement pas.

« Ce n'est pas assez », dit-on d'un côté. Je réponds : *« En deux mois, c'est beaucoup. »* La gauche proteste : *« C'est trop. »* Je dis : *« On continue. »*

Au fond, ce n'est pas si loin de notre situation — nous essuyons toutes les critiques qui se sont abattues sur les rénovateurs dans l'Allemagne de 1949. Ludwig Erhardt dut subir plus d'une année durant, avant son édifiante réussite, les réprobations alternées ou concertées des patrons, des ouvriers, de ce qui restait de la classe moyenne et même des alliés...

Et Charles de Gaulle, bien plus encore, qui, le 28 décembre 1958, ayant annoncé sa résolution de mettre les affaires en ordre, « réellement et profondément », faisait face aux inquiétudes de tous bords : *« Je ne cache pas que notre pays va se trouver quelque temps à l'épreuve. Mais le rétablissement visé est tel qu'il peut nous payer de tout. »* Et quelques jours plus tard : *« Pour nous surmonter nous-mêmes et, par là, franchir les traverses, il nous reste des efforts à faire. Mais le but est bien en vue qui nous paiera de nos peines. Après quoi, nous irons plus haut, plus fort, plus loin. »*

En effet, le reproche qui nous est fait le plus couramment tient à l'absence de résultats immédiats. Tout et tout de suite n'est pas un programme, mais un caprice d'opinion. Et jamais nous n'avons promis le tout emploi pour tout de suite.

Le gouvernement, c'est sa responsabilité, crée l'environnement favorable à la croissance et à la création d'emplois. Aux patrons, aux salariés, à nous tous d'en tirer profit, c'est notre responsabilité, librement exercée.

Confiance

La situation est si grave, l'œuvre de redressement si immense, que le premier devoir des Français comme du gouvernement est de prendre conscience, comme le général de Gaulle en 1958, du rapport entre le court terme et le moyen terme. Le but est au bout du chemin, on ne l'obtient pas en chemin. Notre renouveau, ce sera la constance de l'action de libération et de sécurité. Nous puiserons cette force d'âme dans la confiance.

Dans ces temps de traverses, dans cette épreuve prophétique, j'assigne au Rassemblement pour la République mission de soutenir l'œuvre du gouvernement dans ses actions quotidiennes et aussi de lui fournir un laboratoire d'idées. Le Rassemblement y est appelé par son caractère et la force de sa tradition : unité, lucidité, enthousiasme moderne.

Ni machine électorale, ni fédération de chapelles, le RPR a une carrure sans rivale dans la République française.

La lucidité, c'est d'avoir pris l'exacte mesure des faiblesses de la France et de lui apporter l'énergie, la volonté politique qui la fortifieront.

La tradition du mouvement gaulliste, c'est de sauver la France de ses conservatismes. D'être l'éclaireur, le prospecteur. Notre vision couvre l'avenir. Le RPR ouvre un programme de « chantiers pour l'avenir ».

Chantier des sciences, chantier de la sécurité, chantier de la faim.

Le vingt et unième siècle ne se construira pas sur la ségrégation d'une élite d'experts et d'une population inconsciente ou défiante à leur égard. La diffusion timorée, l'information mesquine ou sensationnelle, portent un coup mortel à la cohésion sociale, et tout le mal, en ce domaine, est l'ésotérisme générateur d'irrationalité.

Qui veut « humaniser » les techniques, en maîtriser les risques, doit montrer aux hommes toute la portée de leurs services, d'une part, et comment éviter, d'autre part, que le progrès scientifique (biologie, électronique...) ne porte atteinte à l'intégrité physique et mentale de l'individu, que nous mettons, pour notre part, au-dessus de tout.

Nous prenons un autre pari : la lutte contre l'insécurité par la promotion du risque. Les sociétés heureuses sont les plus sûres, mais les sociétés les plus heureuses ne mettent pas de la sécurité partout.

Nous voulons plus de sécurité, mais l'idéal est-il pour nous celui d'une société si tranquille qu'il ne s'y passerait plus rien ? La chance, c'est le risque. Ainsi faut-il proposer de déplacer le risque de la rue au travail. Aux délinquants, offrir le risque de travailler et de réussir ; notre prévention sera la création d'emplois, la création d'entreprises.

Il ne faut pas croire, enfin, que la France plus riche sera plus avare. Comment répondre à l'appel de ceux qui n'arrivent pas à être des hommes, travaillant, produisant, créant, progressant, parce qu'ils doivent, péril de mort, consacrer toute leur vie au seul effort pour survivre !

La solidarité avec la grande misère des affamés, c'est la croissance partagée, la technique enseignée. Ce que commande le cœur et la raison, c'est d'exporter la logique de la richesse.

« Réellement, profondément ». Voilà le chemin que nous ouvrons. Il ne revient pas en arrière, il va de l'avant... et plus haut.

JACQUES TOUBON.

SELON UN SONDAGE SOFRES-« FIGARO-MAGAZINE »

La cote du premier ministre est en baisse

La cote de M. Jacques Chirac est en baisse sensible (moins de six points) au baromètre SOFRES-*Figaro Magazine*. Selon ce sondage, réalisé entre le 23 et le 28 mai auprès d'un échantillon de mille personnes, 50 % des personnes interrogées font confiance au premier ministre (au lieu de 56 % précédemment) et 43 % ne lui font pas confiance (au lieu de 36 %). La cote de M. Mitterrand s'établit à 55 % (moins un point).

M. Chirac est toujours en tête des personnalités de la majorité dont les Français souhaitent qu'elles jouent un rôle important à l'avenir. Avec 50 % (moins six points), il devance M. Léotard (46 %, moins trois points) et Mme Simone Veil (43 %, soit un gain d'un point). M. Barre effectue un timide retour avec 39 % (plus deux points). Dans l'opposition, M. Rocard est largement en tête (54 %, plus deux points) devant M. Fabius (41 %, moins un point), M. Delors (40 %, moins quatre points) et M. Jospin (36 %, plus trois points).

● *M. Stirn désavoué par les siens.* — La fédération Midi-Pyrénées de l'Union centriste républicaine (UCR), mouvement créé par M. Olivier Stirn, aujourd'hui député de la Manche, et qui vient d'adhérer au PS, *« désavoue le coup de force d'Olivier Stirn »* et se déclare *« surprise de la décision de transformer l'UCR en club du Parti socialiste »*. L'UCR de Midi-Pyrénées ajoute : *« Avec plus de la moitié des fédérations nationales, nous avons décidé (...), de constituer au plan national une Union centriste républicaine indépendante qui continuera à rassembler tous ceux qui, veulent un mouvement jeune, dynamique et indépendant, apte à équilibrer la vie politique française »*.

Le conseil national du PR est appelé à faire sienne la perspective présidentielle ouverte par M. Léotard

Le conseil national du Parti républicain, composé d'environ cinq cents élus et responsables locaux de cette formation, se réunit le samedi 7 juin à Toulouse. M. François Léotard avait annoncé, au début du mois d'avril, que cette réunion, au cours de laquelle les instances exécutives du PR sont soumises à réélection, et qui devait avoir lieu, statutairement, en septembre, serait avancée de trois mois.

« Dès maintenant, il nous faut mettre le PR sur orbite présidentielle », explique M. Jean-Pierre Raffarin, secrétaire général adjoint chargé de l'animation. Réorganisant son parti après les élections du 16 mars et l'entrée de ses dirigeants au gouvernement, M. Léotard avait indiqué son intention de demeurer secrétaire général, en dépit de l'avis contraire émis par M. Valéry Giscard d'Estaing. L'ancien président de la République s'était prononcé, en effet, contre le cumul d'une fonction ministérielle et de la direction d'un parti.

Le ministre de la culture et de la communication avait assigné, d'autre part, à l'équipe qu'il mettait en place, trois tâches : préparer l'élection présidentielle ; explorer les perspectives des élections municipales de 1989 ; élaborer les propositions du parti. M. Léotard avait ainsi entrepris sans tarder de consolider son assise à la tête du PR et d'engager fermement celui-ci dans la stratégie qui inspire son alliance privilégiée avec le RPR.

Depuis lors, la démarche de M. Léotard s'est encore accélérée. Le 28 mai, au cours de « L'heure de vérité », sur Antenne 2, le ministre de la culture et de la communication a placé son parti et s'est placé lui-même dans la perspective de la prochaine élection présidentielle. *« Il faudra*, a-t-il dit, *compter avec nous et (...) avec moi. »* M. Léotard s'est désigné lui-même, ainsi, comme le plus qualifié pour représenter son courant lors de cette échéance. M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, délégué général du PR, a souligné à son tour, le 1er juin, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », que M. Léotard est *« le meilleur »* pour porter les couleurs, non pas seulement du PR, bien sûr, mais *« de l'UDF »*.

Le conseil national du PR, appelé à réélire M. Léotard, seul candidat, au poste de secrétaire général, est donc invité, du même coup, à entériner la démarche de M. Léotard. Il s'agit moins pour ce dernier de se poser dès maintenant en candidat certain que d'occuper le milieu de la route par laquelle devra passer l'UDF, et d'acquérir la dimension présidentielle qu'il ambitionne. Secrétaire général d'un parti à vocation présidentielle, M. Léotard entend incarner cette vocation, et non l'organiser pour un autre. Formation historiquement constituée autour d'un candidat à l'Elysée, le PR, estime-t-il, ne peut convaincre que s'il travaille à donner cette stature à son chef.

Deux atouts

Les deux atouts que M. Léotard met en avant sont l'exercice des responsabilités gouvernementales et la jeunesse. Le secrétaire général du PR et ses amis sont, depuis deux mois et demi, « aux manettes ». Malgré quelques ratés — de l'élaboration du projet de loi sur l'audiovisuel (M. Léotard) au limogeage du président de la RATP (M. Jacques Douffiagues), — ils estiment avoir trouvé, chacun pour sa part et collectivement, la bonne manière d'exercer ces responsabilités et la bonne pointure du libéralisme, qu'ils peuvent faire passer dans les faits. En outre, par leur âge et par leur style, ils prétendent correspondre, mieux que leurs alliés du RPR, à une période nouvelle, qu'avait traduite la nomination de M. Laurent Fabius à l'hôtel Matignon, il y aura bientôt deux ans, et dont le libéralisme exprimerait, à droite, les aspirations, comme le socialisme « moderne » cherche à les exprimer à gauche.

L'inconnue Giscard

Ces analyses ne soulèvent pas, en elles-mêmes, d'objections au sein du PR. Autre chose est le projet personnel qu'elles sous-tendent. Le rôle de candidat à l'Elysée était en effet implicitement tenu, jusqu'à présent, par M. Giscard d'Estaing, fondateur du parti. Quel que soit le soin mis par M. Léotard et par ses amis à ne pas créer une situation comparable à la rivalité Mitterrand-Rocard qu'avait connue le PS entre 1978 et 1981, l'ancien président de la République peut prendre pour une tentative de mise à l'écart la démarche présidentielle du secrétaire général. L'intervention de M. Giscard d'Estaing, qui doit prendre la parole au conseil national en début d'après-midi, est attendue avec une certaine inquiétude. L'ancien chef de l'Etat a montré, lors des dernières réunions du bureau politique, qu'il n'entend pas se laisser neutraliser ni enrôler, purement et simplement au service de la stratégie de M. Léotard.

D'autre part, le courant barriste au sein du PR pourrait, lui aussi, se démarquer de l'alliance avec le RPR qui domine la logique de M. Léotard. M. Charles Millon, membre du secrétariat politique du PR et chef de file de ce courant, fait observer qu'on ne peut, selon lui, rééditer l'opération réussie par M. Giscard d'Estaing, à partir de son alliance, dans les années 60 avec le parti gaulliste. Il estime que le PR doit disposer d'une *« voix autonome »* par rapport au gouvernement.

M. Raymond Barre, qui, invité à Toulouse, ne s'y rendra pas — il prendra la parole au même moment à Metz, — a adressé au conseil national du PR un message dans lequel il exprime l'*« intérêt »* qu'il porte à l'action de ce parti et à celle de son chef. En choisissant Toulouse, dont la fédération avait invité M. Barre pour un meeting retentissant en décembre 1984, les dirigeants du PR marquent, d'ailleurs, que la page de l'affrontement entre M. Léotard et M. Barre est, à leurs yeux, tournée. Elle l'est d'autant plus que les barristes ne sont pas, actuellement, en mesure de contrer la démarche de M. Léotard.

Le ministre de la culture et de la communication juge donc la situation suffisamment favorable pour « verrouiller » son parti en exigeant des membres du bureau politique, qu'il élargit quelque peu, l'engagement de ne pas *« mettre en cause, à l'extérieur, les options qui sont celles du PR et de son secrétaire général »* et de s'en remettre au conseil national pour désigner, le moment venu, le candidat du parti tout entier à l'élection présidentielle.

PATRICK JARREAU.

POLITIQUE

LA DISCUSSION SUR L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT AU PALAIS-BOURBON

Embellie

Ciel parlementaire couvert. Temps généralement orageux. Rare éclaircie l'après-midi. La surprise, le jeudi 5 juin, dans la météorologie particulière du micro-climat très spécial du Palais-Bourbon, ce fut l'éclaircie, propice pour parler d'autre chose, de LA chose : la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, la méthode, la philosophie, les ambiguïtés et les risques du projet Séguin à double détente.

La double détente : les socialistes tenaient-là un argument à creuser, à exploiter. Ils l'ont fait, pendant une petite paire d'heures, jeudi avant de se séparer pour le Mundial et de se retrouver, un partout à perpétuité, la balle de la zizanie au centre, quand fut terminé l'affrontement mexicain.

« Nous allons en venir maintenant à nos amendements de repli », a expliqué, à mi-parcours de la séance de l'après-midi, **M. Gérard Collomb** (PS, Rhône). C'était reconnaître assez clairement qu'il y avait eu une phase offensive, celle-là même que M. Séguin et les députés de la majorité n'avaient cessé, sans grand risque de se tromper, quelquefois même en grands connaisseurs, de qualifier d' *« obstruction »*.

Pour *« ne pas laisser les salariés sans défense si le projet est adopté »* (M. Collomb), les socialistes ont alors défendu un certain nombre de ces amendements dits de repli, proposant soit la simple consultation de l'autorité administrative, soit celle des commissions paritaires de l'emploi avant le licenciement économique.

Trapèze sans filet

Ces procédures éviteraient l'arbitraire, a fait valoir le PS. Elles permettraient de vérifier *« le sérieux du motif économique et la validité du plan social »* dans les différents cas. Enfin, cette consultation laisserait une trace en cas de recours aux tribunaux.

« Intéressant », a répondu le ministre des affaires sociales et de l'emploi. *« Intéressant mais prématuré, car il faut laisser négocier les partenaires sociaux avant d'élaborer une deuxième loi. »* La meilleure preuve, a ajouté M. Séguin, qu'il faut procéder dans cette voie et que les commissions paritaires de l'emploi en question (qui sont composées de chefs d'entreprise et de syndicalistes) *« sont de nature et d'origine conventionnelles. Laissons donc la négociation leur redonner vie ! »*

Négocier... mais quand ? Après la première loi, soutient M. Séguin, pour élaborer la seconde, à la fin de l'année, celle qui présentera le dispositif des garanties offertes aux salariés licenciés. Après ? *« Tous les syndicats nous l'ont dit*, a soutenu **M. Michel Coffineau** (PS, Val-d'Oise), *« avec cette loi nous n'aurons plus rien à discuter (...), nous serons à poil. Vous rendez la négociation inutile et caduque (...). Gardons au moins la possibilité de demander un avis (...). Vous répondez non, vous montrez que vous ne voulez rien. Vous voulez supprimer l'autorisation. Point final »*.

« Fable », pour M. Séguin, que d'affecter de croire qu'*« il eût suffi que le ministre dise aux organisations syndicales et patronales : « J'ai une idée : si nous supprimions l'autorisation administrative de licenciement ? Seriez-vous assez gentils pour négocier la semaine prochaine et faire le travail à ma place ? » « Mais si c'était cela, nos prédécesseurs l'auraient fait. En réalité, nous connaissons tous la réponse, négative bien sûr : le gouvernement n'a qu'à prendre ses responsabilités. »*

Légiférer ? Demeurer dans une situation intermédiaire jusqu'au 31 décembre ? Légiférer derechef après négociation, ou son échec, ou pas de négociation du tout ? *« Vous faites du trapèze au-dessus d'un vide juridique et économique*, a lancé **M. Jean Le Garrec** (PS, Nord), au ministre. *Vous prenez le risque extraordinaire de vous mettre dans une situation où vos propositions seraient mal perçues par une partie de votre majorité et où vous deviendriez prisonnier de vos ultras — ils ne manquent pas — en n'ayant ni possibilité ni soutien politique pour obtenir ce que vous dites souhaiter et le faire accepter par l'Assemblée. Cette situation va satisfaire nombre de vos amis ou alliés. Or c'est un piège pour vous — ce n'est pas mon souci fondamental — et surtout pour l'ensemble des salariés. »*

Les ultras

Pour ce qui est des *« ultras de la majorité »*, M. Séguin s'en est tiré par une pirouette verbale : *« C'est un tournant dans notre débat ! Jusqu'à présent, c'était plutôt ses « modérés » que vous appelliez au secours, pour dire que j'étais gêné par leur pression. »*

Pour le reste, le ministre des affaires sociales et de l'emploi a répété : *« Le gouvernement a cherché un point d'équilibre, et il est convaincu de l'avoir trouvé. Je le redis : la négociation est possible et il y a des choses à discuter, des choses à échanger. Je le redis, et cela ne s'adresse pas qu'à vous : si la négociation ne devait pas aboutir, qu'on ne se fasse aucune illusion, ou qu'on n'ait aucune crainte : le gouvernement prendra ses responsabilités. »*

Tout était dit, ou presque. **M. Jean Auroux** fit encore valoir que les procédures de licenciement peuvent être remises dans les mains de chefs d'entreprise — dont le pouvoir risque d'être, dans les cas limites, discrétionnaire, — ou de l'administration, ou encore de la justice. Et enfin qu'elles peuvent être régies par des *« mécanismes conventionnels »*, les *« plus nécessaires »* à ses yeux. **M. Michel Delebarre** (PS) souligna une nouvelle fois que le projet en discussion *« déséquilibre notre système social au détriment des travailleurs et des organisations syndicales »*.

L'ordinaire du chahut

Dans cet état de grâce momentané, M. Séguin pouvait encore réitérer son *« opposition sur la méthode et non sur le fond »* aux *« amendements de repli »* socialistes, ou souligner que l'évolution des délais dans les procédures de licenciement pouvait être un élément important lors d'éventuelles négociations. Il pouvait élargir un instant le débat en évoquant le *« défi »* de l'accès des PME *« à ce qui, jusqu'à présent, leur était refusé, le FNE »*, ou en insistant sur *« le plan social (...), caractéristique de notre pratique sociale, qui non seulement doit être maintenue mais développée »*.

Ensuite, retour à l'ordinaire du chahut, des obstructions, et — puisqu'il appartient au Front national d'en faire toujours un peu plus — des injures. Retour aussi au désormais rituel courroux ministériel : *« Cinq amendements à l'heure, cela paraît un rythme beaucoup trop rapide au groupe socialiste. Alors que fait-il ? Profitant d'un règlement peut-être trop libéral, il dépose des sous-amendements sur ses amendements. A l'article 2, il y a ainsi un amendement 443 de M. Auroux qui prévoit six démarches. Eh bien ! le groupe socialiste dépose un sous-amendement qui tend à prescrire une septième démarche, et un autre sous-amendement qui en ajoute une huitième, et ainsi de suite jusqu'à une dix-septième démarche, et je me demande pourquoi il n'y en pas une dix-huitième, une dix-neuvième...*

» Ne niez plus : vous voilà pris en flagrant délit d'obstruction !

» Quant au 49-3, eh bien, vous devrez attendre ! Vous avez encore le temps d'étaler devant le pays vos belles méthodes. Le gouvernement sera patient, la majorité aussi. Alors, préparez vos sous-amendements, vos demandes de scrutin, de suspension ou de quorum : le pays vous regarde ! »

M. K.

LE RETOUR AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Les socialistes saisissent le Conseil constitutionnel au nom du principe de l'égalité de suffrage

Les recours se suivent : plusieurs dizaines de députés socialistes ont déféré le mercredi 4 juin au Conseil constitutionnel la loi relative à l'élection des députés qui autorise le gouvernement à délimiter par ordonnances les circonscriptions électorales. Ce texte avait été définitivement adopté par le Parlement le jour même. Les députés socialistes, bientôt imités par les sénateurs socialistes, avaient mardi soumis au Conseil constitutionnel la loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (*le Monde* du 5 juin).

Les signataire du recours s'en prennent aux conditions dans lesquelles est prévu le retour au système majoritaire à deux tours : délimitation des circonscriptions par ordonnances (dans un délai de six mois) ; fixation par la loi du nombre de députés pour chaque département ; règles de découpage.

Le recours à une loi organique était indispensable, indiquent d'abord les auteurs. Gêné par cette nécessité, le gouvernement s'en serait dispensé par *« deux stratagèmes »* : il a repris *« purement et simplement le nombre de députés prévu par la loi organique (...) du 10 juillet 1985 »* ; il a étendu à l'ensemble des députés les dispositions de l'article L-O 176-1 du code électoral qui *« n'avaient été conçues que pour trois d'entre eux »*.

Le premier *« stratagème »* aurait mis le gouvernement ment *« dans l'impossibilité de procéder à une répartition équitable, au regard du nouveau mode de scrutin, entre les départements »*.

Le second *« stratagème »* laisse subsister un article du code électoral (L-O 176) dont *« l'abrogation implicite »* est impliquée par le changement du mode de scrutin. *« Or, qu'elle soit implicite ou explicite, l'abrogation d'une disposition de caractère organique ne peut résulter de la loi ordinaire »*.

Sur le principe du recours aux ordonnances, les signataires indiquent : *« ce qui est délégué au gouvernement, ce n'est pas le pouvoir de décider du mode de scrutin — ce que fait la loi elle-même — c'est la capacité de découper les circonscriptions dans lesquelles seront élus les députés »*. Et les auteurs de s'interroger *« sur le point de savoir si cela peut légitimement faire partie du programme du gouvernement au sens de l'article 38 »* (de la Constitution).

Qui découpe ?

En effet, le gouvernement est responsable devant le Parlement, devant l'Assemblée nationale au premier chef. *« Comment alors*, interrogent les signataires, *concilier ce principe avec l'idée selon laquelle pourrait faire partie du programme du gouvernement la délimitation des circonscriptions qui éliront les députés devant lesquels ce même gouvernement est responsable ? A l'évidence, ces deux éléments sont incompatibles. »*

Aucun gouvernement, estiment les signataires, à l'appui de cette remarque, *« du moins dans un régime démocratique, n'a fait figurer dans son programme un découpage électoral opéré par lui et dont on aurait lieu de craindre, de ce fait, qu'il soit opéré pour lui »*.

A l'exception des *« situations très particulières de 1945 et 1958 »*, la *« tradition républicaine »* a *« toujours conduit à ce que ce soit le Parlement lui-même qui procède à la délimitation des circonscriptions »*. Inclure la délimitation des circonscriptions dans un programme de gouvernement relève donc, d'après les signataires, d'une atteinte grave au principe de séparation des pouvoirs.

A la question : pourquoi le découpage électoral n'a-t-il pas été soumis au Parlement, les auteurs du recours répondent : *« Pour tenter de mettre le Conseil constitutionnel dans l'impossibilité de se prononcer sur le contenu précis du découpage. »* A l'objection du risque d'enlisement d'un tel débat parlementaire, ils répondent : *« Le gouvernement avait tout loisir (...) d'utiliser les armes que la Constitution met à sa disposition, qu'il s'agisse de l'article 44, alinéa 3 ou même de l'article 49, alinéa 3. »*

« Un aléa considérable »

Le recours aux ordonnances est encore critiqué par les signataires en ce qu'il *« subordonne le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels à l'adoption d'une loi future (ou à tout le moins à l'absence de rejet du projet de ratification) »*. Cette relative incertitude, que les auteurs du recours étaient à l'aide de divers scénarios catastrophes institutionnels tous liés à l'impossibilité de conduire à son terme la procédure des ordonnances, introduit selon eux dans les institutions *« un aléa considérable »*.

La portée donnée à la loi d'habilitation excède, affirme encore le recours, ce que la Constitution permet : *« Il existe un nombre très important de cas dans lesquels le gouvernement n'est tenu à aucune autre prescription que celle, peu contraignante, de la continuité territoriale. »*

Le principe de l'égalité de suffrage est méconnu, affirme en outre le recours, par l'article 5 de la loi. A cet égard, les signataires du recours s'interrogent sur la nécessité de doter de deux députés les plus petits départements. Certes, rappellent-ils, c'est ce qui avait été fait en 1985, pour *« éviter qu'un département pût être contraint à une représentation politique uniforme, monocolore »*, du fait du mode de scrutin proportionnel.

C'est *« à la lumière de ce changement du mode de scrutin »* que doivent être appréciés les écarts de représentativité, qui vont, souligne le recours, de 1 (Lozère, 2 députés pour 74 294 habitants) à 2,9 (Savoie, 3 députés pour 323 675 habitants). Ainsi, *« le système retenu, aggravé par l'amendement qui a porté de 15 à 20 % en plus ou en moins l'écart possible »* entre une circonscription et la moyenne départementale aboutirait à des *« résultats qu'on ne saurait juger conformes à la Constitution »*.

Ecarts

Le recours socialiste évoque les deux décisions du Conseil constitutionnel relatives à la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (8 et 23 août 1985) : *« Dans la première de ses deux décisions (...), le Conseil constitutionnel a jugé « manifestement dépassée » la limite du possible lorsque l'écart de représentativité était légèrement supérieur à 2 pour 1. Dans la seconde, il a considéré que cette limite était respectée avec un écart légèrement inférieur à 2 pour 1. On serait alors tenté d'en déduire que la Constitution ne peut permettre, sans porter atteinte au principe de l'égalité de suffrage, qu'un électeur puisse être deux fois plus influent qu'un autre. »*

Par rapport à cette *« déduction »*, et sans même invoquer les exemples extrêmes qui mettent en jeu les plus petits départements, constate le recours, de *« nombreux »* écarts de représentativité supérieurs à 2 peuvent être trouvés entre départements (1).

Cet ensemble de constats et d'hypothèses conduit les signataires du recours à demander au Conseil constitutionnel de censurer les articles 5 et 6 et par voie de conséquence, l'article 10 de la loi relative à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnances les circonscriptions électorales.

MICHEL KAJMAN.

(1) Le recours socialiste au Conseil constitutionnel donne les exemples suivants : *« Les Hautes-Pyrénées comptent 227 922 habitants, soit une moyenne de 75 974 habitants pour chacun des trois députés et, éventuellement, 60 779 habitants pour une circonscription où jouerait l'écart autorisé de 20 %. La Savoie a 323 675 habitants et une moyenne de 107 891 habitants par député, l'une des trois circonscriptions pouvant alors être portée à 129 469 habitants. Dès lors, entre ces deux départements élisant le même nombre de députés, l'écart de représentativité pourrait aller de 1 à 2,13. Un électeur pyrénéen pourrait avoir une influence électorale plus que double de celle d'un électeur alpin.*

» Si l'on poursuit le raisonnement, toujours en excluant les départements n'élisant que deux députés, une circonscription des Hautes-Pyrénées, selon les mêmes modalités de calcul, pourrait avoir un écart de 1 à 2,10 avec le Vaucluse (4 députés), à 2,12 avec les Côtes-du-Nord (5 députés), à 2,11 avec l'Ille-et-Vilaine (6 députés). Si l'on abandonne l'exemple des Hautes-Pyrénées au profit de celui de la Haute-Saône (231 962 habitants, donc une moyenne de 77 230, soit, diminuée de 20 %, 61 856 habitants dans une des trois circonscriptions), l'écart varie alors de 1 à 2,09 avec la Savoie ou les Côtes-du-Nord, de 1 à 2,07 avec le Vaucluse ou l'Ille-et-Vilaine. »

M. Leroy (PC) : vive la révolution !

M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*, répond, dans un éditorial publié par le quotidien du PCF, ce vendredi 6 juin, à M. Pierre Mauroy, qui a souhaité, mercredi sur les ondes de RFI, que *« le Parti communiste abandonne la voie d'une révolution qui n'est plus à faire en France »*. M. Leroy répond également à M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, qui avait suggéré, le même jour, sur Antenne 2, aux *« sages centristes du gouvernement »*, selon l'expression de M. Leroy, d'ouvrir la porte de la *« cage »* et de quitter la majorité (*le Monde* du 6 juin).

M. Leroy écrit notamment : *« Si la révolution n'est plus à faire chez nous, c'est qu'elle aurait déjà été faite. Quand ?* (...) *N'est-ce pas le 16 mars dernier que la « révolution » a été faite ? Une « révolution » qui installe la cohabitation en forme de coopération et d'alternance à l'américaine. Une « révolution » qui augmente le nombre de chômeurs, généralise le travail précaire des jeunes, protège et accroît les monstrueux profits capitalistes, consacre le droit absolu du patronat, généralise les atteintes aux libertés.*

» Cette prétendue révolution a un but : faire disparaître le Parti communiste. (...) *Contrairement à Pierre Mauroy, nous pensons que la révolution est plus que jamais indispensable chez nous. Certes, pas une révolution qui mette le pays à feu et à sang. Mais, au contraire, nous voulons un changement de société qui débarrasse notre pays de la répression aggravée, de la violence quotidienne, de la rapacité du capitalisme. »*

Dans l'Indre : les « rénovateurs » menacés d'exclusion

De notre correspondant

Limoges. — La situation se tend dans l'Indre entre la fédération du PCF et ses « rénovateurs » (*le Monde* du 25 avril).

Les deux organisateurs du courant contestataire, MM. Alain Pasquer, professeur, ancien secrétaire de la section de la sous-préfecture du Blanc (dont il est également adjoint au maire), candidat du PCF aux législatives de 1986, et Jean Chatelut, enseignant à l'UER de médecine de Limoges, maire de Saint-Benoît-du-Sault, qui fut également candidat du PCF à diverses élections, avaient organisé, le mercredi 26 mai, une réunion à laquelle assistaient une trentaine de sympathisants communistes (dont une moitié d'élus locaux) qui déboucha sur la création d'un « collectif » décidé à aller plus loin dans la contestation.

« Travail fractionnel », estime le bureau de la fédération communiste de l'Indre dans une déclaration publiée mercredi. *« Oubliant, méconnaissant le fond de la politique nouvelle qui en découle*, (ces contestataires) *restent juchés sur les archaïsmes d'une démarche menant à l'impasse et plaçant le PCF en position de faiblesse et d'accusé. »* Une telle pratique, conclut le bureau fédéral, *« ne peut être et ne sera pas tolérée ; les cellules auxquelles ces deux adhérents appartiennent devront prendre leurs responsabilités pour que cessent de tels agissements contraires aux règles de fonctionnement du parti »*.

Cet appel aux cellules n'est pas une simple clause de style ; la fédération de l'Indre semblait vouloir s'orienter vers une éviction « en douceur » *par non-remise de leurs cartes et non-convocation à ces deux contestataires. Mais les cellules auxquelles ils appartiennent ont décidé par vote majoritaire de renouveler leurs cartes à MM. Pasquer et Chatelut.*

G. C.

Affiches politiques sauvées de l'oubli

Les affiches politiques connaissent généralement un bien triste sort. Encore vierges, elles dépérissent sous la poussière dans les caves des partis politiques. Les autres, sur les murs, sont lâchement délaissées, dénaturées par des graffitis vengeurs, recouvertes et lacérées. La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine s'est muée en société protectrice et en a sauvé cinq cents de l'abandon et de l'oubli. Elles sont exposées aux Invalides pour le « Mois de l'affiche » (1). *(Lire page 26.)*

Cette initiative permet de revoir ces monstres préhistoriques, souvenir d'un lointain passé. Deux mois et demi après les élections, elles sont déjà hors du temps, à contre-courant du climat ambiant : aucune ne fait la moindre allusion à la cohabitation.

Quels produits ont vendu les publicitaires politiques en mars ? Essentiellement des « looks » et des « slogans-clips ». Les grands débats idéologiques avaient été évacués. Les dirigeants du RPR, sûrs de leur victoire, endossaient l'image de « l'équipe solidaire qui est prête à gouverner tout de suite » sous le slogan évocateur « Vivement demain ». L'UDF présentait un visage à multiples facettes, reflet de sa diversité. A gauche, le PS, presque certain de quitter le pouvoir le 16 mars, en prenait son parti avec humour. (« Au secours ! La droite revient », « Dis-moi, jolie droite, pourquoi as-tu de si grandes dents ? ») Humour encore, certainement : *« Le 16 mars, on continue ! »*.

D'autres détournaient sournoisement les messages publicitaires de leurs concurrents ou même de produits n'ayant rien à voir avec la politique. Ainsi les Jeunes Giscardiens récupéraient à leur profit les slogans d'Orangina, de Loïs, etc. Et M. Willy Diméglio, député de l'Hérault, reprenait à son compte le thème choisi par son concurrent socialiste. M. José Frêche, « Montpellier, berceau du futur », en présentant un beau bébé en couche-culotte suggérant « Plus j'y pense, plus c'est Willy ! ».

V.D.

(1) L'exposition se tient du 3 au 28 juin dans la cour d'honneur de l'hôtel des Invalides.

« HOMMAGE AUX HARKIS »

L'association « Vocation française-Jeune Pied-Noir » lance une opération « Hommage aux harkis », conçue comme une *« campagne de solidarité et de fraternité »*, qui consiste à jumeler des familles de souche française avec des familles d'anciens harkis, dans le même esprit que les jumelages entre villes. Plusieurs cérémonies de jumelage vont avoir lieu, au cours des prochaines semaines, avec le soutien de municipalité, dirigées par des élus de la majorité. Tel sera notamment le cas à Fréjus, Nîmes, Nice, Toulouse, Orléans, Versailles, etc. La principale de ces manifestations est prévue le dimanche 22 juin à Carcassonne, à l'occasion du rassemblement annuel organisé par le Cercle algérianiste pour commémorer le débarquement de 1830 à Sidi-Ferruch.

Les organisateurs, dont la campagne a déjà donné lieu à un premier jumelage, le 1er juin, à Villepinte (Seine-Saint-Denis), espèrent que leur initiative permettra des échanges réguliers entre les familles françaises d'origine européenne et les familles des rapatriés de confession islamique, et, par conséquent, l'intégration réelle des anciens harkis et de leurs enfants dans la communauté nationale.

★ Jeune Pied-Noir, BP 4, 91570 Bièvres, tél. : 69-41-01-12.

LOI D'HABILITATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le recours des sénateurs socialistes

Le recours adressé au Conseil constitutionnel par les sénateurs socialistes reprend de nombreux arguments utilisés dans la démarche de même nature effectuée par les députés socialistes (*le Monde* du 5 juin) à propos de la loi d'habilitation économique et sociale. Il comprend un long exposé sur les conditions dans lesquelles le Sénat a été conduit à examiner le projet du gouvernement, conditions contraires, selon les demandeurs, à la Constitution.

Les sénateurs signataires estiment, à propos du *« nouveau droit à la concurrence »*, que *« si le gouvernement peut être autorisé éventuellement à abroger... ou à modifier telle ou telle disposition législative, il ne peut être autorisé à* « abroger ou modifier » *des dispositions législatives sans que la finalité de sa décision soit strictement précisée par la loi d'habilitation »*. En réalité, écrivent-ils, *« le gouvernement ne sait pas ce qu'il fera et n'a donc pas été en mesure de le préciser au Parlement »*.

A l'article 2 de la loi, les sénateurs estiment que le gouvernement a méconnu *« le principe d'égalité devant la loi et l'impôt »*. A l'article 3, ils affirment : *« Ce n'est certainement pas une finalité précise que de prétendre développer* « la participation des salariés à l'entreprise ». *On peut participer aux profits, au capital ou à la gestion d'une entreprise mais non à une entreprise. »* Le recours sénatorial porte également, comme celui des députés socialistes, sur les privatisations.

● *M. Sarre : tangage.* — *« Dès que la loi électorale sera promulguée, la cohabitation va tanguer »*, a déclaré M. Georges Sarre, le mercredi 4 juin. Le député socialiste de Paris estime que le gouvernement, après promulgation de cette loi, pourrait changer d'attitude envers le président de la République.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

société

APRÈS LES DÉCÈS SUSPECTS DE DEUX CHERCHEURS

L'Institut Pasteur veut « rétablir les mesures classiques de protection »

L'Institut Pasteur de Paris observe une très grande discrétion à propos des cancers qui ont frappé trois chercheurs, dont deux sont aujourd'hui décédés (*le Monde* du 6 juin). Cette affaire, qu'une commission d'enquête présidée par le professeur Jean Bernard est chargée d'élucider, incite le personnel de l'établissement à relire avec attention la *« note de service »* rédigée le 7 mai par le professeur Raymond Dedonder, directeur de l'Institut, à l'intention des chefs d'unités.

Réclamant un *« renforcement immédiat »* des règles de sécurité, le professeur Dedonder affirme dans cette note qu'il lui paraît *« indispensable »* de *« rétablir les mesures classiques de protection utilisées en laboratoire (port obligatoire de blouses et des autres moyens de protection appropriés en fonction des travaux accomplis : gants, lunettes, tabliers, travail sous hotte, etc.) »* Le professeur Dedonder demande en outre à chaque unité d'*« établir un protocole pour l'utilisation des produits mutagènes (pesée, utilisation des solutions, décontamination, évacuation des déchets) »*. Enfin, il estime nécessaire d'*« améliorer l'information sur la sécurité lors de la mise en service d'un nouvel appareil ou l'utilisation d'un nouveau produit, en rappelant à chaque occasion les voies de pénétration des contaminations dans l'organisme humain et les moyens de les combattre »*.

« Nous sommes désarmés... »

Les chercheurs et les techniciens de l'Institut Pasteur à Paris ne font pas de phrases. Ils n'ont pas l'humeur tapageuse et ne s'abandonnent pas aux accusations faciles. En scientifiques, ils s'interrogent. Ils doutent, restant prudents jusqu'au scrupule : *« Y a-t-il un lien entre les trois cas de cancers constatés et le travail des trois chercheurs ? »* La question revient sur toutes les lèvres, en préambule.

Certains se disent soulagés par la création d'une commission d'enquête. *« Au moins,* confie ce chercheur, *on saura par une étude statistique si le pourcentage de cancers est supérieur parmi le personnel de Pasteur ».* Une technicienne compte sur cette commission pour examiner *« si les cas se ressemblent »*. Elle considère qu'il serait *« affolant que dans ce temple de la science triomphante qu'est l'Institut Pasteur, on ne cherche pas à comprendre ce qui s'est passé ».*

Un jeune chercheur attend la vérification de l'hypothèse qui s'impose à lui : *« Il me paraît difficile que trois cancers se déclarent par le seul effet du hasard chez des gens ayant travaillé dans le même labo ».* Tous reconnaissent que la mort de Françoise Kelly, début mai, après celle d'un collègue à l'automne dernier, a suscité une telle émotion que des réunions ont eu lieu dans les services et que le directeur a jugé utile de s'adresser au personnel. *« Tardivement,* regrette un chercheur. *La direction a essayé de minimiser l'affaire au début. »*

Tous estiment cependant que les mesures de sécurité dépendent de chacun. *« On nous apprend à mettre des gants et à ne pas fumer, pour ne pas porter la main à la bouche quand on manipule des mutagènes chimiques. Mais le Français est incivique... »,* constate une technicienne. *« Les labos sont surpeuplés, et ça n'arrange rien »,* déclare un chercheur. Beaucoup admettent qu'avec l'habitude, la conscience du danger s'émousse. Ce que corrige un chef de service : *« L'Institut Pasteur a payé un trop lourd tribut avec la tuberculose pour qu'on ne soit pas très vigilant ; plus que dans les labos étrangers, plus que dans les labos universitaires où l'on jette parfois un jus de bactéries sans le faire passer à l'autoclave. »*

Il reste la confession, pathétique dans sa retenue, de ce chercheur qui travaille à l'étage du laboratoire incriminé : *« On ne saura jamais. »* Depuis sept ans, il expérimente les combinaisons génétiques : *« Dans l'industrie, les substances très dangereuses comme les vapeurs de benzène, le mercure ou le phénol, ça se voit. Chez nous, on joue avec des micro-fifrelins. »* Pour ajouter : *« Si quelque chose se balade, il ne laisse pas de traces et la commission ne pourra rien établir. Et si les morts ont été effectivement en contact avec ce quelque chose, eh bien ! moi aussi ; et d'autres. Qui sera la prochaine victime ? »*

« Il se peut, dit-il encore, *que des imprudences aient été commises. Une technicienne a reconnu qu'un flacon de mutagène a été trouvé ouvert dans un réfrigérateur. »* Mais il vitupère ce labo, le Mutatest, où sont étudiés les effets de mutation de produits très dangereux sur des souches bactériennes. Les mutagènes sont très souvent cancérigènes. C'est pourquoi l'hypothèse de « l'accident » chimique est plus vraisemblable que la radioactivité, celle-ci étant très faible dans les produits utilisés à l'Institut Pasteur.

« Il faut isoler Mutatest, demande ce chercheur, *le mettre à l'écart, filtrer rigoureusement les entrées. »* Lui-même ne s'y rend que lorsqu'il y est obligé. *« Je ne mets pas en cause le travail qu'on y fait, mais son implantation,* conclut-il avant de murmurer comme pour lui-même : *« Peut-être le Mutatest sert-il de bouc émissaire. Au fond, nous sommes désarmés. »*

CHARLES VIAL.

Le testament moral du docteur Kelly

« Lorsque le premier cas de cancer a été connu, on s'est dit : « c'est dommage » ; au deuxième, on s'est dit : « tiens » ; au troisième, on a commencé à craindre qu'il se soit passé quelque chose d'anormal » : cette réflexion d'un chercheur de l'Institut Pasteur traduit bien l'ambiance qui, pendant plusieurs semaines, a régné dans le célèbre institut de recherches. Progressivement, l'inquiétude s'est installée.

Ce pressentiment qu'il s'était passé quelque chose d'anormal, le docteur Françoise Kelly, directeur de recherches au CNRS, l'avait eu peu avant sa mort. Ayant appris que d'autres personnes travaillant à Pasteur étaient comme elle atteintes d'un cancer (1), elle s'était confiée à l'un de ses meilleurs amis, M. Lazare Goldzahl, lui aussi directeur de recherches au CNRS.

Intrigué, ce dernier avait mené une minutieuse enquête, interrogeant les meilleurs spécialistes mondiaux des cancers professionnels. Au terme de ce travail de fourmi, il lui était apparu évident, *« preuves statistiques à l'appui »*, que les trois cas de cancer qui s'étaient produits à Pasteur ne pouvaient pas résulter d'une simple coïncidence. M. Goldzahl avait alors rédigé une note scientifique qu'il avait remise au Professeur François Jacob, prix Nobel de médecine et président de la fondation Pasteur. Mise au courant de ses démarches, Françoise Kelly, en guise de testament moral, a alors demandé à son ami de tout faire pour que sa mort serve au moins à ce que pareil « accident » ne se reproduise pas.

La direction de l'Institut étant au courant depuis le mois de décembre 1985 de l'existence de ces cancers suspects, elle *s'étonnait* – on était alors en mars 1986 – qu'aucune enquête officielle n'ait été ordonnée. Ce même mois de mars, le professeur Tiollais (Institut Pasteur), écrivait au professeur Dedonder, directeur de l'Institut Pasteur, pour lui demander d'ordonner une enquête.

Ce n'est finalement que fin avril que le principe de la commission d'experts était accepté par la direction de l'Institut. Le 4 mai, le docteur Françoise Kelly décédait.

Laboratoire fermé

Avant que le cancer dont souffrait Mme Kelly ne soit connu, un premier cas – un cancer des os ou ostéosarcome – avait été diagnostiqué chez M. Yves Malpièce, un chercheur âgé de trente-deux ans, marié, père d'un jeune enfant. Ce chercheur, spécialisé dans les biotechnologies, souffrait depuis plusieurs mois d'une douleur à la hanche. Il a été hospitalisé à l'institut Gustave-Roussy de Villejuif et il est mort à la fin 1985.

Le cas de M. Malpièce fait aujourd'hui l'objet d'un litige entre la famille de la victime et la Sécurité sociale. Celle-ci n'a pas voulu reconnaître le caractère de « maladie professionnelle » de l'ostéosarcome. La famille a fait appel, et le dossier est en cours d'instruction.

Le deuxième cas a été diagnostiqué chez un chercheur d'une trentaine d'années, toujours en activité.

A l'Institut Pasteur de Paris, on affirme que toutes les rumeurs concernant d'autres cas de cancer sont totalement infondées et que si un quatrième cas de cancer a bien été diagnostiqué, chez un autre chercheur, celui-ci en était atteint avant son arrivée à l'Institut. Aucune information précise n'a été donnée aux chercheurs des laboratoires concernés quant au diagnostic de leur collègue décédée.

Selon le docteur Oudiz (unité 240 de l'INSERM), il convient de rester extrêmement prudent. Seule une enquête épidémiologique, techniquement très difficile à réaliser, pourrait permettre de déterminer les causes de ces cancers. Il se peut, ajoute le docteur Sylvaine Cordier (unité 170 de l'INSERM) qu'il ne s'agisse que d'une coïncidence malheureuse.

Restent cependant, outre les conclusions de l'enquête de M. Goldzahl, plusieurs faits troublants : pourquoi le comité d'hygiène et de sécurité (CHS), a-t-il effectué trois visites dans le laboratoire suspect au cours du mois d'avril ? Pourquoi, en dépit des multiples avertissements du CHS, ce dernier a-t-il dû par la suite décider la fermeture du laboratoire pendant quelques jours ? Certains membres du comité d'experts qui ont visité ce laboratoire – après que celui-ci eut été fermé – se sont déclarés frappés par certaines *« faiblesses »* des mesures de sécurité, *« inacceptables »* dans un tel milieu *« à risques »*.

Quant aux chercheurs, même s'ils reconnaissent que, du point de vue de la sécurité, tout n'est pas parfait dans leurs laboratoires, il jugent leurs conditions de travail acceptables. Après un moment d'irritation de voir ainsi étalée au grand jour une affaire qui ne peut qu'entacher la réputation de l'Institut, ils se disent qu'après tout un tel « déballage » peut leur être profitable. N'en va-t-il pas finalement de leur sécurité et de leur santé ?

JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI.

(1) Agée d'une cinquantaine d'années, le docteur Kelly souffrait semble-t-il d'un cancer secondaire des os.

Un précédent à Orsay

L'affaire de l'Institut Pasteur a peu de précédents. C'est souligner l'importance qu'il faut accorder à la série de trois décès par cancer survenus dans un institut génétique d'Orsay entre 1970 et 1982.

A la différence de l'Institut Pasteur, les trois décès étaient dus à un même type de cancer, une tumeur maligne cérébrale connue sous le nom de glioblastome. Le personnel de ce laboratoire, d'un effectif de trente personnes, manipulait régulièrement de nombreux produits chimiques, mutagènes ou non.

Le premier décès a été celui de M. M. P., professeur de faculté, mort en juillet 1970 à quarante-trois ans d'un glioblastome situé dans le lobe occipital gauche. Il avait, au cours de sa carrière professionnelle, été exposé à différents types de rayonnements ionisants (rayons gamma, rayons X, soufre 35, etc.) à des doses élevées.

Le second cas est celui de Mme B., aide de laboratoire, décédée en décembre 1970 à cinquante et un ans, d'une tumeur cancéreuse du lobe frontal droit. Mme B. était chargée de peser, diluer, pipeter et distribuer un produit mutagène dans les milieux de culture du laboratoire.

Enfin, le troisième cas est celui de M. M. G., qui travaillait dans le même laboratoire que Mme B. Il est décédé en févier 1982 à cinquante-cinq ans, d'un glioblastome de la région temporale droite. D'autre part, un cas de cancer du colon a aussi été diagnostiqué en décembre 1982 chez un technicien de ce même laboratoire, qui était âgé de quarante-trois ans.

Au total, les spécialistes ont conclu que le risque de tumeur cancéreuse cérébrale était trente-six fois plus élevé dans ce laboratoire que dans la population générale. Ils soulignent toutefois, dans le même temps, que cette apparente disproportion n'est pas statistiquement significative en raison de la petite taille du groupe observé. *« Cependant,* soulignent-t-ils, *une telle coïncidence nous apparaît intéressante à relever, et ce n'est, malgré les chiffres et la rigueur statistique, peut-être pas uniquement le fruit du hasard ».*

La littérature scientifique internationale sur ce sujet retient, parmi les facteurs de risques du glioblastome, les produits cancérigènes chimiques et les radiations. Pour leur part, les spécialistes français qui ont analysé les cas du laboratoire d'Orsay ont été amenés dans leurs conclusions à suspecter le rôle d'un agent mutagène particulier (la nitrosoguanidine) utilisé dans cet institut. A la suite de ces conclusions, une série de communications ont été publiées dans la presse médicale nationale et plusieurs études sont menées en collaboration avec l'INSERM. Au total, cette pathologie rare sera très prochainement reconnue comme maladie professionnelle chez les personnels de laboratoire de biologie, qui sont fréquemment au contact de cette substance.

Selon L'OMS

50 000 AFRICAINS ONT LE SIDA

Après de longues hésitations, les pays d'Afrique reconnaissent peu à peu la gravité de leur contamination par le virus du SIDA. Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui sera rendu public le 28 juin et qu'analyse l'agence Reuter, 50 000 personnes ont la maladie et deux millions sont contaminées (alors que le bilan officiel des six pays africains qui ont signalé des cas ne déclare que 378 malades) (1).

Selon le docteur Fakhry Assaad (Egypte), chef du département des maladies transmissibles de l'OMS, dix mille cas de SIDA supplémentaires apparaîtront chaque année, au minimum, en Afrique et il évalue à 50 000 au moins le nombre de cas (et des décès) sur les cinq dernières années.

Ce chiffre est à comparer avec les 21 302 cas (dont 11 645 morts) officiellement recensés aux Etats-Unis qui, selon les autorités américaines, ne représenteraient que la moitié ou les deux tiers de l'incidence réelle.

Parmi les pays les plus touchés en Afrique figurent le Zaïre, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, le Congo, le Kenya, la Zambie et la Tanzanie. L'OMS va ouvrir un « bureau spécial pour l'Afrique », vraisemblablement à Brazzaville, et la cellule créée sous la direction du docteur Jonathan Mann (Etats-Unis) pour les recherches sur le SIDA fonctionnera à partir du 16 juin.

Un rapport officiel sur la situation africaine sera présenté à Paris lors du congrès mondial sur le SIDA du 23 au 25 juin. Les Etats-Unis, quant à eux, annoncent l'apparition chez eux de mille nouveaux cas par mois, et prévoient 250 000 malades pour les cinq prochaines années. Deux millions de personnes sont dès à présent contaminées.

Dr E.-L.

(1) L'Afrique compte 551 millions d'habitants et les Etats-Unis 239 millions.

UN COMMUNIQUÉ DE L'INSTITUT

L'Institut Pasteur a publié, vendredi 6 juin, un communiqué dans lequel il rappelle que *« trois chercheurs de l'Institut ayant travaillé dans les laboratoires de recombinaisons génétiques et de toxicologie génétique ont été atteints de cancer. Deux sont décédés »*. Le communiqué confirme qu'une première enquête a été menée dans ces laboratoires et n'a pas permis d'établir, *« a priori, une relation de cause à effet »* entre les produits utilisés et les cas de cancer. Cependant, ajoute le communiqué, *« il est apparu souhaitable d'obtenir une analyse plus approfondie de ces événements »*. C'est pourquoi la direction de l'Institut Pasteur a demandé au professeur Jean Bernard de présider une commission d'enquête.

LE PCF DÉNONCE L'« AFFAIBLISSEMENT » DES GRANDS ORGANISMES DE RECHERCHE

Le Parti communiste a publié une déclaration dans laquelle il condamne les récentes restrictions budgétaires touchant la recherche. *« Ces mesures,* affirme-t-il, *sont les éléments d'une stratégie globale qui soumet le développement de la recherche, qu'elle reste publique ou qu'elle soit privée, aux contraintes du profit et donc au renforcement de créneaux porteurs de rentabilité financière. Elles visent à restructurer et à adapter davantage la recherche aux exigences des monopoles en contournant les obstacles que constituent, pour elles, les institutions scientifiques garantes de l'existence d'une politique nationale de recherche. »*

Le PCF, qui propose de consacrer à la recherche 3 % du produit intérieur brut, associe dans sa condamnation l'actuel gouvernement et le précédent : *« Cette politique s'inscrit dans la droite ligne du plan triennal. Au nom de l'allégement des structures, de la dynamisation des recherches industrielles,* [ce plan] *organisait un système de recherche multipliant les aides publiques sans contrôles, fondé sur l'affaiblissement des grands organismes comme le CNRS que l'on voulait transformer en* « agence d'objectifs », *sur le plafonnement à terme des effectifs de titulaires (chercheurs, techniciens, ingénieurs, personnels administratifs) et le recours croissant à l'emploi précaire. »*

Le directeur du CHR de Montpellier est nommé contre l'avis du maire

Le prestigieux Centre hospitalier régional de Montpellier (une capacité de plus de quatre mille lits) vit des jours difficiles, en raison de la nomination de son futur directeur. Deux candidats étaient en lice. Le premier était appuyé par M. Georges Frêche, maire (PS) de la ville et, à ce titre, président du conseil d'administration du CHR ; il s'agissait de M. Guy Vergne, actuel directeur du CHR de Nice. Le second candidat était M. Jullian, directeur depuis peu du CHR de Poitiers, qui avait les faveurs du docteur Jacques-Blanc, président (UDF) du conseil régional Languedoc-Roussillon, et d'un petit groupe de mandarins locaux.

On assure de bonne source que c'est M. Jullian qui vient d'être choisi par Mme Barzach, ministre délégué à la santé. Il n'est pourtant pas fréquent qu'un directeur soit nommé contre l'avis du maire et président du conseil d'administration de l'établissement hospitalier. En outre, le directeur du CHR de Nice avait manifestement la faveur de la direction générale des hôpitaux.

Le maire, M. Frêche, affirmait il y a quelques jours à notre correspondant à Montpellier, Roger Bécriaux : *« La gestion de l'hôpital a été insuffisante ces dernières années. On ne gère pas un grand centre hospitalier avec des méthodes artisanales. Le CHR doit combler un trou de 6 milliards de centimes. »* M. Frêche prévenait, à propos de M. Jullian : *« Un petit groupe essaie de politiser une nomination. S'il continue, je donnerai des noms. Pour le moment, je n'ai pas de raison de penser qu'il entraîne l'adhésion des partis UDF et RPR. Il s'agit de querelles personnelles. Nous verrons si M. Séguin et Mme Barzach couvrent leurs petits boy-scouts en culottes courtes. »*

AU TRIBUNAL DE PARIS

L'antisémitisme qui s'ignore

Il est des citations journalistiques qui font de belle carrières. Ainsi en va-t-il de la relation de propos de M. Bernard Antony, dit Romain Marie, sur le *« problème juif »*, faite par Edwy Plenel dans *le Monde* du 19 octobre 1983 : cette citation a « comparu » pour la quatrième fois, le mercredi 4 juin, devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris.

Le député européen, élu sur la liste du Front national, avait déjà été lui-même poursuivi, sur la base de ces déclarations, pour *« provocation à la discrimination raciale »*, puis relaxé en octobre 1985, le tribunal ayant considéré que l'intention de les rendre publiques n'étaient pas évidente ; il avait aussi gagné, fin 1984 et début 1985, ses procès en diffamation contre MM. Jean-Louis Servan-Schreiber et Jean-François Kahn, qui en avaient cité des extraits, jugés dénaturés et tronqués par le tribunal ; mercredi, M. Romain Marie citait en diffamation Patrick Jarreau – auteur d'un article reprenant, à un mot près, l'une de ces phrases – ainsi que le directeur du *Monde*, M. André Fontaine.

Selon le Monde du 19 octobre, M. Romain Marie, interrogé par Edwy Plenel en marge de la Journée de l'amitié française qu'il avait organisée le 16 octobre salle de la Mutualité, à Paris, avait déclaré : *« Est-ce que, finalement, on pourra s'entretenir du problème juif comme du problème basque ? Nous constatons simplement des phénomènes sociologiques. Il y a une puissance qui n'admet pas l'intégration en France* (...) *et pour laquelle les intérêts du judaïsme sont supérieurs à ceux de la société française. L'internationale de l'assassinat, l'internationale communiste, était composée essentiellement de juifs. »* Patrick Jarreau avait reproduit la deuxième phrase de cette déclaration. Mais, alors que le premier article n'avait pas fait l'objet de poursuites – seulement d'une mise au point, publiée le 27 octobre 1983, – M. Romain Marie affirme, désormais, n'avoir jamais tenu ces propos. Premier témoin appelé, Edwy Plenel s'est étonné de cette *« guérilla judiciaire »* autour de citations qui n'ont pas été démenties à leur parution.

L'avocat de M. Romain Marie, Me Wallerand de Saint-Just, a estimé que son client était, lui, victime d'une *« guérilla journalistique »* menée par *le Monde*. Selon lui, M. Jean-Marie Le Pen a même été *« abandonné par les diffamateurs au profit »* du fondateur et animateur des comités intégristes Chrétienté-Solidarité. M. Romain Marie n'a jamais poursuivi l'auteur du premier article, a expliqué l'avocat, parce que le contenu n'en était *« pas diffamatoire » : « Tout ce qui aurait pu être fait c'est de l'attaquer pour diffusion de fausses nouvelles »,* a-t-il dit.

Discrimination raciale

Pour *le Monde,* Me Yves Baudelot a fait valoir que M. Romain Marie, pourtant réputé procédurier, n'avait engagé aucune poursuite, ni émis de protestation lorsque les citations incriminées aujourd'hui sont parues dans l'ouvrage d'Edwy Plenel et d'Alain Rollat *l'Effet le Pen* (1984) ou dans le livre d'Alain Rollat *les Hommes de l'extrême-droite* (1985).

Les deux avocats ont rappelé à la dix-septième chambre présidée par Mme Jacqueline Clavery ses jugements précédents. Me de Saint Just a estimé que l'article de Patrick Jarreau participait *« exactement du même processus »* que les deux affaires précédentes concernant MM. Servan-Schreiber et Kahn, à savoir la reproduction d'une citation *« sciemment isolée »*. *Soulignant que la phrase reprise n'avait pas été déformée, Me Baudelot a rappelé que les tribunaux saisis par M. Romain Marie avaient considéré comme « un fait acquis »* qu'Edwy Plenel avait rapporté *« de façon exacte »* ses propos.

Sur le fond, Me de Saint Just a récusé toute accusation d'antisémitisme qui pourrait être portée contre son client. D'ailleurs, a-t-il affirmé, la phrase incriminée, *« à supposer qu'elle ait bien été prononcée » et « même isolée »,* ne comporte *« aucun caractère d'antisémitisme »*. Me Baudelot a rappelé au contraire que les propos de M. Romain Marie avaient déterminé le parquet à engager des poursuites pour provocation à la discrimination raciale. Enfin, Alain Rollat, qui « couvre » l'extrême droite au *Monde*, a affirmé que, *« si Romain Marie prétend de bonne foi qu'il n'est pas antisémite, c'est qu'il fait de l'antisémitisme sans le savoir ».* Jugement le 2 juillet.

CORINE LESNES.

POLICE

Le syndicat, les policiers et l'esclavage

Le Syndicat national des policiers en tenue (SNPT), majoritaire parmi les gardiens de la paix de province et des départements d'outre-mer, s'émeut, dans un communiqué, d'un conflit ayant opposé certains de ses adhérents en Guadeloupe au préfet de ce département. Selon le SNPT, ce dernier avait demandé aux *« policiers autochtones »* d'enlever des banderoles déployées la semaine dernière par une organisation indépendantiste, l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG), à l'occasion de la date anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

« Devant le refus des policiers et des pompiers locaux, ces banderoles ont été retirées par des CRS métropolitains en déplacement », assure le SNPT, qui ajoute qu' *« une procédure disciplinaire est en cours pour refus d'obéissance ».* Commentaire du syndicat, qui assure ne pas vouloir *« entrer dans les problèmes politiques que connaît ce département » : « Les policiers sont recrutés pour assurer la sécurité et non pas pour servir le pouvoir en place dans des affaires politiques de ce genre. N'est-il pas trop facile de désigner ainsi à la vindicte des autonomistes les policiers en tenue, qui travaillent très durement sur le terrain ? Nous pensons que l'abolition de l'esclavage a été un des grands moments de notre histoire et que rappeler cet événement est une bonne chose, surtout au moment où l'on songe davantage à réprimer qu'à prévenir. »*

M. Daniel Dugléry, secrétaire général du Syndicat des commissaires

Le syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale vient d'élire son nouveau secrétaire général, il s'agit de M. Daniel Dugléry, qui succède à M. Robert Naud, nommé le 15 mai directeur des services techniques de la préfecture de police. M. Pierre-Olivier Mahaux, vingt-sept ans, a été élu secrétaire général adjoint.

[M. Daniel Dugléry, trente-neuf ans, élu à l'unanimité lors de la commission exécutive du syndicat, était secrétaire général adjoint du syndicat. Entré dans la police nationale en 1969, officier de paix principal, il a été reçu au concours de commissaire en 1975. Affecté en 1977, il est successivement chef de circonscription à Beaumont-sur-Oise, puis à Creil. En 1982, il est détaché au Commissariat à l'énergie atomique avant de rejoindre le premier mars 1983 Robert Naud à la tête du syndicat.]

● *Nominations dans la police.* – M. Jean-Pierre Poncet, commissaire divisionnaire, chef d'état-major de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police, vient d'être nommé sous-directeur des courses et jeux à la direction centrale des renseignements généraux en remplacement de M. Pierre Bergès.

De son côté, M. Bergès a été nommé contrôleur général adjoint au chef du service central de la PAF (police de l'air et des frontières).

JUSTICE

LE PROCÈS D'ANTOINE RECCO AUX ASSISES DE LA CORSE-DU-SUD

La version de Giuseppe Giglio

Malgré ses dénégations actuelles, Antoine Recco ne peut faire oublier qu'à l'aube du 16 août 1982, il avait avoué le meurtre des deux jeunes filles.

De notre envoyé spécial

Ajaccio. – Le procès d'Antoine Recco touche à sa fin. Après quatre jours d'un minutieux et patient examen du dossier, l'audition des témoins présents, la lecture des dépositions des absents, il est sûr que, dans leur rôle de partie civile, les avocats des familles d'Isabelle Gauchon et de Geneviève Clément, les deux jeunes filles disparues et, au moment du réquisitoire, l'avocat général, M. Gaston Carrasco, auront une tâche *a priori* plus facile que les défenseurs, au cours de cette ultime journée du vendredi 6 juin, devant les assises de la Corse-du-Sud.

Si Antoine Recco continue, comme il le fait maintenant depuis près de quatre ans, à nier en répétant inlassalablement qu'il ne reconnaît personne, pas même ceux qui déposent en sa faveur, il reste que le 16 août 1982, sur le coup de 4 heures du matin, au terme d'une garde à vue d'une quarantaine d'heures marquées des temps de repos exigés par la loi, il a avoué.

La relation de cet aveu, pour n'être pas très longue, a été lue dans son intégralité, jeudi 5 juin. Le procès-verbal commence par cette phrase : *« Je reconnais les faits qui me sont reprochés. »* Ensuite, Antoine Recco expose qu'il a effectivement abordé, le 26 septembre 1981, au début de l'après-midi, sur les quais du port de Propriano, les deux jeunes filles, qu'il les a invitées à embarquer avec lui pour une partie de pêche. Elles ont accepté, laissant sur le quai la moto Yamaha qu'elles avaient emmenée pour visiter la Corse.

Puis Antoine Recco raconte comment, dans la nuit, arrivé à peu près au milieu du golfe du Valinco, il s'est *« disputé avec elles »* parce qu'elles l'avaient insulté. *« Alors,* dit-il, *j'ai attrapé Geneviève avec mon bras par le cou et j'ai maintenu l'autre avec le genou. Je les ai attachées avec une corde, en même temps que je les déshabillais. Je les ai laissées comme ça une demi-heure sur le bateau et, finalement, je les ai étranglées. Je n'ai pas pu les violer. J'ai jeté les deux corps à l'eau. Je ne sais pas pourquoi j'ai fait cela. Je pense que je souffre de troubles mentaux et je souhaite être examiné par un psychiatre. »*

Ces aveux, que les gendarmes signalèrent aussitôt au juge d'instruction, M. Jean-François Sampieri, devait être renouvelés, une heure plus tard, devant ce magistrat qui, *« en raison de l'importance de l'affaire »*, estima nécessaire de se rendre lui-même dans les locaux de gendarmerie pour en obtenir une confirmation immédiate. C'est ce qui se passa, et il notifia aussitôt à Antoine Recco l'inculpation de meurtre, avant de le faire écrouer. Recco ne devait jamais renouveler ses deux déclarations fatidiques.

Un homme autoritaire

Que restait-il pour les corroborer ? Jusqu'en novembre 1982, on ne disposa que des témoignages de touristes, qui devaient révéler avoir été invités eux aussi dans les années précédentes à bord du bateau d'Antoine Recco et que le marin-pêcheur cherchait volontiers à courtiser les femmes ou les jeunes filles qu'il embarquait ainsi. Certains racontèrent – ils l'ont redit à l'audience – qu'ils eurent souvent maille à partir avec cet homme autoritaire, seul maître à bord, et qu'ils durent même s'oppposer à lui, parfois violemment, pour obtenir d'être ramenés au port, alors qu'il entendait leur faire passer la nuit en mer.

Certains avaient parlé aussi de la présence sur le bateau d'un homme *« de type méditerranéen »*, qu'il était l'homme à tout faire de Recco. Cet homme, c'est Giuseppe Giglio, surnommé *« Peppé »*. Mais Recco, lui, s'obstine à dire qu'il ne l'a jamais employé, et l'on doit retenir aussi qu'il ne mentionne pas sa présence à bord dans le récit qu'il a donné au moment où il avouait.

Giglio ne sera entendu par les gendarmes qu'à la fin de novembre 1982. Placé lui aussi en garde à vue, il devait donner, le 26 novembre, sa relation du drame. Ce récit, qui lui vaudra une inculpation de non-assistance à personne en danger, avant qu'il ne quitte la France pour l'Italie, son pays d'origine, comporte assurément beaucoup de différences avec celui qu'a livré Recco. La première, c'est évidemment que Giuseppe Giglio déclare avoir été sur le bateau en compagnie de son patron et des deux jeunes filles. La seconde, porte sur la relation des faits eux-mêmes.

« Nous sommes partis, dit Giglio, dans ce procès-verbal, *vers 16 heures. C'est moi qui pilotais. Nous sommes allés poser des filets à la tour de Campo d'Oro. Recco avait bu beaucoup et avait fait boire les jeunes filles. Il a alors commencé à les embrasser, à les caresser. Puis il a dit : « C'est l'heure d'aller se coucher. » Il les a fait descendre dans la cale, où il s'est enfermé avec elles. C'était toujours comme ça. Il gardait toujours les filles pour lui. Vers 1 heure du matin, on a relevé les filets. Après, il m'a dit :* « Maintenant, va doucement, le temps que je fasse mes affaires. » *Il s'est de nouveau enfermé dans la cale avec les deux jeunes filles. Au bout d'un moment, j'ai entendu qu'elles criaient, puis ces cris, très aigus, sont devenus plus étouffés. Peu après, je l'ai vu remonter avec l'une des filles, inanimée. Il est retourné chercher l'autre. Je lui ai dit :* « Antoine, qu'est-ce que tu as fait ? » *Il m'a répondu :* « Ferme ta gueule ou tu auras affaire à moi. »

Giuseppe raconte ensuite qu'il a pu voir le visage des victimes *« qui étaient tout bleus »*, que Recco est allé chercher des pierres à l'avant du bateau, les a attachées à la taille des victimes, qu'il a alors fait passer par-dessus bord.

Discordances

Comment faire coïncider ces deux versions ? La défense entend – elle l'a déjà signifié – jouer sur leurs discordances incontestables et même inconciliables, en disant qu'il faut choisir. Les avocats des parties civiles se préparent, eux, à expliquer ce désaccord en émettant l'hypothèse que Giglio, en réalité, a livré la version qui l'arrangeait le mieux, qu'il a bien pu être, en cette nuit tragique, un coauteur plus que le témoin apeuré et impuissant qu'il dit. L'avocat général n'aura pas, lui, cette possibilité puisque l'instruction n'a pas permis de relever contre l'Italien des charges suffisantes permettant de le tenir pour complice.

Confronté à Antoine Recco, Giglio a maintenu ses accusations. Recco, revenu alors depuis longtemps déjà sur ses aveux, a eu des répliques de ce genre : *« Qu'est-ce que c'est que cet alcoolique ?* (il est vrai que Giglio était en cure de désintoxication au moment où on l'a entendu). *Il raconte n'importe quoi : il faut que je l'attaque en dommages et intérêts, qu'il passe en correctionnelle. »*

Pour le reste, on retiendra de cette quatrième journée que le juge d'instruction, M. Sampieri, dont l'audition avait été demandée par tout le monde, a bien confirmé qu'il avait eu en main, en 1982, les scellés renfermant les deux soutiens-gorge reconnus comme ayant appartenu aux victimes et que l'on n'a toujours pas retrouvés dans les locaux du greffe de la cour l'assises d'Ajaccio.

On a profité de la présence du magistrat pour qu'il donne aussi ses impressions sur M. Klaus Mengel, ce témoin allemand aujourd'hui absent et que M. Sampieri a eu, lui, l'avantage de pouvoir entendre en Allemagne en deux occasions. C'est M. Mengel qui devait aider Recco, la nuit suivante, à jeter dans le golfe la motocyclette des victimes.

« Quelle impression vous a-t-il faite ? a demandé le président Riolacci.

– Celle d'un soixante-huitard attardé.

– Ah oui ! a dit M. Riolacci, *en somme un peu écolo, un peu aventurier, sans qu'il y ait là de ma part rien de péjoratif. »*

« Sa crainte, a ajouté M. Sampieri, *c'était de courir des risques, s'il venait en France. »*

Crainte de qui ? De quoi ? De Recco, de sa famille ? Emettre ici une pareille hypothèse, c'est révulser la Corse tout entière.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

En appel à la cour de Rennes

LES PEINES DE TROIS OBJECTEURS DE CONSCIENCE SONT AGGRAVÉES

(De notre correspondant.)

Rennes. – Trois objecteurs de conscience nantais ont été condamnés, mercredi 4 juin, pour insoumission à des peines de huit à dix mois de prison ferme, au retrait du statut d'objecteur et à la privation des droits civils et civiques pendant dix ans par la cour d'appel de Rennes, qui a ainsi aggravé les peines infligées en première instance. Jean-Paul Sultot, Franck Degré et Laurent Morel ont décidé de se pourvoir en cassation.

Ces condamnations de la cour d'appel vont au-delà des réquisitions de l'avocat général lors de l'audience du 16 avril dernier. Si celui-ci avait demandé une peine de prison ainsi que la suppression des droits civiques, il n'avait, en revanche, pas réclamé le retrait du statut d'objecteur de conscience.

Jean-Paul Sultot avait été condamné le 2 décembre 1985 par le tribunal correctionnel de Nantes à six mois de prison avec sursis et au retrait du statut. La cour d'appel de Rennes l'a condamné à huit mois de prison ferme, au retrait du statut d'objecteur et à la privation des droits civils et civiques pendant dix ans. Même condamnation pour Laurent Morel, qui avait été relaxé par le tribunal correctionnel de Nantes le 24 février dernier. La cour d'appel a, enfin, infligé dix mois de prison ferme ainsi que le retrait du statut et la privation des droits civiques pendant dix ans à Franck Degré qui, en première instance, avait été condamné, le 18 décembre 1985, à six mois ferme et au retrait du statut.

Jean-Paul Sultot et Frank Degré avaient fait appel. Dans le cas de Laurent Morel, c'est le parquet qui avait fait appel.

C. T.

En Seine-Maritime

RELAXE D'UN DIRECTEUR D'HOPITAL APRÈS LA MORT D'UN BÉBÉ

Le directeur de l'hôpital d'Eu (Seine-Maritime), M. Raymond Lefebvre, inculpé d'homicide involontaire après la mort d'un bébé dans son établissement, a été relaxé mardi 3 juin par le tribunal correctionnel de Dieppe. Le jugement avait été mis en délibéré le 29 avril dernier.

Le 31 décembre 1980, à la maternité de l'hôpital, un médecin généraliste avait utilisé les forceps pour accoucher Mme Lebœuf. Un mois plus tard, le bébé, Gaëtan, devait décéder. Les parents, qui s'étaient constitués partie civile, ont été déboutés, le tribunal de Dieppe estimant *« qu'aucune négligence, imprudence ou inobservation des réglements en relation avec le décès de l'enfant »* ne pouvaient être imputées à M. Lefebvre.

Au cours de l'audience, les avocats des parents avaient fait valoir que *« des responsabilités auraient dû être recherchées dans le corps médical »*. Ils avaient regretté que le médecin qui avait pratiqué l'accouchement *« n'ait pas pris les dispositions nécessaires alors que c'était le premier enfant de la patiente »* sachant que l'accouchement s'annonçait difficile.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

C'EST une émotion tout intime que de couper les pages d'un volume paru en 1821 et que nul, auperavant, n'avait voulu connaître en son entier ; ainsi demeuré quasi vierge du regard et du toucher durant cent soixante-cinq ans.

Il est vrai qu'une encyclopédie biographique ne se lit pas au fil des lignes et que tel est l'ouvrage maintenant découpé. Geste pour ainsi dire déplacé que cette coupure, semblable par son intention aux effractions de tombeaux dont l'Egypte fut le théâtre et la victime, geste identique où l'indiscrétion se mêle au désir de savoir, l'inconvenant au légitime.

Il s'agissait d'aller chercher cette Mme de Mérian que cite le président De Brosses dans la XXe de ses *Lettres d'Italie*. Le Mercure de France, dans sa passionnante collection du « Temps retrouvé », vient en effet d'éditer, à son tour, cette relation dijonnaise d'un itinéraire italien.

Mais le « Temps retrouvé » se montre trop souvent avare de notes explicatives : sur les hommes (même s'ils sont des femmes) et sur les citations en langue étrangère. Comme s'il fallait que l'amateur du vingtième siècle sût le latin, l'italien, un peu d'anglais et quelques pincées d'allemand ; sur le modèle des dames dont il va être question.

Marie-Sibylle Mérian – que Brosses affuble sans raison d'une particule nobiliaire – était née en 1647 d'une famille de peintres et de graveurs estimés. C'est par la peinture qu'elle en vint à des voyages, au sens propre extraordinaires pour une femme et pour l'époque.

Après s'être débarrassée d'un mari qui avait fait deux filles mais aussi de mauvaises affaires, elle s'embarque en 1699 (et à cinquante-deux ans) pour le Surinam, qui était alors la Guyane hollandaise. Depuis toujours passionnée de nature, Mme Mérian voulait, là-bas, dessiner les insectes et les plantes de l'Amérique. Elle revint deux ans plus tard, son exploit accompli.

Ses deux filles ne seront pas moins audacieuses et savantes, puisque l'aînée, qui avait déjà accompagné sa mère, repartira dès 1702 pour le Surinam, où elle semble être restée très longtemps en expédiant le résultat de ses travaux ; cependant que la deuxième, qui *« avait acquis une connaissance fort étendue de la langue hébraïque »*, se fera l'éditeur des travaux familiaux avec l'*Histoire des insectes d'Europe et de Surinam*.

Voilà qui ruine les lazzis dont Molière accabla les femmes savantes de son temps – et des suivants. La mode ne s'en est pas éteinte, ni de ces femmes ni des lazzis. Dans la même XXe lettre, envoyée de Bologne, Brosses magnifie une *« Mme Laura Bassi, professeur en philosophie »*. Il ne manque pas de signaler qu'elle ne donne des leçons publiques *« que rarement et à certains jours solennels seulement, parce qu'on n'a pas jugé qu'il fût décent qu'une femme montrât ainsi chaque jour, à tout venant, les choses cachées de la nature ».*

En 1811, dans un autre tome de la même encyclopédie biographique, c'est le même son de cloche. Après avoir exalté les qualités de Laura Bassi, le rédacteur de sa notice conclut : *« Ne faisons donc point de règles qui interdisent aux femmes l'étude des sciences et des lettres, ou du moins que ces règles ne soient jamais sans exception. »* Nos plus fiers misogynes contemporains n'écriraient pas la moitié de cela, ou du moins ne l'oseraient pas.

BROSSES, c'est une banalité de le dire, est intact en dépit du temps ; curieux comme un reporter, méchant comme un échotier, emporté comme un éditorialiste, soupçonneux comme un directeur, le cas échéant grincheux ; mais écrivant comme personne, de cette langue dont les siècles n'altèrent ni la clarté ni la force (1).

On trouve en lui cette intelligence du passé et cette connaissance du présent dont la province était riche ; une province qui tenait, sur le chapitre des arts, la dragée heute à Paris. Même s'il est vrai que Dijon, sa ville, capitale des ducs de Bourgogne – ceux qui régnaient à la barbe du roi de France – traînait avec elle, plus que d'autres, une manière de civilisation que n'avaient pas altérée deux siècles et demi de réunion à la France.

A une époque, le vingtième siècle, où tout est chef-d'œuvre, s'agit-il d'un bout de caillasse sur lequel aurait pissé le cheval de rechange d'un personnage célèbre, il est réjouissant de lire Brosses qui n'a cure des valeurs reçues, qu'elles soient esthétiques ou morales, encore moins religieuses. Ainsi explique-t-il dans une lettre de Venise qu'*« il y a une furieuse brigue entre trois couvents de la ville pour savoir lequel aura l'avantage de donner une maîtresse au nouveau nonce qui vient d'arriver »*. Et l'on peut en trouver de plus fortes !

C'est aussi que, par essence, notre magistrat est un sceptique, plongeant dans le passé mais fils de temps à venir, donnant entre cent autres cet avertissement qui reste bon : *« MM. les voyageurs rarement quittent le ton emphatique en décrivant ce qu'ils ont vu, quand même les choses seraient médiocres ; je crois qu'ils pensent qu'il n'est pas de la bienséance pour eux d'avoir vu autre chose que du beau. De sorte qu'un pauvre lecteur se voit dans le cas d'un homme qui serait devenu amoureux d'une femme borgne, sur son portrait peint de profil. »*

Femmes

IL y a du moraliste dans cet épicurien et, à y regarder de plus près, l'un et l'autre ne se contredisent pas nécessairement. Pour être un notable, et assez opulent pour entreprendre un aussi coûteux voyage (il ne cesse de s'en plaindre), il trouve normal que la République de Venise veille à ce que les riches *« ne le deviennent pas trop »*. Il rapporte comment *« la Pisani, héritière de 150 000 ducats de rente, voulait se marier à un homme de son nom presque aussi riche qu'elle ; non seulement l'Etat le lui a défendu, mais il l'a obligée d'en épouser un autre qui n'avait rien »*. Chacun aujourd'hui lira ce qu'il voudra.

Volontiers égrillard sur le chapitre des femmes, les courant sans cesse, Brosses est évidemment interloqué de la mode italienne des castrats dont il observe que *« ce n'est pas la peine de troquer ses effets contre le droit de piailler de la sorte »*. Mais, parlant de Farinelli, le plus célèbre de tous, qui recevait 80 000 livres de rente pour se produire à l'Opéra à la place des femmes, il juge que c'est *« vendre ses effets un peu cher »*.

L'usage qu'il fait du mot « effets » est transparent, mais les dictionnaires du temps ne le mentionnent pas. Furetière, qui avait publié le sien *post mortem* en 1690 – et que le Grand Robert vient de rééditer en fac-similé – est silencieux sur ce point. Il faut dire que, fût-ce nominalement, Antoine Furetière était prieur et abbé, ce qui explique qu'il ait manqué à *« l'art de définir exactement »*.

SANS autre transition que les plaisants désordres nés de la lecture, le livre de Pierre-Marie Doutrelant, *la Bonne Cuisine et les Autres*, qui vient dix ans après *les Bons Vins et les Autres*.

Pierre-Marie Doutrelant s'aime bien, cela se voit à son emploi débordant de la première personne du singulier. Il aime à la folie les calembours, et il n'est pas homme, semble-t-il, à se méfier, le matin, de son trait de génie de la veille. Mais comme il est méchant pour les autres, il tombe souvent juste. Il ne suit pas l'ironique remarque du président De Brosses : *« Le moyen de se faire valoir est quand on est de l'avis d'autrui. »*

Doutrelant connaît bien le sujet des produits cuits parce qu'il a commencé à les étudier crus, ou vifs : il fut autrefois le spécialiste agricole du *Monde* avant d'aller au *Nouvel Observateur* et maintenant à *l'Express* raconter comment les hommes mangent.

Mal, et chèrement. Dès la deuxième page de son livre, il imagine les Français n'ayant plus le choix qu'*« entre deux catégories de restaurants : les tables royales à plus de 500 francs et les cantines à moins de 50 balles ».*

Pour lui, les coupables sont faciles à trouver : des impôts trop lourds et des chroniqueurs gastronomiques trop légers, un fisc intraitable et des *« gourmands salariés »* arrangeants. La folie des restaurateurs fait le reste : des investissements extravagants sur le terrain du décor (il cite un chiffre de 20 millions pour certains), *« tout un attirail superflu, mais que les guides – et même l'Auvergnat Michelin – s'obstinent à tenir pour plus important que la taille des portions servies »*. Ainsi, *« les portions diminuent quand les assiettes s'élargissent ; les additions s'alourdissent sous prétexte d'alléger les sauces ».*

Qui ne donnerait raison à Pierre-Marie Doutrelant de décrire en une phrase ce que devient le manger français ? Avec, à l'appui, cet aveu d'un patron : *« Si un client s'en sort à moins de 320 francs par tête, j'y suis de ma poche. »*

Pour s'éviter pareil désastre (comptable), un cuisinier très lancé a sa recette, qu'il n'a pas recueillie dans les livres de cuisine. Selon ce qu'indique Doutrelant et que les faits attestent : *« Il faut deux alliés, la presse et les femmes. Les deux pouvoirs qui font les restaurants à la mode. »*

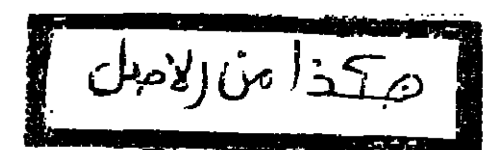
A quoi il est opportun d'ajouter un génie du vocabulaire en trompe l'œil. Il sera difficile de ne pas s'esclaffer de certaines cartes après avoir lu le chapitre « Manuel des marmitons » où Doutrelant explique comment le foie doit être dit « blond », le riz « sauvage », la truffe « en coulis », le foie gras « en copeaux », le caviar « en gelée », et l'aubergine « en caviar ». Pourtant, ça marche.

Sur la Provence, dont Brosses dit qu'elle *« n'est qu'une gueuse parfumée »,* Doutrelant tire à boulets rouges. Nice, Sète, Marseille n'alignent que des « frères de la côte » qui vous vendent pour du frais de la Méditerranée du congelé importé des mers asiatiques. Ça ne se présente pas mieux ailleurs : en Bretagne, le poisson de grande pêche *« sent la cale »*, et à Rungis... on fait fortune.

Dans ce tableau de chasse, il y a pourtant des rescapés, sur le modèle de Lucien Vanel à Toulouse pour lequel Doutrelant n'a que tendresse. Mais ces rescapés sont aussi rares que les survivants du radeau de la *Méduse*. En somme, ce livre, c'est une invitation à rester chez soi en potassant des bouquins de cuisine, ou les recettes confiées à l'auteur par les cuisiniers qu'il a assassinés.

PS : Le pâtissier Lenôtre inventeur du « succès » ? Sauf erreur, on pouvait déjà se délecter de ce gâteau, pareillement composé, vers 1950 dans une pâtisserie d'Obernai que tenait – et que tient toujours – la famille Urban sur la Grand'Place.

(1) Toutefois, quelle est l'origine de *« à boule vue »*, dont il faut se contenter de deviner le sens ?





هكذا من الاهل

ROLAND GARROS
ILIE VA EN VESPA.



LE STYLE DE VILLE DES ANNÉES 80

sports

LA COUPE DU MONDE

Un à un en attendant

Un à un, partout. A Leon, à Mexico et à Puebla. Les scores jumeaux de ce jeudi 5 juin ont frappé l'imagination des néophytes. Pour beaucoup, ces résultats ont un goût d'inachevé, et la multiplication des matches nuls (sept sur quatorze rencontres) implique inéluctablement que le Mundial ne tiendra pas toutes ses promesses. Leur conviction s'appuie sur d'autres statistiques : deux rencontres seulement ont été sanctionnées par une différence de plus d'un but et les premiers matches ont été aussi pauvres en buts que l'air en oxygène. URSS-Hongrie (6-0) est l'unique accident d'un scénario bien établi désormais pour un début de Coupe du monde.

Au départ d'une compétition d'un mois, il ne s'agit pas seulement de s'économiser physiquement, mais aussi de se livrer à des comptes d'apothicaires afin de négocier au mieux sa qualification pour le deuxième tour. Pourquoi risquer de perdre deux points en se découvrant, alors que le point du match nul constitue déjà un joli capital ? Les premières rencontres des poules de qualification sont toujours celles des « épiciers ».

De ce point de vue, le Mundial 86 a mangé son pain noir. Dès le deuxième match quelquefois, et surtout lors du troisième, certaines équipes devront se livrer davantage. Les plus mal placées risqueront de véritables bancos pour arracher, dans leur poule, une troisième place qui pourrait les qualifier pour la suite (les quatre meilleurs troisièmes des six groupes accéderont aux huitièmes de

GROUPE C : FRANCE-URSS (1-1) A LEON

E = MC2, mon football

De notre envoyé spécial

Leon. — Match nul ? Non, pat comme aux échecs (1). L'une de ces parties de pure stratégie, imaginée avant que jouée : l'ouverture à la soviétique et ses variantes, la défense française et ses interprétations. En somme, la diagonale du fou sur l'herbe.

Ce France-URSS restera l'exemple le plus parfait d'une partie d'échecs vivante, un classique du genre entre grands maîtres, le football pré-quadrillé au tableau pour l'éducation des enfants des écoles.

Quand deux équipes se craignent à ce point-là, que cherchent-elles ? A vaincre, à en découdre ? Pas du tout. A se neutraliser. Un don d'abord à disséquer force et faiblesse de l'adversité. Tout dans la tête, donc. Elève Bossis, si le fou blanc de Kiev Sergueï Aleinikov fait cela, que fais-tu ? J'occupe la case d2, mon roi. Et si les blancs roquent ? Nous roquons, mon capitaine.

Le cavalier Bossis est un brave cavalier. Et ses petits camarades de l'équipe de France de braves joueurs d'ivoire qui ont manœuvré jeudi à Leon comme les stratèges l'avaient décidé. Et puisque les Soviétiques, seuls à ne pas être totalement dupes de leur formidable embellie précédente — l'avalanche de buts imposée aux Hongrois, — avaient eux aussi mitonné leur affaire, on imagine ce que fut cette partie.

Les deux équipes se sont tenues par la barbichette pendant quatre-vingt-dix minutes. En sachant que la première des deux qui batifolerait aurait une défaite. C'etait écrit, dès lors, qu'inlassablement, dans les deux camps, on avait fait chauffer à blanc les magnétoscopes pour débusquer la faille, pour inventer la parade.

E = MC2, mon football. Quand un match fait ainsi claquer la jauge à QI, il n'y a rien de trop exaltant à en attendre. Ni excès d'enthousiasme, ni délire de la foule. Les délices du pur esprit ne sont pas le genre le mieux goûté par le supporter de base. Et on danse rarement de joie devant un tableau noir, ou face à l'application qui en est faite.

Le coup hongrois

Et pourtant, quelle superbe partie, toute d'intelligence et de finesse. Il faisait chaud à Leon, très chaud. Ce qui n'est ni un scoop ni même encore une habitude. Un soleil à inciter les joueurs à la prudence. Sait-on jamais dans quel état finit la traversée de la sierra ? Il faut en tout cas que l'intendance suive et que les bonbonnes soient fraîches, car les joueurs boivent à peu près autant d'eau qu'ils perdent de kilos : 3, 4 litres par match, du super, du filtré.

Prudence théorique, prudence physique. Cela donne parfois à des joueurs l'impression qu'ils mettent en pratique la fameuse réplique de l'acteur Carette dans on sait plus quel chef-d'œuvre : *« J'm'économise. »* Les Soviétiques auraient dû connaître leurs classiques et s'économiser un peu. L'ivresse de la victoire, phénomène établi depuis Séville, le « gaspi » d'énergie face aux Hongrois, devaient se payer. D'ailleurs, tout se paiera dans cette Coupe du monde en trente et un jours.

Donc, et cela est plutôt rassurant, les extra-terrestres ukrainiens avaient le mollet un peu raide. Tant mieux. Cela montrera la stupidité des rumeurs déjà colportées sur de répétitives vidanges sanguines dont feraient l'objet les sportifs soviétiques. *« Certains de mes joueurs étaient fatigués »*, dira, après, l'entraîneur Valeri Lobanovski. L'invraisemblable aurait été qu'ils ne le fussent point. Tout comme les Français, d'ailleurs.

Il n'empêche, Valeri essaya d'entrée le « coup hongrois ». Huit joueurs d'Ukraine, le fameux syndrome de Kiev, pour tenter la récidive, un début de match irradiant. La centrale soviétique se mit donc en marche, doucement, pour tester la réaction adverse. Comme ça, juste pour voir. Car il n'est pas fou, l'ingénieur Valeri, et il se doutait bien que les Français avaient cherché la parade.

Et qu'ils l'avaient trouvée. Une riposte simple à une proposition simple : comment empêcher le jeu soviétique tout fait de transversales ? N'importe quel pousseur de bois aux échecs fournirait la réponse : en bloquant préventivement les diagonales. C'est ce qu'Henri Michel fit par une simple inversion des manettes. Il colla Battiston, la Tour, au centre de la défense et confia à Bossis la mission de s'asseoir sur l'intenable Aleinikov. Mission réussie au-delà de toute espérance. Puis il installa sur les diagonales deux vigiles, fou blanc, fou noir, Ayache et Amoros, avec ordre à Fernandez et Tigana de les défendre.

Tout cela est peut-être un peu théorique. Les Soviétiques en tout cas ne sont pas têtus, qui comprirent vite : leur communication était coupée. Il leur fallait sous-mariner. Le match, cinq minutes après son début, rentrait dans sa coquille. Les Français, eux, avaient longtemps hésité sur la stratégie à suivre. Ils avaient même failli céder à la tentation de l'ultra-défense par l'élaboration d'un système pyramidal où Yvon Le Roux aurait trouvé sa place. C'était moralement faire connaître un sentiment d'infériorité et d'insécurité. Cela aurait été surtout priver la France d'un atout essentiel : son milieu de terrain très expérimenté. Plus tard, après le match, un joueur soviétique dira, en matière d'hommage : *« Nous sommes plus jeunes que les Français et, au milieu du terrain, nous avons eu réellement peur de leur expérience. »*

Autre élément, mais celui-là ne figure pas au tableau noir, le désir de revanche des Français. Non sur les Russes qui ne leur avaient encore rien fait, mais sur la presse. Sur ces pisse-copie, ces pisse-vinaigre, à chacun sa croix, qui les avaient égratignés après la sieste canadienne. Le fait est... Mais, après tout, si cela ne leur fit pas de bien, cela ne pouvait leur faire de mal.

La France en montée, l'URSS en descente : restait à patienter. Une partie d'échecs n'est jamais faite que de l'exploitation des erreurs de la défense adverse. Ce match fut ainsi le blocage parfait, joueur contre joueur, pièce contre pièce, verrouillé et académique. Sans violences extrêmes, même si l'arbitre brésilien, M. Filho, réprima allégrement : deux cartons jaunes pour chaque camp (Amoros et Fernandez côté français).

Je te tiens, tu me tiens. Michel Platini, qui joue aujourd'hui un football d'un dépouillement extrême, presque janséniste, saisit la première occasion. Manquée. Un coup franc à la 42e minute et un tir puissant sur le montant droit des poteaux, alors que le beau Dassaiev vaquait ailleurs à ses occupations.



REUTER

71e minute : superbe reprise de la tête de Jean-Pierre Papin qui sera repoussée par Rinat Dassaiev, le gardien soviétique.

Coup dur

Valeri Rats, grand maraudeur, profita d'un instant d'égarement de la défense française, assiégée, pour expédier un bolide d'une trentaine de mètres à la 53e minute (1-0). Coup dur, un peu injuste, mais vite effacé par un très beau but français à la 61e minute. Une échappée de Stopyra, magnifique joueur jeudi, un centre en retrait à Giresse et une passe en cloche bon pied, bon œil, le vieux Gigi, pour Fernandez : 1-1.

Et la balle de match, une échappée encore de Stopyra et une tête plongeante de Papin, l'increvable, à la 71e minute. Hélas, trois fois hélas, Dassaiev existe, Papin l'a rencontré.

La France aurait pu gagner. Elle aurait pu perdre à la 82e minute, quand les Ukrainiens campaient, corner après corner, chez le poète Bats.

La France aurait pu finir première de son groupe. Elle ne le sera pas, même en battant la Hongrie lundi prochain. Sauf si le Canada dominait l'URSS ou obtenait un résultat nul. C'est peut-être beaucoup demander.

PIERRE GEORGES.

(1) Se dit du joueur qui, ne pouvant déplacer que son roi, ne peut jouer sans le mettre en échec, ce qui rend la partie nulle.

LES RÉSULTATS

- *Groupe A* : Argentine et Italie : 1-1 ; Bulgarie et Corée du Sud : 1-1.

  Classement. — 1. Argentine, 3 pts ; 2. Italie, Bulgarie, 2 pts ; 4. Corée du Sud, 1 pt.

- *Groupe C* : France et URSS : 1-1.

  Classement. — 1. URSS, France, 3 pts ; Canada, Hongrie, 0 pt.

L'AFRIQUE DU SUD HORS JEU

Les amateurs de football d'Afrique du Sud ne pourront regarder aucun match de la coupe du monde : la société de télévision sud-africaine n'a pas eu l'autorisation de diffuser de rencontres du « Mundial », *« malgré de longues négociations »*.

L'union des chaînes de radios et de télévisions africaines, qui a négocié les droits de retransmission pour tous les Etats d'Afrique au sud du Sahara, a, comme en 1982 pour le « Mundial » espagnol, refusé de traiter avec l'Afrique du Sud, a expliqué le South Africain Broadcasting Corporation.

Les nombreux immigrés italiens, portugais, allemands de l'ouest et britanniques se rabattent sur les cassettes vidéo acheminées par leurs ambassades respectives...

GROUPE A : ITALIE ET ARGENTINE (1-1), A PUEBLA

Le tango des revanchards

De notre envoyé spécial

Puebla. — Dans une savoureuse recette pour confectionner un Argentin « moyen », l'écrivain Tia Vicenta insistait sur l'importance de l'apport récent des Italiens : *« Prendre dans l'ordre : une femme indienne aux hanches larges, deux cavaliers espagnols, trois gauchos fortement métissés, un voyageur anglais, un demi-berger basque et un soupçon d'esclave noir. Laisser mijoter trois siècles. Avant de servir, ajouter brusquement cinq paysans italiens (du Sud), un juif polonais (ou allemand, ou russe), un aubergiste galicien, trois quarts de marchand libanais ainsi qu'une prostituée française entière. Ne laisser reposer qu'une cinquantaine d'années, puis présenter glacé et gominé. »*

Plus précisément, un sondage effectué en 1960 montrait que sur 21 millions d'Argentins, 1,6 million venaient d'Italie et 5 millions étaient nés en Argentine de parents italiens. Or, comme si l'histoire n'y suffisait pas, la Coupe du monde s'ingénie depuis 1974 à multiplier les rencontres toujours plus explosives que fratricides entre ces deux grands pays du football.

En République fédérale d'Allemangne en 1974, les deux équipes s'étaient retrouvées dans le même groupe au premier tour. Un match nul (1-1) avait été fatal aux Italiens, éliminés au profit des Argentins et des Polonais. Toujours dans le même groupe au premier tour en 1978, l'Italie avait battu l'Argentine (1-0), mais les deux sélections s'étaient qualifiées aux dépens de la France. L'Argentine avait remporté la finale devant son public, tandis que l'Italie terminait quatrième. En Espagne, en 1982, c'est au deuxième tour que les frères ennemis s'étaient retrouvés. L'Italie l'avait encore emporté (2-1) à Barcelone, s'ouvrant ainsi la voie d'un triomphe en finale.

Ce quatrième choc consécutif, proposé jeudi 5 juin à Puebla, était donc une rencontre au sommet, dès le premier tour, entre les vainqueurs des deux dernières Coupes du monde. Des retrouvailles au goût de revanche pour Diego Maradona, qui n'avait pas apprécié son dernier tango à Barcelone avec Claudio Gentile.

Ce n'est pas que les Italiens soient mauvais danseurs. Initiés dès leur plus jeune âge au marquage individuel, ils n'ont pas leur pareil pour suivre pas à pas le partenaire qu'on leur a désigné. L'ennui, avec le football-tango, c'est qu'il favorise les accrochages et les brusques montées de tension.

Claudio Gentile ayant raccroché ses crampons pour la sélection nationale, Diego Maradona gagnait au change en retrouvant pour partenaire, à Puebla, son coéquipier sous le maillot de Naples, Salvatore Bagni. Une situation bien délicate pour le jeune demi défensif de l « Squadra Azzura », chargé de neutraliser le petit prodige argentin, sans prendre le risque de provoquer une blessure que les supporters napolitains ne lui auraient jamais pardonné.

Culte perdu

Après un penalty sifflé pour une faute de main du Nantais Jorge Burrachaga et transformé par Alessandro Altobelli (5e minute), Diego Maradona a bien profité de la retenue de Salvatore Bagni pour égaliser d'un petit tir lobé (33e minute). Mais jamais ce match, pauvre en occasions de buts, n'a atteint l'intensité ni les sommets techniques espérés.

Placés depuis trois ans sous la direction de Carlos Bilardo, un docteur en physiologie de quarante-sept ans, qui rêve de marier la technique très élaborée des Sud-Américains avec les qualités physiques, l'organisation et la rigueur des Européens, les Argentins ont, semble-t-il, perdu ce culte de la virtuosité et de l'exploit technique qui agrémentaient le spectacle. Les résultats des premiers matches, le respect et la crainte mutuelle que s'inspirent les deux équipes, pouvaient, certes, plaider pour un certain attentisme avant les troisièmes matches décisifs du mardi 10 juin. Encore faudra-t-il que ce jour-là les Sud-Coréens contre les Italiens et les Bulgares contre les Argentins ne jouent pas trop les perturbateurs.

Très critiqué pour ses options, l'entraîneur argentin sait très bien que dans son pays, l'opinion publique ne lui pardonnera pas le moindre faux pas. *« Ou bien je ferai le beau avec un costume blanc et une cravate rouge sur Corrientes* [la grande avenue de Buenos-Aires], *si nous sommes champions du monde,* annonce-t-il, *ou bien je mettrai un turban et j'irai entraîner en Arabie, si nous perdons. »*

GÉRARD ALBOUY.

Victor Rojas, dépanneur en chef

De notre envoyé spécial

Mexico. — *« Ce Mundial, qui devait être celui de la communication, est en fait celui de l'incommunicabilité. »* La plaisanterie qui a cours dans les couloirs du Centre international de radiotélévision (CIR) n'amuse pas tout le monde. Le grand bâtiment, puissamment gardé, qui jouxte les installations de Televisa dans le sud de la ville est depuis plusieurs jours le centre d'une révolte générale. Les problèmes de transmission de l'image et du son demeurent préoccupants depuis le match d'ouverture. Sur quarante-deux pays retransmettant la cérémonie, sept seulement ont pu bénéficier d'un son correspondant à la langue du pays. Les autres ont dû en catastrophe faire les commentaires sur place. Et les interversions continuent. Les téléspectateurs de la rencontre France-URSS, jeudi, ont eu droit à quelques images d'Italie-Argentine !

Assurer une retransmission dans une cinquantaine de pays n'est pas une affaire nouvelle, mais cela *« nécessite un minimum d'organisation et de coordination »*, explique le délégué de l'Union européenne des télévisions (UER), M. Manolo Romero, qui n'en est pas à sa première couverture d'un événement mondial.

Les anecdotes ne manquent pas sur les multiples mésaventures d'une organisation déficiente. L'absence d'ascenseur dans un bâtiment neuf, alors que le matériel pèse souvent un poids considérable. Les machines à écrire, toutes en clavier espagnol, qui seront soigneusement remplacées, après une demande de machines françaises et anglaises, par... de nouvelles machines à clavier espagnol. Des studios de radio dont la location était programmée et confirmée à Monterrey se sont révélés vides de tout matériel, celui-ci étant resté, pour des raisons obscures, à Mexico.

Dans ce contexte, beaucoup sont désabusés. *« On n'aurait jamais dû venir »*, affirme Claude Cavalli de RTL, qui se bat depuis une semaine pour avoir un téléphone utilisable en radio dans sa chambre. Les Canadiens, eux, ont renoncé, pour l'instant, à commenter les matches depuis les stades. Il le font devant la télévision dans leur bureau du centre. Gérard Holtz, d'Antenne 2, avoue *« avoir peur tous les jours, même si la situation semble s'améliorer »*.

La coopération des professionnels

Les brassards de presse ont été fabriqués au dernier moment par l'UER, personne ne les ayant prévus. Une bureaucratie tatillone perturbe aussi parfois des opérations banales. A 2 et la RAI se sont ainsi vu refuser d'installer à proximité de certains stades des « mobil-home » pour enregistrer les matches. Et les horaires *« à la mexicaine »* surprennent nombre de chaînes pour lesquelles la minute est l'unité de compte.

Ces récriminations sont d'autant plus justifiées que la fourniture des services au sein du CIR n'est pas gratuite. A 2 paie par exemple 800 000 F pour les 80 mètres carrés qu'elle occupe dans le centre. Le moindre équipement est facturé au prix fort : 350 F par jour pour un simple haut-parleur, 20 000 F par match pour un poste de commentateur. L'UER a déjà dû avancer une somme de 28 millions de francs pour des services qu'il faut parfois réclamer pendant des semaines avant d'obtenir satisfaction.

La raison d'une telle inefficacité est double, selon les professionnels de la radio et de la télévision. *« D'abord la dilution des responsabilités et l'inexpérience du Mexique dans l'organisation d'un tel événement »*, explique Manolo Romero. En 1968, les Américains avaient en effet apporté leur appui, tout comme les Allemands, deux ans plus tard. *« Mais, depuis des mois,* assure-t-il, *personne au Mexique ne veut entendre parler de coopération. »* A tel point que l'UER avait, au mois de décembre, envisagé de réaliser son propre centre de presse à des coûts dont elle assure qu'ils auraient été moindres.

L'opération a finalement échoué pour des raisons *« diplomatiques »*. *« Cette catastrophe est aussi la rançon de la politique avant tout commerciale de Télévisa »*, dit-on aussi dans les couloirs du CIR.

Face à cette situation, et devant les menaces d'une éventuelle « grève du Mundial » brandie par certaines chaînes, Joseph Choupin ayant même menacé de *« remettre toute l'équipe d'Antenne 2 dans le premier avion »*, les autorités mexicaines se sont émues. Au cours d'une réunion autour du président De La Madrid et en présence de la FIFA, la nomination d'un coordinateur général a été décidée mardi 3 juin. Victor Rojas a la délicate tâche de remettre de l'ordre dans la maison de verre et de béton. Il a pour cela la confiance des professionnels qui reconnaissent en lui un « expert ». Agé d'une cinquantaine d'années, ce petit homme courtois à la moustache avenante n'est pas un « nouveau ». *« Ce sera ma septième Coupe du monde »*, dit-il sans expliquer sa surprenante éviction d'un poste à hautes responsabilités dans la préparation du Mundial.

La sensible amélioration de ces derniers jours est son œuvre, comme en témoignent les yeux fatigués d'un homme qui avoue n'avoir pas *« dormi depuis sa nomination »*. *« Tout n'est pas encore résolu, loin de là,* dit-il, *mais c'est en voie de règlement. La meilleure preuve est que je suis un peu disponible aujourd'hui. »* Il explique les problèmes des premiers jours par *« la multiplication des centres de décision »*. Victor Rojas a aussi accepté ce que ses prédécesseurs avaient toujours refusé : la coopération de tous les professionnels.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

DE FOOTBALL

la guillotine

finale). Les favoris auront à cœur de terminer en tête de leur groupe pour rencontrer par la suite une équipe arrivée troisième, donc réputée plus faible. Le calcul devient ici positif.

Contrairement à la Coupe du monde 1982, où le match-magouille entre l'Allemagne et l'Autriche est resté dans les mémoires, le second tour ne prêtera à aucune manœuvre puisque chaque match sera éliminatoire. A défaut de favoriser le beau jeu, ce système-guillotine fera monter la passion.

GROUPE A : BULGARIE-CORÉE DU SUD (1-1) A MEXICO

Panne sèche sous la pluie

La Corée du Sud a réussi l'exploit de tenir la Bulgarie en échec (1-1), jeudi 5 juin, au stade Olimpico de Mexico. Un résultat qui, s'il peut satisfaire les Coréens, ne fait pas en revanche l'affaire des Bulgares.

Jeudi au stade Olimpico, il était bien difficile de jouer tant les conditions étaient mauvaises. A la limite du praticable. Un violent orage s'était abattu sur Mexico. Une pluie diluvienne avait inondé le terrain. Sur une pelouse gorgée d'eau où l'équilibre des joueurs était précaire, où le ballon fusait rendant tout contrôle délicat, les deux équipes eurent le mérite de tout tenter, de ne pas ménager leurs efforts pour parvenir à l'emporter. Mais l'expérience de la Bulgarie ne put venir à bout de l'enthousiasme et de la vivacité de la Corée du Sud.

Les Bulgares avaient pourtant débuté en trombe. Dès la onzième minute, Plamen Guetov reprenait victorieusement un centre d'Iskrenov mal repoussé du poing par le gardien coréen. On s'attendait dès lors à un déluge de buts, puisque la Bulgarie avait besoin de gagner par plus de deux buts d'écart avant de rencontrer les Argentins, lors du dernier match. En vain. « *Aujourd'hui, l'équipe a commis une grosse erreur en se repliant aussitôt après avoir ouvert la marque. Nous n'aurions pas dû jouer aussi défensivement. Peut-être avons-nous marqué ce but trop tôt* », regrettait Ivan Vutsov, l'entraîneur bulgare, désormais condamné à vaincre l'Argentine pour espérer une qualification.

Les Coréens ont joué, il est vrai, un match d'une tout autre dimension que contre l'Argentine. Nullement désarçonnés par l'entrée en matière bulgare, ils multiplièrent les raids sur les ailes jusqu'à la pause. Comme les projecteurs du stade, disjonctés par l'orage, le football bulgare était en panne. Le milieu de terrain pataugeait sur une pelouse transformée en piscine, s'opposant avec difficulté aux initiatives coréennes. Après un tir sur le poteau (64e), les Asiatiques allaient être récompensés de leur pression grâce à un but superbe de Kim Jong Boo dans la lucarne de Mikhailov (75e). Les Coréens, qui résistèrent héroïquement aux assauts bulgares du dernier quart d'heure, vont désormais, selon l'expression de leur entraîneur, « *mettre toute* [leur] *chair* » pour battre l'Italie et décrocher la troisième place du groupe.

J.-J. B.

A LA TÉLÉVISION

VENDREDI 6 JUIN

- *Groupe C :* Canada-Hongrie, à Irapuato, A 2, à 20 heures, en direct.
- *Groupe D :* Brésil-Algérie, à Guadalajara, TF 1, à 22 heures, en différé.
- *Groupe F :* Maroc-Angleterre, à Monterrey, TF 1, à minuit, en direct.

SAMEDI 7 JUIN

- *Groupe B :* Mexique-Paraguay, à Mexico, TF 1, 20 heures, en direct.
- *Groupe D :* Espagne-Irlande du Nord, à Guadalajara, A 2, 22 heures, en différé.
- *Groupe F :* Pologne-Portugal, à Monterrey, A 2, minuit, en direct.

LES INTERNATIONAUX DE FRANCE DE ROLAND-GARROS

Le tennis féminin s'ennuie

ROLAND GARROS PARIS

Respectivement six et deux fois championnes des Internationaux de France, les Américaines Chris Evert-Lloyd et Martina Navratilova s'affronteront, le samedi 7 juin, en finale de l'Open de Roland-Garros, pour la quatrième fois de leur carrière. Ce soixante-dixième face-à-face depuis 1973 laissera-t-il à Roland-Garros un souvenir aussi fort que leur affrontement de l'an passé ? Comme en 1975, Chris l'avait alors emporté en trois manches très disputées. En revanche, Martina avait gagné en 1984 une finale à sens unique.

Alternativement classées première et deuxième mondiales depuis une décennie, elles se sont qualifiées, le jeudi 5 juin, aux dépens de deux Tchécoslovaques.

En adoptant une stratégie résolument offensive, la grande Helena Sukova a été à trois points de faire subir à son ex-compatriote le même sort qu'à Melbourne en 1984. Mais pour leur quatorzième rencontre, elle n'a pas réussi à battre une seconde fois Martina, beaucoup plus déterminée (4-6, 7-6, 6-2). Blessée à l'auriculaire de la main droite au quatrième jeu de la première manche, Hana Mandlikova, championne 1981 de Roland-Garros, n'est pas en mesure de renouveler sa performance des derniers internationaux des Etats-Unis contre Evert-Lloyd : pour la dix-neuvième fois en vingt-quatre matches, l'Américaine s'est imposée en deux sets secs (6-1, 6-1).

Petites balles le jour, ballon rond la nuit. Un œil sur le tennis, l'autre sur le football. Roland-Garros ici, Mundial là-bas. Forcément, la paupière finit par s'alourdir. Et, forcément, Tintin au pays des sports marche au café noir. Mais l'abus de caféine, c'est mauvais pour les nerfs. Or elles jouent sans vergogne avec nos nerfs, ces dames en jupette. Car il y a de quoi se mettre en boule quand on se retrouve face à la page blanche pour annoncer le soixante-dixième épisode d'un feuilleton à deux têtes qui a commencé en 1973 : « le » match, « la » finale Evert-Lloyd-Navratilova.

Pour le livre des records, c'est parfait. D'ailleurs, une comptabilité de leurs 161 sets est scrupuleusement tenue à jour par les informaticiens de l'association du tennis féminin. Il ne faut pas moins qu'une mémoire d'ordinateur pour engranger cette litanie de victoires de l'une qui sont autant de défaites pour l'autre. Mais, pour l'émotion, bonsoir ! Tout ce qu'elles pouvaient produire comme sensations, elles l'ont d'ailleurs fait dans leur finale 1985, ici même. Un match inoubliable. « Le » match. Il a effacé tous les précédents. Il a éclipsé tous les suivants. Même les finales de Wimbledon et de Melbourne qui ont suivi. Elles ont réalisé là un chef-d'œuvre de tennis. Et, par définition, les chefs-d'œuvre sont uniques.

Par la grâce d'une éternelle jeunesse, Chris et Martina se rencontreraient encore mille fois qu'elles n'arriveraient pas à reproduire ce niveau de jeu. Quinze ans de rivalité au sommet y étaient sublimés. Choc entre la volleyeuse gauchère et la renvoyeuse droitière, entre l'Américaine bien propre et l'immigrée un peu sulfureuse. On écrirait qu'elles s'étaient battues comme des hommes si cela ne risquait pas de passer pour le comble de la misogynie. Cela serait seulement vulgaire : leurs trois sets étaient tout simplement uniques dans les annales du tennis féminin.

Et ils le resteront longtemps. Car elles portent leurs douze mois supplémentaires sans courber le dos – trente ans, ce n'est que le début de l'été pour la femme, mais ce n'est plus le printemps. Les formes sont intactes, la forme décline. Insensiblement, mais suffisamment pour qu'un léger retard dans la frappe de balle et le placement du corps se détecte sur le court.

Ce ne sera qu'une finale

Le métier, lui, reste, il est vrai, intact. Navratilova qui, acculée par Sukova, profite du premier signe de relâchement de son ex-compatriote envoyant deux volées dans le filet pour prendre le commandement de la partie, c'est une véritable démonstration de psychologie appliquée. Tout comme la pugnacité d'Evert-Lloyd attaquant Mandlikova, comme sur un ring le challenger défie le champion. Et bien sûr, cela fait partie intégrante du jeu. Il faut donc applaudir comme il se doit ces deux championnes qui à chaque étape de leur règne trouvent les armes appropriées pour conserver leur trône.

Pourtant, on se lasse d'applaudir indéfiniment toujours la même représentation, sur toutes les scènes et tous les tons. La volée de l'une et l'amorti de l'autre restent, bien sûr, sublimes. Mais enfin, le tennis, ce n'est pas un opéra de Mozart. Sur le court, les interprètes écrivent la participation au fur et à mesure des échanges, alors on enrage !

Cette gourde de Mandlikova ne sait-elle pas qu'il lui faut lâcher la raquette quand elle tombe ? Eh bien ! non. Elle atterrit ainsi sur le poing et elle s'accroche les doigts. Après, elle n'est plus capable de mettre un coup droit dans le court ou d'appuyer un service. Elle n'a pas abandonné, mais elle aurait mieux fait.

Jouer comme elle l'a fait contre une Evert-Lloyd qu'elle avait mise à genoux l'an passé à Flushing Meadow, c'est révoltant. Ah ! la méchante ! Incapable de tenir les belles et bonnes promesses qu'elle avait faites ici même en 1981 lorsqu'elle gagnait le titre en battant l'Allemande Hanika. Ce n'était vraiment pas la peine de suivre ce régime qui l'a ratatinée comme un abricot sec ! On aurait tant aimé qu'elle entre samedi sur le central en même temps que Navratilova. La fête alors aurait été belle. Ce ne sera qu'une finale. Un match comme il en pend au nez du tennis féminin, une partie pour les statistiques. L'horreur !

Qu'attendent donc les Fernandez, Rinaldi, Bassett, Graf et Sabatini pour prendre le pouvoir ? Elles ont tout pour réussir leur petite révolution. Elles le proclament un jour puis elles déchantent le lendemain. Trop gâtées peut-être pour vouloir réellement parvenir au sommet. Auraient-elles finalement peur des cimes comme on a peur du noir, toutes ces petites ballerines des courts ? Navratilova et Evert ne sont pas les sorcières du placard à balais ! Le tennis féminin s'ennuie. Et bigrement !

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS DU JEUDI 5 JUIN

SIMPLE DAMES
(demi-finales)

Navratilova (E.-U.) bat Sukova (Tch.), 4-6 7-6 6-2 ; Evert-Lloyd (E.-U.) bat Mandlikova (Tch.), 6-1 6-1.

DOUBLE MESSIEURS
(demi-finales)

Edberg-Jarryd (Suède) bat Leconte-Sherwood (Fr.-E.-U.), 7-6 6-3 7-5.

SIMPLE GARÇONS JUNIORS
(quarts de finale)

Grenier (Fr.) bat Hertzog (Suisse), 7-6 (7-4) 6-3 ; Utgren (Suède) bat Sanchez (Esp.), 6-2 1-6 6-3 ; Henrickson (Suède) bat Mancini (Arg.), 6-4 6-3 ; Perez-Roldan (Arg.) bat Giussani (Arg.), 6-1 6-3.

COMMUNICATION

LA DGT PERD SON MONOPOLE SUR LES RÉSEAUX

Le virage libéral des P et T met en cause le plan câble

De notre envoyé spécial

Montpellier. – Ils étaient venus nombreux à Montpellier à l'invitation de l'Association des maires des grandes villes de France. Bien qu'éclipsé sur la scène politique par la privatisation de TF 1, le sort du plan câble intéresse aujourd'hui nombre d'élus, d'industriels, de groupes financiers et de professionnels de l'audiovisuel. Que va devenir, dans la logique libérale, l'investissement de 50 milliards de francs sur vingt ans décidé par l'Etat en 1982 pour câbler le territoire ? Quels seront les nouveaux partages de pouvoir entre les P et T, les collectivités locales et les opérateurs privés ? Quel est l'avenir des réseaux câblés face à l'offre des nouvelles chaînes hertziennes et l'arrivée prochaine du satellite de télévision directe ?

M. Gérard Longuet, secrétaire d'Etat aux P et T, a voulu d'abord rassurer, affirmer la continuité des engagements de l'Etat. Les accords en cours de négociations entre son administration et vingt-huit collectivités locales, portant sur plus de trois millions de foyers à câbler, seront honorés, aux conditions prévues, pour peu que les candidats signent leur contrat sous trois mois. La déréglementation ne viendra qu'après, avec la nouvelle loi sur l'audiovisuel, qui transférera les prérogatives de l'Etat (autorisation des réseaux, normes techniques) à la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

La puissante direction générale des télécommunications (DGT) perdra alors son monopole sur la construction et la propriété des réseaux de télévision par câble. Plus question pour elle de financer automatiquement le câblage de toutes les villes françaises, de payer le surcoût lié à l'utilisation de la technologie nouvelle des fibres optiques, d'opérer une péréquation de service public pour proposer partout le même tarif, quelles que soient la nature et la complexité du réseau. *« On ne peut pas être libéral et méconnaître la vérité des prix ou les objectifs de rentabilité »*, affirme M. Longuet.

Est-ce un désengagement de l'Etat, comme l'a aussitôt dénoncé la Fédération nationale des élus socialistes ? Non, répond le secrétaire d'Etat, qui rappelle que le plan câble a été financé par les profits des PTT et donc par les abonnés du téléphone. A ce volontarisme jugé excessif, le gouvernement veut substituer aujourd'hui un régime de plus grande liberté. Liberté pour les collectivités locales de choisir entre des réseaux à fibres optiques – chers mais destinés à devenir les autoroutes des télécommunications de demain – ou des réseaux de distribution d'images (surtout de télévision), plus modestes et en coaxial. Liberté pour la DGT de moduler ses investissements en fonction de ses disponibilités, de ses propres objectifs de rentabilité. La CNCL aura six mois pour se faire un corps de doctrine sur le câble et arbitrera ensuite les négociations entre les collectivités locales et les câbleurs publics ou privés.

Inquiétudes

Ce brusque virage libéral inquiète plus qu'il ne mobilise les partenaires du câble présents à « Médiavilles ». Invités à devenir maîtres d'œuvre des réseaux, les grands opérateurs privés (Caisse des dépôts, Compagnie générale des eaux, Lyonnaise des eaux, Bouygues) ne semblent guère pressés de se ruer dans la brèche, demandent des garanties sur la pérennité des nouvelles règles du jeu et regrettent à demi mot que l'Etat ne finance plus la difficile montée en charge de la télévision par câble.

Mêmes réactions chez les industriels engagés dans l'aventure technologique de la fibre optique. Alcatel prépare une deuxième génération d'équipements, en baissant les coûts de 40 % et comptait plutôt sur un accroissement des commandes des PTT pour développer sa production. M. Claude Vincent, président de VELEC-CGCT, estime que les investissements privés s'intéresseront aux réseaux optiques quand l'Etat partagera les recettes – importantes – du téléphone et des télécommunications et non les hypothétiques revenus de la télévision par câble.

Les élus, aussi, semblent désorientés. Certes, la libéralisation va permettre de construire de petits réseaux de télévision à la rentabilisation plus facile. Mais la plupart des responsables locaux misaient sur la fibre optique et craignent que la nouvelle politique de la DGT conduise à une hausse rapide de ses tarifs.

Paradoxalement, c'est le secteur public qui semble le plus satisfait de la libéralisation. La DGT retrouve toute sa liberté de manœuvre. Depuis plusieurs mois, elle hésitait visiblement à s'engager plus avant dans le plan câble, souhaitant garder toutes ces ressources pour faire face à la déréglementation internationale des télécommunications. Aujourd'hui, elle va pouvoir marquer une pause et observer la rentabilité des premiers réseaux. Télédiffusion de France (TDF), lui, pointe son nez sur un marché devenu concurrentiel et propose de construire des réseaux à faible coût pour les petites communes. L'établissement public, qui risque d'être bientôt privatisé, cherche ainsi à diversifier ses activités au-delà de la simple diffusion hertzienne.

Va-t-on vers un duopole de fait, où la DGT et TDF se partageraient le marché de la télévision par câble avant celui des télécommunications (qui ne sera pas ouvert à la concurrence avant la fin 1987) ? La victime la plus évidente de cette libéralisation en demi-teinte risquerait alors d'être l'usager, qui n'aurait plus accès aux mêmes services selon qu'il habite une grande métropole ou une petite commune. *« Il faut redéfinir la notion de service public*, explique M. Gérard Longuet. *Il n'est pas évident que tout produit nouveau relève automatiquement des règles du service public et de son urgence. »*

Une profession de foi libérale dont rien ne garantit l'efficacité économique dans le secteur complexe des nouveaux médias. En installant le Minitel gratuitement dans tous les foyers français, les PTT ne viennent-ils pas de remporter une remarquable victoire industrielle et économique enviée par nombre de pays étrangers ?

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL

Six heures de spectacle à Paris samedi 7 juin

« La communication n'est pas une marchandise comme une autre. » La commission exécutive de la CFDT résume ainsi l'un des motifs de la mobilisation syndicale et, au-delà d'elle, du mécontentement de nombreux téléspectateurs face aux projets gouvernementaux de privatiser TF 1 et de modifier profondément l'équilibre du service public de l'audiovisuel. La CFDT, la CGT et le Syndicat national des journalistes organisent, samedi 7 juin, de 18 heures à 24 heures, place de la République à Paris, une fête pour *« la liberté, la création, le pluralisme »*. Le même jour, M. Jack Ralite, ancien ministre (communiste), préside, à Aubervilliers, une journée de rencontres de professionnels *« pour une alternative française aux défis de l'audiovisuel »*.

A ces *« six heures »* de la République, qui ont reçu le soutien de nombreuses organisations, participeront une pléiade d'artistes : chanteurs (Jacques Higelin, Catherine Lara, Nicole Croisille...), groupes musicaux (Manu Dibango, Dazi Bao, Brombski Beat...), comédiens et réalisateurs (Claude Chabrol, Bernard Giraudeau, Anny Duperey, Henri Virlojeux, Alice Sapritch...), vedettes de la radiotélévision, qui animeront la soirée (Claude Sérillon, Noël Mamère, Philippe Caloni, Claude Villers, Frédéric Pottecher...). Un duplex est prévu entre la place de la République et les studios de TF1 pour l'émission de Michel Polac, « Droit de réponse », consacrée samedi à la réforme de l'audiovisuel. Le secrétaire général de la CFDT, M. Edmond Maire, est attendu dans la soirée, ainsi que plusieurs personnalités politiques.

Spectacle, donc, mais aussi discussions en direct dans la foule (les organisateurs espèrent au moins dix mille personnes). La CFDT – qui a tenu de nombreuses réunions et distribué cinquante mille tracts en région parisienne – estime qu'une mobilisation réelle existe, bien au-delà des professionnels de l'audiovisuel. Des « provinciaux » sont attendus, notamment d'Aquitaine et de Provence.

La campagne menée par divers journaux continue : *Télérama* et *l'Evénement du jeudi* ont déjà recueilli plus de cent quatre-vingt mille signatures en faveur du service public. *Témoignage chrétien* fait état d'une première liste de sept mille pétitionnaires, tandis que *l'Autre Journal* se mobilise à son tour.

De son côté, le comité récemment créé à TF 1 *« La Télé est à vous »* vient de se constituer en association nationale et compte déjà quarante-sept comités régionaux et locaux avec plusieurs milliers d'adhérents (1). L'association, présidée par Mme Annick Branly, va mettre en vente cinq cent mille cartes destinées à être adressées au ministre de la culture et de la communication, ainsi que cent mille badges ; elle prépare une autre fête *« pour la liberté de l'audiovisuel »*, à la fin du moins de juin.

Le Parti socialiste a dénoncé, dans un communiqué, l'improvisation du projet gouvernemental, qui *« porterait un coup très grave à l'indépendance et au développement des communications en France »*. En revanche, M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget et porte-parole du gouvernement, a fait écho aux propos de M. Jacques Chirac sur l'information télévisée, estimant que celle-ci n'était *« pas objective »* et qu'il y avait *« systématiquement, dans le commentaire, dans l'équilibre de la présentation des choses, une présentation tendancieuse »*.

(1) *« La Télé est à vous »*, Cedex 1563, 75815 Paris-Brune.

● *Un groupe d'études « communication » à l'UDF.* – Le groupe UDF de l'Assemblée nationale a créé un groupe d'études sur la communication, que préside M. Raymond Marcellin. Ont été nommés vice-présidents : Mme Louise Moreau, MM. Alain Griotteray, Philippe Mestre, André Rossi ; secrétaire général : M. Alain Lamassoure ; membres du bureau : MM. François Bayrou, Charles Millon, Jean-Pierre Soisson, Willy Dimeglio, Daniel Colin, René Micaux, Philippe Vasseur, Charles Deprez. Le groupe s'est réuni pour la première fois le 4 juin et proposera au groupe UDF que M. Jean-Pierre Soisson soit le porte-parole de cette formation lors de la discussion du projet de loi sur la communication.

POINT DE VUE

Sauvegarder la création

par Georges FILLIOUD (*)

C'EST le moment. Celui du passage obligé du libéralisme verbal au libéralisme appliqué. Où la nouvelle majorité doit se mettre à conjuguer la dérégulation au temps futur et au mode conditionnel. C'est arrivé pour les télécoms, dont la réforme est renvoyée à plus tard. C'est en train de se passer pour la télévision, où le pouvoir tâtonne, alors qu'il avait l'intention de chambouler.

Ainsi personne n'imaginait avant-hier imposer aux futurs éventuels attributaires de réseaux de communication privés des contraintes de service public. Le pas a cependant été franchi. De même se trouve abandonnée la règle, jusqu'ici sainte, selon laquelle le plus puissant financièrement serait automatiquement l'acquéreur choisi. La mise aux enchères avait pourtant été annoncée. Mais, le lendemain, le ministre des finances a nuancé. Le ministre de la communication a objecté. Et le premier ministre a tranché. En retranchant. C'est ainsi que pourrait se trouver introduite dans notre droit la notion du « mieux disant culturel et social ». Formule improvisée qui n'a été illustrée depuis que par la métaphore – diversement intelligible – de la péniche d'Etat, battant pavillon amiral, mais amarrée à son ponton, tandis que descendront le fleuve des vaisseaux de commerce au commandement de fringants capitaines.

Parabole n'étant pas loi, le débat s'étire. Les rédacteurs peinent sur leur texte, découvrant que la grammaire du pouvoir est plus sévère que celle du discours électoral. Leur exercice est d'autant plus difficile que ce qui a été fait n'est plus à faire. Les gouvernements précédents en ont fait plus qu'on pouvait s'y attendre dans la libéralisation de la communication. Voici pourtant leurs successeurs sommés d'en faire davantage, et bien embarrassés pour y parvenir. Pas question de toucher aux mille cinq cents radios libres qui ont acquis le droit à la liberté. Pas question non plus de remettre en cause le statut de Canal Plus qui, ayant dépassé le million d'abonnés, se trouve désormais à l'abri des caprices et des ambitions.

Restent les autres télévisions privées et le service public, pièces considérées comme les moins solides de l'ensemble de la construction. Mais au moment d'y porter la pioche, on se rend compte que leur déstabilisation pourrait faire s'écrouler tout l'édifice. Et que les rapports des Français à leur télévision ne sont plus ce qu'ils étaient. Ils peuvent ne pas adorer les programmes de la « 5 » et de la « 6 », mais n'ont aucune envie qu'on les en prive. Et il faudrait beaucoup d'habileté pour leur faire croire qu'Hersant, ce serait vraiment mieux que Seydoux-Riboud-Berlusconi.

Point de non-retour

Quant à la vieille télé, hier dite d'Etat et décriée, les Français maintenant se l'approprient. Avec ses lourdeurs, ses corporatismes, ses grosses têtes, les effets dommageables des concurrences internes qui s'y livrent, mais avec aussi ses vedettes qu'on aime, ses talents et ses gloires, les œuvres dont elle permet la naissance, la qualité de mieux en mieux reconnue de ses informations. Et les garanties nouvelles apportées par l'institution de la Haute Autorité. C'est un autre point de non-retour. Il est, certes, prévu de modifier sa composition, mais personne n'oserait proposer de revenir à la nomination des patrons de chaîne en conseil des ministres.

La séparation de la télé et de l'Etat, amorcée par la loi de 1982, n'était pas qu'une novation juridique, elle accompagnait un mouvement de la société française. Ce qui lui confère valeur durable. La marge de manœuvre des néo-réformateurs est donc étroite. Elle se trouve plus encore réduite par les exigences économiques dont la rigidité leur apparaît peu à peu à l'examen des dossiers.

Dans tous les pays du monde et sous tous les régimes, il n'y que trois modes de financement de l'audiovisuel : les fonds d'Etat, la redevance des usagers, et les recettes publicitaires.

L'Etat, aujourd'hui, n'entend pasbudgétiser, pour des raisons économiques d'ailleurs justifiables, et pour des raisons de principe. Il a, d'autre part, promis une réduction de la redevance et a déjà supprimé la taxe sur les magnétoscopes.

Or le programme de privatisation ne permettra de réaliser qu'une seule économie : 40 % du budget actuel de TF 1 (les autres ressources de la chaîne proviennent de la publicité). Soit environ 1 milliard. A peu près l'équivalent du moins perçu sur les magnétoscopes. En sorte que toute diminution du taux de la taxe télévision entraînerait automatiquement une réduction des moyens du service public. Donc de sa capacité de création. C'est bien pourquoi, ces calculs ayant été faits, on s'est aperçu qu'il n'était pas possible de le priver, en plus, de ses recettes publicitaires, comme cela avait été promis. Le projet de loi maintient – il est vrai – ce principe, mais son application est renvoyée à plus tard sans précision de date.

Il faudra donc partager le marché publicitaire, sans doute susceptible de se développer, mais qui n'est pas extensible à l'infini. Du coup, les investisseurs refont, eux aussi, leurs comptes et concluent : pour que l'opération soit rentable, il ne faudra pas acheter trop cher, et il faudra que les cahiers des charges ne soient pas trop exigeants. C'est-à-dire n'imposent pas des quotas de production élevés. La conséquence inéluctable de ce dispositif ne peut qu'être l'anémie de la création française, asphyxiée entre un service public appauvri et des entrepreneurs privés, dont l'objectif sera d'abord d'équilibrer leur exploitation, puis de réaliser des profits. Quand on sait que les droits de diffusion d'une série comme « Dallas » coûtent quarante fois moins cher qu'une création originale, il ne faut pas en effet attendre des opérateurs qu'ils jouent les mécènes. Et si l'on change les opérateurs, cela ne changera rien au théorème.

Aider le gouvernement si nécessaire

Pour éviter ce péril, il est indispensable, face à ce secteur concurrentiel, de maintenir et de renforcer le service public. Ce qui a été la politique de ces dernières années. En même temps qu'étaient prises des mesures d'incitation et de soutien au bénéfice des industries de programmes. Cet équilibre est fragile. Si les projets en puissance devaient se réaliser tels quels, il faudrait conseiller aux professionnels de la création télévisuelle – auteurs, réalisateurs, comédiens, personnels artistiques – de préparer leur reconversion. Car d'ici deux ou trois ans, il n'y aurait plus de télévision créative en France.

Ne subsisteraient que des télévisions de diffusion. A base de films, de feuilletons et de dessins animés américains et japonais. Avec aussi, heureusement pour les animateurs, les journalistes et les techniciens, des magazines, du sport, et des variétés. Encore faudrait-il, pour la survie de ces catégories de personnel, que notre outil de production soit préservé. Or la loi en préparation prévoit la privatisation de la Société française de production. On peut parier qu'il ne se trouvera pas tellement d'acquéreurs pour la reprise de cette lourde machine, dès lors que son volume de commandes cessera d'être garanti. Comme la décision en a été prise. A partir de là, il ne serait pas difficile d'organiser sa faillite. Le processus a déjà été entamé, puisqu'il a été dit aux dirigeants des sociétés de programme qu'ils pouvaient, dès maintenant, s'affranchir des obligations de commandes à la SFP inscrites, pourtant, dans leurs cahiers des charges pour 1986.

Il n'est pas possible d'imaginer que le gouvernement de la France puisse délibérément vouloir aller vers de telles échéances. Le danger est qu'il se trouve malgré lui poussé à les accepter, en raison d'engagements antérieurs. A l'égard de créanciers qui disposent de puissants moyens de pression, politiques et médiatiques. Il faudrait alors susciter un immense mouvement d'opinion. Toutes opinions ensemble. Quand le danger menace, on ne demande pas l'identité des conducteurs d'ambulance. S'il est nécessaire d'aider le gouvernement à résister à des associés exigeants, il faudra aller jusque-là. Là d'ailleurs se trouveront d'autres hommes pour adhérer à ce refus. Il est des moments où l'on peut choisir. Il en est d'autres où il faut éliminer. Le moment qui vient sera le moment d'agir.

(*) Ancien ministre de la communication.

هكذا من الاصل

Le Monde
sans visa

Blancs d'Afrique du Sud

Il y a trois cent trente-quatre ans, une poignée de Hollandais allaient chercher asile plus que fortune au bout du monde. Fortune faite, la tribu blanche qu'ils ont installée en Afrique du Sud est le peuple le plus seul de la planète. Perdant prise, mais se cramponnant à leurs traditions, les Blancs d'Afrique du Sud sont ballottés par un océan de colère, foudroyés d'anathèmes, sommés de renoncer à un apartheid déjà ébréché. Est-il encore temps de transiger ? En éprouvent-ils le besoin, le désir ? Le prodigieux entêtement des pionniers, vertu devenue vice, les conduira-t-il à leur perte ?



IAN BERRY/MAGNUM

Deux nationalismes se heurtent, l'un qui commence à s'émousser, l'autre qui se structure.

LE PEUPLE LE PLUS SEUL AU MONDE

ENQUÊTE DE NOTRE CORRESPONDANT MICHEL BOLE-RICHARD

LE Voortrekker Monument, temple massif et rugueux planté dans les collines, domine la capitale. Ce bâtiment sans grâce, symbole de la nation boer et de l'Afrikanerdom, retrace l'épopée d'un peuple qui, après trois siècles de lutte, reste persuadé de sa mission civilisatrice. Des bas-reliefs racontent le Grand Trek, voyage qui, en 1836, conduisit douze mille hommes fuyant la colonisation britannique du Cap vers les profondeurs du veld (brousse) jusqu'au Transvaal, cœur de l'Afrique du Sud.

Chaque année, le 16 décembre, quelques milliers d'Afrikaners viennent ici puiser dans le passé de nouvelles forces pour l'anniversaire de la bataille de Blood River, au cours de laquelle les Zoulous de Dingane furent vaincus et rougirent de leur sang la rivière. A bord de leurs lourds chariots traînés par des bœufs, armés de leur Bible et de fusils, les Boers voulaient venger la mort de leur chef Piet Retief, assassiné par Dingane et les siens alors qu'il venait de signer un traité de répartition des terres. Ce lointain guet-apens fait encore dire aujourd'hui à certains Blancs qu'*« il ne faut jamais faire confiance aux Noirs »*.

Leurs ancêtres avaient juré : si Dieu leur donnait la victoire, le 16 décembre, *« jour du serment »*, serait éternellement un jour de reconnaissance. A cette date, à midi précis, le soleil passe à la verticale du sommet du monument et, à travers un minuscule orifice, éclaire de ses rayons, l'espace de quelques secondes, un cénotaphe où est gravé *« Avec toi, Afrique du Sud »*, phrase de l'hymne national *Die Stem* (la voix) que la foule entonne, tandis que dans une petite niche brûle une flamme éternelle, *« symbole de la civilisation apportée par les Voortrekkers »*.

La plupart des pèlerins amènent leurs enfants pour communier avec ce passé brandi comme un étendard, dans un attachement pathétique à une histoire source de fierté. A l'entrée, une énorme statue de bronze représente une femme, ses deux enfants agrippés à ses jupes, les yeux fixés sur les collines. *« Elle souffre, mais elle ne regarde pas à terre. Elle regarde droit devant elle. Les enfants ne regardent pas en arrière. Leurs yeux sont tournés vers le ciel »*, fait remarquer le guide officiel. Au milieu d'un large cercle de chariots (le *laager*, le campement boer), cette mère courageuse incarne la volonté de résistance du peuple né en 1652 quand Jan Van Riebeck s'installa dans la ville du Cap, escale sur la route des Indes néerlandaises.

« Notre nation n'a jamais capitulé sans conditions, et elle ne le fera jamais »

A cette poignée de Blancs étaient venus se mêler deux cents huguenots français chassés par la révocation de l'édit de Nantes, ainsi que quelques Allemands. Ils étaient à peine quinze mille vers la fin du siècle lorsque les Britanniques tentèrent d'imposer leur loi, provoquant leur repli vers les hautes terres.

Les Afrikaners n'acceptent pas de vivre sous domination étrangère. Ils s'assurent une indépendance dans les deux républiques du Transvaal et d'Orange avant que les Anglais, attirés par la découverte des diamants, puis de l'or, ne viennent leur chercher querelle. La guerre éclate en 1899. Apre et sanglante, elle dure deux ans et demi. Vingt-six mille femmes et enfants meurent dans les camps de concentration britanniques. La paix de Vereeniging restera très longtemps en travers de la gorge de ces guérilleros blancs irréductibles. *« Nous n'avons pas capitulé sans conditions. Notre nation n'a jamais capitulé sans conditions – ni face aux Anglais ni face à d'autres – et elle ne le fera jamais »*, écrit l'un de ces combattants, Henning Klopper, futur fondateur du Broederbond, société secrète de la classe dirigeante.

En 1948, les Afrikaners accèdent au pouvoir. Ils le gardent toujours, bien décidés à le défendre coûte que coûte. Intransigeant, obstiné, le peuple des « fermiers » *(boer)* se distingue autant qu'il le peut des *uitlanders* (« étrangers »), principalement des Anglais, auxquels il voue très longtemps une haine tenace, et des Noirs, les « Kaffirs », pour lesquels il crée un système de « développement séparé », l'*apartheid*.

Persuadé d'avoir été choisi par le Tout-Puissant, convaincu de sa bonne foi et de la justesse de ses préceptes, le peuple afrikaner a poussé jusqu'à la caricature les différenciations et distinctions. Ces Africains blancs ne cessent de répéter qu'ils sont chez eux, que tout ce qu'ils ont acquis l'a été à la sueur de leur front, que l'Afrique du Sud est leur œuvre et que rien ne pourra les en déposséder. Comment constester les sacrifices consentis par ces farouches nationalistes pétris de calvinisme, qui sont devenus, selon la formule de l'historien Hermann Giliomee, *« le peuple le plus seul au monde »*.

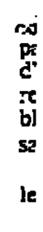
Par un singulier retournement de l'histoire, les Noirs empruntent aujourd'hui à leur tour le chemin que les Blancs ont suivi tout au long de leur quête d'indépendance. Deux nationalismes se heurtent, l'un qui commence à s'émousser, l'autre qui se structure.

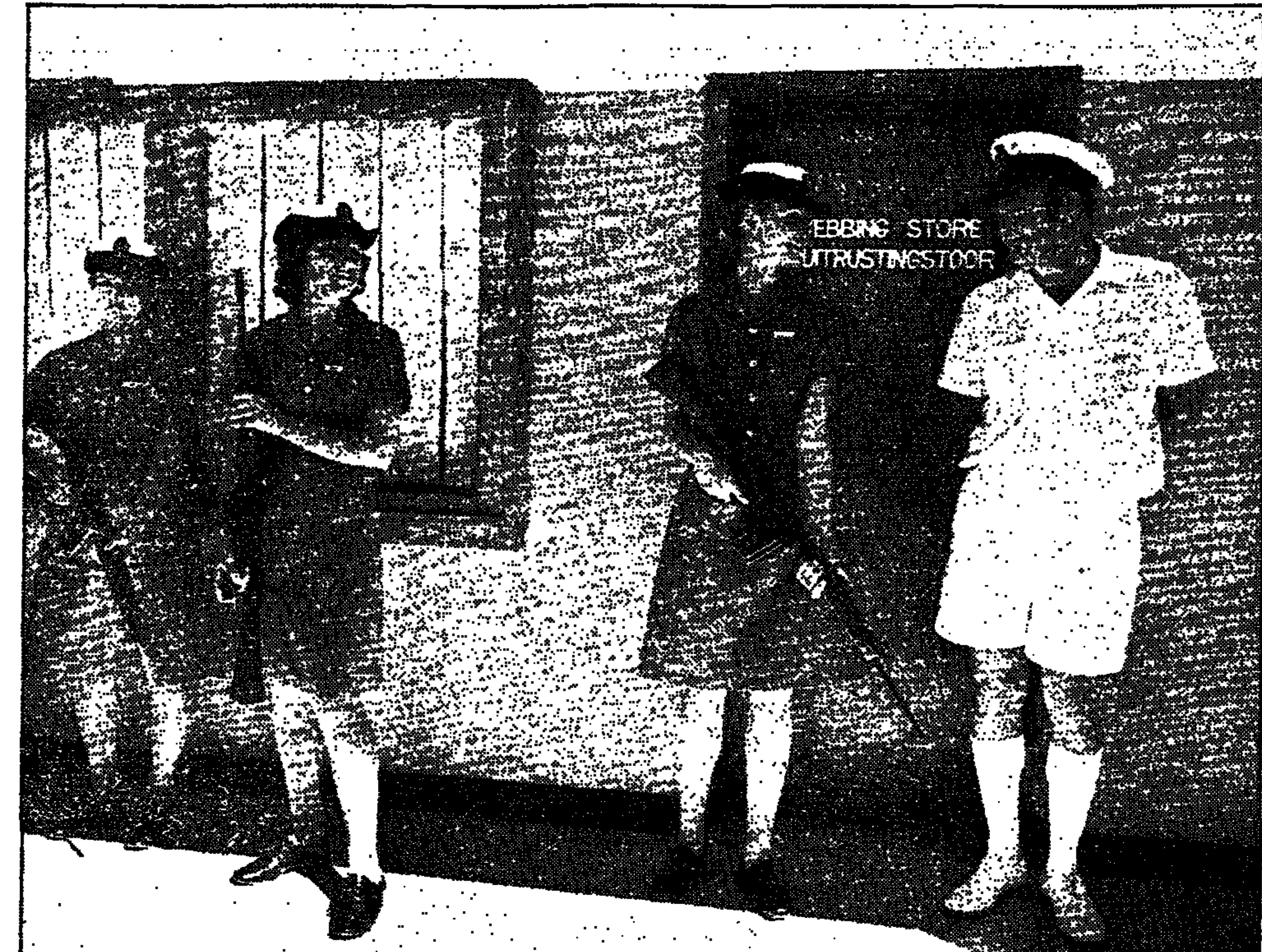
Les Afrikaners sont 3 millions, le reste de la communauté blanche, 1,8 million de citoyens, étant de souche anglophone ou portugaise. Ils forment 17 % du total de la population du pays, estimée à près de 33 millions d'âmes. Pour un bébé blanc, dix noirs voient le jour. L'écart ne cesse de se creuser en faveur des Noirs, qui représentent actuellement les trois quarts des habitants de toute l'Afrique du Sud, et dont près de la moitié ont moins de quinze ans. Marée montante de futurs chômeurs, dont 3 millions ont déjà besoin d'une aide alimentaire. Comment assurer de quoi vivre à une population qui atteindra 50 millions de personnes en l'an 2000 ?

La lutte que mènent désormais les Afrikaners est la plus incertaine de leur légende. Le compte à rebours de l'ultime bataille a commencé. L'attente *« que quelque chose, n'importe quoi, arrive, ouvre la voie à toutes sortes de fantasmes »*, écrit Vincent Crapanzano, anthropologue américain, auteur d'un livre, *Waiting*. Fantasmes engendrés par la peur de perdre tout ce qu'on possède, tout ce qu'on a conquis. Deux mondes s'ignorent, se toisent et savent que le pouvoir ne se partage pas, et que pour le garder ou le conquérir tous les coups seront permis.

Kragdadigheid, un mot afrikaans imprononçable et presque intraduisible, signifie à la fois pouvoir, détermination et force. Les Afrikaners l'ont forgé, l'expérience leur ayant démontré que, en Afrique, la compassion est une faiblesse. Il faut y montrer sa force, et, dès le plus jeune âge, on inculque aux enfants le respect de l'autorité paternelle et la fierté d'être un Afrikaner, *« c'est-à-dire quelqu'un qui ne s'avoue jamais vaincu »*.

(Lire la suite page 16.)





Membres féminins de la marine de guerre sud-africaine s'entraînant au maniement d'armes sur la base navale de Simonstown.

ABBAS/MAGNUM

LE PEUPLE LE PLUS SEUL AU MONDE

(Suite de la page 15.)

A l'école et en famille, on a toujours appris à ne pas poser de questions, à admettre sans rechigner, sans contester, ce que le premier ministre de l'« ère afrikaner », D.F. Malan, exposa un jour en ces termes : « *Les cent dernières années de notre histoire attestent d'un miracle derrière lequel se cache un plan divin. En fait, l'histoire des Afrikaners révèle une volonté et une détermination qui font comprendre à chacun que l'afrikanerdom n'est pas l'œuvre de l'homme mais la création de Dieu.* »

Peuple élu de Dieu, peuple qui a trouvé la Terre promise, peuple missionnaire. La Bible tient une place capitale dans la saga afrikaner. Elle fut et reste la source de cette force mythique, le ciment d'une nation et la justification d'une domination. Le livre sacré, le seul, dit-on, qu'ait jamais lu le président Paul Kruger, père de la nation, continue d'être la référence de base.

Les Afrikaners reprochent aux Noirs et aux Anglais de ne pas avoir l'amour de la terre

Autre culte, celui de la terre, berceau du nationalisme, objet d'un attachement viscéral. *The roots* (les racines) par lesquelles chacun se sent attaché au sol africain. L'espace blanc sera défendu pied à pied contre ceux qui ont été relégués dans des périmètres concédés. Les Afrikaners ont toujours reproché aux Noirs et aux Anglais de « *ne pas avoir l'amour de la terre* ». Aux premiers parce qu'ils ne la mettaient pas en valeur, aux seconds parce qu'ils avaient un pied dans la mère patrie et l'autre en Afrique. Ce grand écart a valu aux Britanniques le sobriquet de « *souties* » (pénis salés), l'organe en cause ne pouvant que se trouver au-dessus de l'océan.

En vertu du Land Act de 1913, 86 % des terres sud-africaines appartiennent aux Blancs. Aujourd'hui, les Noirs réclament leur dû. L'évêque Desmond Tutu prix Nobel de la paix, a illustré ainsi cette dépossession : « *Nous avions la terre. Les Blancs sont venus avec leur Bible et nous ont dit : « Fermons les yeux et prions. » Lorsque nous les avons rouverts, ils avaient pris la terre et nous avaient laissé la Bible.* »

Ils avaient aussi imposé l'afrikaans, langue dérivée du hollandais, héritage culturel qu'il fallut sauvegarder contre la volonté britannique de faire de l'anglais la langue de tous.

La nation boer est-elle toujours prête à défendre comme un seul homme sa république ? La « mentalité du laager » est-elle toujours aussi vivace qu'on veut bien le dire ? Les Afrikaners ne sont plus des paysans. Ils ont accédé au monde des affaires, se sont frottés aux réalités modernes. Et, surtout, le doute les a divisés face à l'adversité. La forteresse est lézardée.

« En cas de malheur », les Afrikaners n'ont ni mère patrie ni base de repli. Africains à part entière, ils n'ont que leur territoire, plus du double de celui de la France. L'Afrique du Sud est, d'ailleurs, le dernier bastion blanc du continent, vers lequel se sont repliés, au fil des indépendances, ceux qui ont fui les nouveaux régimes noirs : Rhodésiens, Portugais, Britanniques du Kenya et d'ailleurs.

On aurait pu croire que la menace fonderait la « tribu blanche ». Or elle a éclaté, idéologie fragmentée et certitudes affaiblies. La plupart ont compris que l'apartheid avait accouché d'un monstre non viable. L'ennui est que nul ne sait comment s'en débarrasser, ni par quoi le remplacer. La nation afrikaner, désemparée, cherche un nouveau modèle qui reste à inventer. Source de tourment sans fin, surtout lorsque l'on refuse l'égalité devant l'urne, principe de base des nations démocratiques. Modèle introuvable puisqu'il réunirait deux aspirations inconciliables.

Depuis des années, les idéologues du régime tâtonnent, incapables de résoudre ce casse-tête. Le pouvoir, condamné à une quête à l'aveuglette, s'adapte, contraint et forcé, aux événements, espérant trouver le « *bon cap* », la solution miracle qui n'est pas même encore un mirage. Quel que soit son bord politique, nul ne fournit la véritable clé de l'énigme. Les uns s'accrochent au passé, les autres font des avances aux Noirs. Tous savent que la capitulation est inscrite dans le temps. Comment l'éviter ?

Au début du mois de mars, non loin de Krugersdorp, à proximité de Johannesburg, une fête a été donnée dans un décor champêtre sur fond de nostalgie au bout d'un long chemin de piste, comme si les organisateurs voulaient dissimuler une sorte de messe secrète, communion d'amoureux du passé qui prônent le retour au dogme. C'était la réunion des adeptes de l'Afrikaner Weerstands Beweging (AWB) (mouvement de résistance afrikaner) et de M. Eugène Terre-Blanche, qui pense que « *l'apartheid est le principe le plus équitable et le plus juste de la terre, car c'est le seul moyen de coexistence sans friction ni conflit entre deux cultures qui s'opposent* ».

L'organisation fut créée il y a treize ans parce que le gouvernement « *capitulait devant les forces de la révolution* ». Son programme prône le retour aux principes « *actuellement dévoyés* » de M. Hendrik Verwoerd, père du système de la séparation raciale. Son drapeau : un emblème à trois branches, une sorte de triple sept, « *bouclier contre le triple six de l'Antéchrist* ».

M. Eugène Terre-Blanche est un orateur, mais ses troupes sont réduites si l'on en juge par les quelque trois cents personnes venues l'acclamer lorsqu'il fait son entrée à cheval, escorté de ses fidèles. Il s'avance vers le podium, encadré de ses « soldats » en tenue kaki. Puis il délivre son message, le retour aux républiques boers du siècle dernier, et justifie la création d'une police parallèle, le *Brandwag* (la sentinelle) pour « *protéger les vies et les biens et l'absence des forces de l'ordre et de l'armée* ». La foule, acquise d'avance à ce chevalier de la cause afrikaner, applaudit celui qui proclame : « *Si vous vous dressez contre moi, vous faites partie de la même catégorie que le Noir !* »

Pour M. Eugène Terre-Blanche, la cause est entendue et la voie évidente : le retour en arrière. Extrémiste, certes, minoritaire sans doute, il incarne une composante de la droite en quête d'un rêve perdu qui a accentué jusqu'à la caricature un idéal fourvoyé. Incontestablement, l'AWB gagne du terrain dans les milieux conservateurs, séduits par cet homme de quarante-deux ans capable de tenir l'assistance en haleine. Après tout, les thèmes centraux de ce mouvement radicalisé à l'extrême ne sont pas différents de ceux du HNP (Herstigte Nasionale Party : Parti national purifié), voire de certaines couches du Parti conservateur. Ce qui ne les empêche pas de combattre en ordre dispersé pour tenter de ravir les cœurs d'un peuple inquiet.

Peuple qui est entré dans la zone des tempêtes à tel point que certains pensent à se replier dans un Etat boer, exclusivement blanc, sorte de « bantoustan » dont le centre serait Morgenzon, petite ville de mille habitants du Transvaal profond. Telle est l'utopie de l'organisation *Vereenigine Van Oranjewerkers* (Union des travailleurs de l'Etat libre d'Orange), dont le premier secrétaire n'est autre que le fils de M. Henrik Verwoerd, architecte de l'apartheid. Il pense que la solution est de « *se retirer sur la touche* ». « *Chaque nation*, dit-il, *doit tracer sa voie vers le futur... Chaque groupe doit avoir son propre territoire. C'est le seul moyen d'éviter la domination d'un groupe par un autre.* »

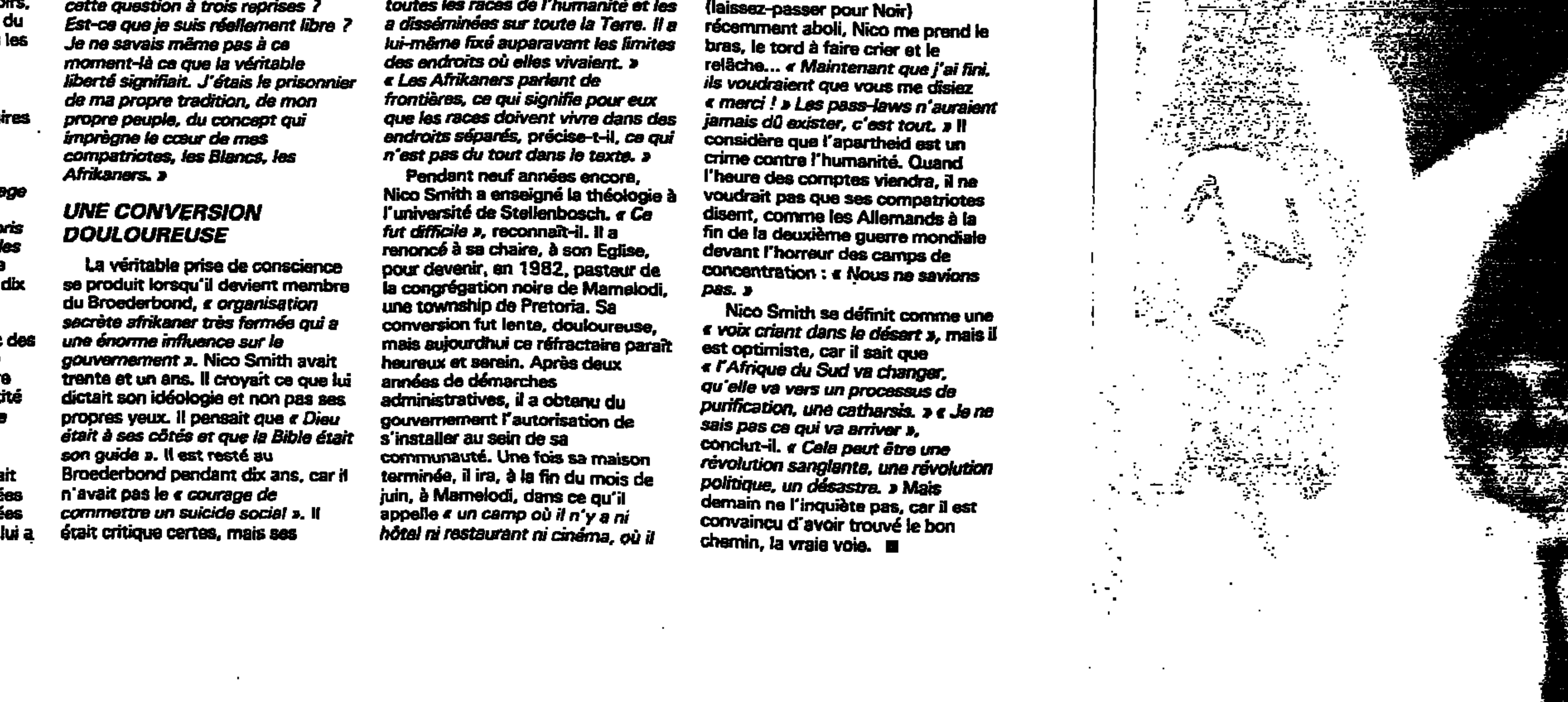
Cette nation vivrait en autarcie. Toutes les tâches y seraient effectuées par des Blancs, sans l'aide de main-d'œuvre noire. En somme, un phalanstère pour retrouver son essence et prouver qu'on y parvient. Une coupure totale, une partition supposée , mettre fin à toutes les difficultés de la cohabitation. Un trek à l'envers, puisque l'apartheid a

« On se retrouve maintenant avec le canon d'un pistolet contre la nuque »

échoué et que la seule solution devient « chacun pour soi, chacun pour soi ». L'unique moyen de préserver son identité, sa liberté, son indépendance. L'ultime sursaut pour empêcher « *l'extinction de l'homme blanc à laquelle la mène la politique de Pieter Botha* », selon Mme Hettie Van Heerden, épouse du responsable des pionniers de l'Oranjewerkers.

Tout cela n'est guère sérieux d'un groupe par un autre. »

aux yeux de la majorité des Blancs, pour lesquels il s'agit d'échappatoire trompeuse. Alors que faire ? « *Nous sommes coincés, acculés à un mur,* constate Floors van Jaarsveld, his-



L'APARTHEID SUR LE CHEMIN DE DAMAS

Le pouvoir afrikaner repose sur trois piliers : le Parti national, qui dirige le pays depuis 1948 ; le Broederbond, une société secrète dont est issue la classe dirigeante ; enfin la NGK (Nederduitse Gereformeerde Kerke), l'Eglise réformée hollandaise qui a fourni les justifications théologiques aux théories de l'apartheid. Trois institutions dont faisait partie le pasteur Nico Smith jusqu'au jour où il a commencé à se poser des questions.

Né à Kroonstad (Etat libre d'Orange) il y a cinquante-sept ans, dans ce qu'il qualifie de « *région la plus conservatrice du pays* », il était convaincu que l'apartheid était la seule solution possible. Un jour, il décida d'aller évangéliser les Noirs, tout au nord, dans le homeland du Venda, l'expérience sema en lui les premiers germes pernicieux du doute.

A l'issue d'une réunion sacerdotale avec des missionnaires européens, une table avait été dressée pour les participants, blancs et noirs. « *Je n'ai pas pu m'asseoir*, dit-il. *J'ai eu un blocage psychologique, car depuis mon enfance on m'avait toujours appris qu'on ne pouvait manger avec des Noirs.* » Il est allé dîner dans une autre pièce. Il aura fallu près de dix ans à cet homme d'Eglise, missionnaire de surcroît, pour pouvoir partager son repas avec des Noirs. A l'époque, il pensait que cette promiscuité lui ferait perdre son identité culturelle, une identité d'« *essence divine* », comme il le souligne.

Nico Smith se souvient que, lorsqu'il était petit, son frère avait touché l'une des assiettes utilisées par les domestiques noirs, rangées sur une étagère à part. Sa mère lui a immédiatement ordonné d'aller se laver les mains et de ne plus s'approcher de cette source de contamination.

Le jeune pasteur qu'il était commence alors à se demander si sa conception du christianisme n'est pas erronée. L'idée fait son chemin lentement. Quelques années plus tard, il rencontre à Bâle l'illustre théologien Karl Barth. A la fin de l'entretien, celui-ci demande : « *Etes-vous entièrement libre de prêcher l'Evangile de la manière dont vous le ressentez, même si cela ne correspond pas à la façon dont l'entendent votre famille, vos amis, le gouvernement ?* » Perplexe, Nico Smith s'interroge : « *Pourquoi Karl Barth m'a-t-il posé cette question à trois reprises ? Est-ce que je suis réellement libre ? Je ne savais même pas à ce moment-là ce que la véritable liberté signifiait. J'étais le prisonnier de ma propre tradition, de mon propre peuple, du concept qui imprègne le cœur de mes compatriotes, les Blancs, les Afrikaners.* »

UNE CONVERSION DOULOUREUSE

La véritable prise de conscience se produit lorsqu'il devient membre du Broederbond, « *organisation secrète afrikaner très fermée qui a une énorme influence sur le gouvernement* ». Nico Smith avait trente et un ans. Il croyait ce que lui dictait son idéologie et non pas ses propres yeux. Il pensait que « *Dieu était à ses côtés et que la Bible était son guide* ». Il est resté au Broederbond pendant dix ans, car il n'avait pas le « *courage de commettre un suicide social* ». Il était critique certes, mais ses critiques n'étaient pas prises en compte. Il servait de caution démocratique. Après sa démission, lorsqu'il est rentré chez lui, Nico Smith se souvient : « *J'ai eu le sentiment d'être libre, de pouvoir dire ce que je pensais. C'était devenu une réalité.* »

On l'a traité de « *communiste* » ; ses amis, les membres de sa famille, l'ont renié parce qu'il avait compris qu'on ne pouvait soutenir l'apartheid et prêcher les enseignements de l'Evangile. Dans son bureau aux murs couverts de livres de sa maison de Pretoria, Nico Smith se lève, prend sa Bible et commence à lire un passage d'une lettre de saint Paul aux Grecs : « *A partir d'un seul moule, Dieu a créé toutes les races de l'humanité et les a disséminées sur toute la Terre. Il a lui-même fixé auparavant les limites des endroits où elles vivaient.* » « *Les Afrikaners parlent de frontières, ce qui signifie pour eux que les races doivent vivre dans des endroits séparés*, précise-t-il, *ce qui n'est pas du tout dans le texte.* »

Pendant neuf années encore, Nico Smith a enseigné la théologie à l'université de Stellenbosch. « *Ce fut difficile* », reconnaît-il. Il a renoncé à sa chaire, à son Eglise, pour devenir, en 1982, pasteur de la congrégation noire de Mamelodi, une township de Pretoria. Sa conversion fut lente, douloureuse, mais aujourdhui ce réfractaire paraît heureux et serein. Après deux années de démarches administratives, il a obtenu du gouvernement l'autorisation de s'installer au sein de sa communauté. Une fois sa maison terminée, il ira, à la fin du mois de juin, à Mamelodi, dans ce qu'il appelle « *un camp où il n'y a ni hôtel ni restaurant ni cinéma, où il n'y a rien* ». Après seize années à Stellenbosch, ce pasteur constate que rien n'a changé dans cette township de près de 300 000 habitants, que les Noirs sont toujours « *exclus de ce qui est réservé à l'usage unique des Blancs* ».

Pour lui, les Noirs ne sont plus « *un autre peuple, un autre monde, une force de travail, des machines à qui on ne parle pas car on ne parle pas à des outils* ». Quel revirement, quel retournement ! Nico Smith ne cesse de répéter qu'il est maintenant un homme libre, en paix avec sa conscience, que ses yeux se sont ouverts, qu'il n'est plus endoctriné. Faisant référence au système des *pass-laws* (laissez-passer pour Noir) récemment aboli, Nico me prend le bras, le tord à faire crier et le relâche... « *Maintenant que j'ai fini, ils voudraient que vous me disiez « merci ! » Les pass-laws n'auraient jamais dû exister, c'est tout.* » Il considère que l'apartheid est un crime contre l'humanité. Quand l'heure des comptes viendra, il ne voudrait pas que ses compatriotes disent, comme les Allemands à la fin de la deuxième guerre mondiale devant l'horreur des camps de concentration : « *Nous ne savions pas.* »

Nico Smith se définit comme une « *voix criant dans le désert* », mais il est optimiste, car il sait que « *l'Afrique du Sud va changer, qu'elle va vers un processus de purification, une catharsis.* » « *Je ne sais pas ce qui va arriver* », conclut-il. « *Cela peut être une révolution sanglante, une révolution politique, un désastre.* » Mais demain ne l'inquiète pas, car il est convaincu d'avoir trouvé le bon chemin, la vraie voie. ■

هكذا من الاصل

l'enquête

Les inscriptions *« Europeans only »* (réservé aux Blancs) avec la traduction en afrikaans *(slegs blankes)* disparaissent progressivement du paysage urbain sud-africain.

ROGER VIOLLET

torien en rupture de ban avec l'Afrikanerdom. *Nous avons laissé se développer une situation où l'on se retrouve maintenant avec le canon d'un pistolet contre la nuque. L'apartheid a conduit les Afrikaners au bout de la route.* »

Ne reste-t-il donc que le suicide collectif ? La stratégie du tout ou rien dans une lutte ouverte où la puissance de feu actuelle des Blancs ne fera peut-être pas éternellement la différence ? Pour mettre les chances de son côté, le pouvoir blanc doit d'abord se défaire complètement de l'apartheid, mais il craint que cela ne signifie le début de la fin. Les membres du Parti national sont encore largement convaincus que le « développement séparé » représente le dernier rempart. D'abord, bien sûr, parce que son démantèlement ouvrirait la voie à un régime noir. Ensuite, parce qu'il contribuerait à un renforcement inévitable de la droite dans leur formation.

La première cassure au sein du Parti national s'est produite en 1965 avec la formation du HNP, qui, en octobre dernier, a conquis son premier siège au Parlement. La réforme constitutionnelle instituant deux Chambres séparées, une métisse et une indienne, au Parlement a provoqué la deuxième rupture, avec la création du Parti conservateur, en 1982. Le troisième schisme est en gestation. Il verrait s'éloigner la frange libérale du parti, qui reproche au gouvernement ses atermoiements, sa dérive et pense qu'il concède toujours « *trop peu et trop tard* ». Les réformes du président Botha ont accentué les divergences au sein du parti. Comment continuer à avancer sans perdre les traînards et sans mécontenter le peloton de tête ?

Le chef de l'Etat semble paralysé. Il n'a pas réussi à nouer le dialogue avec les Noirs. Ses initiatives n'ont pas contribué à réduire le niveau de violence. Au contraire, elles ont jeté de l'huile sur le feu, nourrissant le sentiment que le système craque, qu'il suffit de pousser pour qu'il s'écroule. L'apartheid a conduit à une impasse.

Quelle est la solution à la crise sud-africaine ? « *Les Afrikaners,* explique M. Piet Cillié, dirigeant d'un groupe de presse, *sont en train d'apprendre que ce pays n'est pas seulement le leur, qu'ils n'en seront pas toujours à la tête. Ils n'accepteront pas le suffrage universel, mais, au moins, ils savent maintenant ce qui est impossible.* » Et le possible, quel est-il ?

L'Afrique du Sud blanche s'est mise à l'écoute des revendications des Noirs. Les dirigeants reconnaissent que certaines sont légitimes. Les soldats ont découvert l'univers des townships et n'en ont pas cru leurs yeux. Les Noirs fourbissent, eux, l'arme redoutable du boycottage, celle qui frappe au portefeuille. Ils ont compris que, sans eux, les Blancs ne pouvaient rien, et que la richesse du pays avait été accumulée grâce à eux. Quelques barrières sont tombées.

A Cradock, petite ville de l'est de la province du Cap, les Blancs ont pris conscience de la manière dont vivaient les Noirs au cours du boycottage de leurs magasins. Un commerçant confesse : « *Avant, nous n'avions pas la moindre idée de ce qui se passait dans les townships.* » Pénible découverte d'une réalité que l'apartheid avait permis d'évacuer.

A Port-Elizabeth, où le boycottage les a durement frappés, les représentants de la Chambre de commerce se font les avocats de la cause noire. Cette perspective encourageante a son revers, illustré par deux exemples récents à Warmbaths et à Nelspruit, où la population blanche a réagi par une mobilisation générale de toutes les volontés afin d'atténuer l'impact d'un mot d'ordre de grève générale des Noirs. Des licenciements massifs ont été opérés. On voulait faire comprendre aux Noirs qu'eux aussi avaient besoin des autres et que, après tout, ils pouvaient se débrouiller seuls, du moins provisoirement.

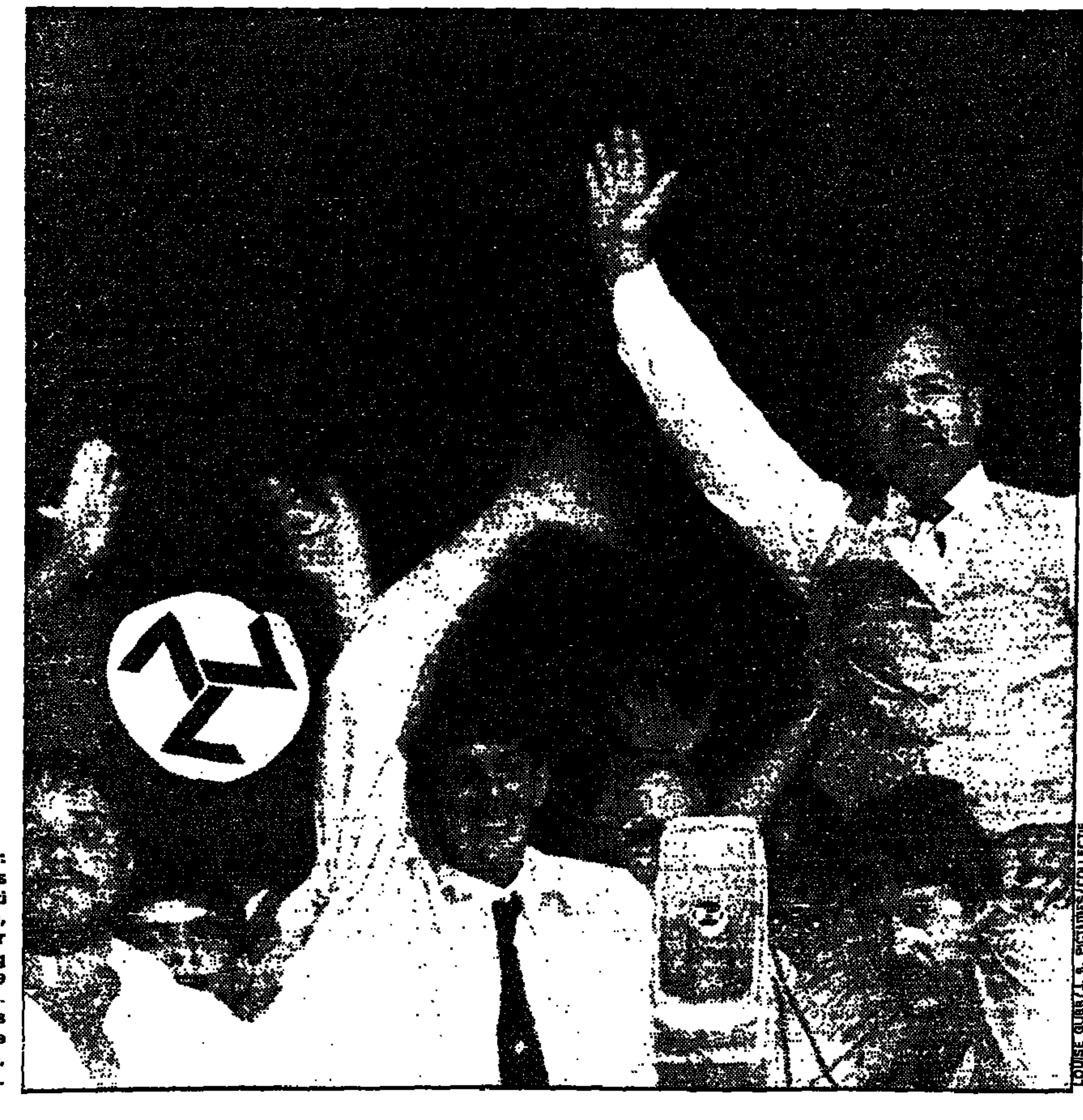
Ils peuvent se maintenir longtemps dans ce pays. Mais jusqu'à quand ? Et à quel prix ?

Les troubles de ces deux dernières années ont provoqué une prise de conscience de cette complémentarité. Elle se traduit soit par un raidissement, soit par une ouverture. Toute une frange d'Afrikaners veulent maintenant savoir ce que pensent ceux qui veulent les déloger du pouvoir. Des hommes d'affaires, des libéraux, des ecclésiastiques, ont pris la route de Lusaka pour connaître les thèses de l'ANC (Congrès national africain). Même les étudiants de l'université afrikaner de Stellenbosh, près du Cap, d'où la classe dirigeante est issue, ont voulu écouter ce que les « terroristes » avaient à leur dire. Le gouvernement les en a empêchés en leur retirant leur passeport.

Les intellectuels, les hommes d'affaires, tentent vainement d'inciter le pouvoir à accélérer les réformes. Les fédérations de commerçants, d'industriels afrikaners et anglophones présentent de magnifiques plates-formes de propositions de réformes à effectuer immédiatement car, comme l'explique M. Johan Van Zyl, directeur de la Fédération des chambres d'industrie, « *les hommes d'affaires ont compris qu'ils avaient quelque chose à perdre* ».

Motivation bassement matérielle peut-être ? Mais elle reflète un malaise, une interrogation, que M. Willem Kleynhans, professeur de sciences politiques, traduit en ces termes : « *Toutes les réformes ont été concédées soit à cause d'une crise, soit en raison de pressions internationales. Elles ne font pas partie d'un plan contesté, comme ce fut le cas de l'apartheid. Jamais le gouvernement n'a été au devant des événements.* »

Dans leur majorité les Afrikaners ont maintenant la conviction que l'apartheid ne pourra ni sauver la « tribu blanche » ni protéger sa culture. Certes, ils peuvent se maintenir encore longtemps dans ce pays en état de siège qu'est devenue l'Afrique du Sud. Mais jusqu'à quand et à quel prix ? ■



Mai 1986 : manifestants de l'AWB, parti d'extrême droite, venus troubler un meeting organisé par le Parti nationaliste. Porté à épaules d'homme, Eugène Terre Blanche, leader de l'AWB.

LOUISE GUBB / J. B. PICTURES / COLLECTIF

LA PEUR AUX FUSILS

Chaque fois que l'on parle avec un Afrikaner, celui-ci réclame qu'on ne le « bouscule pas », qu'on lui laisse le temps. *« Regardez le chemin que l'on a déjà parcouru ! »* Les Noirs, eux, ont perdu patience.

Parmi les héritiers de Paul Kruger, le père de la nation boer, les estimations du temps requis sont très variables. Certains parlent de *« deux ans ou un peu plus, pour que le véritable changement s'opère »*. Goen Ulietstra est prêt à attendre *« cinq cents ans pour que les Noirs apprennent à penser comme nous »*. Et d'ajouter : *« Il a fallu deux mille ans aux nations blanches pour devenir des démocraties, pour passer de la barbarie à la civilisation. »*

Dans son confortable hôtel au bord de la rivière Sabie, cet immigré hollandais est devenu en moins de cinquante ans un Sud-Africain de caricature. Il ne cache pas ses sympathies pour le HNP (extrême droite) et ne s'embarrasse pas de précautions. *« Nous voulons que les Noirs soient heureux. Nous voulons leur donner leur chance comme on a eu la nôtre, mais pas de droits politiques. Ils ne savent pas s'en servir. Regardez chez les voisins. Il leur faut un chef* (sous-entendu blanc). *Si les Noirs gouvernaient ici, ce serait comme partout ailleurs en Afrique : le chaos, le manque de liberté, le parti unique. Ils n'aiment pas la démocratie. »*

Il n'y a pas si longtemps, souligne Manie Botha, *« ils se promenaient encore tout nus »*. *« Notre bonne,* s'insurge Willie Von Landsberg, d'ascendance allemande, *a tout ce qu'il lui faut, mais elle continue de manger avec ses doigts. »* Chaque matin, ce propriétaire de deux cents hectares de plantations de tabac, près de Hazyview, prie avec ses cent soixante employés au milieu des champs. Une tradition : *« Je prie pour le gouvernement, pour la ferme, pour les malades, pour la pluie, pour que tout aille bien. »*

Pas du tout inquiet pour l'avenir, M. Von Landsberg se situe à la droite du parti au pouvoir. Il demande simplement que les donneurs de leçons le laissent tranquille. *« L'apartheid, on s'en occupe. Si l'extérieur ne créait pas de problèmes, tout irait mieux. Ce sont les pressions qui nous font devenir anti-Noirs. Ils finiront par nous faire sortir nos fusils. »* Au milieu de son salon orné de trophées, il trace une ligne imaginaire, figurant le partage du territoire de chacun. *« S'ils la franchissent, je me défendrai. Ce n'est pas moi qui irai briser la culture et l'histoire des autres. »*

M. Von Landsberg regrette que Nelson Mandela n'ait pas été pendu et voudrait *« tuer Tutu, responsable de la mort des jeunes dans les townships »*. Il en est sûr, *« aucun policier ne tuerait un Noir sans motif valable »*. Mais, tout de même, presque mille cinq cents morts ? *« La proportion est correcte,* explique-t-il. *Je voudrais qu'il y en ait plus. Si c'était des Blancs qui se conduisaient comme eux, je dirais aussi que c'est bien. »*

BOTHA EST TROP MOU

Manie Botha, fermier qui dirige une plantation de café pour le compte du gouvernement du homeland du Lebowa, nous prend à témoin : *« Nous sommes blancs et pourtant nous sommes différents. Nos cultures sont différentes. Pour les Noirs, c'est pareil. Il y a toujours eu des guerres entre eux. C'est nous qui avons stoppé cela. »* C'est ce que le gouvernement appelle la « protection des minorités », fondement idéologique de la création des homelands.

Goen Ulietstra ajoute que le pouvoir se doit d'aider ces Etats confettis à devenir viables : *« Après tout, si vous pouvez me démontrer que les Noirs sont capables de diriger ce pays, pourquoi pas ! Ça ne me gêne pas d'avoir un président noir... s'il pense comme moi. »* A ses yeux, il y a seulement deux voies possibles : *« L'intégration ou l'apartheid, il n'y a pas de milieu. Si Verwoerd, l'artisan du développement séparé des races, n'avait pas été assassiné, nos chances auraient été meilleures. »* Sûr de lui, il ajoute : *« Nous n'avons rien fait de mal avec l'apartheid. Maintenant que nous nous en éloignons tout va mal. »*

Selon Goen Uliestra, il faut se débarrasser du président Botha, *« trop mou »*. *« Qu'il nous donne un mois et nous réglerons tout cela,* fanfaronne-t-il. *Nous avons des fusils, des tanks, des avions. Si nous voulions, nous pourrions conquérir l'Afrique tout entière. »*

Ces Afrikaners-là restent persuadés que l'agitation des Noirs est le résultat d'un vaste « complot communiste international ». Quand on demande à Willie Von Landsberg quelles sont les trois choses les plus importantes pour lui, il répond : *« Ma foi chrétienne, ma langue et la couleur de ma peau. »* ■

Quoi de neuf ?
Eh bien ! justement,
Molière.
On le joue, on l'aime,
on le découvre,
on le redécouvre,
on le monte,
on le démonte,
on l'étudie.
On veut savoir.
Comme si cet auteur-là
avait tenu
dans ses mains
quelques-unes
des grandes réponses
aux tourments
qui, aujourd'hui,
nous occupent.

IL ÉTAIT AUJOURD'HUI

LES TRÉTEAUX DE PÉZENAS

MOLIÈRE est bien vivant, il se porte comme un charme et s'est installé à Pézenas. Il suffit de flâner dans cette petite ville de l'Hérault, entre Montpellier et Béziers – avant même de rencontrer les « érudits locaux », moliéristes « fous » – pour en être convaincu. Le syndicat d'initiative s'est ouvert dans l'ancienne boutique du barbier Gély, où Molière, dit-on, venait se faire raser pendant ses séjours piscénois et, assis dans le fameux fauteuil-cathèdre dont on peut voir une reproduction au musée de Pézenas, observait.

Sur les liens de Molière et de Pézenas, les moliéristes acharnés à reconstituer la vie de leur grand homme s'affrontent depuis des années. L'authenticité des deux quittances autographes, découvertes à la fin du siècle dernier par un archiviste de l'Hérault et attestant la présence de Molière à Pézenas, ville des Etats du Languedoc, le 17 décembre 1650 et le 24 février 1656, a été plusieurs fois mise en doute, notamment par Pierre Gaxotte, dans sa biographie de Molière parue chez Flammarion en 1977.

« Je n'ai jamais compris d'où venaient les doutes de Gaxotte, explique Jean Servières, président des Amis de Pézenas. *D'autant qu'il évoque dans son livre les séjours de Molière dans notre ville et la place tenue par Pézenas dans ses pérégrinations languedociennes. Je sais qu'il ne lui déplaisait pas d'égratigner ces* « érudits locaux pour qui le scepticisme prenait figure de sacrilège », *mais il faudrait tout de même que ses arguments soient sérieux. Or il fait état lui-même de la présence de la troupe de Molière à Pézenas, de fin octobre 1650 à mi-janvier 1651, pour la durée des Etats, et ajoute :* « Elle reçoit 4 000 livres pour ces trois mois », *ce que précise ladite quittance... »*

Puisque les Piscénois devront toujours prouver aux « gens du Nord » l'importance de leur ville et de la rencontre avec le prince de Conti dans la carrière de Molière, ils invitent à se référer aux Mémoires de l'abbé Daniel de Cosnac, de la cour du prince. Selon lui, c'est en 1653 que Molière vient au domaine de la Grange-des-Prés et trouve en Armand de Bourbon, prince de Conti, un protecteur.

« J'appris que la troupe de Molière et de la Béjart était en Languedoc ; je leur mandai qu'ils vinssent à la Grange, écrit Cosnac. *Pendant que cette troupe se disposait à venir sur mes ordres, il en arriva une autre à Pézenas, qui était celle de Cormier. L'impatience naturelle à M. le prince de Conti et les présents que fit cette dernière troupe à Mme de Calvimont engagèrent à les retenir. Lorsque je voulus représenter à M. le prince de Conti que je m'étais engagé à Molière sur ses ordres, il me répondit qu'il s'était, depuis, lui-même engagé à la troupe de Cormier et qu'il était plus juste que je manquasse à ma parole que lui à la sienne.*

» Cependant Molière arriva, et ayant demandé qu'on lui payât au moins les frais qu'on lui avait fait faire pour venir, je ne pus jamais l'obtenir, quoiqu'il y eût beaucoup de justice ; mais M. le prince de Conti avait trouvé bon de s'opiniâtrer à cette bagatelle. Ce mauvais procédé me touchant de dépit, je résolus de les faire monter sur le théâtre de Pézenas et de leur donner mille écus de mon argent, plutôt que de leur manquer de parole.

POURCEAUGNAC EN PATOIS

» Comme ils étaient prêts à jouer à la ville, M. le prince de Conti, un peu piqué d'honneur par ma manière d'agir et pressé par Sarrasin [son intendant], *que j'avais intéressé à me servir, accorda qu'ils viendraient jouer une fois sur le théâtre de la Grange. Cette troupe ne réussit pas dans sa première représentation au gré de Mme de Calvimont, ni par conséquent au gré de M. le prince de Conti, quoique, au jugement de tout le reste des auditeurs, elle surpassât infiniment la troupe de Cormier, soit par la bonté des acteurs, soit par la magnificence des habits.*

» Peu de jours après, ils représentèrent encore, et Sarrasin, à force de prôner leurs louanges, fit avouer au prince de Conti qu'il fallait retenir la troupe de Molière, à l'exclusion de celle de Cormier. Il les avait servis et soutenus dans le commencement à cause de moi ; mais alors, étant devenu amoureux de la Du Parc [Marquise], *il songea à se servir lui-même. Il gagna Mme de Calvimont, et non seulement il fit congédier la troupe de Cormier, mais il fit donner pension à celle de Molière. »*

De là est née la tradition qui lie la gloire débutante de Molière à la région de Pézenas et à Conti, et qui fit dire à Marcel Pagnol : *« Jean-Baptiste Poquelin est né à Paris, Molière est né à Pézenas. »* Tradition qui s'est transmise, oralement, jusqu'à nos jours. Ainsi peut-on entendre la vieille gouvernante des propriétaires du château de Lavagnac (à quelques kilomètres de Pézenas), montrant l'orangerie et l'esplanade sur laquelle jouait Molière, commenter : *« On m'a raconté que tout près de Lavagnac Molière avait perdu une valise pleine de costumes de scène. C'est pour cela qu'il serait arrivé en retard à la Grange-des-Prés, où une autre troupe était déjà installée. Je n'ai jamais su si c'était vrai. Mais je l'ai toujours entendu dire. »*

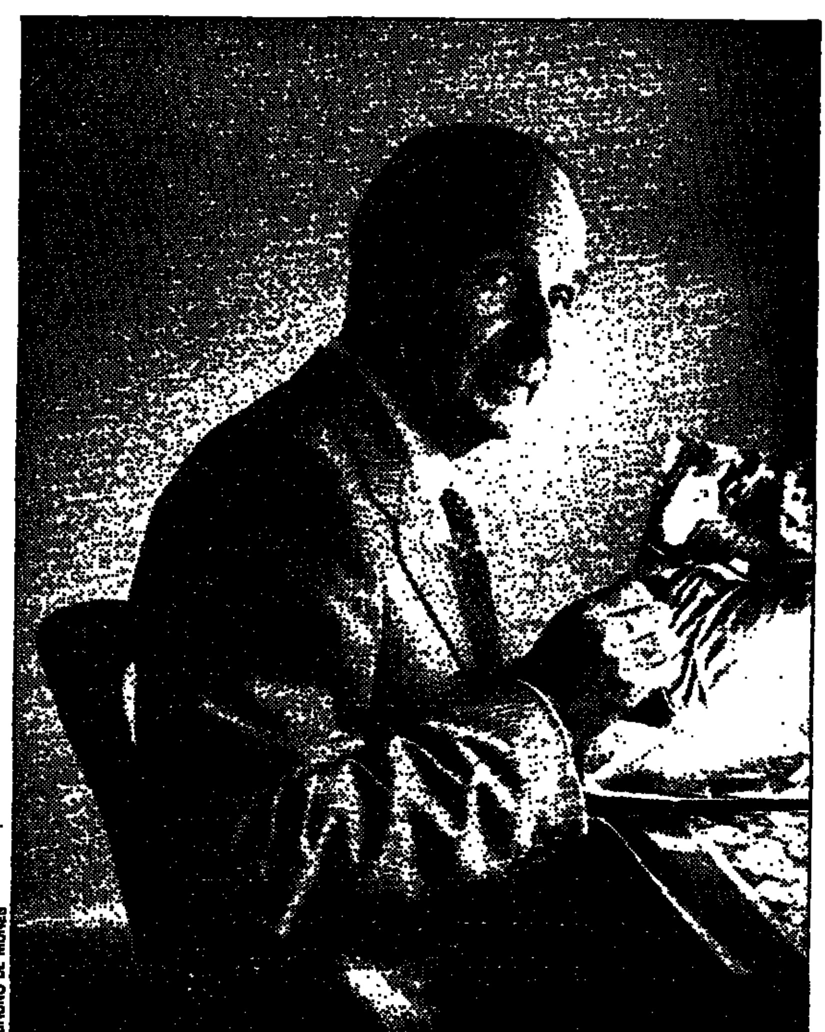
Pour faire de Pézenas la ville de Molière, les moliéristes piscénois ont relayé cette tradition. Au premier rang d'entre eux, à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle, un huissier passionné, collectionneur de tous les documents possibles sur Molière et sa ville, Albert-Paul Alliès. Il fut de ceux qui affirmaient se vouer à la « renaissance » de Molière et qui lancèrent en 1895 une souscription pour un monument à Molière. Pour aider à faire rentrer les fonds, la Comédie-Française vint jouer Molière en juillet 1895 à Pézenas. *« Nous avons goûté là une des heures le plus délicieuses de notre existence »,* écrivit Albert-Paul Alliès, avant de décrire le monument, toujours présent à Pézenas (réalisé par un artiste local, Injalbert).

« Sur une stèle se dresse le buste de Molière d'après celui de Houdon ; à gauche, Lucette de Monsieur de Pourceaugnac (qui parle dans la pièce en patois de la région) *lui offre, d'un geste tendre, des fleurs du pays ; à droite, un satyre ricane dans sa barbe. Sur le devant, un mascaronet, attribut de la comédie ; derrière, les masques suspendus des deux sociétaires du Théâtre français, Mlle Ludwig et M. Coquelin Cadet, marquent la part que l'illustre maison a eue dans le monument de Molière. »*

Georges Bégou, qui vient d'écrire *le Prince et le Comédien,* un roman historique sur la figure du prince de Conti – à son avis trop ignorée, – donc sur la période piscénoise de

BOUQUET ENFIÉVRÉ PAR LE « MALADE »

Michel Bouquet,
actuellement à l'Atelier
pour *Hot House*
de Pinter, rode,
plus pénétrant
que jamais,
autour
du *Malade imaginaire*...


BRUNO DE MONES

ON dit souvent que les gens vont au théâtre pour oublier les soucis quotidiens et non pour raviver dans leur conscience des souvenirs refoulés.

– Je ne crois pas que ce soit la bonne solution. Le théâtre, me semble-t-il, est fait pour autre chose. Il est fait pour apprendre que la souffrance est un chemin nécessaire, que les difficultés ne disparaissent pas parce qu'on se voile les yeux. Le bonheur aussi peut être un chemin fascinant et intéressant à regarder, il y a cependant chez le spectateur d'autres besoins. Ce qui est important, c'est qu'une fois rentré chez lui la pièce continue à le poursuivre, à faire en lui son trajet. Ce qu'elle doit déposer, elle le dépose. Elle accompagne l'individu en prenant valeur d'existence selon ce qui l'a frappé.

Il m'est arrivé de trouver des réponses à ma vie bien après avoir vu une œuvre. Et ce que j'ai vu ne m'a pas forcément séduit sur le moment. C'est le trajet de l'œuvre en moi qui a fait la véritable représentation. La véritable représentation c'est, une fois qu'on a vu la pièce, ce qu'on en revoit dans la vie. Le moment du théâtre est celui du choc. Or, dans le choc, nous ne comprenons pas tout immédiatement. Un être séduisant peut nous donner un choc, mais nous ne le connaîtrons qu'en vivant l'amour avec lui. De même au théâtre : un choc mystérieux, différent pour chacun, et la pièce continue à vivre ! C'est le grand mérite du théâtre.

Le film, quand il est d'un grand auteur qui ne triche pas avec son approche de l'existence, peut avoir ce mérite, mais d'une façon plus attrayante sur le moment et aussi plus dirigée, par le fait des plans, des cadrages. Le cinéma est une œuvre plus graphique. Le théâtre, c'est tout de même plus extraordinaire dans la mesure où c'est l'âme de l'auteur, manifestée à travers le corps de l'acteur, qui arrive au spectateur. C'est une poignée de main qui relie directement l'un à l'autre, et qui fait que pour certaines personnes le théâtre est absolument nécessaire. Il y aura toujours des amateurs de théâtre parce qu'il y aura toujours des amateurs de vérité. Ce qui est le plus important reste la parole du poète révélée.

– Parlons de ces poètes. Au cours de ces dernières années, votre carrière est surtout accompagnée par Beckett, Strindberg, Pinter...

– Qui viennent après beaucoup d'autres, fascinants aussi pour moi. Et il y a tous ceux que je rêve de jouer, que je travaille au conservatoire avec mes élèves, et puis des auteurs comme Kleist, Tchekhov...

– Pour rester dans votre actualité, y a-t-il pour vous une parenté entre Beckett et Pinter ?

– Ils sont différents, mais Pinter procède de Beckett. Je m'avance un peu, mais il me semble que c'est avec Beckett que Pinter a eu le choc le plus grand, ressenti la nécessité absolue d'écrire pour le théâtre, même si, comme il le dit, on n'est que le talon de la chaussure de Beckett. Mais depuis, il a grandi, il n'en est plus au talon. Voyez *No man's land* ou *le Retour*..., des pièces dont on ne verra que plus tard et peu à peu ce qu'il y a derrière. Et cela, parce que Pinter traite le sujet plus que le personnage. Comme chez les Grecs, le personnage n'est que la victime d'une fatalité qui s'appelle jalousie, désir, bêtise...

Le personnage que je joue en ce moment, c'est le prototype de l'imbécile et il est victime de l'imbécillité tout en étant l'imbécillité elle-même. Il ne s'appelle pas Root par hasard. La racine produit tige, feuilles, fleurs qui pourriront, mais elle, la racine, sera toujours là. C'est simple, comme tous les sujets de Pinter, simple comme une goutte d'eau... mais on tient le monde dans sa main avec une goutte d'eau. Par exemple, dans *le Retour,* c'est du retour des Amazones qu'il s'agit, de la suprématie de la femme. La femme chasse le vieux du fauteuil, et cela suffit. C'est un théâtre qui est à l'opposé de l'intellectualité. C'est plus près de l'intelligence. De le même façon, dans *Fin de partie,* la fin du monde est très clairement exprimée par Beckett et, dans *Godot,* les êtres laissés dans leur solitude jusqu'à la fin des temps.

– Et Strindberg ?

– Lui aussi met le doigt sur les vérités auxquelles nous achoppons. Il prouve qu'en voulant avoir des comportements humains – plus qu'humains puisque ceux-ci ne suffisent pas pour arriver à l'existence que l'on souhaiterait reconnaître en soi comme valable, – nous allons vers des comportements de bourreau qui vous arrachent du bouillon de culture des agissements communs. C'est aller jusqu'à l'extrême en refusant d'être trop sensible, accepter de n'avoir pas peur de regarder la vérité en face, c'est-à-dire le bourreau qui est en nous.

J'aime Strinberg parce que j'ai une sainte horreur de la démagogie, qui est un cancer plus épou-

هكذا من الأصل

IL ÉTA
AUJOURD'HI

MOLIÈRE



Philippe Caubère dans le rôle de Molière. Film d'Ariane Mnouchkine. 1978.

CAHIERS DU CINÉMA

Molière, est l'héritier de cette tradition orale et de ces moliéristes locaux. (Albert Alliès, un septuagénaire alerte, veille sur le travail de son père, dont il montre volontiers la bibliothèque et les dossiers, tous relatifs à Molière.) Originaire de l'Hérault, Georges Bégou doit à Molière et à Pézenas son éveil au théâtre – il fut même comédien avant de devenir journaliste à Antenne 2.

Séduit par ce que l'histoire retient d'Armand de Bourbon, il a voulu retracer le destin de ce prince de Conti, frère de Condé, bossu – donc mouton noir de la famille, – libertin, grand amateur de jeunes femmes et de théâtre, mais qui finira marié à la nièce de Mazarin et mourra syphilitique et dévot, ayant renié son amour du théâtre et chassé Molière.

Georges Bégou a imaginé des relations de singulière amitié entre le prince et le comédien, un couple parallèle à celui de Don Juan et Sganarelle. Il fait de Conti le modèle de Don Juan. Plusieurs scènes, dans son livre, sont démarquées de la pièce de Molière. Il ne cherche pas pour autant à substituer son modèle « vivant » au mythe de Don Juan et aux caractères des autres pièces dont Molière avait connaissance, mais il affine, en la personne de Conti, le personnage du Don Juan de Molière, accentuant son charme et son ambiguïté.

Assurément, Georges Bégou a été fasciné par Molière, par Conti, et plus encore par leur rencontre, mais aussi par Pézenas, comme si la ville, de la boutique du barbier Gély à l'hôtel d'Alfonce, des bords de la Peyne à la Grange-des-Prés, à l'extérieur de l'enceinte, était le décor, grandeur nature, d'une pièce mystérieuse, encore trop mal connue, plusieurs mois de la vie de Molière, pendant plusieurs années : une aventure piscénoise.

Il n'est évidemment pas nécessaire de voir la Grange-des-Prés, d'imaginer Conti, Gély et le peuple piscénois pour savoir lire Molière, le comprendre et l'aimer. Mais ce livre ne cherche pas à expliquer Molière par sa biographie, à faire de Conti l'unique source de Don Juan, pour justifier une quelconque théorie sur « l'homme et l'œuvre ». Il est d'abord un hommage chaleureux à un homme – Conti – qui, parmi les premiers, fut certain du génie de Molière. Ensuite un hommage à une ville qui se reconnaît en Molière. *Le Prince et le Comédien* est une plaisante introduction à des vacances languedociennes, à des promenades piscénoises et nostalgiques sur les traces de l'Illustre Théâtre : l'histoire romancée, dans un style simple et alerte, de deux hommes et d'une ville qui demeure leur symbole.

JOSYANE SAVIGNEAU

▶ *Le Prince et le Comédien : comment la gloire vint à Molière*, de Georges Bégou, Lattès, 270 p., 80 F.

BIBLIOGRAPHIE

Quelques ouvrages, les principales sources utilisées par Georges Bégou pour son livre *le Prince et le Comédien*.

– *Pézenas, ville d'Etats*, d'Albert-Paul Alliès (3e édition mise à jour en 1963), édité à Pézenas.

– *Mémoires*, de Daniel de Cosnac, chez Jules Raynouard, 1852.

– *Vie de Molière*, de Grimarest, 1705.

– *Mémoires* de l'abbé Joseph Voisin, 1671.

– *Mémoires* du père René Rapin, 1700.

– *Pérégrinations de Molière en Languedoc*, d'Emmanuel Raymond, 1858.

– *Vie et œuvre de Molière*, de Taschereau, 1844.

– *Etudes sur Molière*, de Cailhava, 1802.

– *Œuvres* de Sarrasin, 1663.

– *Aventures burlesques*, de d'Assoucy, 1858.

– La Grange des prés, de Mme Bellaud-Dessalles, Valat, 1917.

– *Cent ans de recherches sur Molière*, de Madeleine Jurrgens et Elisabeth Maxfield-Miller, Imprimerie nationale, 1963.

– *Molière en son temps*, de Sylvie Chevalley, Minkoff, 1963.

– *Molière de tous les jours*, de Pierre Bonvallet, 1985, « le Pré-aux-Clercs ».

– Et évidemment le *Théâtre complet* de Molière (« Intégrale », au Seuil). ■

MALADE »

vantable que tous les cancers, qui produit des anéantissements de cellules épouvantables à l'intérieur de la conscience de l'individu. C'est une horreur, une horreur ! on ne le dira jamais assez. Ces auteurs s'enflamment devant la vanité, devant la démagogie, devant la caresse qui amènera la désintégration de l'individu. Il mourra sous les caresses. Il n'en pourra plus ! Ces auteurs vous redonnent du courage.

– Molière compris ?

– C'est l'auteur le plus exigeant. Jouvet a répété pendant un an *l'Ecole des femmes*. Ce fut génial. Le baroque, l'étrangeté, la folie, l'obscénité, la gentillesse... il y avait tout ! Molière, finalement, c'est l'auteur le plus méconnu. Les Anglais ont une certaine idée de Shakespeare, mais avec Molière... le spectateur français me semble assez mal renseigné de la puissance et de la valeur de ce théâtre.

– Vous avez l'intention de jouer le *Malade imaginaire* ?

– Je le prépare. Je ne cesse de tourner autour de ces grandes pièces. Mais quand il s'agit de sauter l'obstacle, que je vais dire à mon directeur Pierre Frank : *« On pourrait envisager un Molière »*, s'installe en moi une espèce de panique, et j'ajoute : *« On pourrait attendre encore un peu, que ça mûrisse ! »*

– Mais il faut bien cueillir ?

– Oui, car à force de mûrir, cela peut tomber blet !... Et ce ne serait pas grave. Il est normal d'être écrasé par un génie. C'est un peu la lutte de Tobie avec l'ange, c'est un combat où l'on risque de mettre les épaules à terre. Mais il faut essayer de garder dans son idée qu'un jour on peut y arriver. Molière est un théâtre compliqué à jouer parce que des moins cérébraux. Il y a le verrou de la raison dans les autres théâtres. Avec Molière, le verrou saute. On en fait l'apôtre du bon sens, on va chercher sa morale chez lui, alors que c'est le contraire, c'est absolument déraisonnable. Il y a chez Molière toute une part de secret, de mystère.

La vérité, comme nous disions tout à l'heure, est tout à fait hors représentation, subtile. Comme de Mozart, plus on approche du fond, plus il se dérobe et devient mystérieux. Le dérèglement de la raison est exprimé non par des vérités proférées, mais par des actions de jeux (joie, colère, silence...) et c'est peut-être dans ce sens que Molière est le plus grand auteur qui ait jamais existé. Chez lui, la part du mystère qui est derrière la représentation est ce fameux rire de l'âme dont parlait Boileau à propos du *Misanthrope*. Sur le moment on doit rire, avec notre corps. Molière dit bien : comédie. On doit rire, c'est absolument nécessaire, c'est le choc... mais derrière ce qui déclenche le rire il y a le comportement mystérieux d'un auteur qui se regarde vivre, qui nous regarde vivre... et qui atteint à la vérité la plus chaotique – et la plus pure, – qui dépeint l'homme dépouillé de ses fards.

– Pinter aujourd'hui, Molière demain... Pour Michel Bouquet, toujours la même raison d'être du théâtre ?

– Toujours ! Et au service d'auteurs qui sont en chemin vers – j'hésite devant le mot mutation, – disons vers des univers inconnus, qui n'existent peut-être pas..., mais, de toute façon, en chemin vers une dimension différente. Et c'est toute la magie qui vient après le choc. Une magie qui est notre réalité.

Propos recueillis par

PIERRE-ROBERT LECLERCQ

MAIS LA CASSETTE RESTE VIDE...

par Jean-Pierre Vincent

Qu'on lise en détail les tribulations matérielles de la vie de Molière ou qu'on lise les textes de Jean Vilar récemment réédités, on s'aperçoit que les choses changent bien lentement sous le soleil gaulois. L'actualité de Molière, en ce sens, ne tient pas tant à sa propre pérennité qu'à la singulière permanence des mœurs françaises, nonobstant quelques changements de formes et de noms. Sa lutte pour la survie d'un groupe théâtral sans cesse menacé et le couple infernal qu'il forme avec les princes puis avec le roi, tout cela fait de Jean-Baptiste Poquelin le premier homme de théâtre français. Jusqu'à sa mort prématurée, pour cause d'usure, qui le rapproche étonnamment de Vilar ou de Jouvet.

S'inaugure entre Molière et Louis XIV ce lien indéfectible et toujours en crise de l'acteur-auteur et du prince français. Coopérants et rivaux, ils ont affaire à la même matière : cette société qu'il faut critiquer pour la sortir de ses torpeurs, la faire avancer, débusquer ses égoïsmes et nettoyer ses écuries, grandes et petites.

Molière est d'emblée, au plus haut degré, le témoin du jeu public et civique du théâtre en France. Il s'est démené au milieu des flagorneries nécessaires, des abandons et des coups bas, pour que liberté d'esprit et d'expression ne soit pas contradictoire avec l'origine étatique de ses moyens de financement. Il a appris à mener le jeu subtil du public contre le pouvoir et vice-versa, tentant de dire sa vérité à chacun. C'est une fatigue que tout homme de théâtre reconnaît pour sienne en ce pays encore aujourd'hui. Mais cette fatigue a produit bien plus et bien mieux que toutes les périodes où lassitude et méfiance ont prévalu, où ce couple s'est défait pour laisser place au commerce pur et simple. Suivez mon regard...

Molière, notre contemporain ? Molière, toujours jeune, frère et père à la fois de chaque acteur et de chaque spectateur français ? Citoyen universel ?

Restons lucides et ne nous gargarisons pas de généralités satisfaites. Molière n'est pas vraiment à la pointe de la mode. Est-ce dommage ? Sans doute. Est-ce remédiable ? Sûrement : l'histoire a de ces ruses, de ces retours...

Nous, Français, payons sans doute ici un rapport assez trouble avec notre tradition. Molière, Corneille, Racine, sont les trois piliers maîtres, « panthéonisés », de notre tradition théâtrale : aussi nous disons-nous héritiers en ligne directe de ces géants qui nous lèguent un peu de leur noblesse. Mais regardons-y de plus près : la révolution bourgeoise a creusé chez nous une vraie fracture culturelle. S'appropriant ce qui l'avait précédée, elle en a promulgué l'image qu'elle souhaitait en laisser. Si les gens de théâtre anglais vivent sur une tradition continue depuis les Elisabéthains, les Italiens depuis la commedia dell'arte, nous Français, tout en ayant placé très haut nos classiques, pratiquons une tradition qui date du dix-neuvième siècle (Hugo, Labiche, le mélo et le vaudeville). Cet obstacle se dresse sur la route d'une compréhension intime de Molière et de ses contemporains. Bien des secrets sont ainsi perdus, des réflexes simples et des raffinements splendides...

Il y a du pain sur la planche pour clarifier notre rapport à tout cela. Ce n'est pas que rien n'ait été fait. Après les pionniers des premières décennies du siècle (Copeau, Jouvet, Dullin), Roger Planchon avait déclenché brillamment les hostilités modernes, et il a continué. Nous avons suivi, chacun à notre manière. Mais il reste beaucoup à faire et il sera passionnant de voir comment la nouvelle génération abordera ce problème. Car elle ne l'évitera pas.

Certains domaines restent à explorer (ou à ré-explorer) : l'italianité de ce théâtre, son artifice (alors que les efforts récents ont mis en valeur le réalisme), la « gymnastique verbale » dont parlait Ramon Fernandez. Souvenons-nous que bien des pièces de Molière ont été jouées en masques et que le personnage de Madame Jourdain a été créé par un homme. Il faut retrouver ce qu'il y a dans Molière de « théâtre sportif », réapprécier les liens entre le jeune Molière (délaissé) et celui des « chefs-d'œuvre ».

Au-delà de tous ces acquis et progrès des acteurs et des metteurs en scène, c'est aussi dans la problématique de l'écriture théâtrale aujourd'hui que Molière resurgit comme un maître.

On a parlé récemment, en France comme ailleurs, de crise de l'écriture théâtrale. Mais le bon côté des crises, c'est qu'on en sort... Il faut dire que nous disposons aujourd'hui en France d'un groupe tout à fait opérationnel de jeunes (ou moins jeunes) écrivains. De Michel Vinaver et Denise Bonal à Bernard-Marie Koltès, Michel Deutsch, François-Louis Tilly, Bernard Chartreux, Denise Chalem, Yvane Daoudi, Philippe Mihyana, Enzo Corman, en passant par le bel Audureau et le cher Grumberg. Que les autres me pardonnent de ne pas les citer tous.

EN ATTENDANT LA COMÉDIE

Beaucoup d'expérimentations, de sauts dans l'inconnu ont été nécessaires pour faire affleurer cette nouvelle écriture. Mais elle est là et ne demande qu'à « faire époque ». Il faut faire que les pièces nouvelles touchent maintenant un public plus large, il faut que les pièces nouvelles prennent des ailes. Il faut mettre tous les atouts de leur côté pour que le grand public cesse d'avoir peur d'elles.

Mais revenons à notre Molière. Quand nous parlons entre nous de ce qui nous manque aujourd'hui au théâtre, nous nous disons souvent que c'est une nouvelle grande comédie que nous attendons. Non pas les blagues instantanées du café-théâtre, non plus les tensions confidentielles de l'après-68 littéraire, mais une vraie « critique des mœurs du siècle » en forme de comédie. Et c'est encore là que Molière a quelque chose à nous donner pour nous encourager à faire mieux.

Molière a été un véritable aspirateur de formes, formes de vie et formes artistiques. Son ouverture aux formes théâtrales traditionnelles, italiennes, aux inventions romanesques n'a eu d'égale que sa passion pour les événements nouveaux et significatifs de la vie de son temps. Ses œuvres n'étaient pas tant faites pour répondre à d'autres œuvres que pour répondre à l'impulsion de la vie en mouvement. Cela en fait un expérimentateur hors pair, au sens le plus concret, le plus universel du terme. Et tous ces essais étaient faits pour le public.

Le théâtre, chez lui, comme chez Shakespeare, est une machine à assimiler le monde et tout ce qui s'y développe, mais avec un objectif constant : le public (ou les publics). Souci de chef d'entreprise sans doute, mais aussi santé de cet artiste engagé qui savait attirer les suffrages du parterre pour fustiger la cour ou les salons, et s'appuyer parfois sur la cour pour se défaire de ses ennemis les plus acharnés. Son théâtre est une façon de mettre les pieds dans le plat du jeu social, et souvent là où on l'attend le moins : *le Bourgeois gentilhomme* n'est-il pas d'abord un brûlot contre l'aristocratie et ses mœurs, une critique du mirage plus encore que de celui qui s'y laisse prendre ?

Molière nous a donné la grande comédie, la soif d'histoires nouvelles, l'audace du mélange des formes, le rire musclé et l'œil qui voit profond, le mélange complexe de la vie privée et des grandes tensions publiques. C'est vers cela aujourd'hui encore que nous devons nous lancer. Une fois engrangées les histoires et les expérimentations des dix dernières années, souhaitons que nos écrivains nous donnent dans les temps qui viennent les généreuses et larges comédies dont nous avons soif, fussent-elles désespérées.

▶ Administrateur général de la Comédie-Française depuis août 1983, Jean-Pierre Vincent, ancien directeur du Théâtre national de Strasbourg, a demandé que son contrat ne soit pas renouvelé au-delà du 31 juillet prochain, afin de se consacrer à la mise en scène.

LA SOIF DES HÉROS

« Lorsqu'un soldat boit du Coca-Cola, il se rappelle pourquoi il se bat. » En 1944, l'Europe découvre, sortie des fourgons de l'armée américaine, la boisson qui fête cette année le centenaire de son invention à Atlanta. Une offensive partie de loin...

par Jean-Pierre Keller

CHAQUE époque relit le passé à sa manière. En cette période de nostalgie, les anciens miroirs Coca-Cola, les cendriers, les affiches nous enchantent par leur charme désuet. Nous les lisons comme les bribes d'une histoire que nous n'avons pas connue. Pourtant, cette histoire est un peu la nôtre : l'étonnante permanence des signes Coca-Cola fait que nous nous réapproprions aisément ces objets venus d'ailleurs.

Si la marque, son graphisme particulier et la forme de la petite bouteille ont pu s'inscrire si fortement dans notre conscience collective, ce n'est pas par la seule vertu de leurs qualités plastiques. Il a aussi fallu une immense infrastructure commerciale des circonstances historiques favorables. Parmi celles-ci, la plus importante fut indubitablement la seconde guerre mondiale.

Comme l'avait fait le conflit de 1914-1918, la guerre de 1939-1945 désorganise le marché du sucre. Le rationnement qui s'ensuit touche durement la Coca-Cola Company. Il faut savoir en effet que celle-ci, en raison de la forte teneur en sucre de la boisson, est l'un des plus gros acquéreurs de cette denrée dans le monde. En un premier temps, la compagnie ne sera autorisée à acheter que la moitié de la quantité de sucre qu'elle utilisait avant la guerre.

Cependant, les choses vont bientôt s'arranger. Au lendemain de Pearl-Harbour, quand l'Amérique est encore sous le choc, Robert W. Woodruff, président de la Compagnie, annonce que cette dernière mettra tout en œuvre pour que chaque soldat américain puisse se procurer sa bouteille de Coca-Cola pour 5 *cents* seulement, n'importe où dans le monde. Elan patriotique ou coup de génie publicitaire ? Quoi qu'il en soit, la boisson gazeuse va bientôt bénéficier de la protection des autorités.

En 1943, une circulaire signée par le général G. Marshall autorise les chefs de région militaire à commander des installations d'embouteillage. Un télégramme est entré dans la légende : celui du 29 juin 1943 par lequel Eisenhower lui-même, de son quartier général en Afrique du Nord, réclamait d'urgence l'envoi de 3 millions de bouteilles ainsi que du matériel d'embouteillage.

Promue au rang de produit de première nécessité au même titre que la nourriture et les munitions, la boisson va faire partie intégrante de la vie quotidienne du GI. Affranchie pour les besoins de la cause des contraintes du rationnement, la compagnie lance une offensive générale sur tous les fronts où combattent les soldats américains. Transportées avec les moyens de l'armée, les installations d'embouteillage sont montées, démontées, remontées au gré des déplacements de la troupe.

L'avance de l'armée et l'avance de Coca-Cola ne font qu'un. Des observateurs techniques *(technical observers)* sont dépêchés sur place par la compagnie. Rattachés à l'armée avec le statut d'officier, trois d'entre eux mourront dans l'exercice de leur tâche. Ces « colonels Coca-Cola », comme on les appelait familièrement, jouent un rôle important dans le maintien du moral de la troupe.

Autant que la bannière étoilée, la pétillante liqueur brune devient pour les soldats américains un double symbole : celui de leur patrie et celui de la liberté qu'ils viennent défendre. *« Lorsqu'un soldat boit du Coca-Cola,* affirmait un responsable de la compagnie, *il se rappelle pourquoi il se bat. »* De nombreuses lettres, envoyées spontanément à Atlanta par d'anciens GI, témoignent du rôle qu'a joué la boisson durant les années où ils étaient éloignés de leur pays et de leurs proches.

La Coca-Cola Company a su habilement jouer de cette identification de l'image de son produit à celle du GI libérateur. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les affiches distribuées à l'époque : beaucoup nous montrent des soldats offrant fraternellement la boisson miracle à des autochtones qui la découvrent avec ravissement.

A vrai dire, Coca-Cola n'avait pas attendu la guerre pour s'implanter dans diverses régions du monde. Mais le succès avait été mitigé. Ce n'est qu'après 1945 que la conquête du marché mondial allait réellement pouvoir s'accomplir.

Coca-Cola avait occupé le terrain. Une fois les hostilités terminées, il n'était pas question que les installations d'embouteillage prennent le chemin du retour avec les armes et les bagages. Elles restent sur place, où les industriels locaux les rachètent et deviennent les propagateurs du nouveau breuvage. Il ne faudra pas plus d'une décennie pour que celui-ci entre dans les mœurs d'une grande partie des Européens.

Il y eut, certes, quelques poches de résistance, en Europe comme dans les tiers-monde. Certains parlèrent de « Coca-colonisation ». On peut aussi interpréter comme des manifestations de résistance les nombreuses anecdotes qui se diffusent alors de bouche à oreille à propos de pièces de monnaie ou d'os de poulet qui se seraient dissous dans un verre de Coca-Cola. Ou encore, la croyance selon laquelle la boisson serait fabriquée avec de vieux pneus.

En 1949, le Coca-Cola est remis en vente à Paris (dix ans après sa disparition du marché français). Une croisade est alors entreprise en vue de le faire interdire sous le prétexte qu'il serait nocif. Les vraies raisons sont ailleurs. Les milieux viticoles craignent la concurrence du nouveau venu, tandis que les communistes en redoutent l'effet corrosif sur le plan idéologique. Mais cette résistance était condamnée à échouer dans une Europe avide de vivre, qui découvre pêle-mêle le jazz, le be-bop, le chewing-gum, les romans de Faulkner et ceux d'Hemingway. Voilà, brossé à grands traits, le tableau d'une période décisive de l'histoire du Coca-Cola. Mais s'il est relativement aisé de relater des événements, comment les interpréter ? Il n'est pas simple de répondre à cette question : la célèbre boisson fut-elle le fer de lance d'une vaste offensive culturelle, dont les effets seraient visibles aujourd'hui dans tous les secteurs de la vie quotidienne ? Laissons chacun libre de son opinion, en rappelant cependant quelques arguments qui peuvent être invoqués en faveur de cette thèse, et d'autres qui peuvent lui être opposés.



« Une coutume familière les suivait quand ils partaient au loin... Aujourd'hui, ils vont rentrer chez eux. Retrouver leurs amis, leur bonne vieille ville, leur style de vie à l'américaine... »

Publicité de Coca-Cola. 1945.

La thèse selon laquelle le succès de la boisson est loin d'être innocent culturellement et politiquement trouve son meilleur argument dans le fait que le Coca-Cola fut indéniablement un symbole très fort. Avec les bulles, n'absorbait-on pas l'Amérique elle-même, jeune, dynamique, colorée, conquérante ? Il est un fait que celle-ci a triomphé, du moins auprès d'une certaine jeunesse. Que sont devenus en effet les « enfants de Marx et de Coca-Cola » (la génération qui eut vingt ans dans les années 60) ? Ils se sont pour la plupart assagis et leurs propres enfants ont laissé tomber Marx pour ne retenir que Coca-Cola. Coiffés de leur *walkman*, ils se meuvent dans l'univers *clean* des MacDonald et autres *fast foods*. Les plus actifs vont faire leur *jogging* avant d'aller regarder *Dynastie*.

De tout cela, le Coca-Cola est-il responsable ? Peut-être en partie, si l'on admet qu'il est « l'essence du capitalisme américain ». Cette formule à l'emporte-pièce n'est pas due à quelque ancien gauchiste : elle sort de la bouche de Robert Woodruff lui-même, qui présida aux destinées de la compagnie pendant ces années décisives.

A la thèse qui vient d'être évoquée, un certain nombre d'arguments peuvent être opposés, qui ne manquent pas non plus de pertinence. Que dira alors la défense ?

D'abord que le nom et l'emblème Coca-Cola se sont largement affranchis de leurs connotations originelles à mesure qu'ils s'installaient dans les cultures locales. Certains Japonais, lorsqu'ils voyagent à l'étranger, ne sont-ils pas surpris d'apprendre que le Coca-Cola n'est pas leur boisson nationale ? Le fameux graphisme en pleins et en déliés de même que la forme familière de la bouteille seraient devenus les éléments d'un langage universel, d'un espéranto visuel en voie de constitution.

Il faut aussi mentionner le fait qu'aucune autre marque n'est l'objet d'autant de parodies et de détournements, de reprises et de citations de toutes sortes. Malgré lui, le Coca-Cola est ainsi pris dans le vertige de la consommation effrénée des signes qu'a bien décrite Jean Baudrillard. Le symbole se viderait progressivement de son sens pour n'être plus qu'une forme décorative que l'on arbore plaisamment sur son t-shirt.

Mais il faut aussi tenir compte du tiers-monde, notamment de l'Amérique latine. Dans ces régions, les symboles restent forts. Et lorsque l'Oncle Sam devient arrogant, les manifestants se dirigent tout naturellement vers l'usine Coca-Cola la plus proche. Ils n'hésitent pas à profiter de l'étonnante maniabilité de la petite bouteille pour la transformer en un redoutable cocktail Molotov... ■

▶ **Jean-Pierre Keller, sociologue, est l'auteur de *Pop art et évidence du quotidien* (1979) et de *la Galaxie Coca-Cola*. Editions Noir, Genève, 1980.**

A l'occasion du centenaire de la marque, une exposition « Les plus belles affiches de Coca-Cola » est organisée au Musée de la publicité, à Paris, à partir du 11 juin. Un livre-catalogue de Gérard Cholot, Daniel Cuzon-Verrier et Pierre Lemaire (144 pages, 200 illustrations, 298 F) paraît le 13 juin chez Denoël.

courrier

36 ET LE PC

J'ai lu avec intérêt le numéro du *Monde Aujourd'hui* consacré au Front populaire, notamment l'analyse par Michel Winock des raisons pour lesquelles cet immense mouvement n'a pas réussi à barrer la route au fascisme.

Cette évocation historique comporte cependant une grave lacune en ignorant l'importance du rôle du Parti communiste dans la conclusion et la puissance de l'unité d'action qui a abouti à cette victoire populaire.

J'avais trente ans à l'époque. Eloignée de toute préoccupation politique, la montée des ligues fascistes vint brutalement me rappeler que, si vous n'allez pas à elle, la politique vient à vous. Je suivis dès lors, comme beaucoup d'autres, avec émotion, la lutte engagée contre le fascisme en février 1934.

Je participai, entre autres, à deux événements inoubliables : le fabuleux meeting tenu salle Bullier à la veille (ou au lendemain) de la signature du pacte d'unité d'action par les socialistes et les communistes, bouleversante manifestation de l'enthousiasme, de la fraternité et de la volonté de milliers d'hommes et de femmes confondus dans un même souffle. Et, l'année suivante, la manifestation sans pareille du 14 juillet 1935. J'étais entourée, à l'époque, de radicaux-socialistes. Je ne puis oublier que le rôle joué par les communistes dans cette épopée apparaissait, à tous, déterminant.

Il serait bon aujourd'hui de la rappeler au PS comme au PC.

FERNANDE ELOSU
(Sèvres.)

PATRIMOINE POPULAIRE

Au moment où le cinquantième anniversaire du gouvernement de Front populaire va être célébré dans l'intimité qu'on sait, il faut vous féliciter d'avoir consacré une large partie du *Monde Aujourd'hui* des 25-26 mai à sa mémoire. Permettez à un historien des années 30 et 40 de vous dire très simplement que la qualité des témoignages et des articles était à la mesure du courage de l'entreprise.

Si j'ai été sensible à ce coup de chapeau à un épisode de notre histoire (relativement) proche que d'aucuns cherchent à effacer de notre patrimoine, j'ai particulièrement apprécié les références faites à une histoire globale d'une époque, dont les jeunes — je l'ai observé moi-même — peuvent se faire difficilement une idée : existence d'un patronat de « droit divin » (petit et gros) en province surtout ; faible politisation et, à plus forte raison, syndicalisation quasi nulle des employées et des ouvrières ; inexistence de ces loisirs de toutes sortes qui sont aujourd'hui entrés (et comment !) dans nos mœurs. Les historiens qui ont coopéré à ce numéro ont fait resurgir toute une société d'avant « 36 », dont nos enfants et petits-enfants peuvent difficilement concevoir l'image.

Mais, qualité supplémentaire de tous ces apports, les historiens que vous avez réunis n'ont pas versé dans la commémoration pieuse : parce qu'ils étaient des historiens objectifs, ils ont su montrer ce qu'avaient obéré dans l'action du gouvernement Blum l'illusion lyrique et une méconnaissance de ce qui n'était pas l'Hexagone. Ils répondaient ainsi par avance aux critiques « vertueuses » que ne manqueraient pas de leur adresser les adversaires de tous âges de l'expérience passée.

CLAUDE LÉVY
historien. (Paris.)

LE PLAN-RELIEF... DE BREST

Brest, la ville de France la plus bombardée de la dernière guerre, a été détruite à l'issue d'un siège meurtrier qui dura du 7 août au 18 septembre 1944 et au cours duquel elle fut attaquée, nuit et jour, par terre, par air et par mer. Au cours de cette période tragique, les témoignages de son passé ont disparu dans l'incendie de son musée, l'un des plus vastes et des plus prestigieux de l'Ouest.

Après la reconstruction qui avait mobilisé les énergies, les Brestois entreprenaient tout naturellement de tenter de reconstituer leur patrimoine et à cet effet réclamaient depuis longtemps l'affectation à Brest du plan-relief de leur ville, le plus grand de la collection.

C'est avec stupeur et indignation que les Brestois ont ainsi appris le tranfert à Lille de la totalité des plans-reliefs à la suite d'une décision prise, sans concertation, au nom de la décentralisation, selon les propos de M. Mauroy recueillis par *le Monde* du 5 avril.

Les Lillois comprendront aisément que les Brestois admettront difficilement de considérer comme une bonne opération de décentralisation l'obligation de se déplacer à plus de 700 kilomètres pour admirer un élément de leur patrimoine.

En définitive, la raison devrait l'emporter. Les Brestois ne verraient aucun inconvénient au transfert définitif à Lille des plans-reliefs des villes fortifiées de la région Nord ou même de celui des autres villes qui en accepteraient le principe. En tout état de cause, les Brestois ne sont pas décidés à se laisser spolier. Ici aussi, ils signent des pétitions pour récupérer leur bien et, têtus comme des Bretons qu'ils sont, ils continueront à se battre pour faire aboutir leur juste cause.

JOËL LEGALL
(Brest.)

COLONIES ALLEMANDES

Dans *le Monde* daté 25-26 mai 1986 (*le Monde Aujourd'hui*, page II), vous publiez un texte, signé Etiemble, sous le titre « Le repentir de Thomas Mann », concernant une lettre de M. Félix Jarras à propos de la révélation sensationnelle d'un passé pour ainsi dire « pré-*nazi* » du grand écrivain allemand.

Dans ce texte, on trouve la phrase suivante : *« Je crois savoir que les Allemands disposaient en Afrique de* positions *coloniales. »* Le terme « positions » est évidemment pris dans un sens péjoratif et ironique ! Car on pourrait parler de « positions » pour Kiao-Tchéou en Asie et, à la rigueur, pour les quelques îles Salomon et l'archipel Bismarck en Océanie.

Mais, en Afrique, l'Allemagne disposait avant 1918 de vastes territoires — et pas de simples « positions », — tels que le Togo, le Cameroun, le Sud-Ouest africain allemand (Namibie), l'Est africain allemand (Tanganyika, Ruanda-Urundi, etc.).

Ce rappel rend encore plus incompréhensible et dérisoire l'agressivité de Thomas Mann pour les colonies françaises, anglaises et belges.

A. E. MARGARITIS
(Athènes.)

BUREN PUR

A plusieurs reprises, *le Monde* s'est fait l'écho des passions soulevées par les colonnes de Buren. A vrai dire, ces fameuses colonnes sont si discrètes qu'un promeneur dans le jardin du Palais-Royal peut passer à côté sans les remarquer.

Avec le temps, nous pourrons porter un jugement plus serein. Naturellement, il faut espérer que des mesures seront prises pour empêcher toute tentative de graffiti direct sur ces colonnes.

M. Félix Levy a raison lorsqu'il donne en exemple la cohabitation de la cathédrale de Cologne avec le musée Romain-Germanique (cathédrale tout en hauteur et musée aux lignes horizontales).

On peut dire aussi que la nouvelle place des Halles met en valeur l'église Saint-Eustache et la fontaine des Innocents. Malheureusement, le lundi de la Pentecôte, toutes les corbeilles débordaient de détritus autour de la belle fontaine.

Là aussi, il faut espérer que des mesures seront prises pour assurer le nettoyage permanent de la place, le vidage des corbeilles, l'effacement immédiat à la peinture de tout graffiti.

STANISLAS MANCEL
(Savigny-sur-Orge.)

هكذا من الاصل

Voyages



Mr R. CRUSOÉ
Ile du Désespoir
MER CARAIBE



INCONNU
À L'ADRESSE INDIQUÉE

par
Jacques Meunier

ROBINSON CRUSOÉ m'a toujours fait penser à une série d'ex-voto marins, maladroits et naïfs. Mythe visuel s'il en est, le chef-d'œuvre de Daniel Defoe a d'ailleurs pas mal échauffé l'imagination des illustrateurs. Il est curieux de voir comment les mêmes scènes sont reprises depuis la première édition de 1719, où figure seulement un portrait en pied du héros, et comment – au fil des siècles – elles sont adaptées et actualisées.

Le chapeau de Robinson, par exemple, mériterait à lui seul une étude. Chapeau pointu d'abord, vaguement chinois, il deviendra tricorne dans l'édition française de 1720-1721, puis coiffe boer dans l'édition Moutardier de 1835, pour finalement devenir un immuable bonnet à poils. Ces métamorphoses du chapeau de Robinson, somme toute accessoires, indiquent cependant que le texte n'est pas aussi précis qu'il en a l'air.

Le nom de Robinson prête aussi à réflexion. Nombre de critiques spécialisés ont été chercher dans le passé de Defoe l'origine anecdotique de Crusoé, et, bien entendu, ils l'ont trouvée : parmi les élèves de son collège, ils ont déniché un providentiel Timothy Cruso. Reste que la piste est fragile puisque ce Cruso-là, plus âgé que notre Defoe, n'a probablement jamais fréquenté l'auteur de *Robinson Crusoé*...

Au-delà d'une évidente homophonie entre *Defoe* et *Crusoé*, d'autres ont voulu voir une intention géographique. L'île de Robinson ne se trouve-t-elle pas, face à la bouche de l'Orénoque, dans la mer Caraïbe ? Et Daniel Defoe, jouant de l'orthographe flottante des noms propres, n'a-t-il pas fait dériver Crusoé de Curaçao, qu'il écrivait habituellement *Curasoe ?*

La piste la plus récente nous est indiquée par un aventurier, Gerald Kingsland. Cet Anglais a voulu revivre le destin de son héros favori, et, dans un livre de Mémoires, il affirme qu'un marin anglais, contemporain de Defoe, aurait porté le nom de Robinson Crusoé. Ce dernier serait enterré à l'église de King's Lynn. Malheureusement, Gerald Kingsland est le seul à noter cette coïncidence et son propos n'a pu être vérifié.

Le mythe aurait-il déteint sur la réalité ?

Comme toujours dans ces cas-là, il faut revenir au texte. L'origine du nom y est clairement indiquée dès la huitième ligne : Crusoé est une corruption de Kreutznaer. Il est donc un amalgame des mots « croix » et « or ». C'est à la fois un rappel de la monnaie allemande, le creuser, et d'un personnage de l'Antiquité grecque, victime de sa réussite, Crésus. A noter qu'en anglais Crésus s'orthographie Croesus.

Krusos veut dire *or* en grec et Crésus, frappé par la Némésis, est l'exacte réplique de ce que le père de Crusoé annonce à son fils : il construira son malheur s'il veut se hisser au-dessus de sa condition. Il doit tenir son rang et rien de plus. Il convient qu'il choisisse la voie moyenne du bonheur et qu'il ne se vante jamais de sa bonne fortune, cela porte malheur.

Le nom de famille de Robinson sera donc un rappel permanent de la leçon du père. Il est utile de remarquer que Robinson, qui reçoit les diminutifs de Bob et de Robin au cours du récit, n'est pas un prénom, mais le nom de famille de sa mère. Ce nom vient très probablement de Robin, le père de l'Indien Mosquito William, lequel naufragea à Mas-a-Tierra en l'an de grâce 1681 et fut délivré en 1684...

Cette longue digression sur le nom n'est là que pour faire sentir les incertitudes et les mystères d'un livre apparemment transparent. Nombre d'énigmes restent à résoudre. Mais la plus intéressante, parce qu'elle a fait couler beaucoup d'encre, me semble être de loin l'énigme géographique : où se trouve l'île de Robinson ?

Defoe, là encore, a brouillé les pistes. Il ne voulait pas que l'on puisse vérifier ses dires – car, dans un premier temps, il donnait son histoire pour vraie, – et il attribua à son île une localisation aussi fantaisiste qu'invérifiable. Le titre la situe dans les bouches de l'Orénoque, et le texte précise qu'elle se trouverait à 50 miles environ au sud-est de Trinidad. Il est vrai que les cartes de l'époque signalaient une profusion d'îles à cet endroit, mais il est encore plus vrai qu'elles n'existent pas ! Sans doute s'agissait-il de ce que les géographes appellent joliment *« les îles de la femme du cartographe »* ; il arrivait, en effet, que les dessinateurs amoureux ajoutassent quelques îles pour les dédier à leur(s) bien-aimée(s)...

Defoe n'a cependant pas choisi ce lieu au hasard. N'était-ce pas dans ces parages que Christophe Colomb avait rencontré une annexe du paradis ? N'était-ce pas aussi par là que Walter Raleigh, dont Defoe se prétendait un lointain descendant, avait situé les portes de l'Eldorado ? Defoe ne rédigea-t-il pas lui-même un projet de colonisation des Guyanes ? Tout converge vers l'île du Désespoir, car c'est ainsi qu'il baptisa sa merveilleuse invention.

Un autre facteur joua en faveur de cette localisation. Defoe souhaitait se démarquer du fait divers qui lui avait inspiré *Robinson*. Il voulait se libérer du soupçon d'imitation et de plagiat. L'aventure au cours de laquelle Alexandre Selkirk survécut à son isolement forcé s'était déroulée dans l'île Mas-a-Tierra de l'archipel Juan-Fernandez, dans l'océan Pacifique ? Qu'à cela ne tienne, la sienne se déroulera diamétralement à l'opposé : dans la mer Caraïbe. Selkirk avait été abandonné sur son île en février 1704 ? Fort bien, Robinson Crusoé le devancera, et Defoe, froidement, date le naufrage de septembre 1659. Et l'écrivain, qui ne s'embarrasse pas de demi-mesures, opposera aux malheureux quatre ans et quatre mois de séjour du marin écossais les vingt-huit ans, deux mois et dix-neuf jours de son marin anglais. Après cela, personne n'irait comparer !

ERREUR. Toutes ces différences justement le trahissent. En plus, le livre sera écrit d'un jet, bâclé presque, et Defoe commet l'étourderie d'emprunter à Selkirk ses phoques et ses pingouins. Une aberration grossière. A la latitude où il place l'île du Désespoir mieux valait s'abstenir. D'autres bévues du même tonneau feront la joie d'un critique hargneux, contemporain de Defoe : Gildon. Passons.

L'étonnant est qu'aujourd'hui l'île de Tobago revendique l'histoire de Robinson Crusoé. Elle prétend être le site original de l'action. Pour preuve, les insulaires rappellent que c'est un de leurs gouverneurs qui a découvert sur son domaine l'empreinte du pied de Vendredi, la grotte de Robinson et le squelette du vieux bouc qui y était enterré. Ces ossements ont été exhibés à l'Exposition universelle de Chicago, en 1893.

A l'appui de cette thèse, un écrivain contemporain, de renommée mondiale, apporte des arguments historiques : en effet, V.S. Naipaul, dans *The Loss of El Dorado*, révèle les sources qui, selon lui, auraient directement inspiré Defoe et feraient de l'île du Désespoir un pseudonyme de Tobago. Cet excellent écrivain oublie un peu vite que Tobago n'est pas au sud de Trinitad, mais au nord, et que, de ce fait, la « véritable » île de Robinson serait distante de quelque 100 miles. Il oublie aussi la date du naufrage : en septembre 1659, Tobago était colonisé par les Hollandais depuis vingt ans. L'île n'était donc pas déserte !

Mais il y a mieux encore : en 1966 l'île de Mas-a-Tierra, dans le Pacifique, a changé de nom. Elle est devenue – par la volonté du gouvernement chilien – l'île Robinson-Crusoé. Sa petite sœur, Mas-Afuera, a été nommée Alexandre-Selkirk. D'une pierre deux coups et, situation inédite, deux îles pour un homme seul...

J'ai voulu me rendre compte par moi-même. Un coup de Boeing, un peu de Cessna, et ça y est : vous voilà sur une falaise couverte de graminées à scruter l'horizon.

L'île de Robinson fait à peine 93 kilomètres carrés. C'est un sommet volcanique qui sort de la mer. Une piste funambulesque permet les atterrissages. Les pêcheurs de langoustes viennent vous chercher dans une baleinière. Le petit port de la baie de Cumberland n'est qu'à une heure. Cinq cents personnes y vivotent tant bien que mal des produits de la mer. Sans parler des fonctionnaires et des soldats.

A la belle saison, trois bateaux font la liaison avec le continent. Le *Charles-Darwin* a plutôt l'air déglingué. L'ambiance générale est à la misère. Quelques marins sont affalés dans les buvettes, et les portefeuilles sont plats comme des limandes. On attend quoi ? Le boom touristique ou la pêche miraculeuse ? Le général Pinochet – on l'appelle Pinocchio, entre amis – a-t-il promis des subventions ? Et la bourse des enfants qui font des études à Valparaiso sera-t-elle reconduite ?

Le petit cimetière est particulièrement fleuri. Je note encore qu'il y a une mairie m'as-tu-vu, un abattoir branlant, un poste de carabiniers, une bibliothèque fermée, un centre de recherches sur la mer qui attend des fonds de fonctionnement, un jardin d'enfants sans enfants, un square dérisoire et une place centrale où vient quelquefois tourner l'une des deux jeeps de l'île. Celle du maire.

LES optimistes parlent d'un monde en raccourci. J'y vois plutôt un simulacre de la vraie vie. Il suffit de parler avec les gens d'ici. La « crise » est le mot qui leur vient spontanément aux lèvres. Mais il serait injuste de croire qu'ils sont apathiques, alors qu'ils sont seulement impassibles...

Et Robinson, dans tout cela ? Ah, lui, sa cote est au beau fixe ! Il y a l'auberge de Robinson, le belvédère de Robinson, la grotte de Robinson, et chacun y va de sa robinsonnade.

Au vrai, à l'intérieur de l'île, abrupte et boisée, j'ai cru entrevoir l'ombre du célèbre naufragé. Des parfums d'eucalyptus, de lys sauvage et de fougères arborescentes, doublés d'une humidité de cave, vous en disent plus long qu'une longue étude historique. Le silence, si profond que le cœur vous bat aux oreilles, vous en apprend autant qu'une visite guidée. L'eau claire d'une source parle de survie, et ce palmier *chonta*, pareil à ceux d'Amazonie, me dit qu'en cas de nécessité il ne serait pas trop compliqué de fabriquer un arc et des flèches...

Je me vois courant après la chèvre sauvage (il en reste quelques-unes) ou le *coati*, plongeant pour pêcher les oursins ou les saumons de roche, essayer de faire du feu avec des toupies de bois dur, cherchant des arbres de santal pour parfumer ma haute solitude. Voilà la véritable île de Robinson !

Oui. Ne cherchez pas. Ni Tobago, paradis mité des tropiques, ni Mas-a-Tierra, banlieue exotique du naufrage social, l'île de Robinson, la vraie, l'unique, est en chacun de nous. C'est une dimension de l'esprit, et voilà tout. ■

GREENS DE PLEIN EIRE

VOTRE caddie fouille des yeux l'herbe qui pousse entre les tombes. En vain. Votre balle demeure introuvable. Vous êtes au Ballybunion Golf Club, dans le comté de Kerry, sur la côte ouest de l'Irlande. Sans doute le seul parcours au monde où un cimetière, en contrebas du trou nº 1, tend ses croix aux mauvais coups de départ. Plongée dans un autre monde. A tel point qu'on se demande parfois s'il s'agit toujours du même jeu. Une expérience dans laquelle il est conseillé de se jeter sans trop réfléchir.

Débarquez, par exemple, à l'aéroport de Dublin et gagnez directement Portmarnock, le plus proche *links* parmi la trentaine de « 18 trous » que comptent la capitale et sa périphérie. L'un des plus anciens, aussi, et cadre de tournois prestigieux. Une grande cuvée donc et, surtout, un vent qui, sur cette langue de terre qui s'avance dans la mer d'Irlande, souffle en permanence. Dans le club house, face au bar où, tradition oblige, veste et cravate sont requises, un appareil en mesure la vitesse et la direction. Cela va de 0 à 12. Des différentes variétés de « brise » aux divers stades du « coup de vent », pour entrer, au-delà de 90 km/h, dans la zone des tempêtes. Pour nous, l'aiguille frôlera les 100 km/h. Nous jouerons donc par force 10.

« Never fight the wind, use it » (« Ne luttez pas contre le vent, utilisez-le »), conseille le « pro ». On essaiera donc de « travailler » la balle et de laisser le vent la porter là où on souhaite qu'elle aille. A ce petit jeu, beaucoup d'illusions vont être enterrées dans ce décor austère. Sans oublier la balle, qui, sur des greens aussi lisses que des tapis de billard, frissonne et, parfois, bouge sous la pression d'une force invisible. Mais quel plaisir d'arpenter la dune herbeuse, entre soleil et pluie, avec, pour compagnon, l'ombre filante des nuages sur la lande. Pas question de bavarder avec son partenaire : le vent emporte les paroles ainsi que les états d'âme. Pas le temps de faire du cinéma. On lutte pied à pied, non pour vaincre, mais plutôt pour ne pas sombrer.

Balade irlandaise. Succession de temps forts et de pauses. Assolas Country House, à Kanturk, à l'ouest de Cork. Une vieille et noble maison. *« Very, very old »*, insiste le propriétaire. On monte, on descend, on serpente, de couloirs en paliers. Un dining room rouge et blanc. Un living avec cheminée, portraits d'ancêtres et photos de famille. Une chambre superbe : la *« yellow room »*. Un *must.* Et le matin, l'odeur du bacon dans l'escalier.

C'EST LE CAUCHEMAR

Au bout d'une route, Killarney, antichambre du Ring of Kerry et de la péninsule de Dingle. Trois lacs et deux golfs. L'un, bucolique et touristique : Mahony's Point, un *golf paysage* avec un dernier trou très *crazy.* L'autre, le Killeen, plus sélectif, synthèse parfaite de beauté et de difficultés techniques illustrées par les quatre premiers trous et un nº 6 au green défendu de tous les côtés par une profonde rivière. De quoi entretenir une conversation chez Gaby's, puis au pub voisin. Après Portmarnock, deux parcours, sinon reposants, du moins familiers pour les joueurs habitués aux golfs « à la française ». A mille lieux de Ballybunion et de Lahinch, deux *links* surplombant des plages d'aube du monde. Purs, durs et nus. Terrifiants.

On a envie de parler de golf « extrême » comme on parle de ski « extrême ». Comme si on passait de la mesure à la démesure. De la raison à la déraison. Avec, en même temps, l'intuition qu'en foulant ces *fairways*, on découvre le véritable esprit du jeu. Un mélange de gratuité, de panache et de défi. Ici, quand on frappe sa première balle, il faut être long et droit. Ça passe ou ça casse. Dans un cas, c'est le rêve ; dans l'autre, le début d'un cauchemar. Voilà des parcours qui ne pardonnent pas grand-chose. Des juges de paix. Intraitables et impitoyables. On ne triche pas. On s'y jauge rapidement, et le joueur moyen en sort souvent pulvérisé, en miettes, bon pour repartir de zéro.

Certes, l'amour-propre en prend parfois un coup. Mais on se laisse rarement aller au découragement ou au désespoir. D'abord parce que ces parcours ne manquent pas d'humour. Certains trous tiennent même du gag, notamment ces fameux trous *blind* où l'on joue effectivement à l'aveuglette. Ensuite parce qu'ils sont beaux. Par eux-mêmes et par ce qui les entoure : la mer, sombre et tourmentée, et le ciel qui n'en finit pas de débouler sur votre tête. Enfin, parce que les Irlandais sont les plus agréables compagnons de jeu que l'on puisse souhaiter. Pour le meilleur et pour le pire.

PATRICK FRANCÈS

► *L'Eire dispose de 230 golfs green fees à partir de 7 livres (1 livre = 10 F) et autour de 1 215 livres pour les grands parcours. Pour les spécialistes, il s'agit de Ballybunion Killarney Lahinch Portmarnock, Tralee (dessiné par Palmer), Cork, Rosapenna Royal Dublin County Sligo et, en Irlande du Nord, le Royal County Down et le Royal Portrush. Accès facile mais il est bien vu d'appartenir à un club français. Caddie recommandé.*

Les bochures de l'Office du tourisme irlandais (9, bd de la Madeleine 75001 Paris. Tél : 42-61-84-26) indiquent formules prix et voyagistes proposant des forfaits golf avec transport et hébergement. Compter environ 7 000 F la semaine, en haute saison su la base de deux personnes avec aller-retour en avion, voiture de location, demi-pension et green fees.

Aer Lingus (47, av de l'Opéra, 75002 Paris. Tél : 47-42-12-50) relie Paris à Dublin, Cork et Shannon (environ 2 000 F) et du 14 juin au 15 septembre, Rennes à Cork (1 740 et 1 940 F). Outre Dublin, Air France dessert Cork jusqu'au 27 septembre. A noter que Cara Voyages (47-42-10-64) propose une semaine de golf à Lahinch et Waterville pour 6 220 F.

TYROL A LA FERME

Martin Steiger, huit ans, plantera demain les piquets de sa tente au bout du pré qui jouxte la ferme familiale. Durant l'été, il y dormira avec ses jeunes hôtes, venus passer leurs vacances dans le village tyrolien de Kramsach. Leurs parents, Anglais, Français ou Allemands, logeront dans le corps de bâtiment.

Cette nouvelle formule est née, il y a un an, lorsque les agriculteurs tyroliens ont été incités, grâce à des prêts avantageux, à moderniser leur habitat. En contrepartie, la chambre d'agriculture locale créait l'association Vacances à la ferme, chargée de promouvoir, dans toute l'Europe, la montagne tyrolienne.

Cinq cent dix-huit fermes ont été retenues, toutes dotées de chambres avec salle d'eau, ainsi qu'une salle de séjour ouverte en permanence aux hôtes de passage.

Pour être tout à fait satisfaisante, la formule nécessiterait cependant quelques aménagements. D'abord la possibilité de réserver depuis Paris, alors qu'actuellement l'Office autrichien ne fait que distribuer un catalogue et que le client doit ensuite mener seul l'opération jusqu'à son terme. Ensuite celle de prendre ses repas à la ferme, ce qui suppose un changement d'attitude des hôteliers et restaurateurs locaux, peu enclins, pour le moment, à accepter cette nouvelle concurrence.

J.-P. CH.

► *Office national du tourisme autrichien, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. : (1) 47-42-76-34.*

Réservations : Vacances à la ferme, Brixnerstrasse 1/22, A 6020 Innsbruck, Autriche. Tél. : 19-43-5222-391882.

Pour une chambre à la ferme le prix est compris entre 500 et 700 francs la semaine, « petit » déjeuner compris.

BELEM BON VENT

TANT qu'on n'a pas navigué à bord d'un trois-mâts, on ne peut pas prétendre connaître la voile. Il faut avoir connu l'impression unique d'être emporté par une muraille de toile ; debout sur le pont supérieur, on sent le vent s'emparer des voiles, et inventer une énergie qui, avec un léger temps de retard, s'en va vers la coque. On a l'impression de participer à l'effort de tout le navire. Seul un grand voilier peut procurer une telle émotion. Mais, faute de disposer d'un navire-école, les Français n'avaient pu connaître ce plaisir. Avec l'armement tant attendu du *Belem*, on peut parier que les plaisanciers vont postuler en foule pour un embarquement.

Demain à l'aube, on appareille sur ce voilier, ce même bâtiment qui, dans les années 1900, transporta du cacao entre le Brésil et Nantes, avant d'aller chercher du rhum aux Antilles. C'est sur ces mêmes vergues que, demain, on pourra apprendre à rabanter une voile, à 20 mètres au-dessus des vagues.

Poste d'appareillage. On se sent un peu perdu à manœuvrer les énormes aussières. Il faut s'y mettre à plusieurs, sous la direction de l'équipage habituel. Les chansons à hâler de la marine arrivent. Plaisanciers qui connaissez tout du réglage au petit poil d'un génois ou d'un spinnaker, à bord du *Belem* vous voilà complètement perdus. Car ces voiles carrées dont les bras se manœuvrent à plusieurs, vous ne savez trop comment les prendre. Et ce labyrinthe de bouts et de manœuvres ! Il y en a près de 140. Pour s'y retrouver, pas question de chercher à suivre leur cheminement à travers poulies et margouillets. Il faut apprendre par cœur l'ordre du ratelier où les glènes sont suspendues.

Levez les yeux. Partout, ce ne sont que voiles tendues, faisceaux de haubans, glènes de cordages. Un décor magistral. Montons. Si vous l'osez. L'ascension commence au niveau de la lisse qu'il faut enjamber comme si on allait se jeter à l'eau. Curieuse impression. Les enfléchures, ces barrots accrochés aux haubans, offrent au pied et à la poigne un contact bizarre. A la fois ferme, mais vibrant au jeu du vent dans le gréement, et fléchissant sous le poids des autres gabiers qui montent avec vous. Au fur et à mesure qu'on approche des hunes, le pont offre de nouvelles perspectives. Le plus beau, c'est quand on progresse le long de la vergue, ventre contre l'espar, semelles scellées au marche-pied. On est au-dessus de la mer, et on assiste en spectateur à la progression du navire dans la houle. Un coup d'œil tellement fantastique qu'il fait oublier la peur de tomber. Mais, de toute façon, on ne grimpe que ceinturé d'un harnais de sécurité. Et on ne s'embarque sur le *Belem* que décidé à devenir ou à redevenir marin...

D. L.


PATRICK FLEURY

Longueur hors tout, 58 mètres. Lancé à Nantes en 1896.

► *Construit en acier, le* Belem *a été lancé à Nantes, en 1896. Sa longueur hors tout est de 58 mètres, et sa largeur de 8,80 mètres. Portant 1 300 mètres carrés de voilure au total, la tête de son grand mât se trouve à 30 mètres environ au-dessus de la mer. Sa vitesse à la voile par vent de force 5 à 6 se situe à 10-11 nœuds. Pour les manœuvres de port et de calme, le* Belem *dispose de deux moteurs de 300 CV chacun. L'équipage permanent comprend dix-huit hommes : capitaine, second capitaine, chef de quart, chef mécanicien, deux maîtres d'équipage, chef cuisinier, aide cuisinier, et dix gabiers instructeurs. Le* Belem *peut embarquer cinquante stagiaires.*

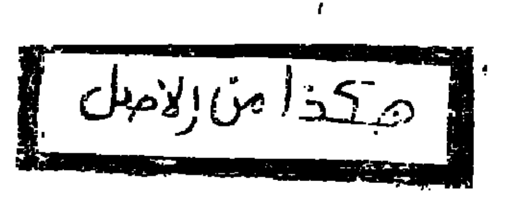
Un stage à bord du Belem (il s'agit bien d'un voilier-école, et non d'un charter) est possible pour toute personne âgée de plus de dix-huit ans. Les inscriptions sont prises auprès de la Fondation Belem, 59, rue de Bourgogne, 75007 Paris. Tél. : 45-56-12-03.

Une dizaine de stages de deux, trois ou douze jours sont organisés d'août à octobre. Par exemple : du 7 au 10 août, de Toulon à Toulon, 1 600 F tout compris ; du 12 au 14 août de Toulon à Nice, 1 200 F ; du 31 août au 12 septembre, de Port-Vendres à la Rochelle, 5 000 F ; du 22 au 24 septembre de La Rochelle à Saint-Nazaire, 1 200 F.

« CHEZ » ROBINSON

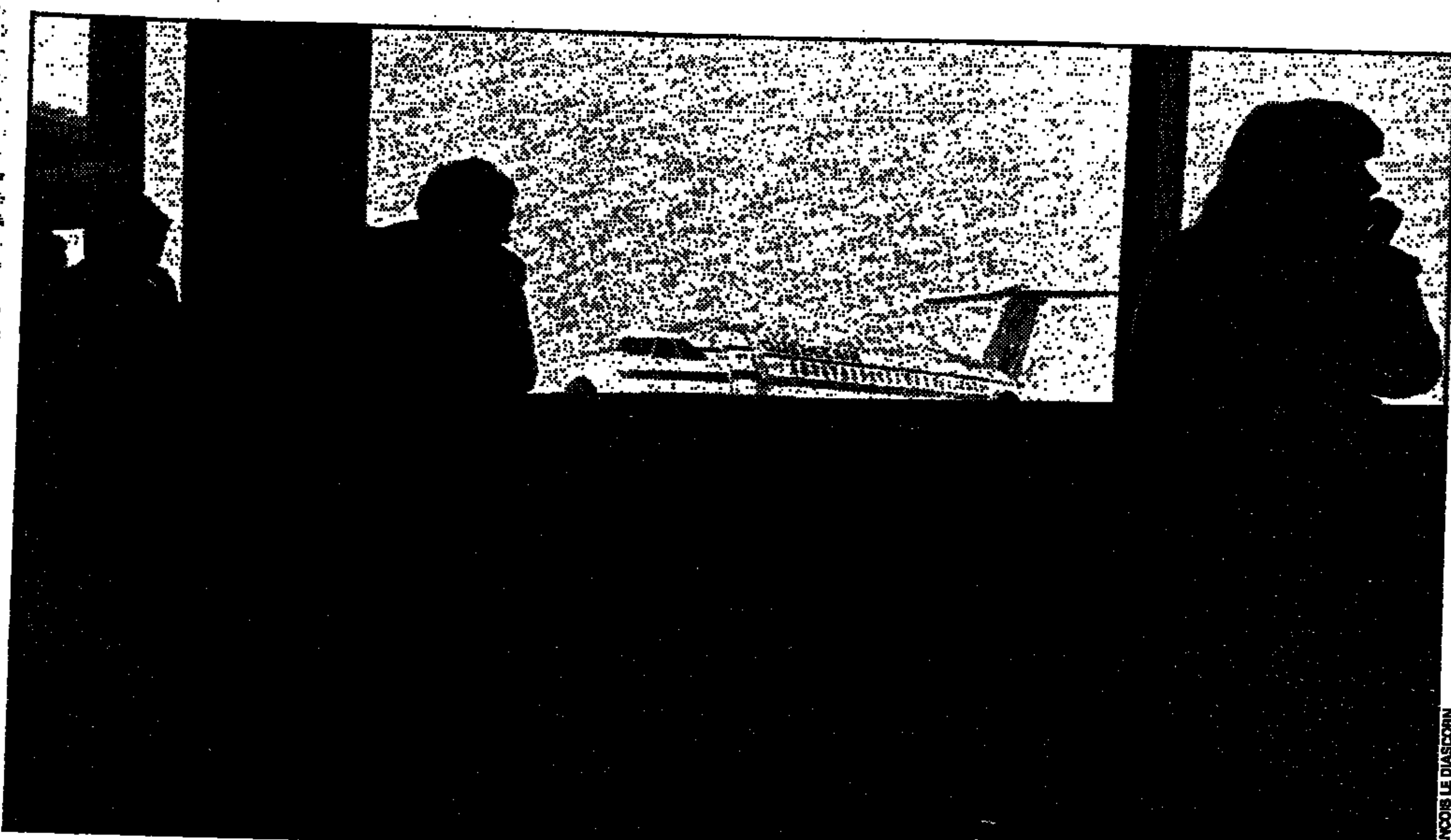
Parmi les compagnies qui desservent le Chili, Air France offre un tarif « excursion » (le séjour doit dépasser quatorze jours et ne pas excéder deux mois) qui permet de rallier Santiago pour 8 910 F aller et retour. Pour se rendre sur l'île Robinson-Crusoé *(lire notre reportage page 21)*, on peut soit embarquer sur un caboteur chilien qui relie Valparaiso à l'archipel (environ 100 $ aller et retour), soit prendre l'avion. Deux solutions : l'avion-taxi avec la compagnie Aerovial (environ 2 000 $ pour quatre à six personnes) ou l'un des vols de la compagnie Taxpa (environ 250 $ aller et retour). Dans les deux cas, une heure quarante-cinq minutes à deux heures de vol et un atterrissage acrobatique.

On loge chez l'habitant ou dans l'une des trois pensions locales : « Daniel Defoe » sur la baie, au milieu des cèdres, « Robinson Crusoé », à l'écart et donnant sur l'une des rares plages de l'île, « Maison Green », au milieu du village et dans une ambiance familiale. Pension complète entre 20 et 50 $ par jour avec, au menu, langoustes, poissons et lapins sauvages. Attention au vin rouge chilien... Meilleure saison : de novembre à avril.





VOLS AU-DESSUS DE L'ATLANTIQUE NORD



FRANÇOIS LE DIASCORN

Dossier établi par C.-L. Parison

APRES l'accalmie de 1985 qui avait vu les touristes américains sillonner à nouveau les Etats-Unis, où le dollar plongeait vers les 7 francs, la tempête s'est à nouveau levée sur l'Atlantique nord. En boudant le Vieux Continent, pour cause de psychose du terrorisme, les Américains ont contribué à dérégler une situation déjà fragile.

Résultat : une surcapacité de l'offre en sièges et une guerre des tarifs à laquelle les grandes compagnies n'ont pas pu éviter de prendre part. Leur réaction tardive, comparée à l'engagement des charters, s'explique par une situation préoccupante. British Caledonian a dû procéder à une vague de licenciements consécutive à ses pertes de trafic sur la ligne Grande-Bretagne-Etats-Unis, et Air France, tout comme British Airways, note une diminution très sensible de son activité sur l'Atlantique nord (de 15 % à 20 %).

« Merci M. Dollar. » La petite phrase publicitaire de la compagnie canadienne Wardair n'est pas innocente. S'il est vrai que la baisse de la monnaie américaine incite les touristes français à traverser l'Atlantique, elle concourt aussi à développer exagérément le marché. *« Il y a trois ans, nous étions la seule compagnie à proposer des charters sur Montréal,* remarque M. Michel Girault, le représentant général de Wardair pour la France. *Cet été, l'offre dépassera largement la demande. Les compagnies nationales, qui sentent le marché leur échapper, proposent des tarifs réduits, mais elles ne font que suivre les charters. En nous alignant sur le dollar, nous avons baissé le prix d'un aller-retour Paris-Montréal de 1.000 F en une année. Les conséquences sont évidentes : de 1984 à 1985, le nombre des passagers transportés par vols charters entre la France et le Canada est en augmentation de 60 %. »*

Dans le petit monde du charter, on ne cache pas que les minima tarifaires imposés par la Délégation générale de l'aviation civile sont des freins destinés à protéger les intérêts d'Air France face à la concurrence. Nouvelles Frontières, qui avait annoncé en novembre dernier un Paris-New-York à 1 800 F aller-retour, a dû renoncer après le premier vol sur injonction de la DGAC. *« Si nous avons annulé, depuis, tous les charters sur les Etats-Unis pour cet été, c'est parce qu'il n'y a plus d'Américains pour remplir les avions au retour »*, déclare un responsable de l'agence de voyages.

En attendant de supprimer éventuellement les vols non rentables, les compagnies de charters se livrent à une surenchère auprès de leurs clients. Face à des compagnies régulières qui demeurent assez discrètes sur les prestations offertes à bord, les charters multiplient les services. « Charter chic », chez Council Travel Services, vante le confort luxueux de ses Boeing-747 (les anciens avions de Brannif équipés de fauteuils en cuir), repas de qualité et services RSVP pour réserver les achats hors taxes avant le départ.

Si les charters sont, par définition, plus avantageux financièrement que les vols réguliers, ils n'offrent pas systématiquement un service comparable. Entre un Paris-New-York direct et le même vol avec escale et préacheminement sur Bruxelles ou Luxembourg, les conditions de voyage diffèrent sensiblement. De même, lorsque l'avion utilisé est un Boeing-747 ou un DC-8. Tous les tarifs sont possibles, car toutes les prestations sont proposées.

Pour le directeur de Jet Am, M. Roger Darmon, la lutte engagée est malsaine. *« Les données fondamentales du marché sont bouleversées. En proposant des prix d'appel ridiculement bas, certaines compagnies contribuent à créer de fausses références. Or il est impensable de comparer un vol exceptionnel, programmé à une date creuse, à un vol hebdomadaire ou bi-hebdomadaire en haute saison. Le dumping pratiqué actuellement risque d'entraîner la disparition des transporteurs les plus fragiles. Il transforme aussi les mentalités et incite, par exemple, une compagnie comme People Express, qui se voulait populaire avant tout, à annoncer la création d'une première classe ; ce qui est tout à fait contraire à son éthique. »*

Difficile de continuer à parler d'éthique et de morale lorsque la guerre fait rage. Tous les arguments sont bons pour justifier une décision. *« Si nous avons baissé très sensiblement nos tarifs jeunes, c'est simplement parce que ce type de clientèle nous intéresse »*, dit un responsable d'Air France. ■

VOLS RÉGULIERS

Air France

Tarif « visite » : Paris-New-York : 4 110 F du 15 mai au 4 juillet 1986 ; 4 290 F du 5 juillet au 11 août 1986 (durée du séjour entre quatorze jours et deux mois).

Tarifs « jeunes » applicables du 15 mai au 21 septembre : Paris-New-York : de 2 290 F à 3 790 F ; Paris-Montréal : de 2 990 F à 3 690 F.

TWA

Paris-New-York et Paris-Boston : tarif « APEX » (date bloquée, réservation et émission du billet vingt et un jours avant le départ) : 4 675 F en basse saison et 4 840 F en haute saison.

Tarif « vacances » : séjour de quatorze jours à deux mois : 4 110 F en basse saison et 4 290 F en haute saison.

Tarif « jeunes » (moins de vingt-deux ans) : séjour de quatorze jours à un an : même tarif que le tarif « vacances » avec, en plus, la possibilité de retour « ouvert » sans réservation, moyennant 300 F.

Pan Am

Tarifs « APEX » et « vacances » identiques à ceux de TWA.

Tarif « jeunes » (applicable du 15 mai au 21 septembre) : Paris-New-York : de 2 990 F à 3 790 F ; Nice-New-York : de 3 560 F à 4 360 F.

Icelandair

Tarif « Super Ex » (séjour de quatorze jours à quatre-vingt-dix jours) : Luxembourg-New-York : 2 990 F ; Luxembourg-Boston ou Washington : 3 190 F.

Tarif « spécial un an » (pas de minimum de séjour) : Luxembourg-New-York : 3 690 F ; Luxembourg-Boston : 4 560 F.

Tarif « jeunes » (moins de vingt-cinq ans) : Luxembourg-New-York : de 2 690 F à 2 890 F ; Luxembourg-Washington : de 2 890 F à 3 090 F. Supplément de 300 F pour retour ouvert.

Ces prix comprennent le préacheminement par chemin de fer vers Luxembourg depuis Paris, Strasbourg, Nancy, Lyon, Dijon, Besançon, Belfort, Mulhouse, Epinal et Saint-Dié. Une ligne régulière au prix charter.

Air Canada

Paris-Montréal : 3 650 F en basse saison (au lieu de 3 990 F récemment), et du 28 juin au 8 septembre : 3 750 F (au lieu de 4 240 F).

VOLS CHARTERS

Council Travel Services

« Charter chic » : Paris-New-York : de 2 500 F à 3 350 F (400 F de supplément pour billet ouvert). Paris-Montréal (quatre allers-retours par semaine panachables avec un Paris-Québec hebdomadaire) : de 2 600 F à 3 400 F.

Un charter avec une « première classe ».

Jet Am

Vol hebdomadaire d'avril à octobre et deux fois par semaine de mi-juin à mi-septembre : Paris-New-York : tarif normal : de 2 300 F à 3 600 F ; tarif « jeunes » (moins de vingt-huit ans) : de 2 200 F à 3 400 F. Paris-Boston (vol hebdomadaire) : de 2 960 F à 3 600 F. Paris-Montréal : quatre vols par semaine du 10 juin au 15 septembre : de 2 200 F à 3 400 F.

Quel que soit l'âge du passager, le tarif aller-retour est fonction des dates choisies pour l'aller et le retour : un choix judicieux des dates peut donc représenter une économie intéressante.

La filiale charter Air France.

Wardair

Tarif « super promo » pour départ avant le 15 juin : Paris-Montréal ou Québec : 2 650 F ; Paris-Toronto : 3 200 F.

Tarif normal : du 15 juin au 31 octobre : de 3 150 F à 3 600 F.

Le charter au « top niveau ».

Vacances fabuleuses

Vol hebdomadaire, minimum de séjour : treize nuits sur place. Paris-New-York : de 3 120 F à 3 600 F (plus 30 F de taxes).

Pour les jeunes (moins de vingt-huit ans) : possibilité d'aller simple dans le sens Paris-New-York et pas de minimum de séjour pour les allers-retours.

La filiale charter de Pan Am.

Le Point

Paris-New-York : de 2 120 F à 2 800 F ; Paris-Montréal : de 2 120 F à 2 680 F. Ajouter au prix du billet une somme de 80 F pour l'adhésion à l'association.

L'esprit associatif avec ses avantages et ses inconvénients.

Go Voyages

Paris-New-York : de 2 600 F à 3 350 F. « Prix fourmi » pour des départs les 13 et 15 juin (et à d'autres dates précises) : 2 350 F. Paris-Montréal : de 2 500 F à 3 400 F.

Un tour operator très actif sur les USA.

Nouvelles Frontières

Tous les charters sur les Etats-Unis ont été annulés, mais Nouvelles Frontières propose un vol régulier quotidien Paris-New-York *via* Amsterdam sur Boeing-747 de la KLM : de 2 890 F à 3 390 F ; Paris-Montréal : de 2 590 F à 3 400 F ; Paris-Québec : de 2 650 F à 3 400 F ; Paris-Toronto : de 2 685 F à 3 600 F.

A la pointe du combat sur les prix.

Les tarifs indiqués pour les vols réguliers et les charters correspondent à des allers-retours. Les variations de prix sont fonction de la saison. ■



jeux

échecs

Nº 1180

LE MATCH KASPAROV-MILES : 5,5 à 0,5

(Sixième partie du match, Bâle, 21 mai 1986)

Blancs : A. MILES
Noirs : G. KASPAROV

Défense slave. Variante de Méran.

1. d4	d5	16. Fé4	Txç8
2. ç4	ç6	17. h4 (i)	b6
3. Cç3	Cf6	18. 0-0 (j)	Tç4!
4. é3	é6	19. Dd1 (k)	d3!
5. Cf3	Cb-d7	20. Té1 (l)	Txç1! (m)
6. Fd3	dxç4	21. Txç1	d2!
7. Fxç4	b5	22. Tf1 (n)	Dd4! (o)
8. Fd3	a6	23. Tç2 (p)	Dxé4
9. é4	ç5	24. Txd2	Fç5
10. é5 (a)	çxd4 (b)	25. Té1	Dxh4 (q)
11. Cxb5 (ç)	Cg4 (d)	26. Dç2	Fb4
12. Da4! (é)	Cgxé5 (f)	27. Txé5	Fxd2
13. Cxé5	Cxé5	28. g3	Dd4
14. Cd6+ (g)	Ré7	29. Té4	Dd5
15. Cxç8+	Rf6! (h)	30. abandon.	

On s'était interrogé sur les chances du grand maître anglais devant le champion du monde dans ce match en six parties, on se souvenait, en effet, de ses deux victoires contre Karpov et de quelques succès contre des grands maîtres soviétiques. Cependant, on ne pouvait pas oublier avec quelle facilité Kasparov s'était joué dans trois matches analogues de Hubner, d'Andersson et de Timman. Dans ce quatrième match, Kasparov n'a pas fait de quartiers, concédant une seule partie nulle et remportant les cinq autres.

NOTES

a) Dans ce « système de Méran », les Blancs ont le choix ici entre l'« attaque Blumenfeld » (10. é5) et l'« attaque Reynold » (10. d5).

b) 10...,Cg4 est réfuté de diverses manières par 11. Ff4, cxd4 ; 12. Cé4, Fb4+ ; 13. Rf1, Fb7 ; 14. h3, Cb6 ; 15. Tç1 (Bronstein-Klaman, Leningrad, 1949), par 11. Ff4, çxd4 ; 12. Cxd4, Cgxé5 ; 13. Fé4 et surtout par 11. Cg5!, çxd4 ; 12. Cxf7!, Rxf7 ; 13. Dxg4, Cxé5 (si 13..., dxç3 ; 14. Df3+, Cf6 ; 15. éxf6, dxf6 ; 16. Dxa8, çxb2 ; 17. Tb1) ; 14. Dh5+, Rg8 ; 15. Dxé5, dxç3 ; 16. Fé4, Ta7 ; 17. 0-0 (Van Ostervajk-Buik, 1945).

ç) La pointe de l'attaque Blumenfeld.

d) On poursuit souvent par 11..., axb5 ; 12. éxf6, Db6 ; 13. fxg7, Fxg7 ; 14. 0-0 ou 14. Dé2 mais on peut aussi essayer la voie tactique de Sozin (11...,Cxé5) qui évite l'affaiblissement de l'aile – R des Noirs mais entraîne dans des complications tactiques intenses après 12. Cxé5, axb5 ; 13. Df3, Fb4+ ; 14. Ré2, Tb8 ; 15. Dg3. Le coup du texte, connu depuis la partie Blumenfeld-Rabinovitch de 1924, tente de faire sauter le pion é5 sur un fond d'analyses vertigineuses dues à Gligoric qui permettraient aux Noirs d'obtenir l'égalité. On l'avait un peu perdu de vue depuis une trentaine d'années et il est intéressant de le voir dans le jeu d'un champion du monde.

é) La bonne réplique, trouvée sur l'échiquier par Blumenfeld en 1924. Dans la quatrième partie du match, Miles répondit par 12. Cbxd4 suite égalisante : 12..., Fb4+ ; 13. Fd2, Fxd2+ ; 14. Dxd2, Fb7 ; 15. Td1, 0-0 ; 16. 0-0, Cgxé5 ; 17. Fé2 et cette partie, la seule, se termina par la nullité au 23e coup 12. Fé4 semble dangereux pour les Blancs : 12..., axb5 ; 13. Fxa8, Da5+ ; 14. Cd2, Cdxé5 ; 15. Fç6+, Ré7 ; 16. 0-0, Dç7 ; 17. Fé4, f5 ; 18. h3, h5.

f) Si 12..., Db6 ; 13. b3! ; si 12..., Cç5 ; 13. Cd6+, Ré7 ; 14. Dxd4, Da5+ ; 15. Fd2, Cxd3+ ; 16. Dxd3, Cxé5 ; 17. Dé3, Cxf3+ ; 18. gxf3 menaçant 19. Fg4 ; les théoriciens recommandent 12..., Fb7 ; 13. Cbxd4, Db6 ; 14. 0-0, Fç5 ; ; 15. h3, Fxf3 ; 16. hxg4, Fd5 et rejettent 12..., Cgxé5 qui donnerait aux Blancs le meilleur jeu. Il ne semble pas que ce soit l'avis de Kasparov.

g) Faut-il gagner la qualité par 14. Cç7+, Ré7 ; 15. Cxa8 ? Non, à cause de 15..., Cxd3+ ; 16. Ré2, Cé5 ou 16. Rf1, Dd6 ; 17. Cç4, Fd7 ; 18. a4, Cxç1 ; 19. Txç1, g6 ; 20. Cç7, Fh6 avec avantage aux Noirs. Cependant, 15. Db4+! est fort, selon les analyses de Wainstein : 15..., Rf6 ; 16. Cé8+!!, Dxé8 ; 17. Dxd4! avec la menace gagnante 18. Dh4+ (si 17..., g5 ; 18. f4 et si 17..., Fb4+ ; 18. Ré2). On aimerait bien connaître la parade de Kasparov.

h) Une nouveauté. Après 15..., Dxç8 ; 16. Dxd4 ou 15..., Txç8 ; 16. Fxa6 les Blancs sont mieux. Le zwischenzug de Kasparov est fort intéressant.

i) Si 17. Fd2, Cç4 ; si 17. Ff4, Cç6. Maintenant les Blancs menacent 18. Fg5 mat.

j) Et non 18. Fg5+, hxg5 ; 19. hxg5+, Rxg5 ; 20. Txh8, Fb4+ ; 21. Dxb4, Dxh8 et les Blancs restent avec un pion de moins (ou aussi 20..., Tç4).

k) Si 19. Dxa6, d3 et 20..., d2.

l) Si 20. Ff3, Txh4 gagnant un deuxième pion et réfutant l'illogisme de 17. h4 suivi de 18. 0-0.

m) Le F-D n'a pas eu le temps de se développer.

n) Si 22..., Té2, dxç1=D ; 22. Tç2, dxé1=D+.

o) Et non 22..., dxç1=D : 23. Dxd8+, Fé7 ; 24. Dxé7+, Rxé7 ; 25. Txç1 et les Blancs ont au moins la nulle en poche ; après 24. Dxh8, Df4 les Noirs peuvent trouver une compensation à la qualité. Maintenant T et F sont attaqués.

p) Si 23. Fb1, dxç1=D.

q) L'infériorité matérielle des Blancs force rapidement l'abandon.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1179

D. GURGUENIDZE et L. MITROFANOV. 1982.

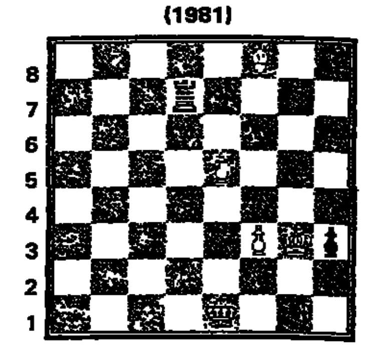
(Blancs : Rd5, Tf1, Cf3, Pb2. Noirs : Rh1, Dh2, Fg1, Pç5, h5, g7.)

La D ne peut quitter la défense du Fg1 sous peine de mat et la seule issue pour les Noirs réside dans un pat ; par exemple, après 1. Ta1, ç4 ; 2. Ré4, h4 ; 3. Té1, h3 ; 4. Ta1, ç3 ; 5. b4, ç2 ; 6. b5, ç1=D ; 7. Txç1, Dé5+! ; 8. Rxé5 n, h2 la construction du pat est effective. Telle est la difficulté majeure que les Blancs doivent prendre en considération. La solution de l'étude est d'une subtilité inouïe :

1. Tb1!!, ç4 ; 2. Rç6!! (pourquoi là et pas ailleurs, le mystère s'éclaircira plus tard comme celui de la T), h4 ; 3. Rb7!, h3 ; 4. Ra8!! (le pourquoi est encore prématuré), ç3 ; 5. bxç3, il reste maintenant la possibilité unique 5..., Db8+ ; 6. Txb8! et maintenant tout s'explique, h2 ; 7. Th8!, F *ad libitum* ; 8. Txh2 mat ! A noter la variante 4..., Db8+ ; 5. Rxb8, h2 ; 6. Cg5!, ç3 ; 7. Cé4! et le mat suit.

ÉTUDE

A. KUZNETSOV et N. KRALIN (1981)



BLANCS (4) : Rg3, Ff8, Pé5 et f3.
NOIRS (3) : Ré1, Td7, Ph3.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

Nº 1178

LA HONGRIE SUR LE PODIUM

Après une éclipse qui a duré longtemps, la Hongrie revient au premier plan européen comme avant la guerre. Voici une donne jouée à cette époque par un de ses champions les plus réputés Lazzlo Kovacs qui est décédé il y a deux ans et qui avait été champion du monde par paires avec Andier Por à Budapest en 1937.

Nord : ♠ R 10 6 3 2 ♡ 8 4 2 ♢ V 10 3 ♣ 9 4
Ouest : ♠ V 9 ♡ D V 7 ♢ 7 6 5 ♣ D V 8 7 5
Est : ♠ A ♡ R 10 9 6 3 ♢ R D 9 8 ♣ 10 6 3
Sud : ♠ D 8 7 5 4 ♡ A 5 ♢ A 4 2 ♣ A R 2

Ann. : E. don. N-S vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	1 ♡	1 ♠
2 ♡	passe	passe	contre
passe	2 ♠	3 ♡	3 ♠
passe	4 ♠	passe	passe...

Ouest a entamé la Dame de Cœur pour le 3 d'Est et l'As de Sud, qui a rejoué aussitôt le 5 de Cœur. Ouest a pris avec le Valet et il a contre-attaqué le 7 de Carreau pour le 10 et la Dame de Carreau d'Est. *Comment Kovacs, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Le Roi de Carreau est certainement en Est et, à moins qu'il ne soit sec, il semble que la perte de deux Carreaux soit inévitable si on n'oblige pas Est à jouer lui-même Carreau. Mais pour cela il faut faire *un jeu d'élimination et un placement de main* qui n'est possible que si Est a l'As d'atout sec, une hypothèse qui n'est pas anormale.

Après la coupe du troisième Trèfle avec un atout du mort et la coupe du troisième Cœur (le 8) avec un atout de la main, Kovacs a joué Pique. Est a pris avec l'As de Pique et *il a été obligé de rejouer Carreau* (pour le Valet de Carreau du mort) ou Cœur (ou Trèfle) dans coupe et défausse.

La Coupe Cino del Duca

C'est un des tournois les plus richement dotés et, depuis la mort de Cino del Duca, il a lieu chaque année en juin et attire plus d'un millier de joueurs, dont beaucoup d'étrangers et de grands champions. Voici une donne du tournoi de 1984 où l'on a pu admirer la technique de Michel Lebel.

Nord : ♠ 10 6 5 ♡ 10 7 3 ♢ A 4 ♣ 8 7 6 3 2
Ouest : ♠ A D ♡ D 9 5 2 ♢ D 10 6 ♣ A R V 4
Est : ♠ 7 ♡ 8 6 4 ♢ 9 8 7 5 3 2 ♣ D 10 9
Sud : ♠ R V 9 8 4 3 2 ♡ A R V ♢ R V ♣ 5

Ann. : S. don. N-S vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	1 SA	passe	passe
2 ♠	passe	4 ♠	passe...

Ouest a attaqué le Roi, puis l'As de Trèfle et Est a fourni le 9 et le 10. *Comment Lebel, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Sur « 1 Pique », Ouest aurait pu également faire un contre d'appel sur lequel Nord aurait dit « 2 Piques », et le contrat final aurait sans doute été le même sauf si Est se jette à l'eau à « 5 Carreaux » (une bonne défense si Est ne chute que de trois levées contrées (500) puisque la manche adverse coûte 620 si Sud réussit « 4 Piques »).

Cent mille joueurs d'Epson

C'est le nombre de participants que devrait réunir le premier simultané mondial Epson, un tournoi organisé par la FFB sous les auspices de la Fédération mondiale. Cette épreuve, qui se déroulera le 14 juin à 20 heures (temps universel) dans soixante-dix pays, réunira pour une nuit exceptionnelle dans une même activité des femmes et des hommes de tout âge et de toute race.

Le dépouillement, qui se fera sur micro-ordinateur Epson, permettra d'annoncer les résultats trente heures après le début des épreuves, et Omar Sharif commentera cet événement.

Renseignements dans votre club local.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ®

Nº 243

LA CÉDILLE QUI DESSILLE

Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	FGIORSS			
2	S+ABEENO	FRIGOS	H 4	28
3	A+AEKTUV	BEERONS	S E	36
4	EUV+AORT	TANKA (a)	J 3	34
5	AEGLMTY	VOUTERA	G 9	74
6	EGLMT+AI	AY	H 14	68
7	AEFILNR	MEUGLAIT	11 E	90
8	AEELMT?	ENFILERA	13 B	86
9	AINNOPU	MA(N)TELET	L 8	72
10	ON+EEIPT	PINEAU	B 10	28
11	EE+CILOS	PIETON	14 J	28
12	DHIIRUZ	ISOCELE	M 2	73
13	DIR+ERSV	HUIEZ	F 2	45
14	RR+CEEJX	DEVINS	O 10	42
15	–DEMQRUU	CREUX	3 C	52
16	DQRUUU+AS	REDEVINS	O 8	36
17	DMSU+OS?	QUIA	2 K	22
18	BEHLNNR	SOD(I)UMS	B 2	87
19	–EEJLNNW	EH	N 5	30
20	EEJLNN+T	WU	15 A	33
21	ELNNT+RU	JE	A 1	29
		USENT	8 A	18
				1011

L'atmosphère d'un tournoi de scrabble évoque à la fois le pool dactylographique et la messe basse. Car permuter fébrilement ses lettres ne suffit pas ; il faut prononcer, au moins mentalement, certaines combinaisons de lettres puisque l'absence de signes orthographiques (accents et cédilles) sur les lettres du jeu rend difficile le passage d'un phonème à un autre. Ainsi, seule une sorte de gymnastique mezzo voce permet de substituer CAVEÇON à CONCAVE, ou ALTÉRITÉ à LATÉRITE.

Il y a quelque 86 verbes en -CER qui génèrent des formes en -ÇA (I, S, T, IS, IT), -ÇONS, -ÇAMES, -ÇATES et -ÇANT. 14 d'entre eux ont dérivé en -ÇAGE, et certains ont en outre un dérivé en -ÇURE ou en -ÇOIR : GLAÇAGE, CLAÇURE-PINÇAGE, PINÇURE-RINÇAGE, RINÇURE-TRAÇAGE, TRAÇOIR-AMORÇAGE, AMORÇOIR-PERÇAGE, PERÇOIR. Notons enfin PLACAGE (du verbe plaquer, donc sans cédille) et PLAÇURE, terme de reliure. En guise d'exercice, voici des tirages correspondant à la fois à un mot avec cédille et à un mot sans. Exemple : A C E G L R U. GLACEUR et GLAÇURE.

Tournois le mercredi à 20 h 30.

Club de Villeneuve-le-Roi, MJC, 27 novembre 1985.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

1. ACEEGPR. 2. ACEGINR. 3. ACELPRU. 4. ACIORRT. 5. CEIOPRR. Solutions en fin d'article. (A suivre.)

(a) inv. peinture mobile pieuse tibétaine.

1. E. Imber, 1 007 ; 2. D. Roques, 993 ; 3. J. Raimbault, 979 ; 10... 804.

● Solution des anagrames. 1. PERÇAGE - CRÊPAGE. 2. RINÇAGE - CRAIGNE. 3. PLAÇURE - CRAPULE ou PLACEUR. 4. TRAÇOIR - CROITRA. 5. PERÇOIR - PICORER.

● Festival de Preveza (Grèce) du 12 au 19 juillet. Individuel et paires. 4 070 F tout compris. Voyage en Grèce, tél. : 42-60-30-20.

MICHEL CHARLEMAGNE.

mots croisés

Nº 409

Horizontalement

I. Sont le fait des gamins et gamines comme des péronnelles de tous sexes. – II. Peuvent être gentils, contrairement à l'apparence. Encore une et c'est son tour. – III. Peut soulager, comme faire grincer quelques dents. Possessif. – IV. Pronom. Ils ne sont pas convaincus par une bonne éducation. – V. Trouent. Au Cameroun. – VI. Pour un verre. Il a fini de s'automatiser. – VII. Note. Maladroite. – VIII. Charpenté. Bien. Article de choix. – IX. Bien entrée dans les têtes. Suivrai les lignes de droite à gauche. – X. Tout ce qu'elles font nous est désagréable.

Verticalement

1. Se charge du feu. – 2. A la surface de la terre. Lac. – 3. Ils ont toujours le don de nous émouvoir. Apporte un peu d'écume. – 4. Possessif. Emouvoir. – 5. Mettra en bonne place. Peu de temps. – 6. Fait fi de toute bonne raison. – 7. Il y a là une bien belle cathédrale. Des cônes qui... excusez-moi ! – 8. Ne supporte que le bien ou le mal. Symbole. – 9. Conjonction. Ce n'est pas malin malin. – 10. Corrigent. Article. – 11. Indispensables pour le Bébête Show. – 12. Un colon en Italie. Ne dit pas oui. – 13. Font impression.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

I II III IV V VI VII VIII IX X

SOLUTION DU Nº 408

Horizontalement

I. Empoisonneuse. – II. Cérumen. Opium. – III. Ode. Préavis. – IV. Nicaragua. For. – V. Otite. Arin. Ra. – VI. Mas. NO. Isards. – VII. Itératif. Néos. – VIII. Si. Ebéniste. – IX. Toril. Feuille. – X. Enchérisseurs.

Verticalement

1. Economiste. – 2. Méditation. – 3. Précisé. Re. – 4. Ou. At. Reih. – 5. Imprenable. – 6. Sera. Oté. – 7. Onega. Infi. – 8. Aurifiés. – 9. Novais. Sus. – 10. Epi. Nantie. – 11. Uisf. Réélu. – 12. Su. Ordo. Lr. – 13. Embrassées.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

Nº 409

Horizontalement

1. ACDEGHIU. – 2. EILPRS (+ 2). – 3. EEIILNRT. – 4. ACEMNOS (+ 1). – 5. CEIJOST. – 6. ACEFIIPS (+ 1). – 7. AABIRS (+ 3). – 8. EEEIRRRZ. – 9. EEINOOTZ. – 10. EEERSSST (+ 2). – 11. BEEIQRRU. – 12. ACEGINP. – 13. AEEIRSTU (+ 1). – 14. EFORRST. – 15. AAIRRST (+ 2). – 16. CEEIRSSU (+ 4).

Verticalement

17. ADEELMSU (+ 1). – 18. EIORST (+ 7). – 19. CEINPPRS. – 20. ACEGILR (+ 2). – 21. AABEIRT (+ 1). – 22. AEILNRU (+ 2). – 23. AEIQRRU. – 24. EHIISSZ. – 25. DEEIPRS (+ 3). – 26. AEIORTUZ. – 27. EIIOPRRT. – 28. ABEIORS (+ 4). – 29. BEIILRSS. – 30. AAGORS. – 31. BEEELLOR. – 32. EIILMOST. – 33. AAIILMSS (+ 1).

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

17/18 19 20/21 22/23 24/25 26 27 28 29/30 31 32 33

1/2 3 4 5 6/7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

SOLUTION DU Nº 408

Horizontalement

1. PLAINDRE. – 2. CRACHA. – 3. CHEIRES, coulée volcanique (CHERIES). – 4. RIXDALES, monnaie d'argent. – 5. EFRITS (FRITES, RETIFS). – 6. URTICANT. – 7. GESTES. – 8. GENEREUX. – 9. IONIENS. – 10. RASAGES (AGRESSA, GARASSE). – 11. BENIRA (BINERA, BERNAI). – 12. DEDIAS. – 13. EMINENTE. – 14. SAVANTES (VANTASSE). – 15. DEPETRE. – 16. ENERGIE (INGEREE, RENEIGE). – 17. DECOUSUE. – 18. RETIENNE (ENTERINE, INTERNEE).

Verticalement

19. PERCUTE. – 20. LAIERAS (ALAIRES...). – 21. GENERER (EGRENER). – 22. DEPECE. – 23. DAIGNA. – 24. NUANCEES. – 25. AUTRUI. – 26. ABSTRUSE (ARBUSTES). – 27. ENNEIGE. – 28. TROENES (ENTORSE, OSERENT). – 29. ENSIMAGE (MAGNESIE). – 30. CHERGUI. – 31. RIVANT (VIRANT). – 32. REFLEXE. – 33. ENERVE (VENERE). – 34. TESTENT. – 35. HETRES (ETHERS). – 36. ASSISTEE. – 37. ESTERS (TRESSE...).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Autour d'un plat

L'ESCALOPE HOLSTEIN

par **La Reynière**

LE veau passe pour une viande insipide. C'est, si j'ose écrire, un animal qui n'en fait qu'à sa tête, cette tête de veau qui, en sauce gribiche ou en tortue, est un grand plat. J'y reviendrai.

Mais l'escalope ? A moins d'être ménagère et roulée en paupiette, même la crème normande de la vallée d'Auge n'en fait pas un grand plat.

Il y a certes la Wienerschnitzel, l'escalope viennoise, qui peut être bien succulente. Mais voilà, lorsqu'on la rencontre, elle n'est généralement pas la « vraie ». Les chefs ajoutent des filets d'anchois intempestifs alors que la véritable schnitzel, taillée très mince, passée successivement, et après avoir été salée, dans la farine, les œufs battus, puis la chapelure (en appuyant pour que celle-ci adhère bien), est cuite à petit feu, en poêle, dans du saindoux fumant.

Un aphorisme local assure qu'une jeune mariée en robe blanche doit pouvoir s'asseoir sur une schnitzel sans tacher sa robe ! C'est dire que l'escalope doit être onctueuse à l'intérieur mais très sèche extérieurement. On l'arrose et l'acidifie juste d'un jus de citron.

En France (à l'exception du restaurant *le Vieux Berlin* (32, avenue George-V, tél. : 47-20-88-96), on ajoute intempestivement des anchois. Même le *Répertoire de la cuisine*, de Th. Gringoire et L. Saulnier, qui passe pour le juge de paix en la matière, commet l'erreur. Nul n'est prophète en pays étranger...

Donc, la Wienerschnitzel est, à l'occasion, un excellent plat. Mais, ces anchois, voilà que nous les retrouvons dans l'escalope Holstein. Un plat à qui vont mes préférences, une excellente façon de rendre la fade viande de veau excitante.

Je n'en ai trouvé nulle part l'origine. Le Holstein, ancien Etat de la confédération germanique, est célèbre pour une race de chevaux, et, s'il existe une race bovine dite Holstein-Friesian, elle est des Etats-Unis.

Par contre, on connaît Friedrich von Holstein, diplomate allemand, mort à Berlin en 1909. Fut-il gourmet au point de donner son nom à un plat ? Ou fût-ce plutôt Ludvig Holstein, poète danois (1864-1943), dont les vers respirent l'amour panthéiste de la nature ? On ne le saura sans doute jamais.

Mais l'escalope Holstein, puisque Holstein il y a, eh bien, elle est, elle aussi, tranchée mince sinon aplatie, panée, sautée. Puis – et c'est là, à mon goût, l'intéressant – garnie d'un œuf sur le plat et d'un quadrillage d'anchois. L'or du jaune d'œuf se répandant s'excite à l'impertinence des filets d'anchois, tout en apaisant le trop vif, le tout imprégnant la viande. C'est un très agréable moment.

Je n'ai trouvé ce plat qu'à une seule carte, à Paris. C'est au *Relais* (12, avenue George-V, tél. : 47-23-39-58). Juste à côté du Crazy Horse Saloon, et, ma foi, avant d'aller à ce spectacle, pourquoi ne pas découvrir – j'allais écrire « la nudité de l'escalope Holstein » – avant un des succulents desserts de Christiane, la patronne ? ■

DANS LES DÉCORS

VOILA que les affaires reprennent ! Du moins celles des décorateurs, et chaque jour nous amène la transformation d'un restaurant. En août, nous retrouverons ainsi une terrasse agrandie et toute neuve chez *Paul et France* (27, avenue Niel), comme nous venons de voir une salle embellie au *Santenay* (75, av. Niel). Travaux de rajeunissement aussi aux *Trois Marmites* (215, bd Saint-Denis à Courbevoie).

Mais venons-en aux travaux plus importants. J'avais ici jeté un cri d'alarme après le changement de direction de Lapérouse. Il paraît qu'il était inutile. Lorsque l'on sait que c'est à Pierre Pothier que l'on vient de confier cette rénovation, on se rassure.

Pierre Pothier, c'est, en quelque sorte, l'anti-Slavik, celui qui a réanimé *Maxim's* sans altérer le *Maxim's* du souvenir, celui qui a donné au *Grand Café* du boulevard des Capucines un coup de fouet 1900, celui qui vient de restaurer *la Méditerranée* (place de l'Odéon) en respectant les peintures de Bérard et de Vertès (mais on n'y mange pas, hélas, à la hauteur du cadre), celui enfin qui a conçu la coupole style dix-huitième de la grande salle de la *Tour d'Argent* et la *Cafétéria* de la *Résidence Maxim's* (d'après une salle, décorée par Boucher et Fragonard, du musée Carnavalet).

Réjouissons-nous que Pothier se batte pour nous conserver *Lapérouse*, dont les salons du bas seront conservés mais aménagés en bar. L'installation d'un petit ascenseur n'ôtera rien au charme de l'escalier, revêtu de faux Cordou du dix-neuvième siècle moulés et reproduits. Tous les petits salons seront restaurés (mais où sont, sous les banquettes, les bidets d'autrefois ?). Enfin, un grand salon donnant sur la Seine, au deuxième étage, aura pour décor et thème les voyages de Lapérouse...

Cela augmentera la confusion car, en effet, le Lapérouse de l'enseigne n'avait rien à voir avec le hardi navigateur. Il s'appelait Jules et était restaurateur. Installé ici, face à ce qui était alors l'écurie des chevaux de la Compagnie des omnibus, il avait une cuisinière remarquable et savait acheter aux terroirs les petits vins blancs et rouges dont on jouait des tournées au tourniquet. L'ami Pothier nous rétablira-t-il ce tourniquet ?

L. R.

Enseigne

QUERELLE DE ZINC

Coup de théâtre sur la scène tranquille des bistrots de vins parisiens. On connaissait de longue date la coupe du meilleur pot décerné chaque année à un bistrot émérite. Il faudra, dorénavant, compter avec le meilleur bistrot à vins de l'année. C'est là une dissidence révélatrice du poids croissant joué par le vin dans notre capitale.

L'association, en cours de création, sera présidée par Jean-Pierre Niogret, bijoutier de la rue des Saints-Pères, voisin et ami de Henri Vergne, le propriétaire du *Sauvignon*, l'un des comptoirs parisiens les plus hauts en couleur. Cette initiative va, dans les jours qui viennent, faire couler de l'encre à pleins godets.

La coupe du meilleur pot était née à Lyon il y a plus de trente ans, comme l'explique Henri-Noël Lagrandeur, dans son fort utile *Guide des bistrots à vins* (Editions Garancière, 188 pages, 60 F.). Trente ans : une décennie de trop sans doute qui devait lui faire oublier l'esprit qui l'avait fait naître. Quelques ancêtres qu'on voulut ranger trop vite au rang de consultants ont mal pris la chose. Et voici qu'une dizaine de transfuges entendent, aujourd'hui, sinon pirater l'ancien, du moins créer leur propre trophée. On retrouvera là, entre autres, Bernard Peret du *Rallye*, Jacques Melac du *Bistrot à vins*, Laurent Pagadoy du *Relais Beaujolais*, Jean Fabre du *Beaujolais Saint-Honoré*, ou encore le justement célèbre Bernard Pontennier du *Café de la Nouvelle Mairie*.

Leur objectif : revivifier la tradition des bistrots et décerner un trophée annuel à un véritable amoureux du vin. Non à un négociant ni à un restaurateur, mais à un vrai tuteur, qui choisit ses vins chez ses vignerons, les élève, les met en bouteilles et les présente en souriant derrière son comptoir. Un trophée qui, assure-t-on, ne sera jamais décerné à ces attrape-nigauds qui fleurissent jour après jour sur les trottoirs parisiens et pour lesquels le vin n'est plus qu'un triste sésame d'un profit bon marché.

JEAN-YVES NAU.

Semaine gourmande

JEAN-CLAUDE GODARD A JOIGNY

Aux portes de la Bourgogne, le Modern'Hôtel de Joigny est la tradition. Au « papa » Godard a succédé son fils Jean-Claude, tandis que le frère œuvre à Sens *(Hôtel de Paris)*. Nombreux menus (tous avec fromage et dessert) de 190 à 280 francs et la carte. Et une carte où les escargots s'en viennent par *douze* et bourguignonnent encoquillés (70 F) ou en casserolette (72 F), où les œufs pochés sont vigneronne (43 F), la rosace de filet d'agneau escorte un gratin à l'orange (90 F) et le fameux canard à la Gaston Godard (le « papa » – 94 F), un classique désormais. Excellents fromages bien affinés et nombreuses douceries. Mais ce classicisme n'exclut point le foie gras maison aux noisettes vertes (110 F), le dos de saumon à l'étouffée (95 F) et le salmis de pigeonneau aux mangues fraîches (120 F). Prix net. Belle cave comme il se doit. Chambres modernes et confortables. Il fait bon s'arrêter ici, en province dans le meilleur sens du terme.

▶ *MODERN'HOTEL, rue Robert-Petit, 89300 Joigny. Tél. : 86-62-16-28), t.l.j.*

LA POULARDE A MONTROND-LES-BAINS

Sur la nationale 82 vers Saint-Etienne, allez chez Gilles Etéocle ! En effet, ce jeune cuisinier, gendre de M. Randoing, a redonné du lustre à cette vieille et célèbre maison (quelques chambres confortables). Toute une série de menus (135, 190, 270, 330 et 370 F nets), et la carte. Un ami cher s'est régalé du foie gras chaud aux tétragones et navets confits (135 F) avant une aile de poulette fermière et sa cuisse au vinaigre de cidre (100 F). J'eusse peut-être préféré le rouget poêlé au beurre d'agrumes (120 F) et la trilogie d'agneau avec sa galette à l'ail doux (130 F), nous retrouvant à la fourme tiède de Montbrison.

▶ *HOSTELLERIE LA POULARDE, 2, rue Saint-Etienne, 42210 Montrond-les-Bains. Téléphone : 77-54-40-06.*

LA BONNE AUBERGE A ANTIBES

Un classique de la Côte mais avec du nouveau. D'abord l'arrivée aux côtés de Jo Rostang de son jeune fils Philippe (l'autre fils, Michel, est on le sait à Paris, 20, rue Rennequin, tél. : 47-63-40-77, une grande adresse !). Ensuite, la terrasse sur la bruyante nationale 7 a été couverte et embellie. Menus 370 F et 430 F plus service (prix Côte d'Azur) mais d'un équilibre savoureux. Et à la carte j'ai retrouvé les courgettes fleurs fourrées aux cèpes, les asperges aux morilles fraîches, la fricassée de homard aux ravioles de blettes, le rognon de veau dans sa croûte de sel, etc. D'éblouissants desserts. Une carte des vins très complète.

▶ *LA BONNE AUBERGE, à La Brague-Antibes (06600). Tél. : 93-33-36-65. Fermé lundi et mardi midi.*

L'ARBRE DE VIE A STRASBOURG

Plus de vingt-cinq guides gastronomiques ont signalé cette maison, le saviez-vous ? Elle est petite (vingt couverts), mais Armand et Marie-Jeanne Fourny y apportent une touche personnelle « dans le suivi de la clientèle et dans des projets futurs interactifs avec cette dernière » (sic). Sur la carte, j'ai relevé les escalopes de canard marinées aux baies de genièvre et aux cinq poivres (j'aimerais savoir lesquels !), la poire à la cannelle et au pinot noir, la confiture d'oignons à la grenadine et les spätzles maison rôties au beurre (109 F) et le filet de bœuf grillé au beurre de foie gras, les petites crèpes de pomme de terre de Mamie et les dents de lion à la vinaigrette d'ail et d'épices (129 F) Cela ferait le bonheur d'un chroniqueur payé à la ligne. Je ne doute point que cela fasse aussi celui d'un gourmand mais, n'ayant pas l'occasion ces jours d'aller à Strasbourg, j'espère qu'un lecteur testera à ma place les pétales de saumon frais à la vapeur de poireaux et à la crème de pistils de safran.

▶ *L'ARBRE DE VIE, 14, rue Paul-Janet, Strasbourg (67000). Tél. : 88-35-58-40. Fermé le dimanche et le lundi.*

L. R.

culture

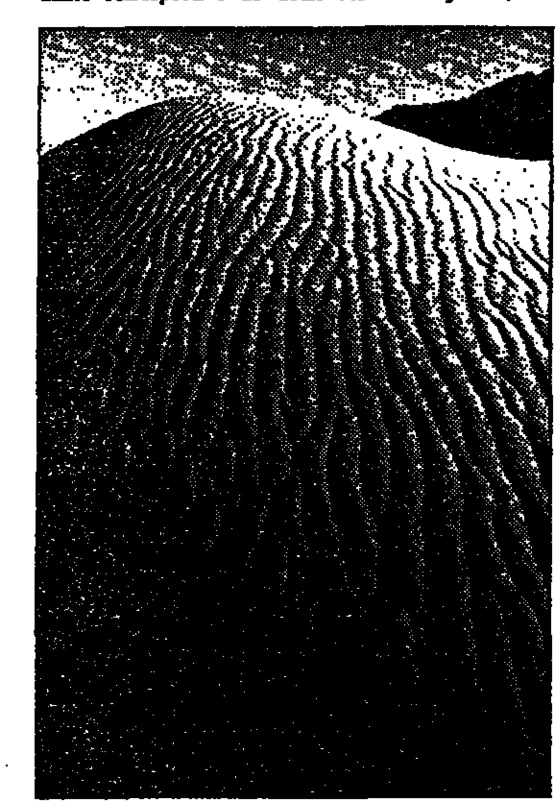
ARTS

Musée d'art moderne

Sieff ou la traversée des apparences

Jean-Loup Sieff est un grand professionnel. Sa récente exposition montre, hélas ! qu'il ne sait pas choisir. Il a transformé le Musée d'art moderne en salon du prêt-à-porter.

Présenté comme l'« *un des grands maîtres de la photographie française* », Jean-Loup Sieff, photographe de mode bien connu, réputé pour ses calembours foireux et sa passion pour les derrières féminins, propose durant plus de trois mois au Musée d'art moderne une surabondante rétrospective de deux cent quatre-vingt-cinq photographies en noir et blanc, qui retracent trente-trois années de sa carrière.



« la Vallée de la mort »

Par un accrochage habile, conçu comme un voyage dans le temps par Françoise Marquet, brouillant la chronologie et interférant les genres, on passe avec aisance des portraits anciens (Gary, Sagan) aux plus récents (July, Coluche ou Jacques Laurent), des photos de mode et de publicité (pour *Harper's Bazaar* et *Vogue*) aux reportages et aux nus a-sensuels, inodores et anti-vulnérables dont Sieff, cédant aux apparences, capte la souplesse et l'élégance, jamais la consistance.

Catherine Deneuve, portraiturée en studio le jour de son anniversaire et le lendemain du décès de Truffaut, Jean Cau ressemblant à Pasolini, la duchesse de Windsor en 1956 enrobée d'un nid de feuillage, indiquent que les visages sont avec les paysages tristes et tourmentés ce que Sieff fait le mieux. Malgré un lyrisme démonstratif, son sens de la composition fait merveille lorsqu'il apparente la texture de la terre au craquèlement d'un visage, et lorsque, cernant une dune normande où deux silhouettes noires s'éloignent sur la plage comme dans un tableau de Spilliaert, il use du grain et des gris pour constituer la matière même de l'image.

Sieff peut devenir un poète inventif s'il porte son attention au hasard. La coque d'une barque intitulée *le Mur de l'Atlantique* exprime un climat, un abandon, une réflexion autrement juste que sa vision spectaculaire de *la Vallée de la mort* ou celle plus convenue des catacombes siciliennes. Certes, Bill Brandt ou Ansel Adams pèsent dans sa lecture des paysages du Nord, des corons à l'Ecosse, mais, au moins, malgré l'abus des références cinématographiques, Sieff y témoigne d'un sens du rythme, du décor et de la narration. Il est aussi excellent reporter lorsque, opérant dans l'urgence, il affronte en 1959, dans le Borinage, la réalité économique d'un pays en grève (1), enregistre façon Cartier-Bresson la foule à la mort de Pie XII, les lords du jockey-club ou un attroupement d'enfants rieurs qu'aurait pu prendre Doisneau.

Si l'agileté de l'accrochage souligne bien le professionnalisme de Sieff, elle montre aussi qu'il ne sait pas choisir et voit mal ses images lorsqu'il succombe à sa fascination pour les minettes, femmes-enfants, starlettes, fillettes échevelées qu'il aligne tels des surgelés dans un discount.

Barbe-Bleue du déclencheur, cloîtré en studio où il soumet ses mannequins à des poses poussivement mises en scène, quelle définition Sieff donne-t-il du charme ? Fades, monotones, interchangeables, comme des tulipes ou du bétail, les poupées frivoles qu'il dénude manquent de chair, de souffle et de mystère. Comme le confirme son dernier livre (2), cadeau de son ami Nori, Sieff a tort de croire à la réalité des images ; il se trompe quand il envisage la forme comme une fin en soi et croit à la subvertion par la beauté pour être efficace.

C'est sur ce double principe pourtant qu'il a fondé sa carrière et, en ce sens, la rétrospective révèle cruellement son refus de choisir entre l'expression personnelle et la concession à la commande, entre l'imagerie séduisante, facile ou racoleuse et la photographie pure, construite et réfléchie.

Reconnu par le public pour sa plus mauvaise part, Sieff est célèbre pour ses clichés stéréotypés, autoparodiques et « sans style » à force de les contenir tous, d'Irving Penn à Newton en passant par Gibson. Fouineur, persifleur et insolent, plein d'humour et cultivé, le vrai Sieff est tout autre.

Le meilleur est quand il sort de sa réserve et laisse aller son émotion personnelle pour photographier sa fille Sonia, sautant, riante, sur un parterre de cailloux ; pour tirer son autoportrait (cheveux courts, en 1960), ou filmer l'ombre du trio familial par réflexion sur le bitume. Pourquoi a-t-il fallu qu'il transforme le Musée d'art moderne en magasin du prêt-à-porter et arrive à cinquante ans pour se rendre compte que la photographie est l'art de se leurrer soi-même ?

PATRICK ROEGIERS.

★ Jean-Loup Sieff, rétrospective, Musée d'art moderne, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16e, jusqu'au 7 septembre. Catalogue *Jean-Loup Sieff, photographies 1953-1986*, préface de François Nourissier, textes de Claude Nori, Jean-Loup Sieff et Françoise Marquet, remarquablement imprimé et contenant la presque totalité de l'exposition, 160 F.

(1) Jean-Loup Sieff, *Borinage* 1959, photographies acquises par le Musée de la photographie/centre d'art contemporain de la communauté française de Belgique, textes Georges Vercheval et Jean-Loup Sieff.

(2) Jean-Loup Sieff, *Torses nus*, texte de Jean-Loup Sieff, éditions Contrejour, 103 pages, 350 F.

Le Mois de l'affiche à Paris

L'art publicitaire en plein air

Alain Weill, un des « patrons » du Mois de l'affiche, ne veut pas enfermer la pub dans les musées

Malgré des débuts discrets, le Mois de l'affiche, qui durera jusqu'à fin juin à Paris, a des allures de première mondiale. C'est, en effet, la première fois que l'art publicitaire envahira complètement les rues d'une capitale. Cette idée un peu folle est due à deux experts et surtout deux complices : Alain Weill (assisté d'Amy Sloane) et Philippe Benoît. Ils ont déjà à leur actif la création du premier Prix international de l'affichage, décerné à Nîmes en 1985.

Le premier, ex-conservateur du Musée de la publicité, auteur d'une somme sur l'art de l'affiche et collectionneur éclectique, de l'art nouveau aux chaussettes japonaises, garantit le sérieux de l'opération. Quant au second, conseiller en marketing publicitaire, il ouvre les portes de la profession : c'est pour ainsi dire, vu du côté des industriels, l'assurance confiance face aux éventuels débordements artistiques. « *A l'origine de ce qui s'annonce comme un succès, il y avait* — raconte Alain Weill — *une volonté de faire quelque chose dans le genre de la biennale de Varsovie. Une idée qui me préoccupait déjà à l'époque où j'étais au musée. Et puis Gilles de Bure et François Barré m'ont demandé de réfléchir à ce que pourrait être une biennale de l'affiche en France, qui remplacerait celle de Varsovie qui battait d'ailleurs de l'aile. Je pensais qu'il ne fallait pas inviter toujours les mêmes artistes. Dans ce genre de manifestation, on tombe invariablement sur Milton Glaser, et c'est précisément ce que je voulais éviter. En revanche, le Printemps de la photo, à Barcelone (éclatement des expositions dans différents lieux publics), me semblait être le bon modèle.* »

Si Barcelone fournit la référence, l'événement illustre bien les partis pris des deux organisateurs. « *Nous voulions, Philippe et moi, monter ce mois dans des lieux ouverts facilement accessibles et, bien sûr, sans billet d'entrée. Il s'agissait, en priorité, de nous débarrasser de l'alibi des beaux-arts et de mettre l'accent sur la pub contemporaine sans s'enfermer dans les musées.* »

Le projet prend forme au cours de l'été dernier. Claude Marin, président du cinquième congrès de la publicité extérieure, qui doit tenir ses assises à Paris du 9 au 11 juin prochains, apporte une aide financière, les chambres syndicales suivent et le ministère de la culture, en la personne de Claude Mollard (délégué aux arts plastiques), accorde une subvention, de même que la Ville de Paris. En quinze jours, l'affaire est réglée. Le budget tourne autour de 2 millions de francs. Un chiffre bien mince pour un programme copieux si l'on sait que plus d'une vingtaine de manifestations sont venues au fur et à mesure s'intégrer au plan général.

« *C'est alors seulement*, précise Alain Weill, *que commence une course insensée. L'enveloppe budgétaire n'assurant que la viabilité du démarrage de l'entreprise, il a fallu très vite rechercher des sponsors et découvrir en même temps des espaces extérieurs disponibles. Nous nous sommes souvent retrouvés dans des situations curieuses, voire franchement cocasses. Dans le cas des jardins des Champs-Elysées, où sont montrées les plus belles affiches du monde, les afficheurs anglais nous ont aidés financièrement, mais nous n'étions pas certains d'obtenir l'autorisation d'accrochage. La quasi-totalité des quartiers de Paris étant en zone inscrite, nous dépendions malgré l'accord de la Ville du bon vouloir des architectes des bâtiments de France qui délivrent les permis d'installation.* »

Outre ces autorisations enlevées à l'arraché, il faut choisir les sujets, persuader les mécènes et les convaincre. La Bibliothèque nationale offre un bel exemple d'alliance réussie entre le public et le privé. Pour la rétrospective Paul Colin, l'un des trois mousquetaires de l'école française de l'affiche, le département des estampes a fourni une centaine d'œuvres de son fonds, tandis que Garaudy s'est chargé de la présentation en installant ces fameuses sucettes dans le jardin de la vénérable institution. De mémoire de lecteurs, il n'y a jamais eu rien de tel rue Vivienne.

« *Au fil des mois*, poursuit Alain Weill, *la mayonnaise prenait. Notre maigre budget de départ a surtout été un budget fédérateur qui nous a permis d'avancer en toile d'araignée. On devenait de plus en plus gros. On a dû se recentrer, mieux définir nos objectifs. Il faut avouer que même maintenant personne ne se rend vraiment compte que c'est un coup gigantesque. En France, certains afficheurs ont tiré au mieux leur épingle du jeu, alors que les Anglais, au contraire, étaient subjugués et nous ont soutenus avec enthousiasme.* »

Résultat, les affiches sont partout. L'Amérique sera devant Beaubourg, le Japon au Palais-Royal et la France à la gare Saint-Lazare. « *Finalement, pour un coût minimum nous obtenons le maximum d'effet.* » Et le secret de la méthode, alors ? « *Oh*, vous savez, répond Alain Weill en réajustant sa veste vert pomme, *nous n'avons pas engagé de secrétaire, encore moins loué de bureau. Nous avons gardé une extrême mobilité pour réagir à toutes les sollicitations. Et puis les retombées du mois devraient nous permettre de poursuivre l'expérience.* »

BERTRAND RAISON.

★ Le catalogue de cette exposition promenade est édité par le magazine *Création* dans son numéro du mois de juin.

★ Pour comprendre comment les Français publiphobes des années 70 sont devenus publiphiles en 1980, les éditions du Chêne publient *Affiche de pub*, de Philippe Benoît et Didier Truchot. 240 pages. 295 F.

★ A noter, en plus du programme donné vendredi dernier, Reactor, un bureau de création canadien particulièrement déchaîné, montre ses travaux au Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine, 75007.

★ Deux importantes ventes d'affiches auront lieu le 12 juin à 14 heures et le 13 à 11 heures à l'hôtel Drouot, 9, rue Drouot, salle n° 13.

★ La boxe sera sur les murs de la BNP en l'honneur de Luigi Castiglioni, affichiste du sport, 2, place de l'Opéra, 75002.

★ Enfin, Josef Muller Brockmann, l'un des plus importants graphistes suisses, sera à la galerie Impression, 43, rue de Verneuil, 75007.

NOTES

Au Mans

Loutreuil, peintre maudit

Maurice Loutreuil tient-il enfin sa chance ? La grande exposition organisée d'abord au musée de Saint-Denis, puis à l'abbaye de l'Epau pour le centenaire de sa naissance (1) confirme en tout cas, et en tous points, les éloges décernés par Jean Cassou, Félix Fénéon ou Jean Guéhenno — et ses meilleurs amis : André Masson, Eugène Dabit — à un peintre qui paya cher son ombrageuse indépendance... et sa haine de la guerre : insoumis, il ne fut sauvé du bagne militaire que par l'intervention du docteur Abel Blanchard.

En vérité, de s'être tenu à l'écart des courants et des modes empêche de « dater » une peinture franche et brutale, pétrie en pleine pâte, plus ou moins expressionniste, plus lyrique que réaliste, préférant la recherche de l'émotion à celle d'une construction mentale, encore qu'on puisse rapprocher ce Sarthois des immigrés de l'école de Paris.

Ses audaces d'alors paraissent-elles dépassées ? On n'en est plus là, heureusement, et l'on ne peut que s'incliner devant la vivante leçon d'authenticité donnée par quatre-vingts toiles et maints admirables dessins, entre autres *la Porte du jardin en hiver, la Neige au Pré-Saint-Gervais*, la somptueuse mosaïque du *Champ de blé* qui annonce Bissière, les *Deux nus* de 1921-1922, le *Grand nu brûlé*. Tous sont d'ailleurs reproduits dans la monographie de Jean-François Levantal, complétée d'un catalogue raisonné, qui vient de paraître.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Loutreuil était originaire de la Sarthe. Né à Montmirail en 1885, il avait été clerc de notaire au Mans avant de « monter » à Paris, en 1909, pour se consacrer à la peinture. Il est mort à Paris en 1925.

★ Abbaye de l'Epau, route de Changé, Le Mans-Yvré-l'Evêque, jusqu'au 22 juin.

Les couleurs Wolfe

Judith Wolfe n'aime véritablement que la couleur. Elle l'adore, elle l'idolâtre, s'y baigne et s'en enchante. De ces enthousiasmes, elle recueille les éclaboussures, giclées vertes, jaunes, écarlates, prune, azur, orangées, et les compose en polyptyques. Le plus remarquable est qu'elle évite cependant les dangers habituels à pareille monomanie, la répétition et la monotonie.

Sachant varier formats, rythmes, harmonies et gestes, elle s'inscrit dans une tradition new-yorkaise tout en s'en distinguant avec force. Peut-être est-ce de travailler en France. On le croirait d'autant plus volontiers que l'on songe parfois, devant ces chorégraphies rutilantes, aux derniers ponts japonais de Monet, d'un Monet qui aurait emprunté à Redon la préciosité de ses pastels acidulés, préciosité qui ne va pas sans quelque mignardise. Il n'empêche : cet impressionnisme abstrait a de quoi séduire.

Ph. D.

★ Galerie G., 19, rue de l'Abbé-Grégoire. Jusqu'au 21 juin.

Au Pavillon des arts

Le révélateur Roland Barthes

Qu'il commente une photo de l'abbé Pierre ou le visage de Garbo, une publicité pour les pâtes Panzani ou un dessin de Cy Twombly, les légendes de Roland Barthes font date. Elles sont aujourd'hui exposées, en face de leur modèle, au Pavillon des arts.

« *J'adore légender des images.* (...) *Ce que j'aime au fond, c'est le rapport de l'image et de l'écriture, qui est un rapport très difficile, mais par là même qui donne de véritables joies créatrices, comme autrefois les poètes aimaient travailler à des problèmes difficiles de versification.* » Roland Barthes, ou R.B., comme il lui arrivait de se désigner, ne s'en est pas privé, tout au long de sa vie, de « légender » des images, et de toutes sortes : des peintres hollandais à la publicité des pâtes Panzani, des bandes dessinées de Crépax aux allégories en fruits et légumes d'Arcimboldo, du visage de Garbo aux affiches de Savignac, sans oublier tel développement fameux sur l'acteur saisi par le style d'Harcourt.

L'exposition qui se tient au Pavillon des arts est donc d'une conception toute particulière. Quelques œuvres superbes, des Hollandais, le *Judith et Holopherne* d'Artemisia Gentileschi, des dessins de Cy Twombly, de Steinberg, des photos d'Avedon, de Kertesz, parfois de simples reproductions des originaux absents : l'important n'est pas là, mais dans le commentaire de Barthes, reproduit en grands panneaux à côté de chaque « image ». Légender, c'est d'abord lire et ensuite donner à voir ce qu'on a lu, d'où l'abondance de l'impératif (amical) chez R.B. « Voyez... », comme une invitation à partager sa lecture, son émerveillement, sa découverte : ce qui est exposé, c'est avant tout le regard de Barthes lui-même.

L'hommage qui lui est ainsi rendu (on se procurera avec bon sens le catalogue, excellent, préfacé par Edgar Morin, François Wahl, l'ami et l'éditeur de R.B., et Jérôme Serri, le commissaire de l'exposition) est d'autant plus justifié que ce regard, ces légendes sont passionnants, aigus, révélateurs. On ne voit pas de la même façon la tour Eiffel, l'alphabet d'Erté, le visage de l'abbé Pierre, avant et après la légende de Barthes, tantôt analyse chirurgicale, tantôt dérive imaginaire, toujours percutante.

François Wahl précise — et ce n'est pas un détail sans importance — que tous ces textes ont été écrits *sur commande*, pour des expositions, des catalogues. Jérôme Serri regrette de son côté que Barthes n'ait pas eu le temps, le goût, l'occasion d'écrire sur tant de peintres que nous aimons, d'Egon Schiele à Cosme Tura, et dont nous aurions voulu savoir comment il les aurait « légendés ». C'est assez bien souligner que ces textes inspirés nous donnent l'impression euphorisante d'être — momentanément — plus intelligent.

MICHEL BRAUDEAU.

★ « Roland Barthes, le texte et l'image », Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau, 75001 Paris. Jusqu'au 3 août.

ARTS

A l'Hôtel des Invalides

Forain correspondant de guerre



– Je viens leur demander si, oui ou non, je suis vainqueur.

Forain fut l'ami de Rimbaud et de Degas. Sa verve satirique s'exerça pendant près d'un demi-siècle. On redécouvre son célèbre « trait » à l'hôtel des Invalides.

Aux Invalides, pas question d'abuser de l'affiche ou du parcours fléché. *« Une exposition ? Ah non, je ne sais pas. »* Elle existe néanmoins, au troisième étage, au sommet d'un escalier tapissé de Detaille consternants ; elle existe, dans l'une des rares salles que le Musée de l'armée consent à abandonner à celui des deux guerres mondiales. Le premier dépend du ministère de la défense ; le second, de l'éducation nationale.

Est-ce pour ce motif qu'il se trouve opprimé ? Pour cette raison que la conservatrice, Cécile Coutin, surveille elle-même les œuvres, faute de gardiens ? Qu'elle doit multiplier les panneaux qui divisent l'espace et étranglent la perspective, afin d'obtenir de quoi accrocher une fraction des collections permanentes ? Les Forain que l'on voit pour l'heure appartiennent à ce fond, dont ils sont l'une des pièces de choix.

Car ce Forain, émule de Degas, comme lui satiriste de la *Vie moderne*, comme lui ironique, a donné en cinq ans, d'août 1914 à la conclusion du traité de Versailles, le meilleur de son œuvre gravé. Il alimente alors en planches *l'Opinion*, *le Figaro* et, pour finir, le *Oui*, devenu après l'armistice *l'Avenir !* S'inspirant de l'actualité avec une promptitude de chroniqueur, Forain traite aussi bien des malheurs du front que des ridicules de l'« arrière ».

Sans doute ne doit-on attendre de lui, d'un nationaliste semblablement convaincu, la moindre nuance, la plus petite indulgence. Comme l'époque et sa propagande le veulent alors, l'Allemand tourne au Hun, Guillaume II à l'abruti, le planqué à la crapule. A l'inverse, le Tommy est sans reproche, l'Américain lent mais efficace et le Français systématiquement héroïque. Mais ces idées simples, insupportables d'ordinaire, Forain les sauve par son dessin, un dessin proprement miraculeux de puissance.

Ayant compris que décors et paysages encombrent plus qu'ils n'aident à la compréhension, il se limite à des horizons vides, à des esquisses de ruines indistinctes et, au centre de la feuille, établit le groupe dont le dialogue forme le sujet. Volontiers expressionniste, Forain use de la hachure, du trait qui tournoie et se noue ; il schématise, ne conservant que silhouettes tordues et visages creusés. L'épouvante est son élément ordinaire, épouvante en noir et blanc où passent des réminiscences de Goya et le souvenir de Daumier, d'un Daumier dont Forain est l'ultime descendant, avant que reportages photographiques et films ne rendent obsolète ce journalisme dessiné.

Il arrive qu'on le regrette, car, malgré Capa, quel cliché peut atteindre à l'éloquence de cette Borne de mars 1916 contre laquelle s'entassent des cadavres allemands ? Ou cette allusion à la Société des nations : une mère, extasiée devant le lit de son fils, s'enthousiasmant : *« Le chéri s'est réveillé avec son petit canon dans les bras » ?*

PHILIPPE DAGEN.

★ Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides, cour d'honneur ; jusqu'au 31 juillet puis de septembre à décembre.

THÉATRE

La prochaine saison de la Comédie-Française

Avec les poulains de Le Poulain

Une nouvelle secrétaire générale, quatre nouveaux pensionnaires, huit nouvelles présentations et cinq reprises, Jean Le Poulain s'installe au Français.

La Comédie-Française se porte bien. Son administrateur sortant, Jean-Pierre Vincent, bien qu'il eût souhaité prolonger son séjour Place Colette, s'est félicité du travail qu'il a pu mener durant trois années, travail qui s'est soldé pour la saison 1985-1986 par une excellente fréquentation du théâtre (plus de 80 % des fauteuils ont été occupés) et des recettes supérieures à celles recueillies en 1981, année du bicentenaire.

Autant dire que l'on attendait avec curiosité les premiers pas de Jean Le Poulain, nouvel administrateur, qui entrera en fonctions le 1er août prochain et qui a préparé la nouvelle saison avec Jean-Pierre Vincent. Sa première décision a été la nomination au poste de secrétaire générale de Marie-Annick Duhart, ancienne adjointe au directeur du Festival d'Avignon, de 1982 à 1984, et surtout membre du cabinet de Jack Lang, chargée des relations avec la presse.

Jean Le Poulain a présidé, en second lieu, à la séance de signatures d'engagements de quatre nouveaux pensionnaires. François Barbin, ancien élève du Conservatoire (classes de Robert Manuel, Jean Meyer et Michel Bouquet), âgé de trente-trois ans, a beaucoup travaillé avec Jean Le Poulain au Théâtre de Boulogne-Billancourt et au Festival de Vaison-la-Romaine. On pourra le voir dès ce mois de juin dans *le Chapeau de paille d'Italie*.

Thierry Hancisse, jeune Belge de vingt-quatre ans, ancien élève de l'Académie théâtrale de Liège et du Cours Florent, joue déjà dans la présentation actuelle du *Bourgeois gentilhomme*. Marianne Epin, comédienne déjà aguerrie, prix Gérard-Philipe 1985, a joué avec certains de nos meilleurs metteurs en scène et devra quitter la Salamandre, compagnie lilloise de Gildas Bourdet. Enfin, Stéphane Freiss, ancien élève de Jacques Sereys et Michel Bouquet, au Conservatoire, ferme le ban. Il joue actuellement *Marx et Coca-Cola* au Théâtre du Petit-Montparnasse à Paris.

Ces quatre-là rejoignent les vingt-cinq pensionnaires et les trente-quatre sociétaires que compte aujourd'hui la troupe du Français. Ils feront partie de la distribution de la première nouvelle présentation de la saison 1986-1987, *le Songe d'une nuit d'été*, de William Shakespeare, dans le texte français de Stuart Seide et de la mise en scène de Jorge Lavelli. Celui-ci, après sept années d'absence au Français, ne s'en tiendra pas là : il dirigera en mars prochain les représentations de *Polyeucte*, de Pierre Corneille.

Accompagné de ses amis Vincent et Strouvé, Paul Vecchiali fera ses débuts dans l'Illustre Théâtre, à défaut de les faire sur les planches, puisqu'il a monté il y a deux ans *Revoir la mer*, de Jean-Pierre Thibaudat au Petit-Odéon. Il s'attaquera à deux ouvrages d'Henry Becque, *la Parisienne* et *Veuve !* présentés à partir du mois de novembre.

Au mois de novembre encore, Littéraire 1 sera l'occasion de voir et d'entendre *le Cantique des cantiques*, mis en scène par Jacques Destoop, Littéraire 2, en janvier, donnant l'occasion à Françoise Seignier de signer la réalisation d'*Esther*, de Jean Racine, donné avec orchestre sur la partition originale de Moreau.

Nouvelle présentation encore avec *Turcaret*, de Lesage, mis en scène par Yves Gasc, et *les Femmes savantes*, de Molière, mis en scène par Catherine Hiégel, sociétaire du Français, qui signera là sa première mise en scène salle Richelieu. Gildas Bourdet, directeur du Théâtre national du Nord, signera la mise en scène de l'ultime nouvelle présentation de la saison, *Dialogues des carmélites*, de Georges Bernanos, coproduction de la Comédie-Française et de sa propre compagnie, La Salamandre.

Au chapitre des reprises, les retardataires pourront assister aux représentations d'*Un chapeau de paille d'Italie*, d'Eugène Labiche, dans la mise en scène de Bruno Bayen, à celles de *Bérénice*, de Jean Racine, dans la mise en scène de Klaus-Michael Grüber, du *Bourgeois gentilhomme*, de Molière, revisité par Jean-Luc Boutté, du *Balcon*, de Jean Genet, mis en scène par Georges Lavaudant, et du *Menteur*, de Pierre Corneille, dans la mise en scène d'Alain Françon.

Le programme de la saison de la Comédie-Française à l'Odéon sera présenté le 19 juin. On sait déjà que deux nouveaux spectacles seront proposés dans la grande salle : *l'Eternel Mari*, de Dostoievski, mis en scène par Simon Eine (avril), et *la Ronde*, de Schnitzler, par Alfredo Arias, directeur du Théâtre d'Aubervilliers, coproducteur de ce spectacle.

Jean Le Poulain a tenu par ailleurs à annoncer, en compagnie de Jean-Louis Martinoty, directeur de l'Opéra de Paris, une grande première pour 1988 : la création à la Comédie-Française du *Malade imaginaire*, de Molière, avec la musique de Charpentier, interprétée par l'Orchestre et les chanteurs de l'Opéra, et celle d'*Ariane à Naxos* à l'Opéra.

Enfin, le nouvel administrateur n'a pas renoncé à tourner pour la télévision l'intégrale des œuvres de Molière qui, malgré les réticences des chaînes, pourrait commencer l'année prochaine.

« Le magnifique travail accompli par Jean-Pierre Vincent pour la gloire de la maison », selon les mots de Jean Le Poulain, ne semble pas déplaire au nouvel administrateur, qui présente là une nouvelle saison fort intéressante. Boutté, Lavelli, Vecchiali, Hiégel, Bourdet, c'est plus qu'il n'en faut pour s'abonner.

OLIVIER SCHMITT.

★ Renseignements : Comédie-Française, 2, rue de Richelieu, 75001 Paris. Tél. : (1) 40-15-00-15.

DANSE

« Giselle » par le Ballet Cullberg au Théâtre de la Ville

De mère en fils

Difficile d'être le fils de Birgit Cullberg, la pionnière de l'expressionnisme suédois. Mats Ek y est parvenu.

A quatre-vingts ans, Birgit Cullberg fait partie des pionniers de la danse moderne. Elève de Kurt Jooss dans les années 40, elle a connu un démarrage foudroyant en 1950 avec *Mademoiselle Julie*, d'après Strindberg, ballet aujourd'hui célèbre dans le monde entier.

Freud et le cinéma suédois sont passés par-là. Comme Martha Graham, qu'elle admire, Birgit Cullberg s'attache à l'expression des passions cachées. Ses ballets reposent sur un affrontement perpétuel entre l'homme et la femme.

Quand on la revoit en 1974 au Théâtre de la Ville, Birgit Cullberg joue les vieilles dames indignes dans un drame de l'apartheid, *Soweto*. Il est signé de son fils, Mats Ek, qui assume la relève avec l'esprit revendicatif maternel mais dans un style plus proche de la nouvelle génération.

Mats Ek est revenu pour la troisième fois au Théâtre de la Ville avec *En Boothnie du Nord*, dansé sur des airs folkloriques de son pays, *Foyer*, évocation impressionniste des relations de groupes et — très attendue — sa relecture de *Giselle*, qui fait partout un malheur, même auprès des balletomanes.

La musique, le thème, sont respectés mais le fantastique de Théophile Gautier a laissé la place à la réalité d'aujourd'hui... C'est une Giselle chez les ploucs, truculente, et un brin pagnolesque. Au premier acte, une jeunesse dorée en mal de distractions se frotte à des paysans frustres et agressifs. Giselle, un peu demeurée et folle de son corps, est draguée sans vergogne par Albert. Hilarion, amoureux, possessif et jaloux, préfère l'attacher à un piquet. Finis les pointes, les tutus ; l'acte blanc se déroule dans un asile psychiatrique. Finis aussi la chaumière dans les vignes, la clairière des Willis. Marie-Louise de Gers Bergenstrahle a imaginé un « décor-fantasme », des collines rondes comme des seins de femme, une salle d'hôpital en perspective plongeante parsemée de débris de corps humain.

Albert perd Giselle, mais il ne meurt plus. Meurtri, solitaire, il retrouve l'innocence, la nudité de l'enfance.

A chaque représentation, le public ovationne le ballet et son interprète, Anna Laguna, irrésistible avec son béret au ras des yeux, ses bras tendres et ses sauts de cabri.

Birgit Cullberg est dans la salle, impériale. Elle savoure le triomphe de son grand garçon qu'elle a cru un moment perdu pour la danse.

Mats Ek s'en amuse aujourd'hui : *« A dix-sept ans, j'ai lâché, j'en avais assez d'un entraînement fastidieux. Et puis je souffrais des représentations, des tournées qui me privaient de ma mère. Alors j'ai choisi le métier de metteur en scène. Un jour, dans une petite ville une troupe répétait* West Side Story, *de Robbins, dans le théâtre où je travaillais. J'ai suivi le cours tous les matins avec les danseurs et j'ai eu envie de continuer. J'avais vingt-huit ans. Il était trop tard pour les exploits, mais je me suis replongé dans la danse, et mon corps ne demandait que ça. je suis entré au Ballet de Düsseldorf, où j'ai même dansé* Giselle, *et au Nederlands, chez Kylian. Aujourd'hui, j'ai dix ans de chorégraphie mais aussi trente ans de danse. »*

En cherchant avec ses danseurs, Mats Ek a forgé un style reconnaissable entre tous, un mélange d'ancrage au sol (utilisation fréquente du « plié en seconde »), de rapidité, de tours spiralés et de souplesse cocasse. Avec ce langage direct, efficace, il est parvenu à réactualiser la sacro-saint ballet de *Giselle* sans l'assassiner. *« Depuis que j'ai vu voici bien longtemps ce chef-d'œuvre dansé par Makarova, il me trottait dans la tête et dans le cœur. J'ai voulu mettre en évidence des relations sociales et spirituelles, un sens du tragique, qui existaient à l'origine. Ce sont les Russes qui ont transformé le ballet en conte de fées, en sucrerie fade. Je voulais reprendre tout ça avec mes propres mots. Et la musique d'Adam, qui colle à l'action, m'a bien aidé.*

» Giselle m'intéresse en tant que personnage parce qu'elle est « différente ». Ce n'est pas une idiote, plutôt une « marginale ». Dans le ballet originel, elle est « marquée ». Fragile, naïve, elle danse quand les autres travaillent. Chez moi, c'est un être pur, inadapté aux conventions sociales et qui en fait ressortir l'hypocrisie. Son comportement impulsif, naturel, sert de révélateur. Elle est gênante et condamnée à l'enfermement. »

Depuis 1980, Mats Ek est codirecteur du Ballet Cullberg avec sa mère. Il se préoccupe d'internationaliser au maximum le répertoire de sa compagnie. Il a programmé des chorégraphies aussi différents que Christofer Bruce, Robert North, Jiri Kylian ou Ulysse Doves. Il se tourne aussi vers des jeunes comme Karl Wube ou François Verret, qui créera un ballet à Stockholm l'été prochain.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h 45, premier programme : *En Boothnie du Nord* et *Foyer*, jusqu'au 8 juin ; second programme : *Giselle*, du 10 au 14 juin.

EN BREF

Hommage à Leonard Bernstein

Lauren Bacall et Jean-Louis Barrault présideront la soirée d'hommage à Leonard Bernstein qui aura lieu le 18 juin au Théâtre du Rond-Point au bénéfice de l'American Center. Les chanteuses Julia Migenes-Johnson et Shirley Verrett, le flûtiste Jean-Pierre Rampal, le clarinettiste Michel Portal, l'Orchestre national de France dirigé par Michael Barret, l'Orchestre national de jazz, apporteront leur concours à cette manifestation en partie retransmise en direct sur France-Musique et au cours de laquelle seront exécutées plusieurs partitions de l'auteur de *West Side Story*. Le lendemain, celui-ci recevra des mains du président de la République la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Renseignements : 47-23-72-33 et 43-35-40-56.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

STEFANO, Espace Marais (42-71-10-10), 20 h 30.

LES DÉSIRS DE L'AMOUR, Lucernaire (45-44-57-34), 19 h.

LES DERNIÈRES CARTES, Centre Wallonie-Bruxelles. 20 h 30.

L'AMOUR-GOUT, Nouveau Théâtre Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 45.

N'ÉCOUTEZ PAS, MESDAMES, Palais Royal (42-97-59-81), 20 h 45.

GMUND, Grande Halle de La Villette. 21 h 30.

HORS PARIS

SARCELLES, Le Grenier (39-86-20-77), Qui a peur de Virginia Woolf ? A 21 h.

MOISSELLES, C.H.S. (39-35-16-66), Art-Théâtre-Psychiatrie.

VERSAILLES, Grand Trianon, A 21 h : Le Cid.

Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre, 20 h 30 : Électre ; Théâtre Gémier, 20 h 30 : le Terrain Bouchaballe.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

TEP (43-64-80-80), Cultures plurielles : 19 h : Une grande raison qu'il fait nuit... (Aubervilliers/Bande Comédie) ; Kaskadanse (Traction avant compagnie).

BEAUBOURG (42-77-12-33) Cinéma/Vidéo : vidéo-information ; 16 h, Comet ; satellites du soleil, de S. Goldmith ; à 19 h, Tunisie : le couscous de la colère, de P. Demont, G. Murry ; l'agonie du Sahel, de C. Mottier, D. Pasche ; Vidéo-Musique : 16 h, la Bohème, de Puccini ; à 19 h, Samson et Dalila, de Saint-Saens ; Concerts/spectacles : 21 h : Polyphonix. Festival de poésie, musique et performance ; 18 h 30 : Cie Doussaint-Duboulez.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 3e Festival d'orchestre : 20 h 30 : Chœur et orchestre symphonique de la radio de Belgrade/Mladen Jagust Janacek.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : 20 h 45 : Ballet Cullberg.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : 20 h 30 : l'Empereur Jones, d'E. O'Neill.

Les autres salles

☛ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : la Derelitta.

ASTELLE (42-38-35-53), 20 h 30 : Spiptasme femme tease.

☛ ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : Sonate en solitudes majeures.

BOUCANIER (43-45-60-60), 21 h : Hérode et Salomé.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 22 h + 24 h : Marc Jolivet.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : la Vie, c'est par moment.

LA CARTOUCHERIE. Atelier du Chaudron (43-28-97-04), 20 h 30 : Angelico in vitro.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30 : D'où viennent les catules ?

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84), 20 h 30 : Pénélope.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), 20 h 30, Galerie : Antoine et Cléopâtre ; Resserre 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; Grand Théâtre 20 h 30 : Arlequin serviteur de deux maîtres.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut !

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Poésie avec Vicky Messica.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37), 21 h : Du sang sur le cou du chat.

EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.

EPICERIE-THÉATRE (42-72-23-41), 21 h : West and Co.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Stefano (à partir du 4) ; (L.) 18 h 30 : Ça va, ça vient.

ESPLANADE DU LOUVRE 22 h : la Demi-Finale de Waterclash.

ESSAION (42-78-46-42), 21 h : la Nuit du 4 août.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (42-62-11-95), 18 h 30 : Victor Hugo-Juliette Drouet : Leur passion amoureuse ; 20 h 45 : Dernier jour d'un nazi.

☛ FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h : les Chaussures de Madame Gilles.

FORTUNE (43-56-76-34) 21 h : Mister Tilt.

☛ GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : 5e Festival du THEG-Théâtre des gens.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Des oiseaux par les yeux ; 19 h 30 : le Dédale du silence.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

☛ LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 20 h 30 : la Voisine.

☛ LUCERNAIRE (45-44-57-34). II, 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

☛ MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

☛ MARIE-STUART (45-08-17-80), 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love ; 18 h 30 : l'Entrée en matière.

☛ MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : Partage de midi.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Grande salle 20 h 45 : le Veilleur de nuit. – Petite salle 21 h : Marx et Coca-Cola.

MUSÉE DES ARTS DECORATIFS (42-60-32-14), 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : la Berlue.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine.

☛ PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. 21 h : Et Juliette ; II. 21 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h : Speedy Bananas.

☛ PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas, mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : les Trompettes de la mort.

☛ POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97), 21 h 15 : la Poule d'en face.

POTINIÈRE (42-61-42-53), 21 h : la Panthère repentie.

☛ SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos. – III. 22 h 15 : Tous en scène ; 22 h 15 : Bail à céder.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-Cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ISLE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phèdre.

☛ THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle 20 h 30 : les Oiseaux. Petite salle 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste. – II. 20 h 30 : Reviens, James Dean, reviens.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), Lysistrata.

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

☛ TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CITHÉA (43-57-99-26), 20 h 30 : Solo mio ; 22 h 15 : Une fournée particulière.

DOMINO (43-37-43-51), 22 h : les Bonheurs de Sophie.

L'ÉCUME (45-42-71-16), 20 h 30 : La vie est un grand toboggan ; 24 h : M. Debaecker : 22 h : Transit intestinal.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Lili Boulogne.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : D. and J. Memories ; (D.). 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises ; 19 h : le Rat dans la contrebasse.

OLYMPIA (47-42-52-86), 20 h 30 : Popeck.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), à 21 h : Cérémonie de mariage.

LE MÉCÈNE (42-62-57-95), 20 h 30 : Muche.

TH. DU JARDIN (47-47-77-86), 20 h 30 : E. Pagava, J. Douai, W. Fukuda.

La danse

(voir théâtres subventionnés)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) 20 h 30 : avec R.-M. Rilke (jusqu'au 6) ; à 22 h 30 : Théâtre de son (jusqu'au 6).

LA DÉFENSE place (47-96-25-55), Europe de l'Est.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22), à 21 h : Prince de Paris ; Strada Fox.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), 22 h : Duetti, des Tresses à denouer.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), à 18 h 30 : Hommage à Tatsumi Hijakata ; à 21 h : la Argentina.

PLAINE (42-50-15-65) à 20 h 30 : Chiclana.

Vendredi 6 juin

Opérettes – Comédies musicales

AMANDIERS (43-66-42-17) à 20 h 45 : Puzzle.

CIRQUE D'HIVER (42-78-19-54), 20 h 30 : Iliade.

GRÉVIN (42-46-84-47) à 21 h : l'Amant Statue, Maison à vendre.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 20 h 30 : Ex Nihilo.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : De Pressac Jazz Group.

DUNOIS (45-84-72-00), à 20 h 30 : Etron Fou Leloubian.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), à 20 h : Virgin Prunes.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h : Stir Zoopsie ; le 10 : Shakers.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet R. Franc.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), à 22 h : M. Bescon, O. Laférière.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), à 21 h 30 : Dirty Dozen Brass Band.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), à 21 h 30 : River Boat.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : M. Roques, S. Kessler, P. Boussagnet, R. Portier.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30 : Quartet A. Galzoni.

PHIL ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : Rido de Bayonne.

REX CLUB (47-93-59-34), 20 h, le 4 : Sonic Youth.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : M. Saury Jazz Music.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : G. Ferris et B. Altschull.

ZÉNITH (42-45-44-44), 20 h 30 : Sade.

Festivals

Etampes : XIe Festival de musique ancienne, (64-94-32-11) : Eglise Saint-Martin, 21 h : Chant Dhrupad.

Versailles, (39-50-71-18) : Grand Trianon, à 21 h ; le 6 : le Cid.

Nuits blanches de la danse. Marne-la-Vallée, Ancienne ferme du Buisson, Noisiel, (60-05-29-52), 21 h 30, Trapèzes.

Festival de l'Ile-de-France

(47-23-40-84)

Noisy-le-Sec, Mairie : Ens. Fitzwilliam, à 18 h et 20 h 30.

Festivals du Marais

(48-87-74-31)

Théâtre : Centre Wallonie-Bruxelles 20 h 30 : les Dernières Cartes.

Festival printemps du Théâtre

(48-87-83-68)

Bouffes du Nord, 20 h : le Tigre du Bengale.

Grande Halle de la Villette, 21 h 30 : Gmund.

En région parisienne

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), 21 h : Ubu Roi ; Petite Salle : 21 h : L. Coronel Quartet.

MOISSELLES, CHS (39-35-16-66), Art Théâtre psychiatrie.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : Quai Ouest ; Parc des anciennes mairies (47-25-91-20), 21 h : Orchestre national de Jazz.

NEUILLY, Athlétic (46-24-03-83), à 20 h 30 : Tueur sans gages.

RIS-ORANGIS, Centre R.-Desnos (69-06-72-72), à 21 h : Orchestre de chambre de Versailles.

RUNGIS, Centre Culturel (45-60-54-33), à 21 h : Interdit au Public.

RUEIL, Théâtre (47-32-24-42), à 20 h 45 : Une soirée à Vienne (Orchestre B. Thomas et les danseurs de l'Opéra de Paris).

SARCELLES, Le grenier (39-86-20-77), à 21 h : Qui à peur de Virginia Woolf ?

SCEAUX, Gémeaux (46-60-05-64), à 22 h 30 : A. Emler Quintet.

SEVRES, CAC (45-34-76-65), 20 h : Trio Laks, Groupe Zaff.

LE VÉSINET, Temple (39-76-32-75), à 21 h : Camerata de Versailles.

VINCENNES, Château (45-65-63-63), à 20 h 30 : Au bout du couloir ; Théâtre D.-Sorano (43-74-73-74) à 21 h : Abu Hassan.

VITRY-SUR-SEINE, Théâtre J. Vilar (46-82-84-90), à 21 h : Ties, Aller-retour.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à A. Trauner : Au risque de se perdre, de F. Zinnemann ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs – Cannes 86 : Comic Magazine, de Y. Takita (Vostf) ; 21 h 15, Perspectives du cinéma français – Cannes 86 : Pauline épaulettes, de S. de Mareuil.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

A l'occasion de la Journée nationale du documentaire, La Bande à Lumière présente des films à 15 h et 17 h 15 ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma argentin : Fuera de la ley, de Romero (Vo).

SALLE GARANCE

Tlj à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (Programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

AFTER HOURS (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44 ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Calypso, 17e (43-80-30-11). – V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LES AVENTURIERS DE LA QUATRIÈME DIMENSION (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BERLIN AFFAIR (*) (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LES FILMS NOUVEAUX

LE DERNIER SURVIVANT, film néo-zélandais de Geoff Murphy, (v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FINAL EXECUTOR, film italien de Romolo Guerrieri, (v.f.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

HAVRE, film français de Juliet Berto : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR, film japonais de Nagisa Oshima, (v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) : 14 Juillet Racine, 6e (43-25-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE, film italien de Mario Monicelli, (v.f.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ROSE BONBON, film américain de Howard Deutch, (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-36-21-21) ; (v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

SOUVENIRS SECRETS, film britannique de John Reid, (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

UNE AMIE QUI VOUS VEUT DU BIEN, film américain de David Greenwalt, (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; (v.f.) : St-Lazare Pasquier, 8e (43-97-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

YOUNGBLOOD, film américain de Peter Markle, (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-82-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 8e (43-37-57-47).

CHORUS LINE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

DELTA FORCE (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40). H. – v.o. : Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches (H. sp.), 6e (46-33-10-82).

L'ÉLU (A., v.o.) : Utopia (H. sp.), 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

FERESTADEH (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V (à partir de dimanche), 8e (45-62-41-46) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MACARONI (It. v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg (H. sp.), 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOMADS (A., v.o.)) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Élysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : George V à partir de dimanche, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e ((47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SALVADOR (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama 13e (H. sp.), (47-07-28-04).

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TASIO (Esp., v.o.) : Utopia, 5e (H.sp.), (43-26-84-65).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

TOUBIC ACADEMY I (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

ZOO (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 7 JUIN

« Le vieux quartier Saint-Séverin », 15 h, métro Maubert-Mutualité (Lutèce visites).

« La Banque de France », 15 h, 1, place du Général-Catroux (La France et son passé).

« Chefs-d'œuvre de la tapisserie du XVe siècle au XIXe siècle », 13 h, Petit Palais (G. Caneri).

« Trésors des abbayes normandes : 7 et 8 juin, logement à Caudebec. Inscriptions : 42-82-08-88 (M. Hager).

« Le Musée de l'homme : les collections américaines », 14 h, entrée musée caisse (Hauts lieux et découvertes).

« Le jardin Albert-Kahn », 10 h 30, métro Pont-de-Saint-Cloud, sortie A.-Kahn (Les Amis de la Terre de Paris).

« La sculpture française au XIXe siècle », 16 h 30, entrée Grand Palais (M.-C. Lasnier).

« Le faubourg Saint-Germain », 10 h 30, métro Invalides (Ch. Merle).

« Monceau et son histoire », 15 h, métro Monceau (S. Leblanc).

« La Cour des comptes », 10 h, 13, rue Cambon (E. Romann).

« De Rembrandt à Vermeer », 16 h 50, Grand Palais (L'art pour tous).

« L'atelier d'un laqueur de Chine », 14 h 45, sortie métro Colonel-Fabien (AITC).

« Symbolique de Notre-Dame, franc-maçonnerie, Rose-Croix, bouddhisme », 15 h, métro Cité (I. Hauller).

« La franc-maçonnerie des origines à nos jours », 15 h, 16, rue Cadet (M. Ragueneau).

« Les hôtels du faubourg Saint-Germain », 14 h 30, métro Rue-du-Bac (M. Banassat).

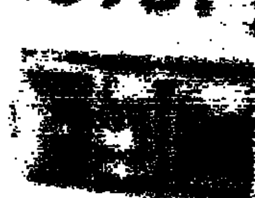
« Le vieux quartier de Saint-Merri Quincampoix », 15 h, parvis Hôtel-de-Ville devant la poste (G. Botteau).

« De l'atelier d'Ary Scheffer à celui de Gustave Moreau », 15 h, 16, rue Chaptal.

CONFÉRENCES

26, rue Bergère, 19 h 30, « L'imposture et son autodénonciation » (Docteur J. Donnars).

199 *bis*, rue Saint-Martin, 18 h, « Tarot des grands initiés d'Egypte ».



هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

Comme *le Monde* l'a annoncé il y a quelques jours, le supplément hebdomadaire « Radio-Télévision » se trouvera désormais sous une forme élargie et plus complète dans nos éditions datées dimanche-lundi.

Vendredi 6 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Variétés : Une soirée des stars (Eddy Mitchell).
L'émission prévue pour « Ambitions » étant reportée en septembre prochain, TF1 a programmé à la place une soirée en plusieurs temps. Après un clip de Stéphanie de Monaco, on écoutera Eddy Mitchell, le crooner, le grand frère flegmatique, pendant l'enregistrement de son dernier album. Pour finir, le groupe Queen.
21 h 45 Tennis.
22 h 5 Mundial 86 : Brésil-Algérie.
Au stade Jalisco à Guadalajara.
23 h 35 Journal.
23 h 50 Mundial 86 : Maroc-Angleterre.
En direct du stade Tecnologico à Monterrey.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h Mundial 86 : Hongrie-Canada.
En direct de Irapuato.
21 h 55 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Les livres du mois », sont invités : Marc Augé (Un ethnologue dans le métro), *Pierre-Marie Doutrelant* (la Bonne Cuisine et les autres), *Henri Gault* (Mes cinquante meilleurs restaurants de France), *Isabelle Hausser* (Célubée), *Yves Saint Laurent* (Yves Saint Laurent et le théâtre), *et Gérard Miller, préfacier de :* le Tennis et la Sexualité, *de Théodore Faretsky.*
23 h 10 Journal.
23 h 20 Ciné-club : Martin et Léa.
Film français d'Alain Cavalier (1978), avec I. Ho, X. Saint-Macary, R. Bohringer, C. Le Bailly...
Un jeune ouvrier s'éprend d'une Eurasienne rencontrée par hasard. Elle vit de l'argent que lui donne un ami afin qu'elle lui recrute des filles pour son plaisir. Rigoureux.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Histoires singulières : l'Appel des ténèbres.
Rosemary vit dans la crainte que son mari ne découvre sa liaison avec Michael Harris.
21 h 35 Taxi.
Le magazine ultra-sophistiqué de Philippe Alfonsi. Traversée nocturne en taxi dans les rues de Paris, lumières rose bleuté : des clients montent, passagers transitoires qui commentent des reportages jusqu'ici de choc. Cette semaine, la « citadelle Chirac ». On redoutait le caricatural, il n'y eut que du banal. Belles photos, musique classique, M. Chirac et son équipe au travail, sur fond d'histoire générale de Paris. Autre document, les TIG. Travaux d'intérêt général, ou comment éviter la prison aux petits délinquants. Mise en scène dramatisante. Bref, quelle déception.
22 h 35 Journal.
22 h 55 Montagne.
23 h 50 La clé des nombres et des tarots.
23 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 35, Document : La Boucane ; **21 h, Répulsion,** film de R. Polanski ; **23 h, la Chasse sanglante,** film de P. Collinson ; **0 h 40, la Malédiction,** film de R. Donner ; **2 h 25, Coup de cœur,** film de F. Coppola ; **4 h 10,** Cinémode.

LA « 5 »

19 h 30, A fond la caisse Série : Chips (et à 23 h 15) ; **20 h 30, Pentathlon,** jeu et variétés (et à 0 h 15) ; **22 h 15, Mode, etc.,** magazine sur la mode (et à 2 h).

TV6

20 h, Tonic 6 ; **23 h,** NRJ 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Turbulences : Y a-t-il une santé de gauche et une santé de droite ? Avec M[me] M. Barzach, ministre de la santé, et M. E. Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé.
21 h 30 Black and blue : chez le libraire.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; le sud du Tchad.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 6 novembre 1985 à Sarrebruck) : *Coriolan,* ouverture en ut mineur, de Beethoven ; *Concerto pour violoncelle et orchestre n° 1 en mi bémol majeur,* de Chostakovitch ; *Symphonie n° 2 en ut mineur,* de Bruckner, par l'Orchestre Radio-symphonique de Sarrebruck.
22 h 20 Les soirées de France-Musique : Pêcheurs de perles : à 0 h, Musique traditionnelle : peuls du Niger.

A VOIR

Magie de la rue

« Je voudrais décrire ce qui ne se remarque pas, les souvenirs. » Des souvenirs, l'écrivain Clément Lépidis en a plein les yeux et le cœur, souvenirs de « sa » rue de Belleville, celle d'antan, où l'on *« fraternisait »*, et qu'il ne retrouve plus.

A travers une série de petits reportages, *Urbe*, le magazine de la ville, ouvre le téléspectateur à la magie de la rue. Ce *« lieu qui appartient à tous »* (c'est bien connu) mais où souvent le piéton n'a qu'une dizaine de centimètres de trottoir. Maigre espace coincé entre l'étal du primeur et de sournoises machines rugissantes !

« Le Paris de l'après-guerre est devenu un énorme garage », regrette Mouloudji, guide-poète-chanteur tout au long de cette traversée. Mais attention, nostalgie ne signifie pas larmoiement : la rue, c'est extraordinaire, c'est vivant, c'est drôle. Bref, l'humour est aussi de mise : ce chemin raide, que l'on grimpe, silhouette cassée, ô combien évocatrice... on l'a judicieusement nommé *« la rue Bombe-Cul »*.

Nostalgie, humour... de la retenue, aussi, avec les photos d'Alain Kaiser. Elles illustrent vingt-quatre heures de la vie d'une rue de Strasbourg : un poumon qui se remplit de petits bruits, inspire et expire son flot de passants, pour ne retrouver que vers minuit l'oxygène du silence...

Avenues et chemins sous toutes leurs facettes : plongée d'une caméra sur les trottoirs, vue unique sur la cohorte de pieds qui les arpentent. Lente remontée vers les vitrines, aux personnalités si diverses. Il y a les transparentes, les agressives, les rétro, ou les aguicheuses. La rue pour tous. Il faut y descendre, et se promener avec Mouloudji.

B. T.

★ *Magazine Urba : tous dans la rue*, lundi 9 juin, FR 3, 23 h 5.

● *RTL (104,3) et Europe 1 (104,7) sur la FM parisienne.* – Depuis vendredi 6 juin au matin, RTL et Europe 1 diffusent sur la modulation de fréquence parisienne l'intégralité de leurs programmes ondes longues. D'autres villes pourront à leur tour recevoir ces programmes en FM (Brest, Bordeaux, Grenoble...), le satellite Télécom 1 devant prochainement retransmettre ceux-ci sur l'ensemble de la France.

Samedi 7 juin

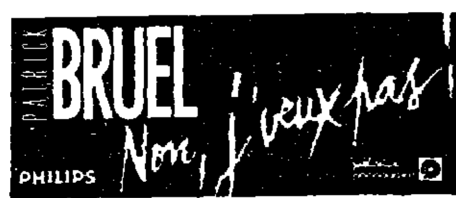
PREMIÈRE CHAINE : TF1

19 h 50 Mundial 86 : Mexique-Paraguay.
En direct de Mexico.



20 h 45 Loto.
21 h Mundial 86 : Mexique-Paraguay. Suite.
21 h 50 Tennis à Roland-Garros. Résumé.
22 h 10 Droit de réponse : Télé libre.
De Michel Polac.
Un débat qui risque d'être agité. Avec MM. Jack Lang, ancien ministre de la culture ; François Loncle, député de l'Eure ; Francis Mayor, dir. de la rédaction de Télérama ; *Jean-François Kahn, directeur de* l'Evénement du jeudi ; *Patrick Poivre d'Arvor, journaliste à Antenne 2 ; Edward Berh, journaliste à* Newsweek ; *Olivier Todd, journaliste ; Claude Santelli, réalisateur ; et d'autres invités encore. Un duplex est prévu avec le rassemblement-spectacle organisé pour la défense de TF1, place de la République.*
24 h Journal.
0 h 15 Destination danger.
Nouvelle série américaine d'espionnage.
1 h 5 RFE.

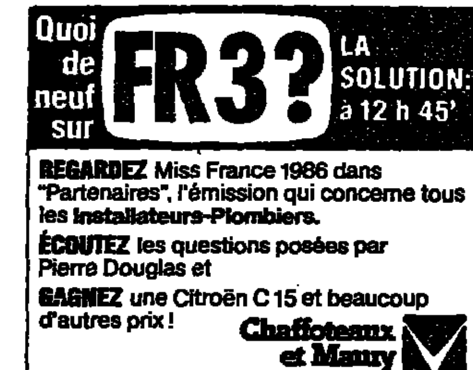
DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Champs-Elysées.
De Michel Drucker et F. Coquet.
Avec Jeanne Mas, les Charlots, J.-J. Debout...
22 h Mundial 86 : Espagne-Irlande.
En différé de Guadalajara.
23 h 35 Journal.
23 h 55 Mundial 86 : Pologne-Portugal.
En direct de Monterrey.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 5 Disney Channel.
22 h Soir 3.
22 h 25 Série : Mission casse-cou.
Une série policière anglaise.
23 h 15 Musiclub.



FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 30, Fraggle rock ; **18 h,** Paris kiosque ; **18 h 55,** Croqu'soleil ; **19 h 5,** Les paris du cinéma (et à 19 h 35) ; **19 h 10,** Tam-Dam ; **19 h 15,** Actualités régionales ; **19 h 55,** Les recettes de Gil et Julie.

CANAL PLUS

20 h 30, Téléfilm : Une vie comme je veux (2[e] partie) ; **21 h 55,** Série : Hollywood Blues ; **23 h,** Eddy « Paris » Mitchell ; **0 h,** Derrière la porte verte, film de A.-J. et A. Mitchell ; **1 h 5, Un assassin qui passe,** film de M. Vianey ; **2 h 50,** Boxe : championnat du monde ; **4 h 45, La chasse sanglante,** film de P. Collinson.

LA « 5 »

20 h 30, Téléfilm : les Veuves au parfum (et à 0 h 15) ; **22 h 15, Le grand show du sport.**

TV 6

21 h, Tonic 6 ; **23 h,** Live 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Chambres.
22 h 10 Démarches.
22 h 30 Week-end : Giacinto Scelsi.

FRANCE-MUSIQUE A COLOGNE

20 h 30 Concert avec l'orchestre philharmonique de Berlin.
23 h Les soirées de France-Musique.

PRESSE

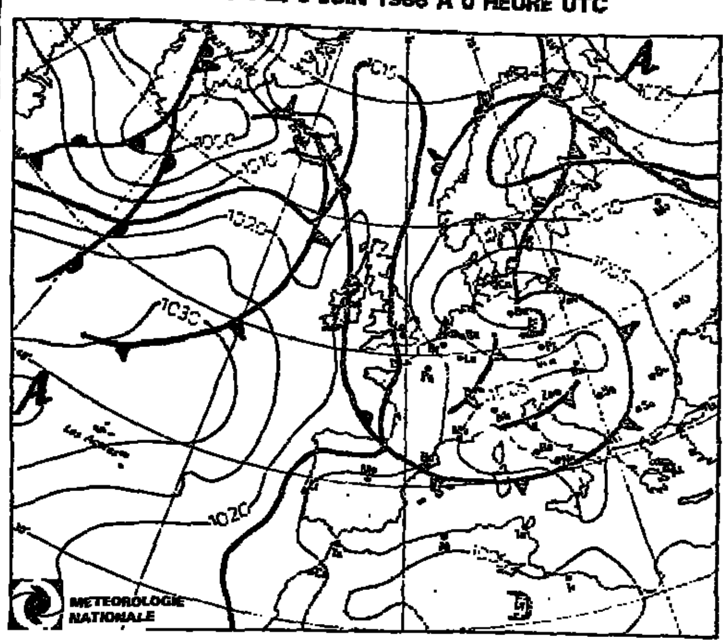
● *Semaine d'action du Livre CGT.* – La nouvelle fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication CGT de la région Paris-Ile-de-France organise du 9 au 14 juin une semaine d'action pour la défense du secteur de l'impression hélio. Une journée d'action dans les entreprises est organisée le mercredi 11 juin, jour de la décision du tribunal de commerce concernant l'avenir de l'imprimerie de Maisons-Alfort. Des arrêts de travail sont prévisibles dans les entreprises du labeur par roulement toute la semaine. Le cahier revendicatif du comité intersyndical du Livre parisien CGT sera présenté au Sundicat de la presse parisienne, le jeudi 12 juin.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 24

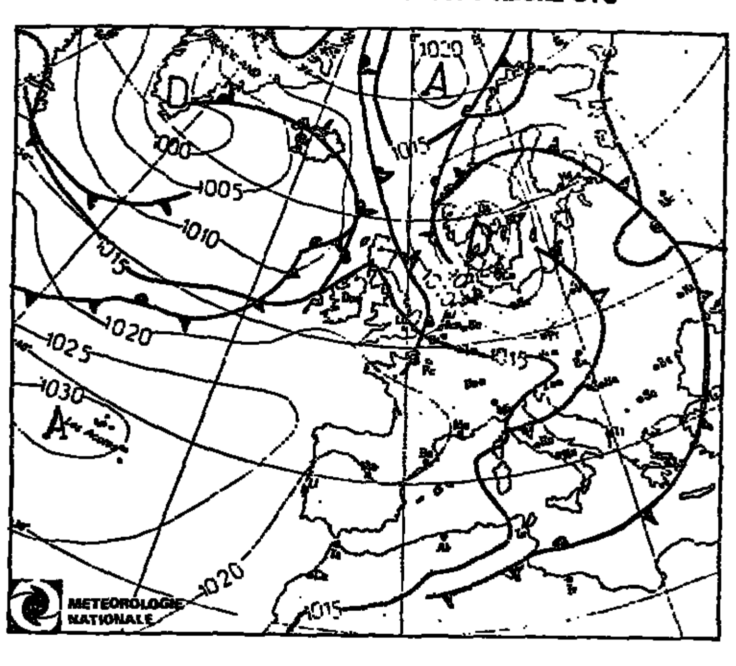
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 8 JUIN A 0 HEURE UTC

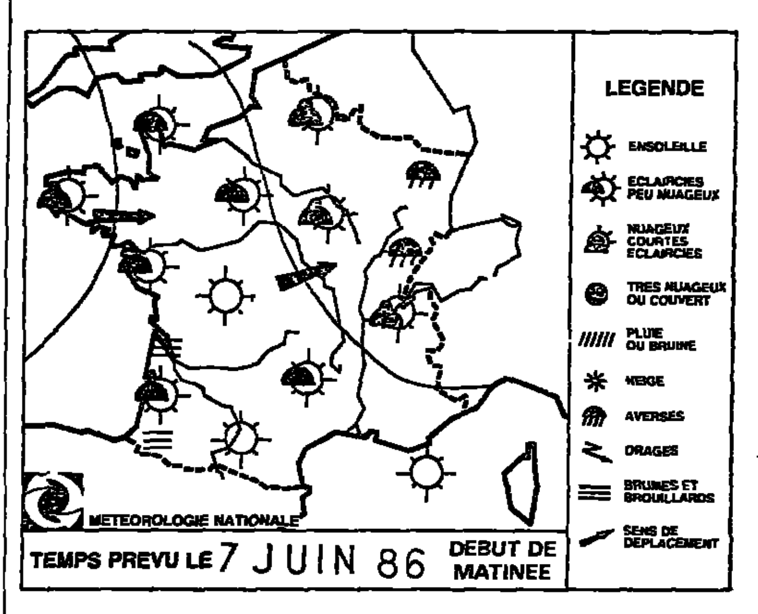


Evolution probable du temps en France entre le vendredi 6 juin à 0 heure et le samedi 7 juin 86 à minuit :

L'air instable circulant sur l'est du pays, s'éliminera très lentement tandis que les pressions hausseront légèrement par le sud-ouest. Samedi, en matinée, du Nord-Est aux Alpes du Nord, les nuages seront abondants avec quelques averses ou pluies possibles. Le ciel sera nuageux sur la Bretagne et le Cotentin. Ailleurs, le temps sera brumeux, avec des brouillards dans le Sud-Ouest qui se dissiperont rapidement. Le vent sera modéré de nord en basse vallée du Rhône, de nord-ouest sur le Languedoc-Roussillon et près de la Manche, faible ailleurs.

L'après-midi, ciel nuageux avec des éclaircies, plus belles de la Bretagne au Sud-Ouest et aux régions méditerranéennes. Les températures minimales seront de 11 à 13 degrés près de la Méditerranée, 4 à 7 degrés du Nord-Est aux Alpes, 7 à 9 degrés en Bretagne, 6 à 7 degrés ailleurs. Les maxima, en légère hausse, atteindront 20 à 22 degrés sur les régions méditerranéennes, 16 à 19 degrés dans le Sud-Ouest, 15 à 17 degrés dela Bretagne à la Vendée, 15 à 18 degrés ailleurs.

Pour dimanche, la hausse de pression se poursuivra. Toutefois, du Nord-Est aux Alpes du Nord, les nuages seront encore nombreux le matin, les éclaircies se développant l'après-midi. Par ailleurs, les nuages d'une perturbation parviendront à concerner la Bretagne dès le matin et également la Normandie et la Picardie l'après-midi, avec quelques gouttes possibles près de la Manche. Ailleurs, le début de matinée sera brumeux, avec des brouillards du Sud-Ouest au Centre. Puis le soleil brillera. Les températures seront en hausse avec des maxima de 15 à 18 degrés en moitié nord, 18 à 20 degrés dans le Centre, 20 à 25 degrés dans le Sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE											
AJACCIO	19	10	S	TOURS	15	4	N	LOS ANGELES	22	15	C
BIARRITZ	15	10	A	TOULOUSE	14	6	S	LUXEMBOURG	12	5	P
BORDEAUX	16	5	S	POINTE-A-PITRE	31	23	S	MADRID	28	14	N
BOURGES	14	6	C	ÉTRANGER				MARRAKECH	23	21	C
BREST	14	6	S	ALGER	24	13	S	MEXICO	23	13	B
CAEN	13	8	N	AMSTERDAM	10	9	A	MILAN	21	7	S
CHERBOURG	12	7	C	ATHÈNES	27	19	S	MONTRÉAL	24	10	S
CLERMONT-FERR.	12	6	P	BANGKOK	34	28	C	MOSCOU	26	18	O
DIJON	14	7	N	BARCELONE	23	12	P	NAIROBI	24	14	S
GRENOBLE St-M-H	16	5	S	BELGRADE	18	9	P	NEW-YORK	29	19	N
LILLE	13	7	P	BERLIN	14	8	P	OSLO	19	11	P
LIMOGES	11	6	S	BRUXELLES	13	8	P	PALMA-DE-MAL.	24	15	C
LYON	13	7	C	LE CAIRE	37	29	S	PÉKIN	32	21	S
MARSEILLE-MAR.	16	11	S	COPENHAGUE	15	10	P	RIO-DE-JANEIRO	22	17	S
NANCY	16	5	P	DAKAR	28	22	S	ROME	22	13	P
NANTES	16	6	S	DELHI	35	27	S	SINGAPOUR	30	26	C
NICE	19	12	S	DJERBA	24	20	S	STOCKHOLM	18	12	S
PARIS-MONTS.	16	9	C	GENÈVE	12	4	P	SYDNEY	15	10	C
PAU	14	7	S	HONGKONG	30	25	O	TOKYO	22	14	N
PERPIGNAN	17	12	S	ISTANBUL	26	18	S	TUNIS	25	15	S
RENNES	15	5	N	JÉRUSALEM	25	20	S	VARSOVIE	23	8	N
ST-ÉTIENNE	11	6	P	LISBONNE	31	15	S	VENISE	19	10	C
STRASBOURG	15	8	N	LONDRES	15	8	C	VIENNE	13	8	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

INFORMATIONS « SERVICES »

WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 7 juin

ILE-DE-FRANCE

Corbeil-Essonnes, 14 heures : livres ; **Fontainebleau,** 15 heures : vins, alcools.

Dimanche 8 juin

L'Isle-Adam, 15 heures : tapis d'Orient ; **Rambouillet,** 14 h 30 : tableaux et sculptures modernes ; **Senlis,** 14 h 30 : archéologie ; **Versailles, Chevau-Légers,** 11 heures et 14 heures : tableaux modernes ; 14 h 15 : livres sur les chemins de fer et le métro.

Samedi 7 juin

PLUS LOIN

Agen, 9 h 30 : argenterie, bijoux ; 14 heures : tableaux modernes, mobilier ; **Bordeaux,** 14 h 30 : archéologie ; **Reims,** 14 h 30 : timbres, livres ; **Rouen,** 17 heures : tableaux modernes ; **Vichy,** 14 heures: archéologie haute époque.

Dimanche 8 juin

Autun, 14 h 30 : art d'Asie ; **Bayeux,** 14 heures : linge, costumes, objets d'art, mobilier ; **Charleville-Mézières,** 14 heures : argenterie, tableaux, mobilier ; 15 heures : archéologie ; **Dijon,** 14 heures : mobilier, objets d'art ; **Saint-Quentin,** 14 h 30 : objets d'art, argenterie, mobilier.

FOIRES ET SALONS

Bernay, Bitche (57), bourse aux armes ; **Caen, Châtellerault, Ivry-sur-Seine, La Ferté-Saint-Aubin** (dimanche seulement) ; **Montélimar, Montlhéry, Vichy et Voiron** (38), samedi seulement.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 6 uin 1986 :

DES DÉCRETs

● N° 86-759 du 4 juin 1986 modifiant les dispositions du code des assurances relatives aux opérations de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE).

● Du 4 juin 1986 portant dissolution du conseil municipal de Hatten (Bas-Rhin).

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de l'industrie, P et T et tourisme

Sont promus officiers :

MM. Maurice Gaucherand, ingénieur général ; Claude Perardel, ingénieur en chef.

Sont nommé chevaliers :

MM. Patrick Bébin ; Jean Bernard, ingénieur ; Pierre Carrigue, ingénieur en chef ; Mme Christiane Claverie, née Salagnac, agent contractuel ; MM. Patrice Collet, ingénieur en chef ; Philippe Fouet, inspecteur principal ; Jean-Pierre Lafontaine, inspecteur principal ; Jean-Claude Mailhan, directeur à l'administration centrale ; Mme Simone Muet, née Gillet, agent contractuel ; MM. Yves Picault, ingénieur ; Marc Roussel, directeur départemental adjoint ; Mme Claudine Schmidlin, née Motard, sténodactylographe ; M. Jean-Pierre Serre, inspecteur principal.

STAGES

TERRE ET CRATÈRES. – Pour les passionnés de montagne et les volcanologues amateurs, la Maison des volcans à Aurillac (au pied du Cantal) organise divers stages : du 7 au 11 juillet, écologie du milieu montagnard (géologie, étude d'un ruisseau des tourbières, de la forêt) ; du 18 au 22 août, le socle du Massif Central : du 25 au 29 août, volcanisme du Massif Central ; du 9 au 12 septembre, étude du milieu montagnard (géologie, volcanisme, végétation, écosystèmes aquatiques).

★ **Renseignements et inscriptions : la Maison des volcans, Château-Saint-Etienne, 15000 Aurillac. Tél. : 71-48-49-09.**

loterie nationale

TRANCHE N° 200 DU SUSPENSE

TIRAGE DU VENDREDI 6 JUIN 1986

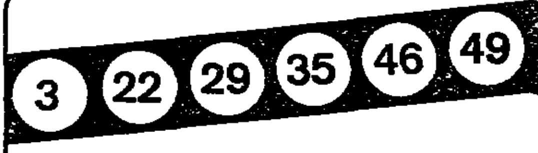
LE NUMÉRO 1 6 7 3 9 8 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F

LES BILLETS SE TERMINANT PAR 0 5 7 GAGNENT 1 500,00 F

AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN



N° 23 — TIRAGE DU MERCREDI 4 JUIN 1986



NUMERO COMPLEMENTAIRE

PROCHAIN TIRAGE : SAMEDI 7 JUIN 1986

VALIDATION : POUR LE MERCREDI 11 JUIN 1986 ET LE SAMEDI 14 JUIN 1986 JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS N°s	8	1 189 970,00 F
5 BONS N°s + complémentaire	14	317 325,00 F
5 BONS N°s	1 600	8 725,00 F
4 BONS N°s	95 281	145,00 F
3 BONS N°s	1 804 165	11,00 F

HISTOIRE

AUTEUR DE NOMBREUX OUVRAGES SUR LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Henri Michel est mort

L'historien Henri Michel est mort le 5 juin à Paris. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

L'histoire la plus contemporaine, en France et à l'étranger, vient de perdre, avec Henri Michel, un pionnier pugnace, un chercheur fécond et un animateur hors de pair. L'homme savait convaincre, jouant à merveille de cette pointe d'accent méridional reçue en héritage de ce Var où il était né en 1907, repérant vite les jeunes talents et distinguant les valeurs sûres, ouvrant sa porte à toutes les générations, nouant des amitiés multiples dans tous les milieux : Henri Michel fut un homme-orchestre, vivant intensément une passion de quarante années, l'histoire de la Seconde guerre mondiale.

Chez lui, le savant, l'homme et le citoyen ne faisaient qu'un. A Toulon où, jeune agrégé d'histoire, il débarque en 1934, il fut de ceux qui n'acceptèrent pas la menace du 6 février. Aux heures sombres, sa résistance, ses contacts avec les milieux socialistes en reconstruction, prouvèrent qu'il n'avait pas varié. Mais la politique ne l'a pas tenté.

A la Libération, le voici inspecteur d'académie, toujours dans son Var natal, rêvant même d'inspection générale. Et déjà, sur le terrain, convaincu de l'urgence d'avoir à lier la gerbe du souvenir et du document, de l'exemple et de la réflexion : il met ses talents d'historien au service de la commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France, lancée dès le 22 novembre 1944 et impulsée depuis Paris par Edouard Perroy. En mai 1947, Henri Michel en devient le secrétaire général et, du coup, ce Provençal se fixe pour toujours à Paris.

C'est tout naturellement qu'en 1951, quand est créé auprès de la présidence du conseil un comité d'histoire de la seconde guerre mondiale, il en est nommé secrétaire général. Il a trouvé sa place, son ambition, sa vie, et, diront certains, sa forteresse. Mais toujours, grâce à lui, un air vif y circulera, bonifiant le miel de la ruche.

Car, fait alors exceptionnel, dès les années 50, il avait compris que le travail de l'historien serait indissolublement individuel et collectif, que l'ardeur d'une équipe ouvrirait les yeux du chercheur de fond trop solitaire et que, en retour, le labeur de l'un exciterait l'avancée de tous. Fait inouï, le comité d'Henri Michel, aussitôt aidé puis pris en charge par le CNRS, aidera à produire des thèses tout en lançant des enquêtes nationales.

Ici, le coup de génie de l'ancien pédago fut d'avoir senti, en provincial instinctif, qu'au fond des départements d'anciens résistants et d'anciens déportés, des magistrats et des professeurs, des instituteurs et des curés pouvaient, pour peu qu'on les guide fermement, faire de la bonne recherche. Avec, de surcroît, toute la satisfaction civique de la flamme transmise et de la vérité diffusée. Ainsi naquit ce bloc de vaillance dévouée, erratique dans le dispositif de la recherche historique en France, mais si efficient : les correspondants départementaux du comité.

La vérité du citoyen et celle du savant

Des cartes (de la Résistance, de la souffrance), des colloques, des commissions qui entendirent les meilleurs témoins, des ouvrages de référence et d'obscurs travaux sur archives en rase campagne, des documents et des contacts : le comité offrit tout cela à plusieurs générations de chercheurs. Henri Michel sut inlassablement (et parfois vivement), rassembler, arbitrer, exciter et promouvoir. Ainsi se développa ce qu'il aimait à désigner comme une équipe, un ordre et une œuvre.

Au passage, naquit *la Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, qu'il anima de bout en bout, où les travaux du comité trouvèrent un lieu naturel de publication, flanqués bien vite par des contributions étrangères. Puis des collections, comme « Esprit de la Résistance » qu'il lança aux PUF avec Daniel Mayer ou *la Libération de la France* qu'il « boucla » à bride abattue chez Hachette pour le trentième anniversaire. Et surtout, avec une belle fécondité, Henri Michel active ses propres travaux.

Sa thèse de doctorat sur Les courants de pensée de la Résistance, soutenue en 1962, négligeait sans doute la mouvance démocrate-chrétienne. Mais elle fut la première qu'accueillit l'*Alma Mater* sur ces sombres et glorieuses années encore brûlantes. Son grand œuvre, une *Histoire générale de la guerre mondiale*, publiée en 1969 dans la grande collection « Halphen et Sagnac », fit le point des connaissances de l'époque. Sa thèse annexe, une bibliographie critique de la Résistance, avait révélé la minutie et la rigueur du chercheur, parant 1939-1945 de tout les appareils qui font ouvrir une période confuse à l'histoire scientifique. Puis sa bibliographie s'allonge, détaillant les hommes (un *Jean Moulin*), les lieux (*Vichy 1940, Paris allemand* puis *Paris résistant*), dépassant les frontières (*la Guerre de l'ombre*).

Mais sa recherche fut aussi un aliment pour la communication de masse : s'il échoua dans son projet d'un « musée national de la Résistance et de la déportation », il aida à la naissance de nombreux musées régionaux ; il conseille Alain Resnais pour *Nuit et Brouillard*. Sa retraite, qui le priva de son cher comité, n'affaiblit pas sa plume : la mort l'a surpris alors qu'il achevait un *Darlan* promis pour cet automne à Albin Michel.

L'histoire de la seconde guerre mondiale est entrée, avec lui et largement grâce à lui, dans l'âge de la rigueur critique et de la documentation collective. Tous ceux qui, après lui, partent à la découverte de ces années tragiques n'oublieront pas cet éveilleur. Dans l'Europe entière, dans le monde même – il fut pendant quinze ans, de 1970 à 1985, président du Comité international d'histoire de la seconde guerre mondiale, – on saura longtemps qu'un historien français a su passer du « je » au « nous », de la vérité du citoyen à celle du savant. Henri Michel s'écria un jour : *« Nous avons été des laboureurs, et c'est notre fierté. »*

JEAN-PIERRE RIOUX.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Henri Cuneo et Alexandre ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils et frère,

Edouard,

chez Arnaldo et Catherine Bertuzzi le 5 juin 1986.

27, rue de Constantine, 75007 Paris.
18, rue Duret, 75116 Paris.

– Françoise, Simon et Alexa Marti-Campredon, sont heureux d'annoncer la naissance de

Antoine,

le 4 mai 1986 à Aix-en-Provence.

325, rue de Vaugirard, 75015 Paris.

Décès

– Le service prévention de la Caisse régionale d'assurance-maladie de l'Ile-de-France s'associe par la pensée à la douleur qui frappe la famille de

Jean-François CRIAUD,
ingénieur conseil,
diplômé de l'Ecole française de papeterie,

disparu soudainement à l'âge de cinquante-deux ans, le 4 juin 1986.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. David KERN,

survenu à Paris le 5 juin 1986.

Les obsèques auront lieu le lundi 9 juin.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux à 14 heures.

35, rue Notre-Dame-de-Lorette, 75009 Paris.

– M. et Mme Gilbert Moch,
M. et Mme Jacques Zivy,
ses enfants,
M. et Mme Yves Moch,
et leurs enfants,
Mlle Catherine Moch,
M. Michel Zivy,
Mlle Anouk Zivy,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François MOCH,
ingénieur général honoraire SNCF,

survenu le 5 juin 1986 à Paris (15e), dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 7 juin à 14 h 30 au cimetière de Montmartre.

7, rue Toullier, 75005 Paris.
17, villa Santos-Dumont, 75004 Paris.

– Mme Maurice Ventura,
son épouse,
Claude Ventura,
son fils,
Michèle, Alain et Avril,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice VENTURA,

survenu le 25 mai 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Remerciements

– M. Joseph Kabaker,
M. et Mme Michel Kabaker,
M. et Mme Maurice Azria,
Mme F. Cypkin,
Mme S. Beer,
remercient tous ceux qui leur ont témoigné sympathie et amitié à l'occasion du décès de

Mme le docteur Liba KABAKER,
ancien interne des hôpitaux de Strasbourg,
ancien chef de clinique.

Les obsèques ont eu lieu le 2 juin.

– Mme Zelinsky, ses enfants, petits-enfants, sa famille, ses proches, tiennent à remercier par cet avis tous ceux qui ont témoigné leur marque d'affection à l'occasion du décès de son époux,

Emile ZELINSKY,
survenu le 29 mai 1986.

29, rue de l'Harmonie, 93000 Drancy.

Communications diverses

– Le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol, fédération du nord de la France) organise le samedi 7 juin, à 19 heures, un « meeting-fête », avec buffet et sangria, dans la salle FIAP, 30, rue Cabanis, Paris-14e (métro Glacière). Seront notamment présents : MM. Antonio Ojeda, président du Parlement andalou, et Gonzalo Crespo, directeur de l'administration (Junta) andalouse autonome.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université de Nantes, lundi 9 juin, à 14 h 15, amphithéâtre A, M. Alain Chauvet : « Porte nantaise et isolat choletais en Armorique ligérienne : essai sur la méthode de la géographie régionale ».

– Université de Paris-II, jeudi 12 juin, à 17 heures, salle des Conseils, M. Régis Lafargue : « Le gouvernement local en Grande-Bretagne. La réforme inachevée ».

– Université de Paris-III, vendredi 13 juin, à 9 h 30, salle Bourjac, M. Sassongo Jacques Silue : « Quelques traces de relation dans l'énoncé anglais et sénoufo. Analyse méta-opérationnelle ».

– Université de Paris-III, vendredi 13 juin, à 14 heures, salle Bourjac, M. Oscar Borgers : « Rodrigon Calderon et la cour de Philippe III ».

– Université de Paris-II, lundi 16 juin, à 15 heures, salle des Conseils, M. André Neurisse : « Le trésorier payeur général ».

– Université de Paris-VIII, mardi 17 juin, à 14 heures, salle D 246, M. Jean-Pierre Audigier : « Autorité et énonciation : Defoe, Richardson, Fielding, Sterne ou le roman anglais de l'origine ».

– Université de Paris-IV, mardi 17 juin, à 10 h 30, salle Gréard, M. Antoine Assaf : « L'être et la totalité. Essai sur la métaphysique comme science de l'être dans sa totalité ».

– Université de Paris-II, mercredi 18 juin, à 15 heures, salle des Conseils, Mme Marie-Claude Catala, née de Roton : « Essai de contribution à une réforme des successions entre époux ».

– Université de Paris-IV, samedi 21 juin, à 14 h 30, amphithéâtre Guizot, M. Jean-Pierre Bois : « Les anciens soldats dans la société française au dix-huitième siècle ».

– Université de Paris-III, samedi 21 juin, à 14 heures, salle Liard, M. Marcel Gagneux : « La pensée de François Guichardin ».

– Université de Paris-I, mardi 24 juin, à 18 heures, salle C 22-04, M. Ephraïm Clark : « L'application de l'analyse financière au « risque pays ».

– Université de Paris-IV, jeudi 26 juin, à 14 heures, salle des Actes, M. Michel Launey : « Catégories et opérations dans la grammaire nahuatl ».

– Université de Toulouse-II, vendredi 27 juin, à 14 h 15, salle du Château, Mlle Marie-Thérèse Sorel : « Mystique et désespoir ».

– Université de Paris-III, lundi 30 juin, à 14 h 30, salle Liard, M. Jacques Tual : « Les quakers en Angleterre : naissance et origines d'un mouvement, 1649-1700. Illuminisme et révolution ».

ÉDUCATION

La thèse contestée sur les chambres à gaz

LE PRÉSIDENT DU JURY ESTIME QU'IL S'AGIT D'UN « MALENTENDU »

M. Jean-Paul Allard, professeur d'allemand à l'université Lyon-III, qui a présidé le jury devant lequel M. Henri Roques a soutenu sa thèse contestée de doctorat d'université à Nantes sur le témoignage de Kurt Gerstein, affirme, dans un communiqué, que ce jury *« a été victime d'une campagne de presse qui repose sur un malentendu »*. Insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une thèse d'histoire, mais de critique de textes, il estime qu'elle a été soutenue *« dans des conditions parfaitement régulières et publiques »*.

« Le jury comprend l'émotion des victimes survivantes des camps de concentration et des familles des disparus, déclare M. Allard. *Mais il tient à dire qu'il n'a jamais été question de nier l'horreur de ce qu'ils ont souffert. Rien ne serait pire toutefois que d'empêcher toute étude libre sur cette période particulièrement noire de l'histoire.*

» Au contraire, une attitude dogmatique serait de nature à maintenir le doute sur la réalité de l'holocauste. Or, un tel doute n'a jamais effleuré le jury et n'a pas été exprimé par le candidat le 15 juin 1985. »

« SUPERBOUQUIN » A BELLEVILLE

Sous le préau sonore, un roulement de tam-tam s'achève en trois coups brefs. Le spectacle peut commencer. Cent élèves de l'école élémentaire de la rue de Tourtille, dans le quartier de Belleville, à Paris, répètent avec conviction une comédie musicale, fruit d'une année de travail, qui aura, samedi 7 juin, les honneurs d'une vraie scène parisienne, le Théâtre de l'Est parisien (TEP) (1).

Hafida, David, Brahim et Louise, élèves de cours moyen ne sont jamais allés au théâtre. Mais, depuis trois ans, ils participent aux activités d'expression animées par une équipe d'instituteurs, sensibles aux difficultés rencontrées dans une école où plus de trois élèves sur quatre sont d'origine étrangère. Constatant l'impuissance des méthodes traditionnelles, ils ont recours à tous les modes d'expression : musique, chant, peinture, danse, geste et poésie. Ces techniques se retrouvent dans *Superbouquin, génie de la lecture,* leur spectacle de cette année, qui raconte l'histoire d'une petite fille saisie par le bon génie de la lecture, qui finit par l'emmener à la bibliothèque, où elle sera *« libre comme les livres ».*

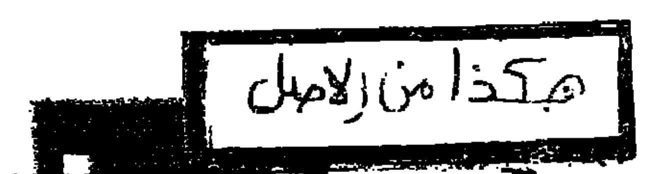
Certains dialogues ont été écrits par les enfants eux-mêmes. Les textes composés par deux des instituteurs peuvent faire l'objet de dictées avant d'être appris par cœur. Mais la préparation de la représentation est aussi, selon les enseignants, un formidable moyen de *« débloquer »* les enfants étrangers, passionnés à l'idée de jouer dans une grande salle, devant un vrai public où se mêlera leur propre famille.

Après avoir mis volontairement l'accent, les années précédentes sur les différences culturelles et la dénonciation des préjugés raciaux, les instituteurs abandonnent progressivement cette approche spécifique. Ne croyant plus guère à la possibilité de définir une pédagogie particulière pour les enfants de l'immigration, ils militent pour une école vivante et ouverte *« où il se passe sans cesse quelque chose ».*

Dans cette école difficile, où, comme ils disent, *« on s'accroche ou on s'en va »,* l'enthousiasme semble contagieux. Les demandes de mutation sont en baisse cette année rue de Tourtille.

Ph. B.

(1) Le festival « Cultures singulières, cultures plurielles », est organisé au TEP, 159, avenue Gambetta, 75020 Paris, tél. : 43-64-80-80. Plusieurs spectacles interprétés par des enfants du vingtième arrondissement et un débat sur le thème « L'école, la cité et la diversité culturelle » animé par Bernard Langlois, sont programmés samedi 7 juin.



LE 29e FESTIVAL DE L'AUDIOVISUEL D'ENTREPRISE A BIARRITZ

Vitalité

« HEUREUX qui communique ». Le 29e Festival de l'audiovisuel d'entreprise qui aura lieu à Biarritz, du 10 au 14 juin, pour la quinzième année consécutive est délibérément placé sous un signe prometteur. Plus de deux mille cinq cents participants – directeurs de la communication d'entreprise, formateurs ou professionnels de l'audiovisuel – sont attendus à cette manifestation.

Parrainé par le CNPF et organisé par CEFILM (une association qui prête gratuitement des films d'entreprise, les loue ou les vend), le Festival 1986 propose plusieurs innovations. Pour la première fois, une quarantaine de réalisations audiovisuelles destinées à la formation (grand public ou public spécialisé) sont inscrites dans la compétition officielle dans les sections vidéo (au total quelque cent cinquante productions, ce qui témoigne de la vitalité de ce secteur), et de films (environ quatre-vingts films seront en lice, dont les deux tiers diffusables dans les salles de cinéma ou à la télévision). Une troisième section est consacrée aux diaporamas (une cinquantaine).

Le Grand Prix du Festival sera décerné par un jury présidé par le cinéaste Georges Lautner. La remise des récompenses se fera samedi 14 juin, en présence de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

Autre nouveauté : la réunion, pendant deux jours (les 10 et 11 juin), d'un séminaire consacré aux images interactives. Les congressistes pourront y faire le point des technologies et des applications disponibles en matière de vidéodisque, de vidéo interactive, de vidéographie et de vidéotransmission à usage de l'entreprise. A noter, enfin, la diffusion sur FR3 Aquitaine, pendant toute la durée du Festival, d'une émission quotidienne (12 h 30 à 13 h 30) coproduite avec CEFILM. Une expérience pour relater, à l'intention d'un public large, les principaux événements du Festival.

Trois colloques viendront compléter l'ensemble des manifestations prévues. Instaurés depuis trois ans, ces colloques apportent, selon les organisateurs, la « matière grise » aux journées de Biarritz. Les responsables d'entreprise y trouveront l'occasion d'une réflexion particulière sur différents aspects de la communication. Ces réunions traiteront cette année des thèmes suivants : « Communication globale : quelles structures dans l'entreprise pour une image cohérente ? » (avec les témoignages de responsables des sociétés 3M France, Bull et Crédit du Nord) ; « De nouveaux canaux de diffusion pour la formation » (des expériences françaises et étrangères utilisant les réseaux câblés et la vidéotransmission illustreront cette séance) ; le troisième colloque sera consacré à « L'entreprise et son environnement ».

Au total, un Festival dont les tendances évoluent au fil du développement des technologies et qui s'attache à faire mieux comprendre aux responsables d'entreprise les voies nouvelles qui s'ouvrent à eux. Information, formation, mais aussi politique d'image : l'audiovisuel prend place dans un concept plus large, la « communication ».

A. Rd.

PREMIERS SUCCÈS DE LA RÉGIE FRANÇAISE D'ESPACE

La télévision des entreprises

DE Brigitte Simonetta, Mme Météo, le matin sur Antenne 2, jusqu'au réalisateur Georges-Alain, Baudry, en passant par le producteur Aymeric de Dampierre, ce sont tous des professionnels de l'image. Ils se sont rencontrés sur un petit coin de FR 3, le samedi à 12 h 30 ; la Mutualité sociale agricole y finance depuis 1977 un magazine hebdomadaire destiné au monde rural, « Les pieds sur terre ».

C'est l'époque où la télévision publique commence à manquer d'argent, multiplie les émissions de services commanditées par les ministères, les coproductions plus ou moins clandestines avec des institutions ou des sociétés nationalisées. L'espace publicitaire étant contingenté, pourquoi ne pas vendre discrètement aux entreprises les plages horaires encore libres des matinées et des après-midi ?

Mais à la télévision, on reste rarement discret. L'équipe des « Pieds sur terre », par exemple, fait du bon travail. Le magazine touche le samedi plus de deux millions de téléspectateurs et, selon les sondages, près de la moitié du monde agricole suit régulièrement l'émission. Peu à peu d'autres initiatives se fabriquent un nom et un public : « Horizon » le magazine des armées, « Messages », celui des PTT, « Objectif entreprises », « Le grand écran de l'industrie » ou le « Ciné-club du film d'entreprise ». L'affaire change d'échelle : ce n'est plus seulement un moyen plus ou moins avouable de financer la « vraie télévision » mais la naissance d'un nouveau média à part entière entre l'entreprise et ses publics. Le baptême officiel a lieu en novembre 1984, quand les pouvoirs publics annoncent la création de la Régie française d'espace (RFE), chargée de commercialiser les créneaux horaires non utilisés par les chaînes de télévision.

Viser le grand public

Pour les sept compères qui travaillent pour « Les pieds sur terre », c'est le signal. Ils créent leur propre société de production, Champ libre, et proposent aux entreprises et à leurs agences d'inventer leur télévision. « *Au début, ce n'était pas facile,* reconnaît Aymeric de Dampierre. *Pour les entreprises, la télévision c'est avant tout la publicité. La RFE avait le goût de la pub, l'argent de la pub, la fonction de la pub, mais ce n'était pas de la pub. Pas question de concurrencer la Régie française de publicité, dont la RFE est d'ailleurs une filiale. Il a fallu beaucoup d'imagination et un peu de pédagogie auprès de nos clients pour sortir de cette définition uniquement négative et trouver une forme de communication efficace et originale.* »

Grâce à la notoriété des « Pieds sur terre », Champ libre lance « Chlorophylle » : les annonceurs du marché agricole y financent chaque semaine des reportages pratiques liés à leurs produits. Après les paysans, les plombiers. Chaffoteaux et Maury financent « Partenaires », à 12 h 45 sur FR 3, pour vanter les mérites de ses chaudières aux 45 000 professionnels du secteur. L'argumentaire prend habilement la forme d'un jeu animé par Pierre Douglas. Avec Philips, Champ libre s'attaque au grand public. A l'occasion de la fête des mères, le géant des produits ménagers décide de financer quatre éditions d'un magazine féminin, « Trois temps au féminin » toujours sur FR 3 le samedi. Pas de publicité directe, mais les séquences sont évidemment « truffées » d'appareils Philips. Un jeu de loto, publié au même moment par les hebdomadaires de télévision, invite les téléspectateurs à les identifier. Une campagne de promotion assez efficace – si l'on en croit les tests d'écoute – pour un budget total de 1 million de francs.

Les réalisations de Champ libre sont très représentatives du style RFE. On trouve sur ces écrans spécialisés des rendez-vous institutionnels (du magazine du poisson à celui de la Garantie mutuelle des fonctionnaires), des émissions faisant cohabiter plusieurs annonceurs différents (« Le temps de vivre », « Grand amphi ») ou des opérations de promotion et d'information ponctuelles. Renault utilise la télévision pour s'adresser à son réseau de vente. Merlin-Gérin pour informer les électriciens, Pernod-Ricard et le Crédit agricole pour présenter leurs rapports annuels d'activité aux actionnaires qui boudent les assemblées générales et les indigestes comptes rendus écrits.

Feuilleton avec Michel Galabru

Les agences de publicité (Publicis, Bélier, RSCG) commencent à s'intéresser de près à ce nouveau support. Du coup, le style évolue. Fini ou presque les plateaux insipides où le PDG regarde droit dans les yeux ses salariés ou ses clients. S'il revient devant la caméra le matin sur Antenne 2 (« Encore une question »), c'est pour répondre à un journaliste qui l'interroge sur la fabrication et l'intérêt de ses produits. Emprunt habile à l'idéologie du « consumérisme », qui se révèle un excellent complément de la publicité : cinq mille demandes de renseignements en moyenne par émission. Dernière nouveauté : les entreprises n'hésitent pas à se lancer dans la fiction. Témoin, ce feuilleton en trois épisodes (« *Le fils du boulanger* » financé par les Moulins de Paris, où Michel Galabru entreprend de moderniser son fonds de commerce.

Née dans le scepticisme général, la RFE présente aujourd'hui un bilan qui est loin d'être négligeable : 160 heures de programmes et 20 millions de francs de chiffre d'affaires pour l'année de démarrage. Depuis le début de 1986, les affaires s'accélèrent : déjà 58 heures de programmes en trois mois et un objectif de 30 millions de francs pour la fin de l'année. Reste à affronter l'épreuve de vérité que sera l'arrivée en force de la télévision commerciale. Si la RFE a réussi à favoriser chez les entreprises un nouveau style de communication, elle n'a rien à craindre de l'augmentation des écrans publicitaires. Mais la privatisation de TF 1 risque de lui enlever des espaces de diffusion.

L'enjeu ne se limite pas aux seules entreprises. Il intéresse aussi toutes les sociétés de production qui, comme Champ libre, ont trouvé avec la RFE un facteur de développement ou une occasion de faire leurs premières armes sur les antennes des chaînes nationales. En huit mois de fonctionnement, Champ Libre a pu, grâce à la télévision d'entreprise, réaliser dix-huit émissions et faire plus de 5 millions de francs de chiffre d'affaires.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

NOUVELLE STRATÉGIE CHEZ BULL

« L'esprit d'équipe » ou le parrainage de concept

LE 12 mai 1986, les vingt-six mille salariés du groupe Bull sablent le champagne : *l'Esprit d'équipe* a gagné la Course autour du monde ; au terme de huit mois de navigation, l'équipage de Lionel Péan est arrivé premier en temps compensé à Portsmouth.

L'aventure avait commencé en juillet 1984 pour l'entreprise française d'informatique. Victime d'une véritable crise d'identité et d'une image négative dans l'opinion publique, Bull lançait *l'Esprit d'équipe* comme support de sa nouvelle stratégie de communication. Objectif numéro un : restaurer parmi le personnel un sentiment de fierté collective. « *Pendant quinze ans*, rappelle André de Marco, directeur de la communication, *le nom de la société, ses actionnaires et sa politique n'ont pas cessé de changer. Les salariés de Bull n'avaient plus ni père ni mère et ils se réclamaient de General Electric pour les uns, d'Honeywell pour les autres, ou de CII Honeywell Bull... Dans les déjeuners en ville, ils évitaient toute question embarrassante en disant simplement qu'ils travaillaient dans l'informatique.* »

Pour regrouper ses troupes sous la même bannière, Bull a sorti son artillerie lourde : mise en place d'un service de communication intégré (interne, externe, marketing) très centralisateur, définition d'objectifs prioritaires à long terme, mesure systématique de tous les résultats. En deux ans, le nouveau logo de la société, vert et bleu, s'est imposé au prix d'une surveillance draconienne : le moindre courrier, les voitures de fonction, les murs des bâtiments, etc., devaient porter la griffe Bull.

Côté publicité, une politique pour la première fois commune à l'ensemble du groupe a été inaugurée en 1984 avec le lancement du principe de l'arbre de communication. Au sein de l'entreprise, un gros effort de dialogue était parallèlement entrepris afin que chacun connaisse le cap adopté en 1982 après la nationalisation du réseau. Efficace – le budget communication (40 millions de francs en 1986) a doublé en trois ans, – ce programme n'a pourtant rien de très original. Le vrai coup de génie de Bull fut l'invention du parrainage de concept, cet « esprit d'équipe » qui collera sans doute longtemps à son image, bien que l'opération ait été destinée à l'origine à un usage interne.

« *Il y a un parallélisme total entre la voile et l'entreprise,* estime André de Marco. *Le bateau se fixe un cap, comme nous. Les membres de l'équipage ont des spécialités complémentaires et interdépendantes, comme le personnel d'une société. L'improvisation est exclue dans une course où seule la compétence permet de gagner, comme dans l'industrie.* » Bull a mis toutes les chances de son côté pour remporter la Course autour du monde, notamment en préparant les concurrents de manière intensive pendant un an et demi.

L'implication du personnel ? Les réfractaires de la voile ont sans doute demandé grâce plus d'une fois depuis le début de la compétition. Une information régulière sur la position de *l'Esprit d'équipe* a été transmise par les journaux internes, reportages vidéo diffusés dans l'entreprise, affiches, expositions. D'autre part, un second bateau d'apparence identique, *l'Esprit d'équipe 2*, a fait son propre tour du monde en faisant escale dans les pays où Bull a des filiales. Promenades en mer ou cocktails en l'honneur du personnel ou des clients de Bull, le bateau *bis* a largement rempli sa mission de sensibilisation et en même temps a quelque peu flatté une frange non négligeable des interlocuteurs de l'entreprise.

Si l'on ajoute les conférences de Lionel Péan avant et après la course, l'organisation de voyages à chaque étape, le choix de l'équipe de parrainage parmi les membres du personnel et diverses manifestations ponctuelles, le tour d'horizon sur le programme sera complet. « *Cher ?* s'étonne André de Marco. *L'opération a coûté 16 millions de francs, sans compter les dépenses du service communication. Nous avons vingt-six mille employés. Calculez : 600 francs par personne, c'est l'équivalent d'une prime dont l'effet dure à peine un mois ou deux. Avec cette somme, nous avons restauré l'esprit d'entreprise.* »

CATHERINE YOUINOU.

AUX ETATS-UNIS

Burson Marsteller : l'information d'abord

PETITES ou grandes, les firmes américaines ont un penchant pour les devises lapidaires, frappées au coin du bon sens. Burson Marsteller, l'une des plus importantes agences mondiales de relations d'entreprise – avec quarante-cinq bureaux implantés dans vingt-deux pays et des clients ayant pour noms Philips, Unilever, Merrill Lynch, AT and T... – n'y échappe pas. Deux de ses responsables, MM. William R. Donaldson, premier vice-président des services de marketing, et Chris Kropp, directeur des productions télévisées de l'agence, invités récemment à Paris pour participer au colloque « Communication d'entreprise et audiovisuel » (*le Monde* du 6 mai), n'ont eu aucun complexe à faire précéder leur exposé de l'une des devises en faveur à l'agence : « *Nos clients ne sont pas des entreprises de bienfaisance. Ce qu'ils veulent, ce sont des résultats.* »

De fait, Burson Marsteller ne lésine ni sur les moyens ni sur les innovations pour satisfaire ceux qui font appel à ses services. Elle s'est, en particulier, dotée d'un département audiovisuel capable d'orienter des clients qui, dans leur quasi-totalité, souhaitent accéder aux différentes télévisions du pays pour faire parler de leur firme, de leurs produits et de leurs activités. Une tendance qui s'explique, selon M. Donaldson, parce que la télévision est devenue « *la source numéro un d'information de la plupart des Américains* ». Quelques chiffres dit-il, en témoignent : 98 % de tous les foyers (soit quatre-vingt-six millions de foyers) ont un téléviseur. Les trois quarts en ont au moins deux et près de la moitié sont reliés aussi bien à la télévision par câble que par voie hertzienne. Près des deux tiers des Américains font appel aux nouvelles télévisées pour s'informer. Les Etats-Unis comptent dix mille stations de radio et plus de douze cents stations de télévision, la plupart d'entre elles étant affiliées à l'un des trois grands réseaux des Etats-Unis. L'implantation de ces derniers demeure très forte, mais l'arrivée du câble et de la vidéo a fait passer leur part de marché de 90 % il y a vingt ans à 70 % aujourd'hui. Enfin, M. Donaldson souligne que ses compatriotes sont moins tentés par le magnétoscope que les Européens : 35 % seulement des foyers en sont équipés à ce jour.

ANITA RIND.

(*Lire la suite page 32.*)

AUX ETATS-UNIS

Burson Marsteller : l'information d'abord

(Suite de la page 31.)

Dans cet environnement dominé par l'audiovisuel, Burson Marsteller propose toute une gamme de modes d'intervention aux entreprises. L'un d'entre eux est assez original, mais son introduction en France n'est certainement pas pour demain. Il s'agit de dossiers de presse vidéo *(video news release)*, d'une minute à une minute trente, produits par l'agence pour le compte du client et adressés gratuitement aux différentes stations de télévision des Etats-Unis pour être éventuellement diffusés (tels quels ou repris en partie) dans les journaux télévisés locaux du soir. Ces dossiers ont valeur de « *vraies nouvelles* », dit M. Kropp, et sont réalisés dans cet objectif. S'il n'en était pas ainsi, explique-t-il, le responsable des informations d'une station les refuserait, jugeant qu'ils sont « *trop commerciaux* » pour être introduits dans un journal télévisé.

Ce sont les stations de petite ou moyenne importance, ne disposant pas d'un gros budget de production mais tenues de diffuser quotidiennement trente à soixante minutes d'informations, qui sont les plus intéressées par ce genre de produit. « *Par ce moyen*, affirme très sérieusement M. Kropp, *nous les aidons à remplir leur programme avec des nouvelles concernant une firme mais sans matraquage pour le téléspectateur.* » Tout le monde y trouve apparemment son compte : l'entreprise (si besoin est Burson Marsteller n'hésite pas à user du satellite pour transmettre plus rapidement un dossier), la station et les consommateurs.

Une expérience récente a montré l'intérêt d'une telle démarche. Elle a eu lieu à l'occasion d'une campagne générale lancée par une importante compagnie d'assurances, la Metropolitan Insurance Company (surnommée la « Met Life »), souhaitant rajeunir son image auprès du public. Dans ce but, cette compagnie a choisi de se faire représenter par des « porte-parole » d'un genre plutôt inédit pour une maison réputée un peu vieux jeu : les célèbres personnages des *Peanuts*. Burson Marsteller a préparé un dossier répondant au vœu de son client et l'a distribué pour le trente-cinquième anniversaire de la « Met Life ». Résultat de l'opération : cent vingt-cinq stations de télévision l'ont jugé bon à diffuser et l'on a estimé à quinze millions le nombre de téléspectateurs touchés.

Burson Marsteller propose encore aux entreprises un autre moyen de faire connaître leur image : les « *infomercials* » mêlant, pendant une à deux minutes, le message commercial à l'information, cette dernière ayant priorité sur l'annonce strictement publicitaire. Contrairement aux dossiers de presse vidéo, le temps de diffusion des *infomercials* est acheté par les firmes. Burson Marsteller les destine essentiellement à la diffusion par câble en raison du coût plus avantageux : trente secondes se paient 2 000 dollars, précise M. Kropp, contre 100 000 dollars pour la même durée à une heure d'émission de grande écoute sur un network. La qualité de l'auditoire (« *plus haut de gamme, mieux éduqué* »), l'existence de vingt-neuf réseaux de programmes spécialisés sur le câble, mais aussi la plus grande souplesse d'accès qu'il offre, sont d'autres raisons avancées par l'agence.

General Electric, qui propose plus de huit mille produits différents, a opté pour les *infomercials*, se donnant ainsi le label de « *la compagnie de la connaissance* ». Une étude a montré que plus de la moitié des téléspectateurs perçoivent ses messages comme une « *information de service public* » et non comme un simple spot publicitaire. Dans le même genre, mais beaucoup plus brefs, Burson Marsteller produit aussi des mini-programmes de soixante à quatre-vingt-dix secondes. Toujours fondés sur « *l'information d'abord* », ces messages s'apparentent davantage à un petit spectacle. Ici encore, le temps de diffusion est acheté par l'entreprise sur un réseau câblé. General Food, firme de produits alimentaires, y a recours, proposant des recettes « *rapides et bonnes pour la santé* » aux gens pressés.

Le développement des nouvelles technologies, en particulier celles liées aux satellites, a ouvert de nouvelles perspectives à Burson Marsteller. La téléconférence figure parmi les nouveaux moyens tactiques de l'agence. M. Donaldson raconte comment sa compagnie a redressé, grâce à une utilisation particulière de la téléconférence, la situation aiguë traversée, il y a quatre ans, par le fabricant du Tylenol, un médicament très utilisé par les Américains contre les maux de tête. En 1982, un « *dément non identifié* » a introduit du cyanure dans un petit lot de ce produit. Six personnes en sont mortes. Cette affaire a entraîné une chute vertigineuse du médicament sur le marché (sa part est passée de 36 % à 6 % en quelques semaines).

Le fabricant a cessé toute publicité, a retiré le produit du commerce et a travaillé sur un nouvel emballage de grande sécurité. Quand tout a été prêt, les responsables de l'entreprise se sont rendu compte qu'une simple campagne publicitaire ne suffirait pas à redorer le blason de leur médicament. Le mieux était peut-être de sensibiliser la presse. Burson Marsteller a eu l'idée d'orchestrer une téléconférence d'information diffusée simultanément dans trente villes des Etats-Unis. Six cents journalistes l'ont suivie et, en moins de deux mois, la part du marché de cet antalgique est remontée à 26 % ! Un exemple parmi d'autres de l'efficacité des méthodes utilisées mais qui n'interdit pas de s'interroger sur les pressions exercées ainsi, subtilement, sur la liberté de jugement des médias.

ANITA RIND.

LA BRANCHE « LEADERS » D'IMAGE ET STRATÉGIE

Des patrons parlent aux Français

« QUE *Bernard Tapie vienne me voir, et je lui managerai sa communication* », lance Thierry Saussez, le PDG d'Image et Stratégie (1), qui vient d'ouvrir un département Leaders à l'intention des chefs d'entreprise. Un conseil en communication pour le patron star de la décennie ? Pour Tapie, qui, en deux émissions de télévision, est plus fort que certains vieux routiers de l'audiovisuel ? « *Justement*, explique Thierry Saussez, *il est trop bon et a besoin d'un conseil qui le pondère. Il monte trop souvent au créneau et semble ignorer que les silences ou les retraits font aussi partie d'une stratégie de communication.* »

Paradoxe, le talent de Bernard Tapie joue son rôle de locomotive en incitant les chefs d'entreprise à soigner leur image et, en même temps, il décourage : « *Les patrons ont peur. Ils s'imaginent qu'il faut jouer des castagnettes sur la table pour réussir à plaire !* »

L'action de Leaders se structure au contraire très rationnellement : diagnostic, ordonnance et traitement, comme chez le docteur. « *Le chef d'entreprise doit d'abord savoir la vérité sur son image, et même son service de communication interne n'a pas la latitude nécessaire pour cela, car il s'autocensure sur le patron. Ensuite, il doit apprendre à organiser sa communication.* »

Le « *training* » audiovisuel constitue donc la première étape du traitement. Comment préparer une allocution devant le conseil d'administration, une interview à la télévision ou sur une radio locale, un meeting avec la force de vente... ? Au cours des séances de formation, le « patient » bénéficie des conseils d'un spécialiste de l'expression orale, d'un professionnel de la vidéo et d'un membre du département Leaders plus spécialement chargé de l'argumentaire, l'art de la « petite phrase » choc qui a déjà fait ses preuves chez les hommes politiques. Négligées dans la majorité des entreprises françaises, les relations avec la presse forment un autre volet de l'apprentissage, qui initie également à l'organisation d'événements exceptionnels susceptibles d'intéresser les médias.

Le profil-type du client de Leaders ? « *Il a entre trente et quarante ans*, dit Thierry Saussez, *et déjà une réussite professionnelle à son actif. Son ambition est de passer à une vitesse supérieure.* » Après un mois d'existence, la dernière-née d'Image et Stratégie a séduit quelques patrons de moyennes entreprises comme Antoine de Galembert, le président de la Compagnie fermière de Vichy, ou Maurice Genoyer, directeur de la Phocéenne de métallurgie, ou encore Jean-Pierre Delperie, le numéro un de Mind SA, une société de recrutement de personnel dirigeant. « *Il y a des centaines de gestes et de mots qui polluent le message que l'on veut faire passer*, explique Jean-Pierre Delperie. *Pendant les séances de formation, où tout est systématiquement enregistré sur magnétoscope, je me suis rendu compte de tout cela. D'autre part, le domaine d'activité de ma société suscite encore l'imagerie du chasseur de têtes. Donc, la moindre de mes interventions doit être très claire et user d'images simples. Il y a vingt ans, j'apprenais à écrire à l'université, aujourd'hui, j'apprends à parler !* »

C. Y.

(1) Image et Stratégie s'est surtout illustré jusqu'à présent dans la communication politique à l'usage des formations et des collectivités locales de l'actuelle majorité.

(Publicité)

LA RFE-TF 1 : LE PREMIER PAS

La RFE-TF 1 met à la disposition des entreprises, associations, institutions, les espaces laissés disponibles par les programmes de chaîne pour y réaliser de véritables émissions ciblées ou grand public.

L'usage de la télévision valorisant la portée du message et permettant de toucher facilement des publics dispersés, la RFE-TF 1 est apparue rapidement comme un support privilégié d'une communication professionnelle ciblée, commerciale, sociale ou institutionnelle. Elle a permis également aux annonceurs de tester une nouvelle forme de communication audiovisuelle d'information ou de service complémentaire de la publicité traditionnelle.

Le Festival national de l'audiovisuel d'entreprise de Biarritz est l'occasion pour B.-M. Givadinovitch, président-directeur général de la RFE-TF 1, de faire un premier bilan de cette expérience et d'évoquer les perspectives d'avenir de ce nouveau support.

A l'heure de la privatisation, la RFE-TF 1 peut en effet apparaître comme le « premier pas » vers de nouveaux moyens d'expression des annonceurs à la télévision.

***

Q. — *Après un an et demi d'existence, quels enseignements tirez-vous de l'expérience de la RFE-TF 1 ?*

B.-M. G. — Le premier enseignement est certainement la confiance que nous ont accordée annonceurs, agences et sociétés de production qui ont contribué, depuis un an et demi, à construire avec nous le succès de la RFE-TF 1.

Soixante-quatre annonceurs ont déjà utilisé notre support dans des secteurs d'activité extrêmement divers et pour répondre à des besoins de communication très variés : communication interne, dynamisation des forces de vente et des réseaux, sensibilisation des revendeurs lors du lancement de nouveaux produits ou de nouvelles campagnes publicitaires, action d'image, information et formation du public...

Le second enseignement est la démonstration que nous avons pu faire de notre dynamisme commercial. Dans un contexte difficile, puisqu'il s'agissait d'un support totalement nouveau et concurrentiel, la RFE-TF 1 est apparue comme leader sur les tranches horaires qu'elle commercialise.

Enfin, l'enseignement le plus riche, pour l'avenir, est l'extrême qualité de certains programmes proposés et notamment de nos émissions régulières. Elle prouve que l'expression institutionnelle ou commerciale peut prendre des formes suffisamment attrayantes pour être, dans certains cas, intégrée aux programmes de chaîne.

Q. — *Pouvez-vous définir une spécificité de la RFE-TF 1 par rapport aux autres chaînes ?*

B.-M. G. — Nous bénéficions tout d'abord de la notoriété de TF 1. D'autre part, notre spécificité voudrait être la qualité du service que nous mettons à la disposition de nos clients ; notre équipe jouant un rôle de conseil et d'assistance dans toutes les phases de préparation d'un projet afin de permettre à l'annonceur d'optimiser au mieux son investissement. Nous assurons notamment un gros effort pour la promotion des émissions.

Q. — *Si la RFE apparaît adaptée à une commission professionnelle, ne craignez-vous pas que les horaires proposés soient trop confidentiels pour toucher le grand public ?*

B.-M. G. — Il est vrai que, compte tenu des horaires proposés, la RFE-TF 1 est particulièrement adaptée à des émissions professionnelles. Ainsi, notre créneau du mercredi matin, de 7 h à 9 h, permet de toucher facilement des actifs concernés, encore présents au foyer.

Il est également vrai que, actuellement, la RFE-TF 1 ne peut être un support assurant une très forte audience. Nos tarifs en tiennent d'ailleurs compte. Cependant, nous offrons aux annonceurs une potentialité d'audience qu'ils peuvent moduler grâce aux investissements consacrés à la promotion des émissions. Nous rencontrons différents cas de figure. Certains annonceurs ne souhaitent toucher que les cibles prévenues par mailing. Cela s'applique à des émissions très techniques, aux messages pointus, comme celle de la Fédération nationale du syndicat des agents généraux d'assurance qui lança une charte professionnelle auprès de ses adhérents.

D'autres annonceurs choisissent une situation intermédiaire. Ils touchent leurs cibles mais entendent également élargir leur audience à un plus grand public. Ce fut le cas des émissions des parfums Yves St-Laurent, destinées aux vendeuses de parfumerie mais qui pouvaient intéresser les femmes présentes au foyer.

Enfin, certains annonceurs veulent toucher le grand public. Ce fut le cas de British Airways, qui organisa un concours très important pour amener les téléspectateurs à regarder l'émission.

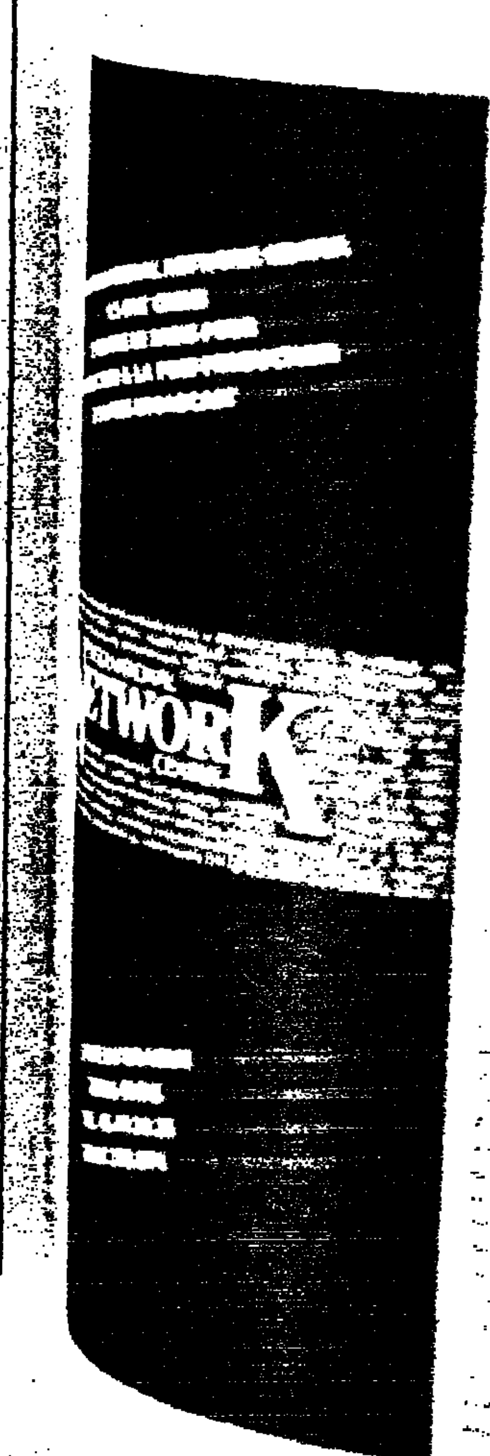
Il est clair que plus le public visé est large, plus l'investissement promotionnel, en amont des émissions, doit être important. Enfin, pour toucher un large public, l'annonceur peut s'intégrer à une de nos émissions régulières ; la régularité visant à générer une audience.

Q. — *Quelles perspectives d'avenir attribuez-vous à la RFE-TF 1 ?*

B.-M. G. — Les émissions professionnelles ciblées pourront, me semble-t-il, se développer dans les créneaux actuellement disponibles.

Les émissions « grand public », qui par la qualité de leur réalisation peuvent être assimilées à de véritables émissions de télévision, pourraient réellement s'intégrer aux programmes de la chaîne. Elles peuvent, en effet, répondre à certaines attentes des téléspectateurs en matière de télévision de service (bricolage, jardinage, santé, beauté, conseils pratiques : retraites, banque...) voire de télévision éducative. Nous avons ainsi diffusé une série d'ELF Aquitaine, destinée aux adolescents, sur l'univers du pétrole, d'une qualité tout à fait notable. Ces programmes, diffusés le samedi matin ou l'après-midi, permettraient à la chaîne d'investir davantage sur les créneaux de plus forte concurrence.

Avec la RFE-TV 1, nous avons pu tester une nouvelle approche des annonceurs à la télévision, les perspectives de la privatisation devraient donc nous permettre de développer et de diversifier cette expérience sous les formes les plus diverses.



هكذا من الأصل

FESTIVAL DE L'AUD...

هكذا من الأصل

on d'abord

ent aux Français

LA VOGUE DU MÉCÉNAT

Investir dans une image de marque

IL y a à peine vingt ans, les Français abhorraient la publicité, alors preuve de «manipulation mercantile» et d'«aliénation caractérisée». Aujourd'hui, les voici qui l'adorent. En serait-il de même pour le mécénat ?

Longtemps tenu à l'écart, suspecté de favoriser une alliance contre nature entre l'art et l'argent, celui-ci fait une entrée remarquée sur la scène médiatique. Colloques, publications... et déclarations ministérielles n'en finissent pas de chanter ses louanges. Avec pour toile de fond une foi nouvelle en l'entreprise et la raréfaction des deniers publics.

Après M. Jack Lang, qui, alors qu'il était ministre de la culture, fut le premier à aménager, en avril 1985, le cadre juridique et fiscal du mécénat, c'est au tour de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, d'enfourcher ce thème. *«Il ne faut plus chercher du côté de l'Etat les moyens, mais trouver les ressources là où elles existent, dans les entreprises»*, a-t-il déclaré le 30 mai, lors de l'inauguration de l'exposition «Les années 60» à la Fondation Cartier de Jouy-en-Josas, incitant ainsi les auteurs et artistes en mal de financement à se tourner vers les entreprises privées.

Celles-ci n'ont pas attendu les pouvoirs publics pour organiser ou parrainer expositions et manifestations ou pour aider un créateur. Le *Répertoire des actions de mécénat culturel d'entreprise 1983-1984-1985*, premier ouvrage du genre (1), donne le pouls du phénomène. Cent vingt entreprises y figurent qui, en trois ans, ont mené quelque mille cent trente-sept actions de mécénat culturel, que ce soit dans le domaine des arts plastiques, de la danse, de la musique que dans celui de la conservation du patrimoine.

Ainsi, l'exposition «La gloire de Victor Hugo», en 1985 au Grand Palais, bénéficia des auspices de l'American Express ; la mise en scène de *la Passion selon saint Jean* de Jean-Sébastien Bach fut organisée en 1985 par le Théâtre des Champs-Elysées et par la Fondation Louis-Vuitton ; la restauration des remparts de Provins et la restauration du château de Bagatelle sont dues, en 1984-1985, à IBM-France.

L'année dernière, ces entreprises ont investi 350 millions de francs au titre du mécénat culturel. C'est peu encore par rapport aux 16 milliards de francs que l'État injectait la même année dans la culture. Ça l'est encore moins comparativement aux Etats-Unis, où 85 % de la production artistique et culturelle provient des entreprises privées (2).

Communication globale

Toutefois, *«signe des temps*, ainsi que l'indique M. Jacques Rigaud, président de l'Association pour le développement du mécénat idustriel et commercial (ADMICAL), *le mécénat ne se cache plus, mais se revendique ouvertement»*.

Y compris dans ses motivations. Selon une enquête menée en avril par l'ADMICAL auprès de cent entreprises mécènes (sur un total de trois cent soixante-huit entreprises recensées au titre de leur action de mécénat ou de parrainage), 97 % d'entre elles affirment faire du mécénat pour améliorer leur image générale, tandis que 52 % y voient l'occasion de souder leur personnel *«autour de valeurs communes»*, 10 % *«pour faire contrepoids à la politique culturelle de l'État ou des collectivités publiques»*, et 2 %... pour payer moins d'impôts.

Bien organisée, une opération de mécénat fait, en effet, bénéficier l'entreprise qui l'a mise au point de retombées largement positives. C'est le cas, par exemple, de la coproduction du ballet *le Chat botté* de Roland Petit, à Marseille, par l'UAP et le Crédit lyonnais. *«Il s'agit de déceler un bon projet*, explique M. Gérard Picq, du Crédit lyonnais, *ce qui était le cas, du fait de l'intérêt du livret de Tchaïkovsky, de l'image de Roland Petit, et de la distribution chorégraphique prestigieuse, parmi laquelle figure Patrick Dupont. Nous avons fait la publicité du spectacle : trois cent soixante-quinze affiches dans Marseille même, des programmes et des tickets sur lesquels nous apparaissions. Et, en retour, il y eut une soixantaine d'articles – non payés – dans la presse et à la radio, où nous étions cités.»*

Valorisant pour l'entreprise, le mécénat culturel s'inscrit dans une démarche de «communication globale», à côté de la publicité ou de la promotion. *«Le mécénat est une dépense de communication de l'entreprise, qui acquiert ainsi le droit d'associer son nom (ou la marque d'un produit) à la réalisation d'une œuvre ou d'une action qui lui est extérieure»*, note M. Jean-Jacques Rosé dans *l'Or pour l'art*, en remarquant qu'*«il faut que le bénéfice escompté dans une opération de mécénat soit impossible à atteindre, pour un prix identique, par d'autres formes de communication.»*

A la fois enraciné dans l'histoire – le mécénat tient son nom de Caius Cilnius Macenas, ministre d'Auguste – et considéré comme une déclinaison nouvelle du management, le mécénat culturel est cependant encore peu téméraire. Selon l'enquête de l'ADMICAL, 66 % des opérations réalisées depuis trois ans ont favorisé un art contemporain, mais celles-ci ne représentent que 45 % des financements. Toutefois, ce pourcentage augmente chaque année. Mais si 62 % des firmes mécènes choisissent d'agir en faveur d'une œuvre dont le créateur est encore vivant, 11 % s'y refusent et préfèrent tabler sur un répertoire consacré ou sur un artiste classique, tandis que 26 % demeurent hésitantes.

M. François Léotard a donc du pain sur la planche, lui qui, lors des assises nationales du mécénat récemment organisées par ADMICAL, avait fixé trois priorités à de futures mesures : alléger le code fiscal pour le mécénat, favoriser les règles de constitution des fondations et... sensibiliser les chefs d'entreprise à l'art contemporain.

YVES-MARIE LABÉ.

(1) Répertoire édité par l'ADMICAL, 116, rue La Boétie, 75008 Paris.

(2) «Le mécénat culturel d'entreprise», *Problèmes politiques et sociaux*, 18 mai 1985 (la Documentation française).

• Une *Lettre mensuelle du sponsoring et du mécénat*. Le premier numéro de la *Lettre mensuelle du sponsoring et du mécénat* vient de paraître. Elle traite en huit feuillets de l'actualité du mécénat en France, dans le domaine du sport, de la culture, de l'audiovisuel, de la culture et du social. Elle comporte en outre une fiche d'identité sur une entreprise pratiquant sponsoring ou mécénat (budget, répartition, principales opérations, nom du responsable de la communication, etc). Editée par un groupe de professionnels de la communication sous le label des Editions des Trois Rives, *la Lettre du sponsoring et de mécénat* est diffusée par abonnement (1 500 F). Son équilibre devrait être réalisé avec quatre cents abonnés. Le premier numéro a été diffusé gratuitement auprès de mille huit cents entreprises à fort budget publicitaire, et à mille deux cents agences de publicité, de promotion et de relations publiques ainsi qu'aux chambres de commerce et d'industrie et aux administrations.

Jean-Jacques Rosé l'iconoclaste

JEAN-JACQUES ROSÉ est un franc-tireur. Initiateur dès 70 d'une politique de mécénat au sein du groupe immobilier Maisons Phénix, actuellement chargé de cours à l'Institut français de presse de l'université de Paris-II, il tire contre tout ce qui ne bouge pas en matière de mécénat. Et d'abord contre l'ADMICAL (Assocation pour le développement du mécénat industriel et commercial), coupable selon lui de séparer le mécénat culturel, *«signature de l'entreprise qui entre avec dignité dans la sphère des hautes valeurs culturelles»*, du sponsoring, *«rejeté, avec la publicité et la promotion, dans la sphère des biens de consommation ordinaires»*.

Ce qui lui vaut, bien entendu, de solides inimitiés... D'autant que Jean-Jacques Rosé s'attaque aussi à l'Etat, accusé de bloquer le développement du mécénat-sponsoring (que l'auteur s'acharne à ne pas vouloir appeler *«parrainage»* malgré les recommandations officielles) à force de code fiscal *«absurde»*, de *«corset méthodologique»* et de *«fonction réglementaire»*.

Persuadé que le mécénat constitue une chance pour la culture et l'entreprise, et pour la société française dans son ensemble, Jean-Jacques Rosé plaide pour *«une voie contractuelle entre l'entreprise et le créatif»*, un libre choix des droits et des obligations réciproques que se fixeraient les deux parties, en dehors de tout carcan administratif ou réglementaire. A condition que le mécénat d'entreprise se *«professionnalise»* et qu'à l'instar de l'exemple américain (dont l'auteur de *l'Or pour l'art* livre une analyse pertinente) les firmes françaises et leurs responsables «en mécénat» rapportent leurs opérations à trois critères : objectifs, audience visée et résultats.

Pamphlet vigoureux et iconoclaste, parfois brouillon à force de passion et de références *l'Or pour l'art* peut aussi faire figure de manifeste ultra-libéral. Il reste que Jean-Jacques Rosé pose des questions sur le rôle du financement de l'art, de la culture et de son rôle dans les médias à l'heure de *«la guerre mondiale des images»*, soulignée par MM. Léotard et de Villiers.

★ *L'Or pour l'art*, éditions Flammarion, 294 pages, 98 F.

PROMOTION ET PUBLICITÉ

Décibel, la radio câblée d'Euromarché

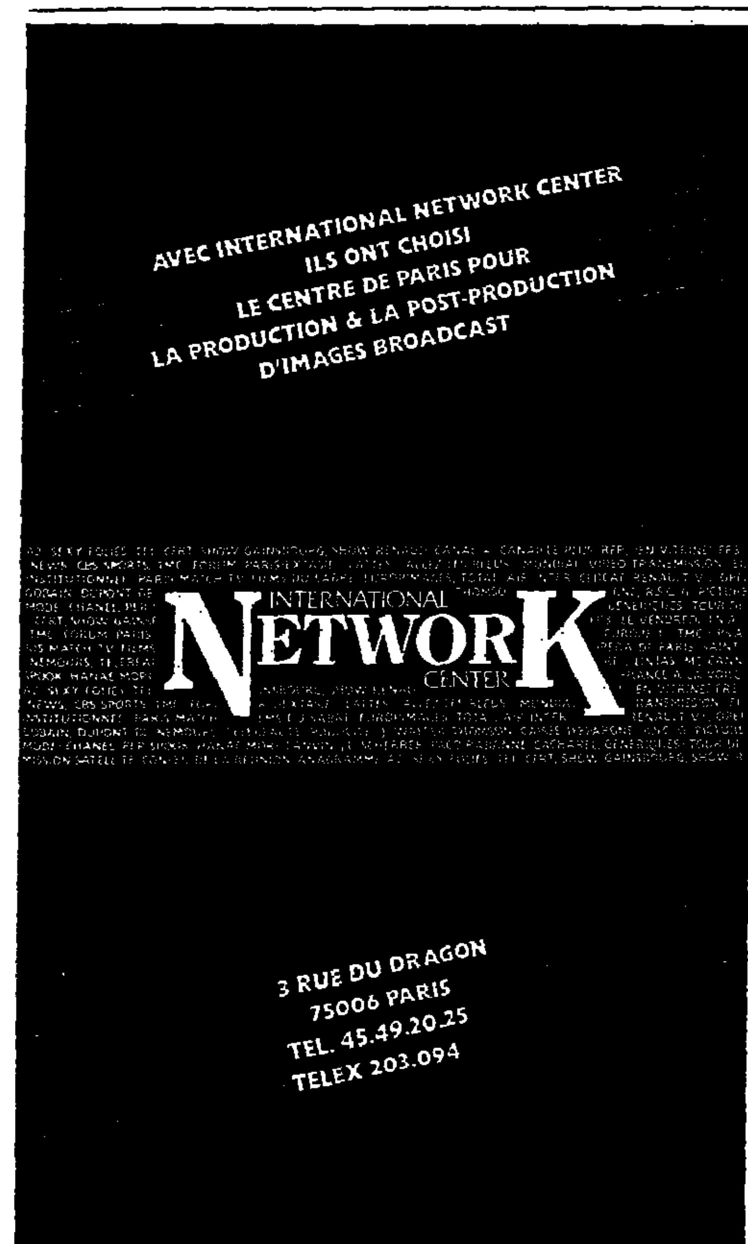
APRÈS la vidéo dans le métro et la télématique dans les aéroports, voici la radio dans les grandes surfaces. Apparemment, rien de très nouveau : la musique de supermarché, on connaît. Mais avant, c'était la FM locale ou des bandes magnétiques qu'on écoutait en poussant son chariot. Depuis fin avril, Euromarché a sa propre radio, et c'est une première en France.

Décibel a les mêmes programmes que ceux d'une radio locale commerciale, les flashes d'information en moins : tubes et hit-parades, animateurs, invités-vedettes et, bien sûr, spots publicitaires. La différence, c'est qu'elle émet uniquement pour les magasins Euromarché, par liaisons spéciales des PTT : 25 000 kilomètres de câble vont les relier au studio central de Rungis, pour un abonnement de 9 millions de francs par an. La région parisienne la reçoit déjà. Et à partir du 1er septembre presque toute la France (52 magasins sur 65) sera desservie.

Treize heures de programmes, six jours sur sept, dont la tranche 8 h 30-9 heures, destinée au personnel, est conçue comme un mini-journal : météo, horoscope, fêtes à souhaiter. Mais la communication interne n'est pas la fonction première de Décibel : avant tout, et pour tout le reste de la journée, elle s'adresse aux clients. Son objectif : de meilleures conditions d'achat par une bonne ambiance dans le magasin, et une importante vente d'espaces publicitaires. Les annonceurs, essentiellement des fournisseurs d'Euromarché, pourraient être séduits par ce nouveau support : l'efficacité de leurs messages devrait être favorisée par l'amélioration du son et par la réception de l'annonce juste avant achat. De plus, Décibel peut s'adapter aux besoins particuliers de chaque région : un système informatique permet de diffuser simultanément dans des secteurs différents des messages ou des programmes différents. Très utile pour les opérations promotionnelles locales, mais aussi pour tester des campagnes publicitaires dans des zones limitées. Avec sa régie Hyper-Média, Euromarché prévoit 20 à 25 millions de francs en 1986 en vendant de l'espace sur Décibel, et espère atteindre 50 millions en 1987.

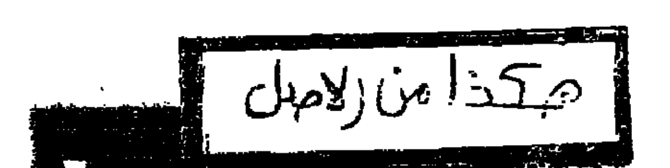
Pour la réalisation et l'organisation de la radio, le groupe a fait appel à Com 4, une jeune société autonome, avec laquelle il a signé un contrat. Celle-ci dispose de trois studios dans la tour Europa à Rungis, de quatorze employés dont sept animateurs, et d'une salle d'ordinateurs qui gèrent et diffusent automatiquement les programmes. De gros moyens, qui lui permettent d'envisager de nouveaux contrats avec les autres chaînes d'hypermarchés. Marc Laniepce, directeur général de Com 4, prévoit d'autres applications pour ce système informatique, en particulier la gestion automatique de TV privées.

P. P.





هكذا من الاصل



économie

REPÈRES

Dollar : nouveau recul à 7,11 F

Le dollar s'est de nouveau replié, le vendredi 6 juin, sur les marchés des changes. Dans les premières transactions entre banques à Paris, il s'établissait à 7,0950 F, avant de remonter légèrement à 7,11 F, contre 7,1880 F la veille. Il reculait à 2,223 DM à Francfort, contre 2,255 DM le 5 juin. A Tokyo, il perdait 0,85 yen, à 168,90 yens. A la veille du week-end, les marchés étaient calmes, et aucune nouvelle n'était susceptible de redresser la tendance baissière apparue ces derniers jours. Les déclarations du président du Federal Reserve System, M. Volcker, au sujet d'un possible redémarrage de l'inflation, incitaient les cambistes à la prudence vis-à-vis du billet vert.

Construction navale : la crise mondiale s'aggrave

La crise de la construction navale s'est encore aggravée dans le monde au premier trimestre de cette année, selon les dernières statistiques du *Lloyd's Register of Shipping*, publié à Londres. Au cours de ce trimestre, les nouvelles commandes engrangées par les constructeurs n'ont totalisé, en effet, que 22,8 millions de tonneaux, soit 1,5 million de moins que leur production globale durant cette période. Le total des carnets de commandes n'atteignait plus que 24,3 millions de tonneaux au 31 mars, soit 6 % de moins que trois mois auparavant. Cette diminution concerne principalement le Japon et la Corée du Sud (les deux principaux constructeurs), mais aussi l'Allemagne fédérale, les Etats-Unis et la Finlande. Au contraire, les carnets se sont étoffés en Italie et en Espagne. – *(AFP.)*

Pétrole : les prix du brut de nouveau en baisse

Les cours du pétrole brut, qui s'étaient nettement raffermis depuis la mi-avril, ont, de nouveau, vivement chuté depuis une semaine sur les marchés internationaux. Le brut américain de référence est retombé, à New-York, aux environs de 13 dollars par baril pour une livraison en juin, alors qu'il avait dépassé 17 dollars par baril le 15 mai. Cette rechute a conduit plusieurs pays producteurs à diminuer leurs tarifs officiels : l'Egypte a réduit le prix de sa meilleure qualité de 12 dollars à 11,50 dollars, et l'Equateur a fixé le sien à 10,41 dollars (contre 13,50 dollars au cours des dernières semaines). Ce mouvement de repli s'explique par la publication récente de statistiques américaines montrant que les stocks d'essence sont plus hauts que prévu, et la demande de produits pétroliers moins soutenue qu'on ne l'espérait. Il résulte aussi de l'arrivée sur les marchés d'importantes quantités de pétrole en provenance du Golfe, où le Koweït et l'Arabie saoudite notamment ont largement augmenté leur production depuis quelques semaines, alors que la production de la mer du Nord, un moment ralentie par la grève en Norvège, s'est également redressée.

LE DÉBAT SUR LA LIBERTÉ DE LICENCIEMENT

Une circulaire du président du CNPF provoque de vives réactions syndicales

L'affaire a commencé le jeudi 5 juin avec la publication, par *le Matin de Paris*, d'un « *document* » considéré comme le « *mode d'emploi de Gattaz* » pour pratiquer des licenciements. A l'appui de sa thèse, le journal présente des extraits d'une lettre effectivement adressée le 26 mai aux employeurs par le président du CNPF – qui utilise ce moyen une demi-douzaine de fois par an – et souligne la phrase par laquelle le scandale arrivera : « *Le projet de loi, qui supprime le contrôle du bien-fondé économique par l'inspecteur du travail, a été adopté par le conseil des ministres du 14 mai et cette loi, votée, je l'espère, dans quelques jours, permettra aux entreprises de licencier jusqu'à dix personnes par mois et par établissement sans autorisation et dans les conditions de procédure beaucoup plus simples du licenciement individuel.* »

L'interprétation est aussi simple que claire : le patron des patrons incite les chefs d'entreprise à licencier les salariés par paquets de dix.

Dans la matinée, les réactions vont se multiplier. Tandis que M. Gattaz proteste de sa bonne foi et met en cause une « *manipulation* », les organisations syndicales protestent vigoureusement. « *Avec un cynisme rare, le président du CNPF vient d'annoncer la couleur* », déclare la commission exécutive de la CFDT. « *Avant même que la loi sur l'autorisation administrative de licenciement ne soit votée, il en donne le mode d'emploi aux chefs d'entreprise.* »

Tout aussi rapidement, M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, s'est indigné : « *M. Yvon Gattaz voudrait mettre le feu aux poudres qu'il ne s'y prendrait pas autrement.* » « *On est confondu par une telle inconséquence* », a-t-il ajouté. Puis M. Paul Marchelli, président de la CGC, a estimé que la lettre « *a un caractère scandaleux et inadmissible* ». « *Ce que vient de faire M. Gattaz représente un véritable coup de poignard*, a-t-il expliqué, *nous nous trouvons devant un président du CNPF qui n'hésite pas à exploiter cette situation à son bénéfice personnel.* »

Enfin, M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, a estimé que ce n'est pas « *par paquets de dix salariés que le patronat va licencier, mais par milliers* ». « *Mettre les gens à la porte, voilà le rêve du CNPF. C'est ce que visent les mesures élaborées par le gouvernement.* »

Interrogé à son tour, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, qui défend justement son projet de loi devant l'Assemblée nationale, s'est déclaré « *choqué* » par « *la présentation tronquée qui a été faite* ». « *Je ne suis pas comptable des déclarations et des notes internes des partenaires sociaux* », ajoutait le ministre, persuadé que « *les entreprises n'embauchent pas ou ne licencient pas par amour ou par détestation du gouvernement* ». De fait, et à mesure que la polémique se développait, la réalité l'emportait. Si la lettre en question existait bien, elle ne se réduisait pas aux quelques phrases citées. Son contenu, au contraire, présentait une argumentation plus nuancée. M. Yvon Gattaz faisait le bilan de l'action du gouvernement « *pendant ces soixante jours* » et passait en revue les mesures en préparation, dont la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Plutôt qu'une incitation au licenciement, la tonalité générale était celle d'une incitation à l'embauche.

« *Embaucher ! Voilà le maître mot* », écrivait le président du CNPF. « *La marche vers le libéralisme économique est commencée. Nous devons tout mettre en œuvre pour qu'elle aboutisse et pour que la France gagne la bataille de l'emploi.* »

« *Tout en sachant que le chômage ne se réduira pas en quelques semaines ni même en quelques mois*, indiquait M. Gattaz, *nous avons le souci d'anticiper autant que possible les effets positifs de la nouvelle politique engagée.* »

Ce faisant il voulait calmer « *une double impatience (...) compréhensible* », celle des chefs d'entreprise, celle du gouvernement. Tandis que, dans la soirée, on en venait à l'accusation de « *désinformation* » et de « *manipulation* », il restait que le petit monde politico-social avait vécu quelques heures de fièvre pour des raisons qui n'étaient sans doute pas innocentes. Le débat parlementaire, le climat social, justifiaient une telle tension sur un sujet dont on pense qu'il émeut l'opinion.

Toutefois, il faut bien admettre que le président du CNPF a prêté le flan à la critique. La phrase incriminée, qui correspond à l'esprit du projet de loi et n'est jamais que le constat objectif de ses conséquences, était maladroite. Plutôt que de s'en tenir aux explications habituelles sur le caractère psychologique d'une mesure coupable d'engendrer des inhibitions dans le monde patronal, M. Gattaz a voulu changer de discours. Mal lui en a pris puisqu'il a prêté le flanc à une exploitation de ses propos à un moment précis du débat parlementaire.

A. Le.

M. Gattaz : un mauvais procès

« *Je n'ai pas à rougir de cette lettre* », réaffirme M. Yvon Gattaz, président du CNPF, qui se déclare surpris par la soudaineté de la polémique. La lettre date du 26 mai ; elle a déjà été publiée dans les journaux, et elle n'avait pas provoqué à l'époque de réaction, note-t-on au CNPF.

« *C'est du Gattaz, je ne la renie nullement* », poursuit M. Gattaz, qui s'offusque qu'on « *ose faire un procès là-dessus* ». « *Ressortir ce texte aujourd'hui, cela sent la poudre*, observe-t-il. *Je trouve la ficelle un peu grosse. Cela sent le calcul et la coalition.* » Dans une déclaration faite au *Monde*, le jeudi 5 juin, le président du CNPF s'exprime sur cette affaire.

« *Je considère comme proprement scandaleux que l'on veuille faire croire que le président du CNPF prône le licenciement alors qu'il veut, à toute force, favoriser l'emploi. Les chefs d'entreprise à qui je m'adresse ne s'y sont pas trompés. Dans le courrier que je reçois, il y a même des lettres pour me reprocher d'anticiper sur des décisions qui ne sont pas encore applicables et pour protester contre mes exhortations à l'emploi.*

» *Je suis navré par la présentation faite d'un texte que je revendique totalement. Il s'agit d'une opération de désinformation caractérisée car la lettre a été déformée.*

» *On se perd en conjectures sur la finalité de cette campagne. Il est manifeste qu'elle a des arrière-pensées politiques, ce que je regrette, car chacun sait que, pour notre part, nous n'en avons pas. Quelle que soit la situation politique, les chefs d'entreprise font face à leurs responsabilités et savent prendre des risques. C'est ainsi que nous avons été les ardents défenseurs de la formation en alternance, et on nous fait, par conséquent, un mauvais procès. Quand nous parlons de l'emploi, nous en parlons sans aucune arrière-pensée.*

» *La preuve : j'ai entrepris un tour de France de l'emploi dont la cinquième étape me conduit, le 6 juin, à Tarbes. Une fois de plus, je vais demander aux chefs d'entreprise d'embaucher dans les limites de leurs possibilités. J'interviendrai en faveur de l'emploi en leur demandant d'anticiper et en leur expliquant les mesures gouvernementales.* »

Propos recueillis par
ALAIN LEBAUBE.

L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE TRAVAIL

M. Blanchard préconise un « plan de sauvegarde pour les jeunes en détresse »

De notre correspondante

Genève. – La soixante-douzième conférence internationale du travail, qui réunit, depuis le 4 juin, au Palais des nations, environ 1 700 délégués représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de 122 pays, a été ouverte par M. Jean-Jacques Oeschslin, président du conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) et directeur des affaires sociales internationales du Conseil national du patronat français (CNPF), qui a évoqué les difficultés d'emploi des jeunes.

Pour sa part, M. Hugo Fernandez Faingold, ministre du travail et de la sécurité sociale de l'Uruguay, élu à la présidence de la conférence, a souligné que la moitié de la population active du globe ne bénéficie d'aucune protection sociale.

Dans son rapport, M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, préconise de nouveaux efforts en faveur des travailleurs sans protection, en indiquant que, dans le tiers-monde, la tranche d'âge qui se situe entre quinze et vingt-quatre ans, et représente aujourd'hui 755 millions de personnes en comptera, en 2025, 1 117 millions environ. Or nul ne s'imagine que le nombre d'emplois disponibles dans moins d'un demi-siècle aura suivi un rythme semblable.

Actuellement, seuls 5 % à 15 % de ces jeunes peuvent accéder à des emplois gratifiants. Les autres n'ont le choix qu'entre les zones rurales, diverses formes de travail au noir, où ils sont généralement exploités, des travaux occasionnels ou un apprentissage peu (ou pas du tout) rémunéré. Dans tous ces cas, ils ne jouissent d'aucune protection, que ce soit sur le plan financier ou sur celui de la santé. Il convient, par conséquent, de les protéger au sein de ces différents secteurs.

M. Blanchard rappelle aussi que des centaines de millions d'êtres humains – que ce soit dans les villes ou dans les campagnes – vivent dans le tiers-monde en marge de la société.

Le rapport de M. Blanchard fait apparaître que l'avenir n'est radieux nulle part : il sera marqué par davantage de chômage dans les pays industrialisés à économie de marché et par davantage de misère dans les pays pauvres. Un milliard d'habitants de notre planète ne connaissent déjà que la pauvreté.

La marginalisation de la jeunesse sans emploi fixe est un drame que l'on ne saurait se cacher plus longtemps. Pour M. Blanchard, il faut mettre sur pied un véritable plan de sauvetage pour les jeunes en détresse. Car il ne saurait faire de doute pour le directeur général que « *la lutte contre la misère est une lutte pour la stabilité et la paix dans le monde* ».

Obstruction

On s'attendait à des interventions sur ces douloureux problèmes. Mais un incident de procédure, qui était en fait un acte politique délibéré, a pris le pas sur le reste.

Dans la journée du 5 juin, pour la première fois dans l'histoire de la conférence, le rapport traditionnel fixant l'organisation des travaux n'a pas été adopté en séance plénière, de sorte qu'aucune des commissions prévues à l'ordre du jour n'a pu se réunir. Les délégations des pays communistes avaient en effet estimé que leurs groupes d'employeurs étaient insuffisamment représentés, notamment dans les commissions les plus importantes, comme celle qui examine l'appication des normes internationales du travail (notamment sur la liberté syndicale).

Au fil des ans, ce problème a été soulevé à maintes reprises, se heurtant à une opposition plus ou moins vive de la part des employeurs occidentaux, pour lesquels il est inadmissible de mettre en danger le principe du tripartisme sur lequel repose l'ensemble du fonctionnement du BIT. Or il est de fait que l'on ne saurait parler de tripartisme lorsque la voix des délégués employeurs n'est que l'écho des voix gouvernementales de leur pays.

Cet incident survient au moment où les négociations, qui durent depuis des années, sur la structure du BIT devaient faire l'objet d'une décision en séance plénière de la conférence. Si la question de la représentation des employeurs des pays communistes n'est pas nouvelle, en revanche, la tension qui a marqué le débat a été d'une intensité inhabituelle dans une enceinte où les intérêts politiques devraient être relégués à l'arrière-plan par rapport à ceux du monde du travail.

ISABELLE VICHNIAC.

LA CGT FAIT ÉTAT D'UN « DÉVELOPPEMENT DES LUTTES REVENDICATIVES »

La CGT a donné le coup d'envoi de sa semaine d'action du 9 au 13 juin en présentant le jeudi 5 juin à la presse les travaux de sa commission exécutive. Pour M. Henri Krasucki, il y a « *un développement incontestable des luttes revendicatives* ». « *Nous voulons par nos initiatives*, a-t-il souligné, *rassembler dans l'action syndicale la grande masse des salariés. C'est avec eux que tout se décide et à partir de là, sur des bases claires, nous souhaitons que le maximum des forces syndicales participent aux actions.* »

Pour le secrétaire général de la CGT, « *les mesures prises ou annoncées par le gouvernement sont très dangereuses pour le monde du travail tout entier, car elles vont très loin dans la régression sociale* ».

Tout en réaffirmant que plusieurs mesures du gouvernement de M. Chirac avaient été « *mises en chantier par le gouvernement précédent* », M. René Lomet, secrétaire de la CGT, dans son rapport devant la commission exécutive, a affirmé que « *ce qui est par contre nouveau, c'est leur caractère massif, convergent et cohérent, marquant l'ouverture d'une phase d'accélération redoutable et pour les salariés et pour le pays* ».

Faisant état de la remontée électorale de sa centrale, M. Lomet a indiqué que, « *depuis le 1er janvier 1986, sur 661 entreprises, la CGT gagne + 1,14 %, la CFDT perd – 0,56 %, FO – 0,35 % et la CGC – 0,13 %* ».

UN PROJET QUI VA DÉRANGER

Le « conseil d'entreprise » du Centre des jeunes dirigeants

Mal vu du monde patronal, il y a une dizaine d'années, pour son projet généreux sur « l'entreprise des hommes », isolé il y a quatre ans pour son soutien à la loi Auroux sur l'expression des salariés, le Centre des jeunes dirigeants (CJD) – 3 000 adhérents, – après une période d'assagissement, récidive. Il a retrouvé utilement, en présentant, le jeudi 5 juin à la presse, son document de travail sur le « conseil d'entreprise », son rôle de poil à gratter du patronat.

On croyait l'enfant « *rentré dans le rang* », il est redevenu terrible, quitte à gêner également les syndicats de salariés. A l'heure où le gouvernement prépare un projet de loi sur les seuils sociaux – en abandonnant l'idée de « *gel* », mais en réduisant les charges pour les entreprises, – le CJD réaffirme haut et fort que la politique contractuelle suppose l' « *instauration de rapports de forces équilibrés* » dans les entreprises, et donc, selon la formule de M. Philippe Guilhaume, son secrétaire général, un « *réel contre-pouvoir* ».

Le CJD ne nie pas la « *perversité* » des effets de seuil, mais, pour M. Guy Jeanjean, son président, cette question, telle qu'elle est abordée, est un « *faux problème* ». Le CJD propose donc la « *substitution aux diverses institutions existantes (comités d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) d'une institution unique : le conseil d'entreprise* ».

Obligatoire dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ce conseil assurerait l' « *ensemble des compétences des institutions* » auxquelles il se substituerait. Les sections syndicales d'entreprise seraient maintenues mais elles perdraient leur « monopole » dans la mise en œuvre de l'obligation annuelle de négocier. Composé du chef d'entreprise et d'un nombre d'élus proportionnel à l'effectif, il aurait le « *droit de négocier des accords d'entreprise, éventuellement dérogatoires au droit commun* ».

Partisan d'un « *minimum d'institutionnalisation du syndicalisme* », le CJD se prononce pour le maintien du « *monopole syndical* » au premier tour des élections de ce conseil, même si M. Jeanjean admet qu'« *il n'y a pas unanimité dans le mouvement sur ce sujet* ».

Pour les syndicats, l'avantage d'un tel système serait de favoriser leur implantation dans les petites entreprises où ils sont, la plupart du temps, absents ou très peu représentés. Mais les sections syndicales perdraient quelques-unes de leurs prérogatives exclusives... Pour les entreprises, souligne le CJD, en faisant par là même un clin d'œil au gouvernement, le « *caractère obligatoire du conseil d'entreprise permet de lisser convenablement les effets de seuil* ».

Ainsi, avec ce système, le nombre d'élus dans les entreprises de moins de 50 salariés augmenterait, mais diminuerait sensiblement dans les autres entreprises : par exemple, 6 élus dans les entreprises de 100 à 179 contre 14 à 16 actuellement dans celles de 100 à 174 salariés. Au-delà de 300 salariés, il y aurait un élu de plus par tranche de 50 salariés. Quant aux crédits d'heures pour les élus, ils seraient également « *redéployés* », la charge globale étant réduite pour les entreprises.

Hostile à l' « *intervention excessive du législateur en matière sociale* », le CJD n'en reste pas à ce « *pavé dans la mare* » (selon la formule de M. Jeanjean), mais propose de redéfinir les niveaux de négociation en suggérant par exemple de traiter la « *gestion du non-emploi* » (chômage, retraite, maladie) au niveau interprofessionnel, la modulation du temps de travail annuel dans les branches, les horaires, les salaires et l'expression individuelle dans les entreprises (avec une « *consultation* » sur les licenciements).

Les accords d'entreprise devraient être « *à durée déterminée* » et le CJD se lance dans l'innovation judiciaire en proposant la création d'un « *tribunal paritaire de branche qui aurait pour rôle de régler en premier ressort les litiges de nature collective* ».

En lançant de telles propositions, le CJD sait qu'il ne recueillera pas l'appui du CNPF. Il sait aussi que les résistances syndicales seront fortes. Il est cependant « optimiste » sur la capacité d'évolution des responsables syndicaux et patronaux. Mais, surtout, il réaffirme avec éclat sa vocation sociale, l'entreprise ayant pour lui une double finalité, économique et sociale. Reste à savoir si les adhérents, parfois moins audacieux, emboîteront le pas à la direction du mouvement et tenteront des expérimentations de la formule proposée. Une première réponse sera donnée à Nice où le CJD tient du 12 au 14 juin son congrès. Pour l'heure, il est prêt à nourrir le débat qu'il a lancé. Avec conviction.

MICHEL NOBLECOURT.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Contrat pour Degrémont en Indonésie

La société Degrémont (qui fait partie du groupe de la Lyonnaise des eaux) vient de signer avec le ministère des travaux publics d'Indonésie un important contrat pour l'alimentation en eau de cent villes de ce pays. Il s'agit de stations de pompage et de traitement des eaux. Le montant du contrat – financé grâce à un protocole franco-indonésien et en négociation depuis deux ans – s'élève à 156 millions de francs auxquels s'ajoute la contre-valeur en roupies de 50 millions de francs pour les travaux locaux qui seront réalisés par la société indonésienne Traya.

Henkel négocie le rachat de l'Union générale de savonnerie

Le groupe chimique ouest-allemand Henkel, qui commercialise les marques très connues de poudres à laver (Mir Laine, Super Croix) ou des cosmétiques (Fa), a annoncé qu'il négociait actuellement la prise de contrôle de l'Union générale de savonnerie (UGS, marque Le Chat). Cette entreprise marseillaise (500 millions de francs de chiffre d'affaires et 3,2 millions de bénéfices en 1985, 580 personnes et quatre usines) est la propriété de la société financière Bayard, filiale à 100 % de la Société gestion générale de Paris, elle-même filiale à 100 % des Mutuelles unies, le groupe dirigé par M. Bébéar. Cet achat permettrait à Henkel d'étendre ses activités en France, où il réalise déjà 2,7 milliards de francs de chiffre d'affaires (pour 2 100 salariés) grâce à deux filiales. L'UGS détient 50 % du marché français des savons et est une des rares sociétés à capitaux français dans le domaine des détergents, où elle représente 3 % du marché national.

Accord entre armateurs européens pour les liaisons avec les Etats-Unis

Le consortium maritime Atlantic Container (ACL) et la compagnie allemande Hapag-Lloyd de Hambourg viennent de conclure un accord de coopération pour la desserte des lignes de l'Atlantique (y compris vers le golfe du Mexique). Cet accord entre Européens est destiné à rationaliser l'activité des compagnies sur ce secteur, où règne une concurrence farouche.

Valable pour cinq ans – sous réserve de son approbation par la commission maritime fédérale des Etats-Unis, – cet accord entrera en vigueur en avril 1987.

Il permettra notamment aux compagnies concernées de réduire le nombre de leurs navires de dix-huit à quatorze. Cinq navires de l'ACL seront transformés et allongés de 42 mètres pour pouvoir emporter chacun plusieurs centaines de conteneurs supplémentaires par voyage. Les compagnies desservent Le Havre, Anvers, Portsmouth, New-York et Norfolk.

Le consortium ACL regroupe, outre la CGM, des armateurs britanniques et suédois.

Le ministère de l'industrie relativise les conséquences de l'accord multifibres

Le ministère de l'industrie, des P et T et du tourisme, a précisé à la presse, le mercredi 4 juin, qu'il était tenu par les engagements pris par le précédent gouvernement, dans la définition du mandat de négociation de la Commission européenne, en vue du renouvellement de l'accord multifibres (AMF). L'accord, dont la troisième édition expire en juillet, légalise le protectionnisme à l'échelle internationale, en fixant des quotas d'exportation sur les produits textiles que les pays en développement vendent aux nations industrialisées.

Certes, le ministère reconnaît que le prochain accord multifibres, le quatrième du genre, s'il est finalement conclu selon les termes proposés par les Communautés européennes, aura des conséquences importantes sur l'industrie nationale. Le taux de pénétration des importations en provenance des pays AMF devrait passer de 6,8 % actuellement à 9,8 % d'ici à 1990, selon ses estimations, soit une progression de près de 45 %. Mais il rappelle aussi que le nouvel accord ne serait en fait guère plus libéral que l'ancien, pourtant soutenu par les professionnels : le taux de pénétration atteindrait alors 9,3 % en 1990. La différence ne serait donc que d'un demi-point.

Rue de Grenelle, on rappelle surtout que le pire a été évité. Le scénario le plus « noir » aurait été, en effet, l'abandon pur et simple de l'AMF, qui aurait fait bondir le taux de pénétration à 11,9 % en quatre ans, soit une progression de 75 %.

Le ministère de l'industrie entend également relativiser les conséquences de l'AMF-4 sur l'emploi, et dément être la source des chiffres qui ont circulé récemment, selon lesquels l'assouplissement de l'accord pourrait entraîner la perte de 200 000 emplois d'ici à 1990. En considérant qu'un point d'importations supplémentaires correspond environ à 4 000 suppressions d'emplois, le nouvel AMF ne serait donc directement responsable que de 18 000 pertes d'emplois, au maximum, en quatre ans.

Enfin, le ministère assure qu'il veillera au respect du cadre prévu pour les négociations. Il entend notamment utiliser tous les « verrous », telle la clause « anti-bouffées », qui empêche un pays exportateur n'utilisant pas complètement les quotas dont il dispose de vouloir les remplir subitement, et d'accroître ainsi soudainement ses exportations (*le Monde* du 13 mars).

D. B.

M. Bernard Bosson annonce une réforme du fonctionnement des chambres régionales des comptes

M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat aux collectivités locales a donné, le mardi 3 juin, devant le comité directeur du Mouvement national des élus locaux (MNEL) que préside M. Jean-François Pintat, sénateur de la Gironde et maire de Soulac (Union des républicains et indépendants), des précisions sur la manière dont le gouvernement concevait la décentralisation. « *Il faut casser le mythe selon lequel la décentralisation n'a commencé qu'en 1981 avec les socialistes*, a déclaré le secrétaire d'Etat. *La pause que nous voulons observer pour faire un bilan complet de quatre années sera une pause dynamique.* »

Cette période va être mise à profit pour ouvrir un large débat sur les pouvoirs respectifs du département et de la région, celle-ci ne devant pas être un niveau de gestion. Il n'est pas sain, par exemple, qu'elle gère les lycées. De même faut-il éviter que les communes n'interviennent directement dans le soutien aux entreprises, ce qui relève davantage de l'action des départements et des régions. A propos des contrôles financiers et budgétaires, M. Bosson a estimé qu'il était nécessaire de revoir le fonctionnement des chambres régionales des comptes, dont les avis et les jugements sont, selon lui, très mal ressentis par les élus.

M. Paul Graziani, président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine, l'un des partisans les plus convaincus de l'intérêt de poursuivre, en l'infléchissant, l'œuvre de décentralisation, a souhaité que les préfets reprennent des pouvoirs, notamment économiques, non pas sur les élus mais sur les bureaux parisiens, dans le cadre d'une relance de la politique de déconcentration.

M. André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux et secrétaire d'Etat aux rapatriés, s'est fait l'avocat d'une réforme qui consisterait à autoriser les collectivités locales à placer librement leurs fonds disponibles auprès des banques de leur choix alors que, actuellement, elles doivent obligatoirement les déposer sans intérêts au Trésor. Il a aussi dénoncé le taux trop élevé à ses yeux des prêts de la Caisse des dépôts par rapport à celui consenti par des organismes financiers privés.

F. Gr.

RECTIFICATIF. – Le président de la Société navale et commerciale Delmas-Vieljeux (SNCDV) (*le Monde* du 6 juin) s'appelle Tristan (Pierre, Edouard, Léonce) Vieljeux, et non Aristide comme nous l'avions mentionné à la suite d'une erreur.

NOUVELLE ET FORTE SECOUSSE A LA BOURSE DE PARIS

Les états d'âme du Palais Brongniart

« *C'est clair, il n'y a que la gauche qui sache faire monter la Bourse...* » Ces propos prononcés sur un ton résigné par un vieux routier du palais Brongniart, qui n'a jamais caché, tout au long de la période « rose », qu'il avait gardé le portefeuille à droite et le cœur du même côté, sont bien plus qu'une simple boutade. Fortement secouée depuis la mi-avril, peu après l'intronisation du nouveau gouvernement de M. Jacques Chirac, la Bourse de Paris, qui a plié l'échine à plusieurs reprises en l'espace d'un mois et demi, a encore fortement chuté le 5 juin, et la « sinistrose » commence à gagner les rangs des familiers de la corbeille.

Du « jeudi noir » 17 avril, lorsque obligations, actions et Marché à terme d'instruments financiers (MATIF) chutaient avec un bel ensemble à l'annonce de certaines dispositions fiscales concernant SICAV et fonds communs de placement (qui devaient être rapportées en partie ultérieurement) jusqu'au « lundi gris foncé » 26 mai, qui vit les valeurs françaises chuter de 7 % » – une baisse historique, – les boursiers parisiens croyaient avoir touché le fond de la déprime. La nouvelle et forte baisse du jeudi 5 juin obligera à présent à trouver une nouvelle nuance pour dépeindre ce camaïeu boursier, dont les tons virent au fil des séances.

Pour tout le monde, il est clair que le ressort est cassé. Depuis le début du nouveau terme boursier, le 23 mai dernier, la cote a reculé de 13 % et l'indice de la Compagnie des agents de change, qui culminait, le 15 mai dernier, à 411,3, s'est trouvé brutalement ramené à 338 jeudi soir, à l'issue d'un repli de 3,5 % des actions françaises.

Le plus préoccupant pour les spécialistes est que ce mouvement de mauvaise humeur a surtout été sensible sur le MATIF, où l'on a frôlé les 2 % de baisse, un seuil qui aurait contraint les autorités à suspendre les transactions afin de permettre l'ajustement des positions et... l'appel de marges qui met à nu plus d'un opérateur imprudent.

Il faut savoir que, sur ce marché où chaque contrat vaut 500 000 F (et l'on en a traité 11 360 jeudi, ce qui constitue un chiffre record), les taux, qui se situaient encore aux environs de 115 à la mi-mai, ne valaient plus que 108,35 en clôture le 5 juin.

« *La confiance est ébranlée*, reconnaît un acteur de ce marché à terme. *Nous vivons une période où toutes les décisions, même les bonnes, n'ont pas l'effet escompté. Ainsi, quand le Trésor décide d'annuler une importante émission d'OAT* (obligations assimilables du Trésor), *histoire de calmer le jeu, comme cela a été le cas cette semaine, le marché se montre déçu. Non pas par cette information, plutôt bénéfique aux cours, mais parce qu'elle est ressentie, une fois de plus, comme un aller-retour de la Rue de Rivoli après les faux pas du mois dernier sur les instruments de gestion collective et le tableau sinistre de l'économie française brossé par M. Edouard Balladur.* »

Ces commentaires sans complaisance trouvent leur explication dans un certain nombre de faits nouveaux qui ne laissent pas de préoccuper la communauté financière. Pour la première fois, on a vu des gestionnaires de SICAV procéder à des ventes importantes sur le MATIF et le marché obligataire (150 millions, 200 millions de francs, voire davantage) en prévision – ou sous l'effet – des remboursements que pourraient exiger certains de leurs souscripteurs, particuliers et grandes entreprises, soucieux de réorienter leur épargne vers des placements plus sûrs. Sans très bien savoir lesquels, mais ceci est une autre histoire. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que ce marché que l'on disait engorgé de liquidités jusqu'à plus soif n'est plus tout à fait assuré de tenir la longueur.

Purge

Fort de l'irrésistible ascension de la Bourse depuis trois ans, un mouvement qui s'était accentué au-delà du raisonnable ces derniers mois, le volume des augmentations de capital et d'émissions de toute nature s'est singulièrement gonflé. La sanction que subissent en ce moment la plupart des sociétés qui procèdent à ce type d'« *appel au peuple* », y compris pour quelques-unes des récentes émissions de certificats d'investissement, témoigne de la réserve des investisseurs à l'égard de tout ce qui peut ponctionner le marché.

Qu'en sera-t-il demain ? « *Après cette purge nécessaire que tous les grands marchés mondiaux ont d'ailleurs connue ces derniers temps*, rappelle opportunément un analyste, *les cours pourraient connaître bientôt un palier.* » Si l'on en croit en effet certains « *chartistes* » ou opérateurs sur graphiques, après une nouvelle phase de baisse qui pourrait ramener l'indice de la Compagnie aux alentours de 320, la cote pourrait rebondir vers le haut.

« *Le problème est que nous restons pour l'instant dans un marché à sens unique* », tient cependant à souligner tel autre fondé de pouvoir, beaucoup plus circonspect sur l'avenir à court terme. « *Chaque jour, un certain nombre d'opérateurs hésitent à larguer leurs titres en espérant que la Bourse repartira, mais le lendemain, elle rebaisse, alors... il leur faudra bien prendre une décision !* »

Pour l'heure, et cela va dans le sens d'une consolidation du marché, les autres occasions de placement sont quasi inexistantes. Le rétablissement de l'anonymat sur l'or n'a pas entraîné le moindre transfert vers le lingot ou le « jaunet » (autre nom du napoléon). A croire que M. Edmond Alphandéry a raison lorsque le député barriste UDF-CDS de Maine-et-Loire qualifie de « *mesure ringarde* » ce « *syndrome Pinay à la recherche de l'estampille Pinay* » ainsi qu'il vient de le confier au *Nouvel Observateur*. Plus sérieusement, les spécialistes internationaux continuent à tracer un encéphalogramme plat pour le métal jaune.

Le marché de l'or restera « *peu intéressant* » en 1986, à moins qu'une recrudescence de l'inflation ne vienne ranimer l'intérêt des investisseurs, affirme Consolidated Goldfields.

Alors, la pierre ? Il est certain que le récent « plan Méhaignerie » en faveur du logement et de l'immobilier peut avoir, à terme, quelque effet sur les placements financiers, compte tenu des fortes incitations fiscales consenties aux futurs acquéreurs de logements neufs. Mais il semble bien que, dans ce domaine, le marché ait déjà anticipé – et jugé limité – ce courant d'affaires susceptible de dériver vers l'immobilier. On n'aurait garde d'oublier l'adage boursier qui veut qu'« *on achète la rumeur et on vend la nouvelle* ».

SERGE MARTI.

AU SALON DE L'ENTREPRISE PATRONNÉ PAR « LE MONDE »

Le succès des nouveaux outils de financement profite essentiellement aux grandes entreprises

Lors d'un débat sur les « nouveaux outils de financement de l'entreprise », tenu le jeudi 5 juin pour la clôture du Salon de l'entreprise patronné par *le Monde* et organisé par la société Win, M. Jacques Masson, directeur général de la BNP, a souligné que la rapidité du développement du marché financier ne devait pas faire oublier les causes et les finalités de celui-ci. La multiplication des instruments financiers, qui s'est produite depuis 1984, avec notamment l'ouverture du marché monétaire à l'automne 1985 (introduction des billets de trésorerie) s'est efforcée de répondre aux besoins des entreprises en période de désinflation et de décélération des taux.

Les pouvoirs publics ont engagé ces réformes pour décloisonner le marché de l'argent à court et à long terme afin de répondre aux besoins de fonds propres des entreprises françaises trop endettées, ainsi qu'à leur désir de couvrir leur risque face aux variations des taux d'intérêt. Ces réformes visent surtout à faire baisser le loyer de l'argent et cela essentiellement par le biais de ce que M. Masson appelle la « *désintermédiation* ». Ainsi, l'introduction de billets de trésorerie permet-elle aux entreprises qui recherchent des financements à court terme, de s'adresser directement au marché sans passer par les banques.

A ce propos, M. Emmanuel Hau, directeur des services financiers et juridiques d'EDF, remarque le retard français comparé au marché américain où le papier commercial existe depuis déjà un siècle. Le volume traité de papier commercial en France représente aujourd'hui 27 milliards de francs (soit environ 4 milliards de dollars contre 300 milliards de dollars aux Etats-Unis) et les bons sont émis pour des durées allant de dix jours à deux ans, alors qu'aux Etats-Unis la durée minimale n'est que d'un jour, ce qui permet aux trésoriers d'entreprise un volume beaucoup plus important d'échanges. Pour augmenter les possibilités d'échange en France, M. Hau prône donc une diminution de la durée minimale.

De son côté, M. Jean-Louis Kervern, agent de change, a adressé un bilan des succès rencontrés par les quatre autres types de nouveaux instruments de financement : les actions à dividendes prioritaires dont le volume ne représentait fin 1985 qu'environ 3,6 milliards de francs, et les obligations à bons de souscription en actions (5,6 milliards de francs) n'ont pour l'instant rencontré qu'un succès modeste ; en revanche, les titres participatifs et les certificats d'investissements ont connu un très grand succès avec un volume respectif d'environ 20 milliards de francs chacun.

Il faut aussi noter le développement du marché des swaps, et particulièrement des swaps d'intérêt qui, par l'échange de taux d'intérêt fixes et variables, permettent aux entreprises de restructurer leur dette.

Les succès ne doivent pourtant pas occulter le fait que ces instruments profitent essentiellement aux grandes entreprises, remarque M. Masson. Certes, des efforts importants ont été faits en direction des PME ; il suffit de voir la réussite spectaculaire du second marché. M. Masson a conclu ce débat en mettant en garde contre un abus du « *jeu financier* » par les grandes entreprises dont le rôle principal reste et restera toujours de produire et d'investir et non de spéculer.

FAITS ET CHIFFRES

● **Les dépassements de quotas laitiers : 379 millions de francs et 186 537 tonnes.** – Telle est l'estimation définitive de l'Office national interprofessionnel du lait (Onilait). Aucun producteur ne paierait de pénalité supérieure à 0,70 F par litre. Le nombre des laiteries en dépassement de production est de 201 sur un nombre total de 527, a précisé M. Ranc, directeur de l'Onilait. Le nombre de producteurs en dépassement est d'environ 100 000 sur 300 000.

● **Construction navale : la crise touche sévèrement le Japon et la Corée du Sud.** – Les chantiers navals japonais et sud-coréens (qui sont au premier rang mondial) ont conclu un accord pour réduire leurs capacités de construction de bateaux, a annoncé, le 28 mai, un porte-parole de l'Association japonaise des chantiers navals (SAJ). La SAJ s'est engagée à réduire de 20 %, en volume, la construction de navires par rapport à ses prévisions pour 1986, tandis que l'Association maritime coréenne a pris la décision de diminuer ses activités d'environ 30 % en moyenne par rapport au volume des commandes enregistrées en 1983 et 1984. La crise mondiale de la construction navale frappe tout autant les anciens pays d'Europe que les « nouveaux maîtres » de l'Extrême-Orient. – (*AFP.*)

Nominations

● A Olida-Caby, **M. HUBERT MOURGUE D'ALGUE** a été nommé administrateur provisoire délégué en remplacement de M. Bernard Treizenem, démissionnaire, à la suite d'un différend avec l'actionnaire principal, le groupe Mimran. M. Mourgue d'Algue occupera cette fonction en attendant la prochaine nomination d'un nouveau président.

● **Aux Magasins réunis, M. PHILIPPE BOUTON** a été élu président du conseil de surveillance et **M. GUY SOCKEEL**, président du directoire de la société mère, qui, au cours de l'assemblée générale, a décidé d'opter pour cette forme de société.

● **A la commission Guichard**, chargée de réfléchir à une nouvelle orientation de la politique d'aménagement du territoire, deux nouvelles personnalités ont été nommées : **MM. JACQUES GORY**, ancien commissaire à l'industrialisation dans le Massif Central puis en Lorraine, et **GILLES BRAC DE LA PERRIÈRE**, PDG de la Banque privée de gestion financière.

● **Au Syndicat des industries du matériel professionnel électronique et radioélectrique (SPER)**, **M. LE CAMUS** a été élu président. M. Le Camus, cinquante et un ans, directeur des activités « équipements, télévision, instrumentation, services » de la société Thomson-CSF, remplace comme président M. François Ménestrel.

● **Aux Automobiles Peugeot, M. JEAN-LOUIS SILVANT**, quarante-huit ans, actuellement directeur central du personnel, est nommé directeur de la production d'automobiles Peugeot. A ce titre, il aura autorité sur les établissements de Mulhouse, de Poissy, de Sochaux, ainsi que sur l'ensemble des usines fournisseurs. D'autre part, **M. ROLAND VARDANEGA**, quarante-deux ans, actuellement directeur du personnel et des relations sociales du centre de production de Sochaux, est nommé directeur central du personnel d'Automobiles Peugeot.

● **Aux Programmes intégrés méditerranéens (PIM), M. GEORGES DUTRUC-ROSSET**, ingénieur général du Génie rural des eaux et forêts, a été nommé, par M. Jacques Chirac, responsable de la préparation des programmes, qui doivent être financés par la CEE. Il remplace à ce poste M. Jean-Paul Proust.

● **Chez Générale Biscuit, M. CLAUDE-NOËL MARTIN** a présenté, le jeudi 5 juin, sa démission de président du directoire, à la suite de la prise de contrôle de son groupe par BSN, premier groupe alimentaire français. M. Martin sera remplacé par **M. PIERRE BONNET**, jusqu'alors administrateur et directeur général de la branche épicerie de BSN. M. Claude-Noël Martin, qui était également responsable de la Commission internationale du CNPF jusqu'en décembre dernier, demeure président de l'IDIA (Institut de développement des industries agro-alimentaires).

● **A la Financière Agache** (le nouveau nom de la Société foncière et financière Agache Willot), **M. ROBERT LÉON** devient directeur général adjoint. M. Léon, trente-sept ans, diplômé de l'ENA, était précédemment sous-directeur au Trésor. Changement également à la tête de Dior, une filiale de Financière Agache, où **M. PIERRE NEIERTZ** a été nommé directeur général. Ancien PDG de Charles Jourdan, président de l'Ecole nationale d'exportation, M. Neiertz, quarante-deux ans, remplace à ce poste M. Paul Audrain, lui-même promu à la direction internationale du groupe.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,1020	7,1050	+ 10	+ 25	+ 15	+ 45	+ 20	+ 120
$ can.	5,0845	5,0884	– 69	– 48	– 145	– 113	– 400	– 391
Yen (100)	4,2349	4,2393	+ 89	+ 104	+ 186	+ 210	+ 523	+ 592
DM	3,1828	3,1852	+ 67	+ 81	+ 143	+ 164	+ 411	+ 471
Florin	2,8284	2,8307	+ 21	+ 29	+ 53	+ 69	+ 205	+ 253
F.B. (100)	15,5952	15,6085	– 29	+ 55	– 53	+ 99	– 110	+ 264
F.S.	3,8646	3,8622	+ 67	+ 85	+ 154	+ 181	+ 479	+ 555
L. (1 000)	4,6433	4,6483	– 190	– 158	– 359	– 310	– 961	– 854
£	10,7098	10,7214	– 234	– 190	– 446	– 373	– 1163	– 972

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	7	7 1/8	7 1/16	7 3/16	7 1/8	7 1/4
DM	4 1/4	4 1/2	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16	5 11/16	5 13/16
F.B. (100)	6 7/8	7 7/8	7 1/8	7 1/2	7 1/8	7 1/2	7 1/8	7 7/16
F.S.	0 3/4	1 3/4	4 3/4	4 7/8	4 3/4	4 7/8	4 5/8	4 3/4
L. (1 000)	10	12	11 1/4	12	11	11 1/2	11	11 1/2
£	10 1/8	10 3/8	9 7/8	10	9 11/16	9 13/16	9 1/2	9 5/8
F. franç.	7	7 1/2	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 7/16	7 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CONJONCTURE

Perversions

(Suite de la première page.)

Depuis la Libération, seule a été vraiment réussie celle de décembre 1958, parce que, outre les ingrédients classiques, bien dosés, outre les mesures d'accompagnement judicieuses, une onde de confiance puissante née du rapprochement de trois hommes, Pinay, Rueff et de Gaulle, avait soufflé sur l'opinion.

On commence à se rendre compte que la dévaluation de 1986 n'a pas les effets heureux qu'en attendaient ses inspirateurs, c'est-à-dire une meilleure présence de nos industriels sur les marchés étrangers. Comme dans d'autres circonstances, hélas, les dés semblent rouler du mauvais côté. Certains exportateurs se servent mal du ballon d'oxygène qui leur est donné, en profitent pour augmenter leurs prix (croyant ainsi élever plus vite leurs profits) au lieu d'accroître les quantités vendues.

Plus généralement, la solution de facilité d'un rajustement des taux de change peut freiner les efforts de compétitivité si, comme c'est le cas, d'autres obstacles que les prix (services après-vente, technologies moins avancées) nuisent à notre commerce extérieur.

Enfin, le renchérissement du prix des importations peut alimenter l'inflation, d'autant plus que certaines demandes ne peuvent pas être satisfaites par l'industrie nationale, trop souvent en déphasage avec les besoins des particuliers.

Licenciements et emploi

Voici des effets pervers moins connus et qui devraient faire réfléchir ceux qui ont la charge de la gestion nationale. Contrairement aux idées reçues, l'effondrement du syndicalisme ne favorise pas forcément la souplesse du marché du travail, si l'on en juge à assez longue distance, de même, au reste, que la suppression de l'autorisation de licenciement.

Un phénomène intéressant se produit en ce moment aux Etats-Unis (1), où la loi et les tribunaux prennent le relais des syndicats pour défendre les travailleurs. Dès 1980, dans six Etats où le licenciement est libre, des tribunaux ont condamné des employeurs pour licenciement abusif. Vingt-quatre cours suprêmes ont limité l'application du droit de licenciement, et celle du New-Jersey a déclaré que *« la règle doit être appréciée en fonction de sa légitimité dans le contexte actuel et non sur la base de son acception ancienne »*. On justifie donc un principe de jurisprudence en évolution, alors que celle-ci découlait auparavant d'arrêts de circonstance, le juge n'étant pas guidé par d'autres voix que celle de sa conscience.

Outre cette mutation juridictionnelle, le législateur modifie progressivement les textes. Des lois ont été adoptées pour protéger les salariés qui dénoncent les fraudes, pour interdire les départs forcés à la retraite ou pour indemniser les salariés touchés par la fermeture de leur établissement.

Alors que les contrats collectifs ne parlent qu'exceptionnellement de sécurité d'emploi, la Californie est sur le point de voter une loi proche des systèmes européens et interdisant le licenciement en l'absence de fautes graves (alcoolisme, absentéisme excessif, etc.).

Tout se passe comme si, la nature ayant horreur du vide, la place laissée par les syndicats ou par la loi pour la défense des travailleurs était reprise par les juges. Ce qui ne manquera sans doute pas de se produire quand l'autorisation de licenciement entrera en application, engorgeant les tribunaux de prud'hommes, sans que l'on sache du tout aujourd'hui si le chiffre des chômeurs, contrairement aux intentions du pouvoir, ne va pas augmenter du fait même des possibilités plus grandes de licencier.

Les excès du libéralisme

Autre effet pervers : la déréglementation peut atteindre assez vite ses propres limites. Là aussi, les Etats-Unis nous livrent des enseignements assez clairs. Ils doivent revenir en arrière dans certains secteurs pour ne pas laisser l'anarchie s'installer ou des faillites se propager ici ou là (2).

De même, contrairement à ce que l'on peut penser, une monnaie forte, trop forte, ne réduit pas toujours autant qu'on le voudrait l'excédent commercial. C'est ce qui se passe avec le yen, au Japon. L'effet pervers est le suivant : pour continuer à faire tourner la machine industrielle à plein régime en direction de marchés extérieurs (car la demande intérieure est trop faible), malgré le taux de change défavorable, de nouveaux efforts de productivité sont accomplis ici et là, et la « surchauffe » s'amplifie. D'autres industries, ne pouvant supporter la surévaluation du yen, s'effondrent ou bien vont « planter leur tente » à l'étranger. A telle enseigne qu'un rapport officiel de M. Maekana a crié récemment « casse-cou » à Tokyo.

La Grande-Bretagne nous offre, elle aussi, un bel exemple de « perversion ». Mme Thatcher et sa politique de libéralisme, de rigueur, de monétarisme, n'a pas du tout conduit son pays là où elle voulait qu'il aille. Les tendances inflationnistes persistent malgré la baisse des prix des produits de base. Le fort taux de chômage n'a pas cassé la rigidité des salaires. Selon les experts de la Banque de Paris et des Pays-Bas, le manque de flexibilité s'explique ainsi :

1) L'économie anglaise souffre de s'être « accoutumée » au chômage. Seul le chômage à court terme influencerait les salaires ; or le sous-emploi, en Grande-Bretagne, à la caractéristique d'être précisément de longue durée ;

2) Le sous-emploi affecte surtout les travailleurs non qualifiés. Il existerait donc une flexibilité des salaires dans certains secteurs, mais pas dans l'ensemble de l'économie. Persistance d'inflation et de chômage signifie, hélas, perte de compétitivité et de productivité.

Quelles leçons tirer de ces constations ? La première est qu'il est temps de mieux analyser et de prendre en compte les effets pervers d'une mesure avant de la déclencher, le plus souvent pour des raisons idéologiques. Tout bonnement convient-il de se rappeler que l'enfer est pavé de bonnes intentions, et que les fins peuvent être détournées par les moyens.

La seconde est que l'inconscient collectif, les tendances lourdes, les mentalités nationales, ont un poids considérable. C'est un paquebot qu'on dirige à la tête d'un Etat, pas un hors-bord. Le temps fait tout à l'affaire.

PIERRE DROUIN.

(1) Article de Jean Généreux dans *Politique économique*, numéro de mai 1968, 30, rue Le Peletier, 75009 Paris.

(2) Lire les articles de Jacqueline Grapin dans *le Monde* des 15 octobre 1985 et 10 mai 1986.

Le BIPE prévoit une forte amélioration du résultat des entreprises en 1987

L'amélioration des résultats des entreprises devrait nettement se confirmer en 1987, indique le BIPE (Bureau d'information et de prévisions économiques). Les taux de marge passeraient de 27 % à 33 % (après être descendus aux alentours de 22 % en 1982 et en 1983) et le taux d'autofinancement dépasserait 90 %. Dès lors, le désendettement des entreprises et le renouvellement des équipements s'accéléreraient.

Le BIPE prévoit une modeste amélioration de la croissance en 1986 (+ 2,1 %) et en 1987 (+ 2,2 %) par rapport à celle enregistrée en 1985 (+ 1,1 %). Pour ce qui concerne la hausse des prix, le BIPE confirme les prévisions officielles : + 2,5 % en 1986 et en 1987, en glissement, contre + 4,7 % en 1987. Il en résulterait une forte amélioration du pouvoir d'achat des salaires bruts, la consommation étant en outre soutenue par les prestations sociales et les allégements fiscaux.

S'agissant des échanges extérieurs, le BIPE prévoit une forte accélération du volume des importations liée à la reprise de la demande intérieure. Le solde du commerce extérieur deviendrait positif, mais de 13 milliards de francs seulement (après un déficit de 24 milliards en 1985) et se stabiliserait en 1987.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ELECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 16,90 % juin 1982

Les intérêts courus du 31 mai 1985 au 1er juin 1986 sur les obligations Electricité de France 16,90 % 1982 seront payables, à partir du 2 juin 1986, à raison de 76,05 F par titre de 500 F nominal, contre détachement du coupon n° 4 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,45 F (montant global : 84,50 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 12,66 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 0,84 F (faisant ressortir un net de 62,55 F). Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE - Obligations 11,50 % mai 1985

Les intérêts courus du 3 juin et du 8 octobre 1985 au 2 juin 1986 sur les obligations Caisse nationale de l'énergie 11,50 % mai 1985 seront payables, à partir du 3 juin 1986, à raison de 382,50 F par titre de 5 000 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 42,50 F (montant global : 425 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 63,72 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 4,25 F faisant ressortir un net de 314,53 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE - Obligations 11,50 % juillet 1985

Les intérêts courus du 12 août et du 12 décembre 1985 au 2 juin 1986 sur les obligations Caisse nationale de l'énergie 11,50 % juillet 1985 seront payables, à partir du 3 juin 1986, à raison de 232,20 F par titre de 5 000 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 25,80 F (montant global : 258 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 38,68 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 2,58 F faisant ressortir un net de 190,94 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Il est rappelé que, en application de l'article 94-2 de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1981 et du décret n° 83-359 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, les deux emprunts ci-dessus mentionnés ne sont pas matérialisés par la création de titres : en conséquence, le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION ET DE CONTROLE DE PARTICIPATIONS (SAPAR)

Obligations à taux variable 1983

Les intérêts courus du 6 juin 1985 au 5 juin 1986 sur les obligations SAPAR 1983 à taux variable seront payables, à partir du 6 juin 1986, à raison de 497,97 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 3 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 55,33 F (montant global : 553,30 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 82,96 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 5,53 F faisant ressortir un net de 409,48 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Obligations 14,80 % 1983

Les intérêts courus du 6 juin 1985 au 5 juin 1986 sur les obligations SAPAR 14,80 % 1983 seront payables, à partir du 6 juin 1986, à raison de 666 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 3 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 74 F (montant global : 740 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 110,95 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,40 F faisant ressortir un net de 547,65 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 8,50 % juin 1971

Les intérêts courus du 28 juin 1985 au 27 juin 1986 sur les obligations Electricité de France 8,50 % juin 1971 seront payables, à partir du 28 juin 1986, à raison de 30,60 F par titre de 400 F nominal, contre détachement du coupon n° 15 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3,40 F (montant global : 34 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 5,09 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 0,34 F faisant ressortir un net de 25,17 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Il est rappelé que les titres de la série désignée par la lettre « B » sont remboursables depuis le 28 juin 1980.

ELECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 8,80 % juin 1973

Les intérêts courus le 18 juin 1985 au 17 juin 1986 sur les obligations Electricité de France 8,80 % juin 1973 seront payables, à partir du 18 juin 1986, à raison de 79,20 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 13 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,80 F (montant global : 88 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 13,19 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 0,88 F faisant ressortir un net de 65,13 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

ELECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 13,70 % juin 1984

Les intérêts courus du 18 juin 1985 au 17 juin 1986 sur les obligations Electricité de France 13,70 % juin 1984 seront payables, à partir du 18 juin 1986, à raison de 616,50 F par titre de 5 000 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 68,50 F (montant global : 685 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 102,70 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 6,85 F faisant ressortir un net de 506,95 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Taux révisable, soit 12,01 % pour 1986

Les intérêts courus du 18 juin 1985 au 17 juin 1986 sur les obligations Electricité de France à taux révisable juin 1984 seront payables, à partir du 18 juin 1986, à raison de 540,45 F par titre de 5 000 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 60,05 F (montant global : 600,50 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 90,03 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 6 F faisant ressortir un net de 444,42 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Il est rappelé que, en application de l'article 94-2 de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1981 et du décret n° 83-359 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, les deux emprunts ci-dessus mentionnés ne sont pas matérialisés par la création de titres ; en conséquence, le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Obligations Caisse nationale de l'énergie 3 % à intérêt complémentaire variable, remboursables avec prime (Indemnisation Electricité de France-Gaz de France)

Les intérêts courus du 1er juin 1985 au 31 mai 1986 sur les obligations Caisse nationale de l'énergie 3 % à intérêt complémentaire variable (Indemnisation Electricité de France-Gaz de France) seront payables, à partir du 1er juin 1986, contre détachement du coupon n° 38 ou estampillage du certificat nominatif, à raison de :

115,71 francs net par obligation de 100 francs nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 15,78 francs (montant global de 131,49 francs).

57,85 francs net par demi-obligation de 50 francs nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 7,89 francs (montant global de 65,74) francs).

11,57 francs net par dixième d'obligation de 10 francs nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,58 franc (montant global de 13,15 francs).

Pour ces obligations, les personnes domiciliées en France ou dans les départements d'outre-mer n'ont pas droit à l'option pour le prélèvement d'impôt forfaitaire.

A compter de la même date, les 305 280 titres de 100 francs nominal, sortis au tirage du 24 avril 1986 et compris dans la série de numéros 3 150 209 à 3 367 843 et 3 800 537 à 3 901 566, cesseront de porter intérêt et seront remboursables contre remise des titres, coupon n° 39 au 1er juin 1987 attaché, à 3 752,45 francs, déduction faite de la retenue à la source de 12 % sur la prime de remboursement.

L'intérêt complémentaire et la prime de remboursement ont été déterminés, en application de l'article 28 de la loi du 8 avril 1946 et des textes subséquents, d'après un prélèvement de 1 % sur les recettes d'exploitation de l'année 1985 d'un montant total de 1 753 916 463,13 francs, soit :

1 236 896 723,24 francs pour Electricité de France.

517 019 739,89 francs pour Gaz de France.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :

Numéros	Année de rembt. oblig. 100 F	Prix de rembt.	Numéros	Année de rembt. oblig. 100 F	Prix de rembt.
1 à 21 655	1961	229,14	6 671 041 à 6 895 191	1978	1 012,82
100 464 à 111 983	1961	229,14	6 895 192 à 7 061 018	1985	3 391,16
517 833 à 689 868	1969	352,50	7 116 643 à 7 215 645	1981	1 771,59
731 005 à 874 872	1963	247,85	7 215 646 à 7 332 314	1956 *	176,20
948 460 à 997 772	1960	219,74	7 332 315 à 7 438 451	1981	1 771,59
997 773 à 1 125 596	1959	209,18	7 438 452 à 7 637 602	1974	565,62
1 125 597 à 1 207 941	1960	219,74	7 637 603 à 7 695 799	1981	1 771,59
1 480 165 à 1 664 139	1971	414,16	7 720 891 à 7 770 190	1983	2 532,54
1 828 036 à 2 086 988	1980	1 367,15	7 883 361 à 8 065 253	1983	2 532,54
2 200 027 à 2 414 171	1976	762,26	8 065 254 à 8 232 039	1968	335,35
2 697 733 à 2 706 016	1979	1 164,57	8 232 040 à 8 261 587	1983	2 532,54
2 706 017 à 2 909 004	1973	509,89	8 371 082 à 8 398 445	1983	2 532,54
2 909 005 à 3 147 996	1979	1 164,57	8 474 973 à 8 662 692	1972	458,55
3 367 844 à 3 565 672	1977	905,44	8 755 006 à 8 934 701	1970	380,25
3 565 673 à 3 775 224	1975	678,44	9 007 685 à 9 295 439	1984	2 922,11
3 775 225 à 3 800 536	1977	905,44	9 300 611 à 9 366 496	1982	2 155,29
5 292 616 à 5 440 802	1964	266,65	9 366 497 à 9 441 487	1962	236,97
5 549 293 à 5 669 774	1957	183,89	9 441 488 à 9 565 587	1958	194,54
5 692 883 à 5 833 939	1967	314,94	9 565 588 à 9 631 090	1962	236,97
5 833 940 à 6 000 000	1965	283,17	9 631 091 à 9 733 999	1961	229,14
6 309 967 à 6 467 246	1966	297,52	9 734 000 à 9 734 044	1962	236,97
6 540 454 à 6 671 040	1985	3 391,16	9 734 045 à 9 939 395	1982	2 155,29

(*) Série atteinte par la prescription à compter du 1er juin 1986.

Dixième d'obligations de 10 francs
(Portant l'une des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J ou K.)

6 000 001 à 6 016 189	1965	28,32
6 016 190 à 6 095 868	1967	31,50

Le montant de la retenue à la source restituable aux porteurs résidant hors de France ou des départements d'outre-mer et bénéficiant de conventions internationales contre les doubles impositions s'élève à :

Sur le coupon n° 38

15,7789 francs par obligation de 100 francs nominal.
7,8895 francs par demi-obligation de 50 francs nominal.
1,5779 francs par dixième d'obligation de 10 francs nominal.

Sur la prime de remboursement (titres désignés par le tirage au sort du 24 avril 1986).

498,0608 francs par obligation de 100 francs nominal.

WORMS DELMAS-VIELJEUX

Les groupes Worms et Delmas-Vieljeux envisagent de rapprocher leurs intérêts dans le domaine des lignes maritimes régulières, où ils opèrent sur des secteurs géographiques différents, mais complémentaires : océan Indien, golfe Arabo-Persique et mer Rouge, d'une part, côte occidentale d'Afrique, d'autre part.

L'association que Worms et Delmas-Vieljeux se proposent de mettre en place a principalement pour objet d'optimiser l'utilisation des moyens navals, des parcs conteneurs et, plus généralement, des ressources affectées à leurs activités respectives.

D'une manière plus large, cette opération répond à la nécessité de constituer des ensembles économiques plus importants et performants, pour faire face à l'évolution des marchés et à une compétition internationale sans cesse accrue.

A cet effet, la Société navale et commerciale Delmas-Vieljeux (SNCDV) prendrait une participation de 66 % dans le capital de la Navale et Commerciale havraise péninsulaire (NCHP). La SNCC prendrait également un intérêt de 66 % dans la propriété des navires et des conteneurs utilisés sur les lignes de la NCHP.

La NCHP poursuivra la mise en œuvre de sa politique générale avec son équipe de direction, ses structures et son réseau commercial actuel qui demeurent sans changement.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PENARROYA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires de Penarroya, réunis le 4 juin 1986 sous la présidence de M. Bernard de Villeméjane, ont approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui, compte tenu de 454 millions de francs de produits exceptionnels provenant de cessions d'éléments d'actifs, se soldent par un bénéfice net de 51 815 673 F (contre une perte de 71,4 millions pour l'exercice 1984). L'assemblée a décidé d'affecter ce résultat au report à nouveau déficitaire, qui se trouvera ramené à – 229 976 967 F.

S'adressant aux actionnaires, le président a souligné que l'amélioration de certaines données économiques en 1985 avait eu tendance à masquer les effets dévastateurs de la baisse des cours des matières premières et que celle-ci avait d'autant plus affecté les recettes de Penarroya qu'elle se conjuguait avec un repli du dollar par rapport au franc de l'ordre de 20 % entre le début et la fin de l'année. C'est ainsi, devait-il rappeler, que, hors éléments exceptionnels, Penarroya aurait enregistré une perte de 75 millions de francs et que si, grâce aux cessions effectuées, l'endettement avait pu, comme prévu, être sensiblement réduit, son montant avoisinait encore 1 milliard de francs au regard de fonds propres inférieurs à 250 millions.

Après les restructurations récemment effectuées ou en cours de réalisation dans les filiales italiennes, grâce notamment à un nouveau prêt d'Imétal de 135 millions de francs, le président estime que les filiales, dans leur ensemble, devraient être en mesure de faire face par leurs propres moyens à la crise actuelle ou ne nécessiter que des concours limités. Dans les exploitations françaises, un très important programme de réduction des charges et des coûts est développé, et, dans ce cadre, M. de Villeméjane a indiqué notamment le transfert du siège social dans la périphérie parisienne pour la fin de l'année 1987. Cependant, a-t-il précisé, l'année en cours devrait enregistrer des pertes nettement supérieures à celles de 1985, et il conviendra sans aucun doute de procéder à une réduction du capital social de la société et de mettre en place les moyens appropriés pour restaurer ses fonds propres. Le président a par ailleurs indiqué que la société devra continuer sa politique de cessions d'actifs et de recentrage de ses activités sur ses secteurs les plus performants.

Il a été indiqué pour conclure que le prix du zinc connaissait actuellement un certain raffermissement et que la situation du plomb semblait également en cours d'amélioration.

GAZ DE FRANCE

Projet d'offre publique d'achat

Le Gaz de France informe les porteurs d'obligations 15,20 % 1983, dont la cotation est suspendue depuis le 29 mai 1986, qu'il envisage de procéder à une offre publique d'achat de ces titres.

Cette offre comportera, en outre, remise gratuite de bons de souscription à une émission d'obligations prévue fin 1986.

La durée de l'offre sera de deux semaines à compter de la reprise de la cotation de l'emprunt.

Locafrance

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Locafrance, réunie le 28 mai 1986, a approuvé les comptes de l'exercice 1985 et a fixé le résultat distribué à 32 732 549,50 F, contre 26 699 384 F au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une progression de la masse distribuée de 22,5 %, et le dividende à 18,50 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 9,25 F, contre 17 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 8,50 F, pour 1984.

Le dividende pourra, au gré des actionnaires, être payé soit en numéraire, soit sous forme d'actions de la société émises à 693,03 F et portant jouissance au 1er janvier 1986. Cette option pourra être exercée entre le 11 juin et le 11 juillet 1986 inclus auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende. En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option au terme de ce délai ne pourra recevoir les dividendes lui revenant qu'en espèces, ledit règlement étant effectué à partir du 25 juillet 1986.

Au cours de l'assemblée, le président Gérard Billaud a prononcé l'allocution suivante :

« Le rapport de gestion du conseil d'administration de Locafrance, soumis à votre examen, révèle une nouvelle et sensible progression de l'ensemble des activités de votre groupe au cours de l'exercice 1985.

» Pour la quatrième année consécutive, le volume global des opérations initiées par les sociétés du groupe s'est accru de 20 %, franchissant pour la première fois la barre des 5 milliards de francs, à comparer aux 2 milliards réalisés en 1981.

» Cette progression s'inscrit parfaitement dans les perspectives et croissance retenues par le plan d'entreprise du groupe pour la période 1986-1989.

» Les contrats signés au cours des quatre premiers mois de l'exercice marquent une progression de près de 20 % par rapport à la période de référence de l'année précédente et permettent de penser que l'objectif de 6 milliards de francs de contrats signés en 1986 sera atteint.

» La répartition des financements par types de matériels n'a pas connu de modification sensible au cours de l'exercice écoulé ; toutefois, la nouvelle structure par divisions mise en place dès le premier semestre 1986 devrait favoriser un développement de l'intervention du groupe dans des secteurs où une reprise est attendue après une longue période de récession, tels que les transports, la productique et, plus généralement, les marchés de biens d'équipement.

» Il est en effet grand temps que les investisseurs prennent conscience que le retard accumulé dans le domaine de l'investissement productif est la cause essentielle de la perte de compétitivité des entreprises françaises, tant sur les marchés extérieurs qu'intérieur.

» Les meilleures incitations à une croissance retrouvée se trouvent désormais réunies dans un environnement caractérisé par la levée prochaine des normes du contrôle quantitatif du crédit et une baisse significative du loyer de l'argent, qui permet aux entreprises recourant au crédit-bail ou à la location financière de bénéficier d'un effet de levier positif.

» Votre groupe s'est doté des moyens propres à satisfaire l'ensemble des demandes émanant de sa clientèle :

» – sur le plan intérieur, en complétant la panoplie des sociétés spécialisées pouvant intervenir de manière spécifique sur une catégorie déterminée de matériels ;

» – sur les marchés extérieurs, en poursuivant ses implantations tant en Asie du Sud-Est qu'en Europe, demain sans doute aux États-Unis.

» Ainsi, tourné résolument vers un avenir porteur de promesses tant pour la rentabilité des entreprises que pour l'amélioration du niveau de l'emploi, entouré d'une équipe dont la compétence a fait ses preuves, mais dont il convient encore d'améliorer les performances, votre groupe s'est engagé dans la voie d'une expansion retrouvée pour le profit commun de ses actionnaires, dont la confiance ne lui a jamais fait défaut, et de sa clientèle, à laquelle il entend, comme par le passé, rendre le meilleur service. »



IMMOBANQUE

L'assemblée générale ordinaire d'Immobanque, réunie le 26 mai 1986 sous la présidence de M. Gérard Billaud, a approuvé les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 1985.

Au cours de l'exercice écoulé, marqué par un accroissement important de son volume d'activité (423 000 000 F d'engagements nouveaux, contre 252 000 000 F en 1984), Immobanque a enregistré 341 000 000 F de recettes locatives, soit une augmentation de près de 13 % sur l'année antérieure alors que, pendant la même période, l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction servant de base de référence à l'indexation des loyers a été inférieure à 3 %.

Le résultat financier, après prise en compte des éléments exceptionnels de l'exercice et notamment de l'amortissement intégral des frais d'émission des emprunts obligataires, a atteint 116 000 000 F, en progression de plus de 17 % sur celui de l'année 1984.

Cette croissance du résultat financier a permis de porter la réserve latente de 91 754 000 F à 121 000 000 F grâce à la poursuite de la politique de suramortissements pratiquée sur les opérations de crédit-bail.

L'assemblée générale a décidé de fixer la masse distribuée à un montant supérieur de plus de 12 % à celui de l'exercice précédent, soit 71 453 000 F, contre 63 521 000 F en 1984.

Ce dividende global s'applique à un capital accru de près de 5 % par suite principalement de l'entrée en jouissance, à compter du 1er janvier 1985, des actions créées lors de l'apport d'immeubles effectué par Locafrance en 1984.

Il représente une rémunération de 45 F par action, contre 42,30 F (dont 0,30 F d'avoir fiscal) pour 1984, et pourra, au gré des actionnaires, être payé soit en numéraire, soit sous forme d'actions de la société émises à 798,95 F et portant jouissance au 1er janvier 1986. Cette option pourra être exercée entre le 4 juin et le 4 juillet 1986 inclus auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende.

AVIONS MARCEL DASSAULT BREGUET AVIATION

Le conseil d'administration, réuni le 30 avril 1986, a arrêté les comptes de l'exercice 1985.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 16 439 millions de francs contre 15 692 millions de francs en 1984.

Le bénéfice net après impôts et provisions s'est élevé à 458,7 millions de francs contre 431,7 millions de francs en 1984.

Compte tenu de ces résultats, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle la distribution d'un dividende de 29,30 F par action (soit 43,95 F, avoir fiscal compris).

هكذا من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

6 juin

Léger recul : – 0,12 %

La Bourse de Paris a de nouveau connu un accès de faiblesse le 6 juin. En séance officielle, le marché n'est pas parvenu à maintenir l'avance de 1,12 % constatée le matin. Au contraire, il cédait 0,12% à l'approche du coup de cloche final, la baisse ayant tendance à se stabiliser.

Parmi les plus forts reculs figuraient Bic, le CCF participatif, Dumez, et encore Bouygues, St-Louis-Bouchar et Colas. Au chapitre des hausses figuraient Radiotechnique (dont les perspectives pour 1986 sont encourageantes), Dassault, Elf Aquitaine, de même que Auxiliaire Entreprise, CFAO et Printemps.

Autour de la corbeille, les spécialistes notaient qu'un courant de ventes prenait corps, alimenté par une petite clientèle rendue peureuse et hésitante, au lendemain des secousses qui ont ébranlé le marché. Quant aux investisseurs institutionnels, qui, la veille, avaient empêché une chute plus forte des cours, ils restaient aux aguets, sans procéder à des interventions notables. De leur côté, les opérateurs étrangers observaient une certaine neutralité, s'abstenant en général de céder à la tentation de vendre.

La Bourse va supporter les séquelles des deux accidents de mai, et l'incertitude devrait durer tout l'été. Dans ce contexte, le marché restait sélectif. Seules les valeurs vedettes de la cote, comme CSF, Lafarge et les pétrolières, terminaient la semaine à des niveaux supérieurs à ceux du 26 mai, « lundi noir » pour la Bourse.

Un étage plus haut, les obligations faisaient meilleure figure que la veille, dans un marché modérément actif.

Quant au MATIF, il se remettait quelque peu de son accident de la veille. Le contrat à échéance décembre remontait à 109,10, soit un gain de 0,78 %. Le lingot perdait 750 francs, à 78 450 francs. le napoléon gagnait 1 franc, à 532 francs.

NEW-YORK

En hausse

Wall Street a clôturé à la hausse le 5 juin, dans un marché calme, à l'issue d'une séance placée sous le signe de l'irrégularité. L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a gagné 16,15 points, à 1 879,44. Le volume des échanges s'est encore contracté, à 110,92 millions de titres, contre 116,96 millions la veille. Les hausses ont, en revanche, prévalu : 840 valeurs progressaient, 679 se repliaient, 432 restaient inchangées.

Autour du Big Board, les analystes attribuaient la volatilité initiale du maché aux incertitudes liées à l'évolution des taux d'intérêt. Il est vrai que le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, a, de nouveau, agité le spectre de l'inflation. Si celle-ci redémarre, les taux d'intérêt risquent de reprendre leur progression.

Pendant la dernière heure de la séance, les institutions financières américaines contribuaient cependant à raffermir la tendance, par des achats sélectifs. Les titres Dun and Bradstreet gagnaient ainsi 3 5/8 et Woolworth 2 5/8. Parmi les valeurs les plus traitées figuraient Philadelphia Electric (3,2 millions de transactions), Sperry Corp. (1,8 million), Solomon Brothers (1,5 million) et Sears Roebuck (1,4 million).

VALEURS	Cours du 4 juin	Cours du 5 juin
Alcoa	41 5/8	42
A.T.T.	24 1/2	25
Boeing	57 7/8	58 1/2
Chase Manhattan Bank	42 1/8	42
Du Pont de Nemours	88 1/2	95 1/2
Eastman Kodak	61 1/4	61 5/8
Exxon	59 5/8	60
Ford	83 3/8	53 1/4
General Electric	81 1/4	81 3/4
General Motors	78	78
Goodyear	31 1/8	31 1/2
I.B.M.	150	150 7/8
I.T.T.	46 3/4	47 1/4
Mobil Oil	30 7/8	31
Pfizer	61 1/8	61
Schlumberger	31 1/2	32
Texaco	33 1/8	33
U.A.L. Inc.	58	57 1/4
Union Carbide	22 1/2	22 3/8
U.S. Steel	21 5/8	21 3/4
Westinghouse	52 3/4	53 3/8
Xerox Corp.	58 1/2	58 1/2

AUTOUR DE LA CORBEILLE

RESTRUCTURATION DU CAPITAL DE BULL. – Le capital de la Compagnie des machines Bull (CMB) vient d'être réduit, afin d'aperer un passif estimé à 2 milliards de francs. Après une réduction de 898 millions de francs par imputation du report déficitaire, puis de 1 milliard de francs par réduction du nominal des actions (qui passe de 30 F à 21,50 F), le capital a ensuite été augmenté pour atteindre 3 859 364 304 F. L'augmentation s'est faite par l'émission d'actions nouvelles en numéraire, pour un montant de 691,4 millions de francs, puis par incorporation d'une prime d'émission, d'un montant maximum de 500 millions de francs.

AIR LIQUIDE : attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes.

– L'Air liquide procédera à une augmentation de capital par une distribution d'actions gratuites, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes, en incorporant au capital une somme de 215 181 890 F, prélevée sur les primes et les réserves. Le nouveau capital s'élève à 2 367 000 790 francs, divisé en 33 814 297 actions.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	4 juin	5 juin
Valeurs françaises	131,8	127,3
Valeurs étrangères	109,1	107,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	4 juin	5 juin
Indice général	351,1	338

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 6 juin .... 7 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5 juin	6 juin
1 dollar (en yens)	170,75	168,90

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 047
5 %	82	1 726
3 % amort. 45-54	....	2 548
Emp. 7 % 1973	7662	..
Emp. 8,80 % 77	123 60	0 362
9,80 % 78/93	103 90	8 880
8,80 % 78/86	101-	4 267
10,80 % 79/94	108 10	8 167
13,25 % 80/90	110 75	0 145
13,80 % 80/87	107 75	8 847
13,80 % 81/89	113 60	5 407
16,75 % 81/87	110 82	12 390
16,20 % 82/90	123 25	6 436
16 % juin 82	124 40	15 912
E.D.F. 7,8 % 61	155 30	5 648
E.D.F. 14,5 % 80-92	112	0 322
Ch. France 3 %	165	..
CNB Bques janv. 82	103 40	4 638
CNB Paribas	105 25	4 639
CNB Suez	106 30	4 639
CNI janv. 82	103 30	4 639
CRH 10,90% déc.85	112	4 273

BOURSE DE PARIS Comptant

6 JUIN Cours relevés à 14 h 58

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	444	413 o
A.G.F. (St Cent.)	7910	7140
André Roudière	258	247 70 o
Applic. Hydraul.	647	645
Arbel	130	130
Astorg	260	260
Avenir Publicité	1615	1566
Bain C. Monaco	475	456 o
Banque Hypoth. Eur.	500	490
B.G.L.	400	394
Blanzy-Ouest	500	510
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
M. H.	....	....
Métal Déployé	441	441
Mors	182 40	175 10
Naval Worms	115	118 70
Navig. (Nat. de)	133 30	132
OPB Paribas	408	380
Optorg	206 50	191
Origny-Desvroise	279	259 80 o
Palais Nouveauté	920	856 o
Paribas-CIP	1005	995
Paris France	297	276
Paris-Orléans	321	284 o
Part. Fin. Gest. Im.	1649	1586
Pathé-Cinéma	298	298
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Gulf Oil Canada	80 80	80
Honeywell Inc.	550	....
I.C. Industries	331	330
Int. Min. Chem	228	228
Johannesburg	570	....
Kubota	14 20	14
Latonia	288	288
Mannesmann	630	636
Midland Bank Plc	59	59
Mineral-Ressourc.	55	57 50
Noranda	95 60	94 80
Olivetti	49	44
Pakhoed Holding	163	160
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Pancmatio-R.D.	3600	....
A.G.P. S.A.	1615	1808
Alain Manoukian	702	674
Asystel	304	....
BAFIP	816	....
B.I.P.	1362	1259 o
Bolloré Technologies	864	....
Buitoni	620	610
Calberson	572	548
Cardif	1690	1680
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métallurg. Minière	185 10	185
M.M.B.	606	610
Navale-Delmas	677	677
Om. Gest. Fin.	388	384
Petit Bateau	222	221
Porcelgaz	970	957
Razel	....	....
St-Gobain Emballage	1340	1247
S.C.G.P.M.	225	195 80
Sema-Metra	880	845
S.E.P.	1184	....
S.E.P.R.	1350	1345
S.M.T. Goupil	401	373 o
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 5/6

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Cours relevés à 14 h 58

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1610	4,5 % 1973	1580	1585	1585	+ 0 31
....	C.N.E. 3%	....	....	....	....
1131	B.N.P. T.P.	1100	1120	1122	+ 2
1278	C.C.F. T.P.	1135	1090	1100	– 3 08
2896	Electricité T.P.	2561	2468	2476	– 2 94
1650	Renault T.P.	1500	1520	1520	+ 1 33
2271	Rhône-Poul. T.P.	2015	2020	2020	+ 0 24
1385	St-Gobain T.P.	1320	1330	1330	+ 0 75
1275	Thomson T.P.	1330	1355	1349	+ 1 42
440	Accor	371	368	368 10	– 0 51
1780	Agence Havas	1490	1490	1450	– 2 68
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
320	Elf-Aquitaine	291	300 50	299	+ 2 74
310	– (certific.)	272 50	273	273	+ 0 18
2100	Epeda-B-Faure	1830	1720	1730	– 5 46
2640	Essilor	2540	2515	2515	– 0 98
520	Esso S.A.F.	450	443	442	– 1 77
3300	Eurafrance	2820	2790	2790	– 1 06
1620	Eurocom	1300	1270	1275	– 1 92
2200	Euromarché	1900	1920	1920	+ 1 05
1540	Europe nº 1	1255	1115	1115	– 11 15
1880	Facom	1395	....	....	....
765	Fichet-bauche	765	....	....	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
270	Olida-Caby	212	210 80	210 80	– 0 56
535	Opfi-Paribas	455	....	....	....
3390	Oréal (L')	3177	3180	3151	– 0 81
510	Papet. Gascogne	425	420	420	– 1 17
2020	Paris-Réescomp	920	920	920	....
1250	Pechelbronn	1030	1010	1010	– 1 94
1830	Penhoet	1401	1400	1395	– 0 42
1100	Pernod-Ricard	995	980	975	– 2 10
161	Pétroles B.P.	113 50	114	114	+ 0 44
1000	Peugeot S.A.	893	876	890	– 0 33
89	Poclain	83	81	81 50	– 1 80
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1100	U.I.S.	1021	1012	1012	– 0 88
710	U.C.B.	813	804	804	– 1 46
515	Valéo	450	465	466	+ 3 33
150	Vallourec	130	128	128 10	– 1 46
4000	V. Clicquot-P.	3900	....	....	....
965	Via Banque	817	800	804	– 1 59
880	Elf-Gabon	850	830	830	– 2 36
100	Amax Inc.	105 10	101 40	101 40	– 3 52
420	Amer. Express	448	440	440	– 1 78
174	Amer. Teleph.	175	179	179	+ 2 28
87	Anglo Amer. C.	77	75 40	75 40	– 2 07
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
30	East Rand	28 30	27 20	27 05	– 4 41
300	Electrolux	269 80	271	271	+ 0 44
255	Ericsson	260	257	262	+ 0 76
425	Exxon Corp.	431	438	438	+ 1 62
565	Ford Motors	384	384	384	....
73	Freegold	60 10	59 60	59 50	– 0 99
82	Gencor	76	74 20	74 20	– 2 36
580	Gén. Electr.	585	580	583	– 0 34
475	Gén. Belgique	443	444	444	+ 0 22
565	Gen. Motors	568	558	558	– 1 76
48	Goldfields	46 50	46 30	46 10	– 0 86
43	Gd Metropolitain	42 20	42 10	42	– 0 47
62	Harmony	58 50	58 35	58 35	– 0 25

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
38	Hitachi	36 75	36 90	36 90	+ 0 40
905	Hoechst Akt.	841	841	841	....
100	Imp. Chemical	98	....	....	....
92	Inco. Limited	95 10	98 60	98 60	+ 3 68
1080	IBM	1089	1088	1080	– 0 82
330	ITT	338	341	341	+ 0 88
165	Ito-Yokado	165	166 80	166 80	+ 1 09
83	Matsushita	63 80	62 50	62 80	– 1 56
1340	Merck	1388	1381	1381	– 0 57
730	Minnesota M.	772	778	770	– 0 25
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
88	Shell transp.	86 40	84	84 c	– 2 77
1970	Siemens A.G.	1951	1946	1946	– 0 25
150	Sony	146	146 20	146	....
173	T.D.K.	167 90	168	167	– 0 47
17 50	Toshiba Corp.	17 55	17 60	17 60	+ 0 28
1360	Unilever	1335	1324	1324	– 0 82
350	Unit. Techn.	358	354	354	– 1 11
420	Vaal Reefs	395	390 50	390 50	– 1 13
400	Volvo	416 50	413 50	410	– 1 56
210	West Deep	186 40	185 10	185	– 0 75
425	Xerox Corp.	430 50	425	425	– 1 27
1 33	Zambia Corp.	1 35	1 31	1 32	– 2 22

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 188	7 110	6 800	7 400
ECU	6 845	6 842	....	....
Allemagne (100 DM)	318 410	318 420	309	328
Belgique (100 F)	15 585	15 598	15	15 860
Pays Bas (100 fl.)	283 040	283	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	85 140	86 090	82 500	90
Norvège (100 k)	93 600	93 570	91 500	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 687	10 705	10 400	11 100
Grèce (100 drachmes)	5 100	5 066	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 647	4 644	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	385 270	386	373	393
Suède (100 krs)	99 120	98 850	97	102 500
Autriche (100 sch)	45 320	45 330	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 986	4 988	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 734	4 735	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 166	5 104	4 900	5 350
Japon (100 yens)	4 213	4 226	4 050	4 230

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/6
Or fin (kilo en barre)	79100	78250
Or fin (en lingot)	79200	78450
Pièce française (20 fr)	531	532
Pièce française (10 fr)	415	.....
Pièce suisse (20 fr)	518	505
Pièce latine (20 fr)	486	480
Souverain	580	583
Pièce de 20 dollars	3040	2965
Pièce de 10 dollars	1450	1460
Pièce de 5 dollars	900	.....
Pièce de 50 pesos	3005	3030
Pièce de 10 florins	475	475
Or Londres	341 50	.....
Or Zurich	341 60	341 50
Or Hongkong	341 40	341 60
Argent Londres	5 12	.....

Le Monde

LORS DU RAID DU 15 AVRIL SUR TRIPOLI

Les missiles libyens d'origine française ont réservé des surprises aux Américains

Si les Etats-Unis ont réussi à neutraliser, par leurs contre-mesures électroniques, la plupart des missiles antiaériens de conception soviétique que possèdent les Libyens, ils n'ont pas eu, en revanche, les mêmes résultats avec des missiles équivalents vendus à Tripoli par leurs alliés de l'OTAN. Il s'agit, en particulier, du missile sol-air Crotale acheté à la France.

C'est, en substance, l'une des conclusions tirées par les états-majors américains après leur raid du 15 avril contre des bases libyennes en réponse à des actes de terrorisme en Europe attribués à des commandos soutenus par Tripoli. Dans son dernier numéro, la revue spécialisée *Aviation, Week and Space Technology* rend compte des enseignements de cette opération que des responsables de l'armée de l'air et de la marine américaines ont transmis au Congrès des Etats-Unis lors de réunions secrètes.

Lors de l'attaque, de nuit et à très basse altitude, des avions américains, il a été constaté, selon les états-majors des deux armées impliquées dans le raid ordonné par le président Reagan, une très grande confusion des réseaux libyens de défense antiaérienne, tant dans l'armée de l'air que dans l'armée de terre, qui semblent avoir été surpris puisque les radars des défenses libyennes par missiles et les canons antiaériens n'ont commencé de fonctionner que quatre minutes auparavant.

Selon les responsables militaires, dont les propos sont rapportés par la revue, la réaction de l'armée de l'air libyenne n'a pas été aussi adaptée que le pensaient, au départ, les états-majors américains. La plupart des missiles lancés par la Libye ont été inopérants. Cependant, les canons antiaériens à triple affût ont constitué une menace beaucoup plus sérieuse.

Un autre enseignement, est-il encore précisé par *Aviation Week and Space Technology*, est que les Etats-Unis connaissaient la plupart des fréquences (pour les neutraliser) des missiles sol-air de fabrication soviétique, mais que, en revanche, ils manquaient d'informations sur les caractéristiques et les performances des mêmes missiles conçus par leurs alliés de l'OTAN. Les responsables américains ont cité explicitement au Congrès le missile antiaérien Crotale, produit par des sociétés françaises et vendu à la Libye. Ils ont expliqué que leurs services œuvraient en ce moment pour corriger cette déficience.

Les responsables militaires américains ont estimé, d'autre part, que le choix du F-111, ce bombardier venu de ses bases en Grande-Bretagne pour accomplir le raid, avait été une excellente idée. Ils ont souligné à cette occasion que les Etats-Unis avaient eu raison de confier l'exécution de l'ensemble de l'opération à un seul état-major responsable, le commandant en chef de la VIe flotte américaine qui croise en Méditerranée.

Selon *Aviation Week and Space Technology*, cet enseignement qui pousse à la centralisation du commandement opérationnel est aussi le fruit d'une réflexion, aux Etats-Unis, sur des raids précédents, comme ceux au Liban en 1983, où la dualité du commandement a entraîné des erreurs dans leur organisation.

L'AMOUR CONTRE L'APARTHEID

La Haye *(AFP.)* — La Blanche Mildred et le Noir Rubin se sont unis publiquement et au sens biblique, jeudi matin 5 juin devant l'ambassade d'Afrique du Sud à La Haye, pour prouver que l'amour était plus fort que l'apartheid.

Les photographes ont pu fixer l'événement sur la pellicule.

Mildred, vingt-quatre ans, blonde comme les blés, et Rubin, trente et un ans, coiffure « rasta », ont à peine voilé leurs ébats derrière un panneau proclamant *« Blancs et Noirs feraient mieux de faire l'amour ensemble plutôt que de se combattre »*.

Son message envoyé, le couple s'est rhabillé et a disparu rapidement.

NOUVELLES BRÈVES

● *La France, M. Duvalier et le gouvernement haïtien.* — Le Quai d'Orsay a publié, ce vendredi 6 juin, la déclaration suivante : *« Haïti a exprimé à plusieurs reprises le souci légitime de récupérer les biens indûment acquis de l'ancien président Jean-Claude Duvalier et de ses proches. Le gouvernement français, qui poursuit ses contacts à ce sujet avec le gouvernement haïtien, a fait connaître à ce dernier sa volonté de répondre aux demandes qui lui sont présentées, dans le respect de la législation française et du droit international. »*

● *Un missionnaire français enlevé aux Philippines.* — Un missionnaire français, le Père Michel Gigord a été enlevé par trois hommes armés à l'université de Mindanao, dans le sud des Philippines, dont il était l'aumônier depuis cinq ans, a-t-on appris, vendredi 6 juin, de source catholique à Manille. — *(AP.)*

A NOS ABONNÉS

Nous indiquons à nos abonnés qu'ils peuvent entrer directement en relation avec le service Abonnements pour toute demande d'information, renseignement... au numéro suivant : 42-47-98-72.

La majorité reconnaît la nécessité d'une législation anti-concentration pour la presse

M. Michel Péricard, député des Yvelines (RPR), rapporteur du texte de loi en préparation réformant le régime juridique de la presse, a fait adopter, jeudi 5 juin, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, un amendement limitant la capacité d'un éditeur de presse à 30 % de la diffusion totale des quotidiens d'information générale et politique. Cette disposition existait dans la proposition de loi discutée en décembre 1985 par le Sénat, à l'initiative de MM. Jean Cluzel et Charles Pasqua. Mais la Haute Chambre l'avait gommée, et le nouveau ministre de la culture et de la communication, M. François Léotard, s'en est jusqu'à présent tenu au texte adopté au Sénat le 18 décembre 1985.

La nouvelle majorité vient donc de faire un pas en avant vers la reconnaissance de la nécessité d'une législation « anti-trust » en matière de presse et de médias en général, ce qu'elle avait obstinément récusé lors de la discussion houleuse du projet socialiste qui devait aboutir à la loi, actuellement en vigueur, du 23 octobre 1984. M. Péricard a justifié le rétablissement de cette disposition (les 30 %) par le fait que les problèmes de concurrence feront l'objet d'ordonnances et qu'il paraît difficile que des *« textes de cette nature »* puissent intervenir *« dans une matière relevant des libertés publiques »*, indique un communiqué de la commission. M. Péricard a de ce fait estimé qu'il devenait *« nécessaire de réintroduire un dispositif anti-concentration dans la proposition »*.

Selon les estimations de la Commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, que préside M. Henri Caillavet, le groupe Hersant, le seul à pouvoir être visé actuellement par une limitation des concentrations de quotidiens, contrôle 38 % de la presse quotidienne nationale et 26 % de la diffusion des quotidiens régionaux.

D'autre part, le premier ministre, M. Jacques Chirac, a annoncé une mesure en faveur de la presse, jeudi 5 juin, à l'occasion de l'assemblée générale du Syndicat des quotidiens départementaux, que préside M. Jean Bletner. L'article 39 bis du Code général des impôts, qui permet une exonération partielle des entreprises de presse pour leurs investissements, pourra s'appliquer à la télématique à partir de 1987 ; c'était une revendication pressante des éditeurs de presse.

Sur le vif

Gamins

Pauvre petit Léo, pauvre chéri... Il le boude, mon Mimi, il est fâché après lui. Il est trop sévère aussi. Vous vous rappelez, après le 16 mars, quand Léo lui a demandé une panoplie de ministre de la défense, il a dit : non, pas question, t'es trop jeune pour t'amuser avec des chars et des fusées. Tu vas faire péter la baraque. Prends ton seau et ta pelle et va jouer dans les jardins du Palais-Royal autour des colonnes de Buren. Il est dur, quand même. Hier, je suis passée chez Yves pour un brushing. Lui, il trouve pas :

— Non, les gosses, je vois les miens, faut les tenir, faut les surveiller, faut...

— Toi, c'est des filles, c'est pas pareil.

— Et alors ? Quelle différence il y a entre Léo et Victoria, tu peux me dire ?

— Oui, au fond, c'est vrai, aucune. Non, ce qui me chiffonne, c'est qu'il a des chouchous, mon Mimi, regarde, Djack, il lui passait tout.

— Forcément. Djack n'arrête pas de fayoter. Il lui fait une lèche pas possible : c'est vous le plus beau, le plus grand, c'est vous Superman, vous êtes géant. Alors que Léo...

— Quoi, Léo ?

— Il répond, il lui parle mal. Enfin, tu le sais très bien, aller dire à « L'heure de vérité » qu'il respecte la fonction du président, sous-entendu pas sa personne, c'est d'une insolence ! Moi, je lui aurais filé une de ces paires de claques !

— Il l'a eue, sa claque, écoute ! Le priver de voyage aux Etats-Unis — tu viens pas, tu restes ici, allez, au coin, — c'est la grosse punition. Surtout qu'il s'agissait d'inaugurer la statue de la Liberté, ça aurait pu l'instruire. Les statues, les monuments historiques, il les a à son programme. Et puis, vis-à-vis de ses copains, ça la fout mal.

— Ça lui apprendra. A son âge on ne parle pas à table, enfin je veux dire à la télé, sans y avoir été autorisé par les grandes personnes. Ah ! toi, Victoria, je t'ai pas demandé ton avis. Occupe-toi de tes clientes et boucle-la. Je te conseille pas de faire ton petit Léo ici. Il a raison le père Mitterrand, ils se croient tout permis... Non, mais c'est qu'ils nous piqueraient la boutique.

CLAUDE SARRAUTE.

« LE MARGINAL » RENTRE DANS LE RANG

Apple va devenir « compatible IBM »

C'est pour faire remonter les ventes qu'Apple, qui a perdu la guerre contre IBM, entend devenir « compatible IBM » : le Macintosh (un de ses micro-ordinateurs) sera bientôt capable d'utiliser les logiciels prévus pour tourner sur IBM. Apple « le marginal » rentre dans donc dans le rang, derrière IBM. L'annonce récente de ce tournant majeur dans l'histoire de la firme a pourtant été faite discrètement par M. John Sculley, qui dirige la firme californienne depuis septembre dernier, devant un groupe d'analystes financiers. Il les a prévenus qu'une prochaine version du Macintosh pourrait utiliser, en plus du système d'exploitation propre à Apple, les logiciels de base MS-DOS ou Unix, utilisés par IBM.

Ce n'est pas vraiment une surprise. La convergence entre les deux concurrents était déjà en voie d'être réalisée dans les faits, bien que toujours due à des initiatives indépendantes. Nombreuses, en effet, sont les firmes qui offrent des « ponts » entre les deux familles de micro-ordinateurs malgré les architectures différentes des appareils, tant au premier niveau — permettre à Apple de lire la mémoire des grands ordinateurs d'IBM (Apple Line par exemple) — qu'au deuxième — laisser les micro-ordinateurs concurrents s'échanger des informations (tel Mac Link) — et même au troisième niveau, celui concerné par l'annonce de M. Sculley : Mac Charlie permet déjà à un Macintosh d'utiliser un logiciel prévu pour IBM. Autant de systèmes qui, s'ils ont l'avantage d'exister, sont encore imparfaits : plus ou moins performants, ils entraînent en tout cas immanquablement des dépenses supplémentaires. C'est pour résoudre ces défauts qu'Apple veut aujourd'hui développer son propre produit « compatible ».

La décision s'imposait. A refuser obstinément de reconnaître la norme imposée par IBM, Apple voyait se réduire sa bibliothèque de programmes, par rapport à celle de son concurrent. En effet, IBM, bien qu'arrivé plus tard, a rapidement dominé le marché de l'ordinateur personnel, et a donc attiré les éditeurs de logiciels. Cette concurrence explique en partie le déclin relatif de la firme californienne.

Trahis

Un tel isolement lui a été d'autant plus néfaste qu'il l'excluait du marché désormais le plus dynamique : la micro-informatique professionnelle.

En revanche, Apple n'a pas à redouter un affrontement direct avec IBM. Il a su développer des niches, par exemple un traitement de texte personnalisé permettant une impression mélangeant différents types de caractères. Il a surtout ouvert la voie vers une nouvelle relation, plus instinctive, entre l'homme et la machine. C'est, par exemple, Apple qui, avec Macintosh, a véritablement « lancé » la « souris » qui permet de déplacer le curseur sur l'écran selon le mouvement d'un boîtier sur une table, plutôt qu'en frappant sur les touches d'un clavier. Une « facilité » que tous les constructeurs ont, depuis, dû imiter. Pourquoi, dans ces conditions, avoir attendu si longtemps pour franchir le pas en direction d'IBM ? Les dirigeants d'Apple restent discrets. Mais l'explication réside notamment dans le départ successif des deux fondateurs de l'entreprise MM. Stephen Wozniak et Steve Jobs.

Une grande partie du personnel s'est estimée « trahie » par ces deux départs. Apple se privait en effet de ceux dont la « vision » a permis à la petite firme, née dans un garage familial, de devenir un concurrent sérieux du numéro un de l'informatique. Ce sont en effet MM. Steve Jobs et Stephen Wozniak qui ont imposé l'ordinateur personnel « contre » la vision centralisatrice d'IBM. Avant, l'informatique n'était composée que de « grosses boîtes bleues » et de terminaux passifs *(dumb terminals)*. En donnant à ces terminaux une capacité de traitement individuel et la possibilité de mémoriser l'information sur une disquette, plus souple que la bande magnétique traditionnelle, ils ont révélé un marché énorme, qui devrait atteindre 300 milliards de dollars en 1986 dans le monde, entre le matériel, les logiciels et les services.

Il n'empêche que ces deux « visionnaires » avaient aussi accumulé les erreurs commerciales. Ils ont par exemple développé Lisa (l'ancêtre du Macintosh) sans se préoccuper de sa compatibilité avec Apple II, le modèle précédent, très largement répandu. Outre le détestable effet commercial, le nouveau produit a contraint à réécrire tous les nouveaux programmes.

Le remplacement des deux fondateurs par un ancien président de Pepsi-Cola, plus préoccupé de stratégie commerciale et de gestion que de lutte quasi idéologique contre IBM, intervient à point. Son arrivée à la tête de l'entreprise (il y était rentré deux ans plus tôt) s'est déjà traduite par le retour aux bénéfices d'Apple (57 millions de dollars au quatrième trimestre 1985), alors que le trimestre précédent la firme enregistrait les premiers déficits de son histoire. Un redressement aujourd'hui dû uniquement à la réorganisation au sein de l'entreprise ; par ailleurs, les ventes chutaient de 23 % au cours de la période, tombant à moins de 540 millions de dollars pour un trimestre, les ventes du Macintosh étant moins soutenues que prévu.

Apple doit donc remonter le courant, à la fois contre la domination d'IBM et contre la morosité du marché du micro-ordinateur aux Etats-Unis. Il lui faut faire vite. Or les nouveaux Macintosh « compatibles IBM », dont le développement a été décidé à la fin de 1985, ne seront pas mis au point avant 1987 au plus tôt.

DOMINIK BAROUCH.

CHRONOLOGIE

La chronologie mensuelle, qui était publiée jusqu'à présent dans le supplément *Monde Aujourd'hui*, paraîtra désormais dans la première partie du journal, toujours le deuxième dimanche de chaque mois. Cependant la chronologie de mai sera exceptionnellement publiée dans *le Monde* daté 15-16 juin 1986.

M. PAUL REVERDY PRESSENTI POUR LA PRÉSIDENCE DE LA RATP

M. Paul Reverdy, inspecteur général des finances, a été nommé membre du conseil d'administration de la RATP, en remplacement de M. Claude Quin, démissionnaire. Le conseil d'administration est convoqué le mardi 10 juin pour élire son nouveau président et M. Reverdy est le candidat présenté par le ministre des transports.

[Né le 5 septembre 1924 à Paris, M. Reverdy est un ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Contrôleur civil, puis conseiller civil au Maroc (1948-1959), il a fait carrière au sein de la direction des finances et des affaires économiques à la préfecture de Paris, ce qui lui vaut de diriger le cabinet de M. Christian de la Malène, ministre chargé de la recherche scientifique et conseiller UDR de Paris (1968). Il devient ensuite inspecteur général des finances (1976), secrétaire général de la SNCF (1980-1983) et chef du service de contrôle des dépenses engagées du ministère de l'économie, des finances et du budget.]

● *Enquête parlementaire sur le groupe Neue Heimat en RFA.* — Le Parlement ouest-allemand a décidé, jeudi 5 mai, de créer une commission d'enquête parlementaire pour étudier la gestion de l'empire immobilier Neue Heimat, appartenant à la puissante confédération des syndicats. Le groupe Neue Heimat, qui construisit des milliers de logements sociaux en RFA de 1950 à 1976, se trouve, depuis le début des années 80, au bord de la faillite et doit faire face à une dette globale de 17 milliards de deutschemarks (7,8 milliards de dollars). La commission devra déterminer si le groupe s'est livré à des malversations avec, notamment, des aides de l'Etat. — *(AFP.)*

LE PRÉSIDENT DE SOS-RACISME REÇU PAR LE PRÉFET DE POLICE

Un entretien entre M. Guy Fougier et M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, *« reçu dans l'après-midi du jeudi 5 juin sur sa demande »*, par le préfet de police pendant une heure, a porté sur les *« conditions d'intervention des fonctionnaires de police »*.

« Le président de SOS-Racisme a exposé au préfet de police ses inquiétudes devant les violences commises par certains agents », indique-t-on à la préfecture. *« Le préfet a fait ressortir à son interlocuteur les difficultés que comporte l'exécution des missions des policiers et les dangers très réels que ces fonction encourent. Il a affirmé que l'emploi de la force est légitime dans certaines circonstances pour s'assurer de la personne de malfaiteurs ou d'individus dangereux pour eux-mêmes ou pour autrui. »*

M. Fougier a confirmé que *« dans les cas où apparaîtraient des fautes commises par les fonctionnaires de police, ces derniers seraient sanctionnés. Mais, si les plaintes et les allégations portées contre eux se révélaient sans fondement, leurs auteurs seraient poursuivis de façon systématique »*.

Enfin, *« le préfet de police n'a pas retenu l'idée, présentée par M. Harlem Désir, d'organiser des journées portes ouvertes dans les commissariats »* (*le Monde* du 6 juin).

M. Monory veut évaluer la rénovation des collèges

M. Monory entend poursuivre le plan de rénovation des collèges entrepris en 1984. Mais il veut l'accompagner d'une évaluation rigoureuse, pour mieux en mesurer les résultats et en corriger les défauts éventuels. Le ministre de l'éducation nationale a confirmé en recevant des journalistes, jeudi 5 juin, qu'un millier de collèges entreraient dans le processus de rénovation à la rentrée prochaine. Quatre cent quatre-vingt-douze collèges ayant fait partie de la première tranche en 1984, et six cent vingt-cinq de la deuxième en 1985, c'est la moitié environ des établissements qui seront touchés par la réforme l'an prochain. Rappelons que ce plan, lancé par M. Savary à la suite du rapport Legrand, consiste en une série de dispositions (groupes de niveau par matière, aide au travail individualisé, études dirigées...) destinées à lutter contre l'échec scolaire (1).

Les recteurs devront adresser, dans les quinze jours, un rapport au ministre sur les effets de la rénovation dans les collèges de la première vague : conséquences sur la réussite scolaire des élèves, les taux de redoublement, les échecs et les abandons, le climat des établissements (absentéisme, violence...).

Un document *« définissant les objectifs éducatifs et pédagogiques »* des collèges servira de *« guide de référence de la rénovation »*. Les établissements seront dotés d'un *« tableau de bord »* qui leur permettra de suivre les résultats de leur action en fonction des caractéristiques des populations qu'ils accueillent.

Le travail d'évaluation sera placé sous la responsabilité de l'inspection générale et académique (dont M. Monory espère pouvoir accroître les effectifs), des recteurs et des chefs d'établissement.

Le ministre a précisé qu'il n'entendait pas revenir sur la réduction progressive des horaires des professeurs de collège, qui doivent revenir de vingt et une heures à dix-huit heures hebdomadaires au fur et à mesure que se généralise la rénovation. Mais il a rappelé qu'il s'agit d'un allégement des heures d'enseignement et non de décharges. Les heures ainsi gagnées doivent être consacrées à des activités éducatives d'aide aux élèves et non à la concertation, qui fait partie des tâches normales des enseignants.

Enfin, la rénovation pédagogique devra s'accompagner d'une rénovation *« physique »* des bâtiments. M. Monory compte sur les conseils généraux pour humaniser et embellir les établissements.

On insiste au ministère sur la nécessaire continuité de la politique éducative. *« M. Savary*, a indiqué M. Louis Baladier, membre du cabinet du ministre, *a donné l'élan. M. Jean-Pierre Chevènement a mis l'accent sur les problèmes fondamentaux en insistant sur l'acquisition des connaissances. M. Monory aborde une phase de réflexion critique, qui doit permettre de donner son deuxième souffle à la rénovation des collèges. L'objectif demeure de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et donc de faire en sorte que la quasi-totalité des élèves aient accès au second cycle long ou court. »*

(1) Voir « Les collèges en cours de rénovation » dans *le Monde* du 27 février.

LE NOMBRE DE DÉTENUS CONTINUE D'AUGMENTER

Si l'on excepte les lendemains de la Libération, il n'y a jamais eu autant de détenus en France : 46 414 le 1er juin en métropole contre 46 138 le 1er mai (le nombre de 47 595 cité, pour le 1er mai, dans *le Monde* du 3 juin tenait compte des DOM-TOM). De mai à juin, en métropole, l'augmentation du nombre de détenus aura été de 0,59 %. Cette augmentation est de 6,92 % par rapport au 1er juin 1985.

Le nombre de prévenus, c'est-à-dire de détenus en attente d'un jugement définitif, était de 22 296 le 1er juin, soit une proportion de 48,03 % contre 22 556 le 1er mai. Il y a 32 500 places dans les prisons françaises.

M. ÉDOUARD BALLADUR invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 8 juin, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Balladur répondra aux questions d'André Passeron et de Bruno Dethomas, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Jean-Yves Hollinger de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

EDF AURAIT ÉTÉ VICTIME D'UN PIRATAGE INFORMATIQUE

Selon *le Parisien libéré* de ce vendredi 6 juin, EDF aurait été victime en 1984 d'un piratage informatique qui aurait permis aux Soviétiques d'interroger à distance l'ordinateur central de l'établissement. Des informations portant notamment sur la conduite du réseau, la conception assistée par ordinateur et les systèmes de simulation des accidents seraient ainsi passées à l'Est.

Ce piratage aurait été réalisé par un stagiaire étranger employé pendant l'été 1984 au centre informatique de Clamart, où est situé l'ordinateur le plus puissant d'EDF.

Après avoir découvert le vol, grâce à la direction de la surveillance du territoire (DST), EDF aurait, en octobre 1985, modifié son système informatique afin de se protéger.

A EDF, en fin de matinée vendredi, on précisait que la DST n'a pas contacté l'établissement, qu'il est impossible d'installer un « programme espion » et que l'ordinateur n'est accessible que depuis un certain nombre d'installations habilitées à le faire. EDF ajoute que la modification du système informatique est liée au remplacement du Cray 1 par un Cray X-MP, plus puissant.

Le numéro du « Monde » daté 6 juin 1986 a été tiré à 495 449 exemplaires

